

C

Éléments financiers

| | | | |
|--|-----------|--|------------|
| C.1 REVUE OPÉRATIONNELLE | 3 | AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES | |
| C.1.1 Réconciliation du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle à périmètre et taux de change constants | 3 | C.6 RELATIVES À WORLDLINE SA | 132 |
| C.1.2 Performance par Ligne de Services | 4 | C.6.1 Résultats des cinq derniers exercices de Worldline S.A. | 132 |
| C.1.3 Ressources Humaines | 6 | C.6.2 Tableaux utilisés pour présenter les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-6 du Code de commerce | 133 |
| C.2 PERSPECTIVES FUTURES | 7 | C.7 CONTRATS AVEC LES APPARENTÉS | 134 |
| C.2.1 Perspectives 2026 | 7 | C.7.1 Contrats conclus avec SIX Group AG en lien avec l'acquisition de SIX Payment Services | 134 |
| C.2.2 Perspectives 2027 - 2030 | 8 | C.7.2 Accords conclus en lien avec l'acquisition d'Ingenico Group | 136 |
| C.3 REVUE FINANCIÈRE | 9 | C.7.3 Contrats conclus avec Crédit Agricole en lien avec la JV CAWL | 136 |
| C.3.1 État du résultat global | 9 | C.7.4 Accords conclus dans le cadre du projet d'augmentation de capital de la Société | 137 |
| C.3.2 Tableau de flux de trésorerie | 13 | C.8 INDICATEURS NON-IFRS | 138 |
| C.3.3 Politique de financement | 17 | C.8.1 Excédent Brut d'Exploitation ajusté (EBE ajusté) | 138 |
| C.3.4 Retraitement des informations comparatives | 18 | C.8.2 Flux de trésorerie disponible | 138 |
| C.4 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS | 21 | C.8.3 Dette nette | 139 |
| C.4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | 21 | C.8.4 EBITDA | 139 |
| C.4.2 Compte de résultat consolidé | 26 | | |
| C.4.3 État du résultat global | 27 | | |
| C.4 États consolidés de la situation financière | 28 | | |
| C.4.4 | 28 | | |
| C.4.5 Tableaux de flux de trésorerie consolidé | 29 | | |
| C.4.6 Variation des capitaux propres consolidés | 30 | | |
| C.4.7 Annexes aux comptes consolidés | 31 | | |
| C.5 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ MÈRE | 98 | | |
| C.5.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels | 98 | | |
| C.5.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées | 102 | | |
| C.5.3 États financiers de Worldline SA | 106 | | |
| C.5.4 Annexes aux comptes de Worldline SA | 109 | | |

C.1 Revue opérationnelle

Le **chiffre d'affaires** de Worldline pour l'exercice 2025 a atteint **4 029,9 millions d'euros**, soit une baisse de 2,8 % par rapport à 2024 en données organiques, avec notamment une meilleure dynamique au second semestre. Cette performance a été impactée par la ré-internalisation des activités d'un client important dans les Services Financiers et, dans les Services aux Commerçants, par la fin de l'assainissement du portefeuille de marchands à haut risque au premier semestre et par des difficultés de livraison des terminaux.

L'**EBE ajusté** du Groupe s'est établi à **737,2 millions d'euros** pour l'exercice 2025, représentant 18,3 % du chiffre d'affaires, en recul par rapport à 2024, principalement en raison de la baisse du chiffre d'affaires et d'une évolution défavorable du mix clients et secteurs au sein des Services aux Commerçants.

Le **flux de trésorerie disponible**, à **-26 millions d'euros** pour l'exercice 2025, a été impacté notamment par des coûts de rationalisation de 130 millions d'euros, principalement liés à Power24.

C.1.1 Réconciliation du chiffre d'affaires et de la marge opérationnelle à périmètre et taux de change constants

Pour l'analyse de la performance du Groupe, le chiffre d'affaires et l'EBE ajusté 2025 sont comparés avec le chiffre d'affaires et l'EBE ajusté 2024 à périmètre et taux de change constants.

La réconciliation du chiffre d'affaires et de l'EBE ajusté 2024 publiés avec le chiffre d'affaires et l'EBE ajusté 2024 à périmètre et taux de change constants est présentée ci-dessous par ligne de Services :

| (En millions d'euros) | Chiffre d'affaires | | | |
|--------------------------|-----------------------|------------------------------|-----------------|----------------------|
| | FY2024 ^(*) | Effet périmètre ² | Effet de change | FY 2024 ¹ |
| Services aux Commerçants | 3 301,1 | +13,0 | -30,0 | 3 283,9 |
| Services Financiers | 861,9 | -4,5 | +0,8 | 858,2 |
| WORLDLINE | 4 163,1 | +8,5 | -29,2 | 4 142,1 |

(*) Conformément à l'application d'IFRS 5, les données comparatives au 31 décembre 2024 ont été retraitées en raison du classement de l'activité MeTS et d'autres activités en tant qu'« activités abandonnées » (voir la Note 5). Les impacts de ces retraitements sont présentés dans la Note C.3.4.

1 À périmètre constant et taux de change moyens de décembre 2025.

2 Au taux de change moyens de décembre 2024.

| (En millions d'euros) | EBE ajusté | | | |
|-----------------------------------|-----------------------|------------------------------|-----------------|----------------------|
| | FY2024 ^(*) | Effet périmètre ² | Effet de change | FY 2024 ¹ |
| Services aux Commerçants | 785,3 | +3,1 | -2,4 | 786,0 |
| Services Financiers | 235,8 | -1,7 | +1,0 | 235,1 |
| Coûts centraux | (54,2) | 0,0 | +0,1 | (54,1) |
| WORLDLINE | 966,9 | +1,4 | -1,2 | 967,1 |
| en % du chiffre d'affaires | 23,2 % | | | 23,2 % |

(*) Conformément à l'application d'IFRS 5, les données comparatives au 31 décembre 2024 ont été retraitées en raison du classement de l'activité MeTS et d'autres activités en tant qu'« activités abandonnées » (voir la Note 5). Les impacts de ces retraitements sont présentés dans la Note C.3.4.

1 À périmètre constant et taux de change moyens de décembre 2024.

2 Au taux de change moyens de décembre 2023.

En 2025, les effets de change sont essentiellement dus à la dépréciation de la livre turque contre l'euro et à l'appréciation du franc suisse, tandis que les effets de périmètre sont principalement liés à un ajustement de périmètre dans les Services Financiers et la contribution en Italie du portefeuille de marchands de Credito Emiliano S.p.A (Credem), racheté par Worldline le 13 janvier 2025.

C.1.2 Performance par Ligne de Services

| En millions d'euros | Chiffre d'affaires | | | EBE ajusté | | | EBE ajusté % | | |
|--------------------------|--------------------|----------------|---------------------|--------------|--------------|---------------------|---------------|---------------|---------------------|
| | FY2025 | FY 2024* | Variation organique | FY2025 | FY 2024* | Variation organique | FY2025 | FY 2024* | Variation organique |
| Services aux Commerçants | 3 237,5 | 3 283,9 | -1,4 % | 624,0 | 786,0 | -20,6 % | 19,3 % | 23,9 % | -4,7 pts |
| Services Financiers | 792,3 | 858,2 | -7,7 % | 172,2 | 235,1 | -26,8 % | 21,7 % | 27,4 % | -5,7 pts |
| Coûts centraux | 0,0 | 0,0 | N/A | (59,1) | (54,1) | -9,2 % | (1,5 %) | -1,3 % | -0,2 pts |
| WORLDLINE | 4 029,9 | 4 142,1 | -2,8 % | 737,2 | 967,1 | -23,8 % | 18,3 % | 23,3 % | -5,1 PTS |

(*) A périmètre et taux de change constants

C.1.2.1 Services aux Commerçants

Le **chiffre d'affaires** des Services aux Commerçants pour l'exercice 2025 a reculé de 1,4 % en données organiques par rapport à l'année précédente, pour s'établir à **3 237 millions d'euros**. Cette performance a été impactée par la fin annoncée de l'assainissement du portefeuille de marchands à haut risque au premier semestre et par des difficultés de livraison, en grande partie résolues en fin d'année. Si le segment SMB a souffert d'un taux d'attrition élevé dans ses zones géographiques principales, ce taux s'est amélioré à partir du quatrième trimestre 2025. Le segment a par ailleurs enregistré une croissance solide sur plusieurs marchés où il occupe une position de challenger, notamment en Europe du Sud et Centrale.

Par division :

- **Global Commerce** : Les résultats de l'exercice reflètent une forte croissance dans le secteur du voyage et de l'hospitalité en partie grâce à de nouveaux contrats et à l'intégration réussie de nouveaux clients. Le segment Digital a été impacté par de l'attrition volontaire. La société a établi des partenariats fructueux avec FreedomPay et 934 dans le secteur de l'hospitalité ;
- **Enterprise** : Légère baisse du chiffre d'affaires due à l'attrition dans le secteur de la vente au détail. Cette baisse a été partiellement compensée par un fort rebond dans le libre-service (carburant et transports) au second semestre. L'acceptance a enregistré des volumes de transactions records, tant en magasin qu'en ligne, tandis que Wero a été lancé avec succès en Allemagne ;
- **SMB** : La performance a été impactée par la baisse des ventes de terminaux et la faiblesse de certains marchés clés, notamment au premier semestre, partiellement compensées par une croissance solide en Europe centrale. L'activité est revenue à la croissance au quatrième trimestre en Suisse et dans les pays nordiques, avec une amélioration de la satisfaction client et une réduction du taux d'attrition, soutenues par l'adoption de SmartPOS, le renforcement des partenariats et la résolution des problèmes de disponibilité des terminaux en fin d'année ;

- **Co-entreprises** : La performance a été portée par une forte croissance en Europe du Sud, notamment en Italie, soutenue par les migrations de portefeuilles de commerçants et les gains de parts de marché, ainsi que par des initiatives de réévaluation des prix en Australie. Ces résultats ont été partiellement compensés par une performance plus faible en Allemagne, due à la baisse des ventes de terminaux et à une base de comparaison élevée.

Worldline a franchi des étapes importantes dans l'expansion de ses capacités de paiement omnicanal tout au long de l'année 2025 :

Le lancement des terminaux **Android SmartPOS** sur 16 marchés a constitué une étape cruciale dans la modernisation de l'offre de terminaux de Worldline. Ces terminaux ont permis aux commerçants de bénéficier de fonctionnalités intégrées de paiement, de gestion des commandes, de fidélisation et d'applications tierces, créant ainsi une solution de point de vente unifiée.

L'accélération de **Tap on Mobile** offre une solution d'acceptation des paiements flexible et compatible avec tous les appareils via des applications iOS et Android. Déployée sur 23 marchés, cette solution a traité 760 millions d'euros de transactions (valeur des services aux commerçants - MSV) en 2025, soit trois fois plus qu'en 2024. Elle s'adresse aussi bien aux petits commerçants indépendants qu'aux grands magasins.

Worldline a été parmi les premiers prestataires de services de paiement à intégrer **Wero**, favorisant ainsi l'adoption de la solution de paiement native de l'UE sur de nombreux marchés européens, à commencer par le commerce électronique en Allemagne.

L'**EBE ajusté** des Services aux Commerçants s'est élevé à **624 millions d'euros**, soit **19,3 % du chiffre d'affaires**, et a été impacté par une baisse du chiffre d'affaires et un mix clients et secteur moins favorable.

C.1.2.2 Services Financiers

Le **chiffre d'affaires** des Services Financiers en 2025 a atteint **792 millions d'euros**, en baisse de 7,7 % par rapport à l'exercice 2024, impacté par l'important processus de ré-internalisation exceptionnel qui a commencé au deuxième trimestre 2024 au sein de l'activité Paiements non-cartes. La performance par division est la suivante :

- *Traitement Émetteurs et Traitement Acquéreurs* : La performance a été impactée par un ralentissement de l'activité de projets et une baisse des volumes au Benelux et en Italie, partiellement compensés par une forte dynamique en Allemagne, portée par l'intégration de nouveaux clients et les hausses de prix. L'activité s'est améliorée au quatrième trimestre, soutenue par une croissance continue des transactions par carte, de solides performances de Worldline Pay Front Office et une forte dynamique en Asie-Pacifique, malgré des résiliations de contrats et l'application plus stricte de la norme IFRS 15 pour la comptabilisation des revenus de licences ;
- *Digital Banking* : La performance a été impactée par la baisse des volumes d'iDeal aux Pays-Bas et le ralentissement de l'activité SMS en France. La demande a été plus forte pour les services de surveillance et de sanctions, et la fin d'année a été marquée par une croissance des transactions de gestion de la fraude, d'authentification de confiance et d'ACS, ainsi que par l'expansion du portefeuille et une forte dynamique commerciale, illustrée par un niveau record de projets en cours.
- *Paiements non-cartes* : La performance a été impactée par la ré-internalisation d'un client important et par la baisse du nombre de projets de transformation, notamment en Allemagne. Cette baisse n'a été que partiellement compensée par une activité accrue aux Pays-Bas, en Italie et en France. Les tendances de fin d'année ont quant à elles bénéficié de la montée en puissance de nouveaux volumes et des progrès stratégiques réalisés grâce au lancement réussi de la solution SaaS Nimbus Instant Payments auprès des premières banques, même si les résiliations de contrats ont continué de peser sur le chiffre d'affaires ;

C.1.2.3 Coûts centraux

Les coûts centraux se sont élevés à **59 millions d'euros** en 2025 (54 millions d'euros en 2024), notamment en raison du renforcement des activités juridiques et de conformité du Groupe.

L'année 2025 a été marquée par un regain de confiance de la part des clients, illustré par de nombreux renouvellements et prolongations de contrats, ainsi que des partenariats.

En janvier 2025, Worldline a annoncé la prolongation à long terme de son partenariat avec KPC/CBC, l'un des principaux groupes financiers européens, pour les services d'émission. Grâce à cet accord, Worldline continuera de fournir des services d'émission et de traitement des transactions à travers son large portefeuille de services.

Un autre jalon commercial important a été le renouvellement du partenariat de Worldline avec UniCredit, une banque paneuropéenne de premier plan, pour la fourniture de services d'Open Banking. Worldline est l'un des plus importants fournisseurs de services d'Open Banking en Europe et travaille activement sur la DSP3.

En février 2025, Worldline a annoncé son partenariat avec DNB Bank ASA, le plus grand groupe de services financiers de Norvège. DNB tirera parti de la connectivité instantanée Swift de Worldline avec TIPS (TARGET Instant Payment Settlement) pour améliorer son infrastructure de paiement et fournir à ses clients des services de paiement fluides, fiables et en temps réel.

Par ailleurs, nous sommes fiers de renforcer notre partenariat avec OP Financial Group, la plus grande banque de détail de Finlande, grâce à un nouvel accord de 12 ans.

L'**EBE ajusté** de l'exercice 2025 a atteint **172 millions d'euros**, soit **21,7 % du chiffre d'affaires**, en baisse de 570 bps par rapport à l'an dernier, impacté par la baisse du chiffre d'affaires.

C.1.3 Ressources Humaines

Le nombre total de salariés est de 14 979 à fin décembre 2025, contre 15 055 en 2024. Cette diminution des effectifs est due à la mise en place du plan de réduction des effectifs Power24, qui a été partiellement compensée par le renforcement des centres de support dans les pays à bas coûts, tant en Europe qu'en Asie.

Suite à l'approbation par le Conseil d'administration de la stratégie de cession de MeTS (Mobilité & Services Web Transactionels) et des activités Digital Banking, et à la comptabilisation de la ligne de service en IFRS 5 en tant qu'activité abandonnée, le tableau ci-dessous présente le nombre d'effectifs du groupe, hors effectifs MeTS.

| Effectif | Début 2025 retraité | Embauches | Départs | Démissions et réorg. | Autres | Fin 2025 |
|----------------------------|---------------------|--------------|-------------|----------------------|------------|---------------|
| Europe du Sud | 3 533 | 299 | -168 | -174 | -87 | 3 403 |
| Europe Centrale & de l'Est | 4 691 | 655 | -225 | -192 | -66 | 4 863 |
| Europe du Nord | 3 247 | 277 | -222 | -256 | -15 | 3 031 |
| Asie Pacifique & Amériques | 3 584 | 437 | -365 | -101 | 127 | 3 682 |
| WORLDLINE | 15 055 | 1 668 | -980 | -723 | -41 | 14 979 |

| Effectif | Début 2025 | IFRS 5 - activités non poursuivies | Début 2025 retraité |
|----------------------------|---------------|------------------------------------|---------------------|
| Europe du Sud | 5 567 | -2 034 | 3 533 |
| Europe Centrale & de l'Est | 4 924 | -233 | 4 691 |
| Europe du Nord | 3 691 | -444 | 3 247 |
| Asie Pacifique & Amériques | 3 930 | -346 | 3 584 |
| WORLDLINE | 18 112 | -3 057 | 15 055 |

C.2 Perspectives futures

C.2.1 Perspectives 2026

Dans le cadre de la journée Investisseurs du 6 novembre 2025, Worldline a annoncé les perspectives suivantes pour 2026 :

- **Croissance organique du chiffre d'affaires** : croissance faible à un chiffre (*low single digit*) ;
- **EBE ajusté** : d'environ 720 millions d'euros ;
- **Flux de trésorerie disponible** : d'environ (85) millions d'euros.

Ces perspectives excluent MeTS, Worldline North America et Cetrel.

Dans l'attente de la finalisation du programme de cessions de Worldline au cours de l'année, les perspectives pour 2026 sont présentées ici après cessions (excluant MeTS en tant qu'activité non poursuivie, mais aussi Worldline North America, Cetrel, PaymentIQ, MS India et autres actifs détenus en vue de la vente). Les cessions annoncées entraîneront un impact de plus de 900 millions d'euros sur le chiffre d'affaires, de plus de 200 millions d'euros sur l'EBE ajusté¹ et d'environ 55 millions d'euros sur le flux de trésorerie disponible¹ en 2026, sur la base des données de 2025.

Les perspectives de la Société pour 2026, excluant la contribution de toutes les cessions (en tant qu'actifs destinés à la vente), sont les suivantes :

- **Croissance organique du chiffre d'affaires** : croissance faible à un chiffre (*low single digit*) ;
- **EBE ajusté** : d'environ 630 à 650 millions d'euros ;
- **Flux de trésorerie disponible** : (80) à (70) millions d'euros, incluant un investissement de 30 à 40 millions d'euros dans les mesures de remédiation et de 40 à 50 millions d'euros dans les initiatives North Star.

Ces perspectives pour 2026, post cessions, sont conformes à la trajectoire présentée lors de la journée Investisseurs du 6 novembre 2025.

Ces prévisions de bénéfices reposent sur les hypothèses principales suivantes :

- **Hypothèses relatives aux facteurs sur lesquels la direction du Groupe peuvent influencer** :
 - Exécution rigoureuse du plan North Star pour l'année, en particulier pour les volets « convergence » et « intégration ». Ces chantiers doivent favoriser les gains d'efficacité et l'investissement dans la mise en conformité et gestion des risques (tel que détaillé dans la section A.4 du Document d'enregistrement universel) ;
 - Mix de revenus légèrement moins favorable attendu, pesant sur la marge d'EBE ajusté, ce qui sera partiellement compensé par le levier opérationnel issu de la croissance organique ;
 - Impact des résiliations de contrats avec des institutions financières au cours des années précédentes ;
 - Attrition des commerçants (*churn*) identifiée, liée à la migration vers les plateformes cibles ;
 - Aucun retard majeur dans le lancement de nouveaux produits et services ;

- Inflation des coûts : les coûts liés au personnel et aux autres éléments reflètent l'inflation et les gains d'efficacité.

- **hypothèses concernant des facteurs échappant à l'influence des organes de direction du Groupe :**

- Aucune résiliation de contrat supplémentaire dans les segments Services financiers, grandes entreprises ou Global Commerce ;

- Pas d'augmentation de l'attrition (*churn*) sur le marché des PME ;

- L'absence d'évolution significative dans l'environnement macroéconomique, réglementaire, géopolitique et fiscal, et aucune variation majeure des taux de change par rapport à l'euro ;

- Aucune mesure importante prise par les autorités à la suite des audits qui pourrait avoir une incidence sur nos entités ;

- Aucun incident technique majeur affectant nos clients commerçants ou institutions financières ;

- Aucun retard ou annulation majeur concernant le plan de cession communiqué.

Les prévisions de bénéfices pour l'exercice 2026 ont été établies et préparées sur une base à la fois comparable avec les informations financières historiques et conforme aux méthodes comptables de la Société.

Les prévisions de bénéfices et les objectifs prospectifs présentés ci-dessus, ainsi que les hypothèses sur lesquelles ils reposent, ont été établis conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 2019/980 de la Commission européenne du 14 mars 2019, tel que modifié, et aux recommandations de l'ESMA concernant les informations prospectives.

Les prévisions de bénéfices et les objectifs prospectifs présentés ci-dessus sont basés sur des données, des hypothèses et des estimations que le Groupe considère comme raisonnables à la date du présent document. Ces données, hypothèses et estimations peuvent changer ou être ajustées, notamment en raison d'incertitudes liées à l'environnement économique, financier, concurrentiel, comptable, réglementaire ou fiscal, ou en raison d'autres facteurs dont le Groupe n'avait pas connaissance à la date du présent document.

Si un ou plusieurs des risques décrits au chapitre D.3 « Facteurs de risque » du présent document venaient à se réaliser, ils pourraient avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives du Groupe, et pourraient donc compromettre ces prévisions de bénéfices ou ces objectifs prospectifs.

La réalisation de ces prévisions et objectifs de résultats suppose également que la stratégie du Groupe soit menée à bien. En conséquence, le Groupe ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions et objectifs énoncés ci-dessus.

¹ comme défini en section G.1.1

C.2.2 Perspectives 2027 - 2030

Les perspectives de la Société pour 2030, excluant la contribution de toutes les cessions (en tant qu'actifs destinés à la vente), sont les suivantes :

- **Croissance organique du chiffre d'affaires** : d'environ 4% en moyenne annuelle entre 2027 et 2030, avec en moyenne 5% à la fin de la période ;
- **EBE ajusté** : objectif supérieur à 900 millions d'euros (contre plus d'un milliard d'euros annoncé précédemment) en 2030, reflétant l'impact de toutes les cessions ;
- **Flux de trésorerie disponible** prévu en 2030 entre 300 à 350 millions d'euros par an, inchangé par rapport aux prévisions précédentes, démontrant une génération de flux de trésorerie résiliente malgré un périmètre réduit.

Les objectifs prospectifs présentés ci-dessus sont basés sur des données, des hypothèses et des estimations que le Groupe considère comme raisonnables à la date du présent document.

Ces données, hypothèses et estimations peuvent changer ou être ajustées, notamment en raison d'incertitudes liées à l'environnement économique, financier, concurrentiel, comptable, réglementaire ou fiscal, ou en raison d'autres facteurs dont le Groupe n'avait pas connaissance à la date du présent document.

Si un ou plusieurs des risques décrits au chapitre D.3 « Facteurs de risque » du présent document venaient à se réaliser, ils pourraient avoir un impact sur les activités, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives du Groupe, et pourraient donc compromettre ces objectifs prospectifs.

La réalisation de ces objectifs suppose également que la stratégie du Groupe soit menée à bien. Par conséquent, le Groupe ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant à la réalisation des objectifs énoncés ci-dessus.

C.3 Revue financière

C.3.1 État du résultat global

Le Groupe a enregistré une perte des activités poursuivies (attribuable aux propriétaires de la Société Mère Worldline SA) de 5 138,3 millions d'euros pour l'ensemble de l'exercice 2025 (contre une perte des activités poursuivies de 352,0 millions d'euros pour l'ensemble de l'exercice 2024 retraité). Le résultat net normalisé attribuable aux propriétaires de la Société Mère avant éléments exceptionnels et peu fréquents (net d'impôts) de l'exercice 2025 s'est élevé à 175,2 millions d'euros, soit 4,3 % du chiffre d'affaires, contre 367,2 millions d'euros en 2024.

C.3.1.1 État de passage de la marge opérationnelle au résultat net

| (En millions d'euros) | Exercice 2025 | % du chiffre d'affaires | Exercice 2024 ^(*) | % du chiffre d'affaires |
|--|------------------|-------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Marge opérationnelle | 382,1 | 9,5 % | 611,9 | 14,7 % |
| Autres produits et charges opérationnels | (5 204,1) | | (566,8) | |
| Résultat opérationnel | (4 822,0) | (119,7)% | 45,1 | 1,1 % |
| Résultat financier | (406,3) | | (407,9) | |
| Produit d'impôt / (Charge) | 60,1 | | (4,1) | |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | 3,9 | | (0,1) | |
| Part des participations ne donnant pas le contrôle et quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | 26,1 | | 15,1 | |
| Résultat net - attribuable aux activités poursuivies | (5 138,3) | (127,5)% | (352,0) | (8,5)% |
| Résultat net - attribuable aux activités non poursuivies | (18,2) | | 55,0 | |
| Résultat net - attribuable aux propriétaires de la Société Mère | (5 156,5) | (128,0)% | (297,0) | (7,1)% |
| RÉSULTAT NET NORMALISÉ - ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE | 175,2 | 4,3 % | 367,2 | 8,8 % |

(*) Conformément à l'application d'IFRS 5, les données comparatives au 31 décembre 2024 ont été retraitées en raison du classement de l'activité MeTS et d'autres activités en tant qu'« activités abandonnées » (voir la Note 5). Les impacts de ces retraitements sont présentés dans la Note C.3.4.

C.3.1.2 Excédent Brut d'Exploitation ajusté

L'Excédent Brut d'Exploitation ajusté (EBE ajusté) représente la performance opérationnelle sous-jacente des activités courantes et est expliqué dans la revue opérationnelle.

| (En millions d'euros) | Exercice 2025 | Exercice 2024 ^(*) | Variation |
|--|---------------|------------------------------|----------------|
| Marge opérationnelle | 382,1 | 611,9 | (229,8) |
| + Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles | 353,0 | 323,5 | 29,5 |
| + Valeur nette des immobilisations cédées/mises au rebut | 7,3 | 6,3 | 0,9 |
| +/- Dotations/(Reprises) nettes aux provisions pour retraite | 3,9 | 8,1 | (4,3) |
| +/- Dotations/(Reprises) nettes aux provisions | (9,0) | 17,1 | (26,1) |
| EBE AJUSTÉ | 737,2 | 966,9 | (229,7) |

(*) Conformément à l'application d'IFRS 5, les données comparatives au 31 décembre 2024 ont été retraitées en raison du classement de l'activité MeTS et d'autres activités en tant qu'« activités abandonnées » (voir la Note 5). Les impacts de ces retraitements sont présentés dans la Note C.3.4.

C.3.1.3 Autres produits et charges opérationnels

Le poste « Autres produits et charges opérationnels » représente une charge nette de 5 204,1 millions d'euros sur l'exercice 2025.

Le détail par nature de ce poste est le suivant :

| (En millions d'euros) | Exercice 2025 | Exercice 2024 (*) |
|--|------------------|-------------------|
| Dépréciation du goodwill | (4 366,5) | - |
| Dépréciation des actifs détenus en vue de la vente | (378,0) | - |
| Amortissement de la relation clients et des brevets | (260,5) | (260,0) |
| Rationalisation et frais associés | (81,1) | (218,8) |
| Coûts d'intégration et d'acquisition | (70,7) | (87,6) |
| Rémunérations basées sur des actions & coûts associés | (10,9) | (9,8) |
| Autres | (36,3) | 9,4 |
| TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION | (5 204,1) | (566,8) |

(*) Conformément à l'application d'IFRS 5, les données comparatives au 31 décembre 2024 ont été retraitées en raison du classement de l'activité MeTS et d'autres activités en tant qu'« activités abandonnées » (voir la Note 5). Les impacts de ces retraitements sont présentés dans la Note C.3.4.

En 2025, une **dépréciation de l'écart d'acquisition (goodwill)** de 4 366,5 millions d'euros a été enregistrée au titre de la diminution de la valeur de la ligne de services "Services aux Marchands", conformément à IAS 36, dont 4 060 millions d'euros reconnus au premier semestre et 306,5 millions d'euros au second semestre (voir note 10.1 « Goodwill »), soit un total de 4 366,5 millions d'euros sur l'exercice 2025.

Sur la base des résultats estimés de la cession d'**actifs classés comme détenus en vue de la vente** selon la norme IFRS 5 (voir note 3 -Principales variations du périmètre de consolidation), **une dépréciation** de 378,0 millions d'euros a été constatée, dont 280,4 millions d'euro sur le goodwill, 67,6 millions sur les autres actifs et 29,9 millions sur les relations clients.

Les coûts de rationalisation et les frais associés s'élèvent à 81,1 millions d'euros et sont principalement liés aux :

- Coûts de mise en œuvre de Power24 à hauteur de 19,1 millions d'euros (Voir la note 4 « Autres éléments significatifs de l'année, section (« Power24 »).
- Les coûts engagés dans le secteur *High Business Risk* (HBR) pour renforcer la gestion des risques liés aux commerçants pour 12,2 millions d'euros.
- Projets de transformation informatique, principalement Move to Cloud, pour un montant de 7,0 millions d'euros.

Les coûts d'intégration et d'acquisition ont atteint 70,7 millions d'euros, en baisse de 16,9 millions d'euros, en lien avec la réduction des coûts d'intégration et de mise en œuvre des synergies liées aux acquisitions passées. Les principaux coûts de la période concernent :

- Les coûts liés à l'intégration s'élèvent à 51,9 millions d'euros, et concernent principalement l'entité détenue conjointement en Australie avec ANZ pour 23,9 millions et 28,0 millions d'euros pour les coûts liés aux fusions et acquisitions (M&A).
- Les coûts liés aux risques et à la conformité pour 16,7 millions d'euros relatifs aux projets de renforcement du programme des risques et AML/CFT (lutte contre le blanchiment d'argent / Lutte contre le financement du terrorisme), des autres risques et de la mise en conformité, notamment sur des périmètres déjà acquis. Ces coûts concernent principalement les dépenses liées à la mise en place et l'harmonisation des processus et des systèmes,
- tels que les diligences d'intégration des commerçants, les processus de stockage des informations connexes, etc.

Les autres éléments s'élèvent à 36,3 millions d'euros et concernent principalement des litiges et risques éventuels en dehors de l'activité principale de la société (voir note 16 - Provisions).

C.3.1.4 Résultat financier

Les charges financières nettes s'élèvent à 406,3 millions d'euros sur la période (contre une charge de 407,9 millions d'euros en 2024) et se composent de :

- Une charge nette de l'endettement financier de 51,3 millions d'euros (contre un produit net de 3,5 millions d'euros en 2024) ;
- Un coût financier net non opérationnel (incluant l'impact de change) de 355,0 millions d'euros (contre une charge de 411,3 millions d'euros en 2024).

La charge nette de l'endettement financier de 51,3 millions d'euros en 2025 est principalement constituée des effets suivants :

- D'intérêts liés aux emprunts obligataires non convertibles (75,2 millions d'euros) et aux obligations convertibles (6,4 millions d'euros) ;
- Du produit d'intérêts nets sur la trésorerie et autres équivalents de trésorerie (15,6 millions d'euros) ;
- Du profit généré par le remboursement des obligations convertibles (11,5 millions d'euros) – Voir Note 4 « Autres éléments significatifs de l'année » ;

La variation par rapport à l'année dernière s'explique par :

- La hausse des charges d'intérêts liées aux obligations simples (augmentation de 37,2 millions d'euros en raison de la nouvelle émission obligataire de la période - Voir Note 4 « Autres éléments significatifs de l'année »),
- La diminution d'intérêts nets sur la trésorerie et autres équivalents de trésorerie en 2025 (28,5 millions d'euros).

Le coût financier net de 355,0 millions d'euros en 2025 se compose principalement :

- D'une perte de change pour 21,0 millions d'euros (perte de 40,7 millions d'euros en 2024), principalement liée aux impacts de l'hyperinflation en Argentine et en Turquie, pour un impact négatif de 17,7 millions d'euros ;
- Des intérêts financiers sur dette de location (IFRS 16) pour une charge de 12,3 millions d'euros (10,8 millions d'euros en 2024) ;
- Des coûts financiers relatifs aux régimes de retraite pour 5,7 millions d'euros (5,9 millions d'euros en année 2024) représentent la différence entre les charges d'intérêts sur les obligations au titre des prestations définies et les produits d'intérêts sur les actifs des régimes capitalisés (voir note 15 « Régimes de retraites et autres avantages à long terme ») ;
- D'un coût de 0,2 million d'euros lié à la variation de juste valeur des actions Visa (contre un produit de 10,2 millions d'euros en 2024) ;
- De la variation négative à la juste-valeur des autres instruments financiers pour 297,7 millions d'euros, principalement liée à la variation négative à la juste valeur des actions de préférence Poseidon Holdco pour 290,0 millions d'euros (réévaluation négative de 349.0 millions d'euros en 2024) ;
- Des autres charges financières pour 22,9 millions d'euros principalement en raison des charges financières associées à des accords financiers conclus avec les commerçants, notamment en Australie ;
- Des autres produits financiers pour 9,4 millions d'euros (contre 6,5 millions d'euros en 2024).

C.3.1.5 Impôt

Le produit d'impôt au titre de l'exercice 2025 s'élève à 60,1 millions d'euros pour une perte avant impôt de 5 228,4 millions d'euros. Le Taux d'Impôt Effectif (TIE) annuel est de 1,1 % en 2025 contre -1,1 % en 2024. En 2025, après le retraitement de la dépréciation du goodwill de 4 647,0 millions d'euros et de la juste valeur des actions de préférence Poseidon Holdco de 290,0 millions d'euros, le Taux effectif d'impôt annualisé ressort à 20,6 % contre -29,7 % en 2024, après retraitement de la juste valeur des actions de préférence Poseidon Holdco de 349.0 millions d'euros). L'augmentation du taux d'impôt effectif (TIE) est principalement due à la comptabilisation de dépréciations d'actifs d'impôt différé sur déficits reportables dans un contexte de pertes accrues.

C.3.1.6 Participations ne donnant pas le contrôle

La quote-part du résultat revenant aux participations ne donnant pas le contrôle sur l'exercice 2025 est une perte de 26,1 millions d'euros et correspond principalement aux participations dans Worldline Australia Pty Ltd et Payone GmbH, contre une perte de 15,1 millions d'euros en 2024.

C.3.1.7 Résultat net normalisé

Le résultat net normalisé est défini comme le résultat net attribuable hors éléments inhabituels et peu fréquents (part du Groupe), net d'impôts. Sur l'exercice 2025, le montant était de 175,2 millions d'euros, contre 367,2 millions d'euros en 2024.

| (En millions d'euros) | Exercice 2025 | Exercice 2024 (*) |
|--|---------------|-------------------|
| Résultat net - attribuable aux propriétaires de la société mère | (5 138,3) | (352,0) |
| Autres produits et charges opérationnels (Part du Groupe) | 5 147,7 | 493,3 |
| Charge financière de la juste valeur des actions de préférence (Part du groupe) | 290,0 | 349,0 |
| Produit financier des actions Visa (Part du groupe) | 0,1 | (3,1) |
| Impôt sur les autres produits et charges opérationnels | (124,3) | (120,0) |
| RÉSULTAT NET NORMALISÉ – ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE | 175,2 | 367,2 |

(*) Conformément à l'application d'IFRS 5, les données comparatives au 31 décembre 2024 ont été retraitées en raison du classement de l'activité MeTS et d'autres activités en tant qu'« activités abandonnées » (voir la Note 5). Les impacts de ces retraitements sont présentés dans la Note C.3.4.

C.3.1.8 Résultat net par action

Le nombre moyen pondéré d'actions s'est élevé à 280 073 277 actions sur la période. Au 31 décembre 2025 (comme au 31 décembre 2024), aucun des instruments du Groupe n'est potentiellement dilutif, car tous les instruments convertibles en actions sont potentiellement relatifs.

| (En millions d'euros) - attribuable aux propriétaires de la Société Mère des activités poursuivies | Exercice 2025 | % du chiffre d'affaires | Exercice 2024 (*) | % du chiffre d'affaires |
|--|---------------|-------------------------|-------------------|-------------------------|
| Résultat net [a] | (5 138,3) | (127,5)% | (352,0) | (8,5)% |
| Résultat net dilué [b] | (5 138,3) | (127,5)% | (352,0) | (8,5)% |
| Résultat net normalisé [c] | 175,2 | 4,3 % | 367,2 | 8,8 % |
| Résultat net normalisé dilué [d] | 175,2 | 4,3 % | 367,2 | 8,8 % |
| Nombre moyen d'actions [e] | 280 073 277 | | 282 567 142 | |
| Nombre moyen dilué d'actions [f] | 280 073 277 | | 282 567 142 | |
| <i>En euros</i> | | | | |
| Résultat Net Par Action (RNPA) [a] / [e] | (18,35) | | (1,25) | |
| Résultat Net Par Action (RNPA) dilué [b] / [f] | (18,35) | | (1,25) | |
| Résultat Net Par Action (RNPA) normalisé [c] / [e] | 0,63 | | 1,30 | |
| Résultat Net Par Action (RNPA) dilué normalisé [d] / [f] | 0,63 | | 1,30 | |

(*) Conformément à l'application d'IFRS 5, les données comparatives au 31 décembre 2024 ont été retraitées en raison du classement de l'activité MeTS et d'autres activités en tant qu'« activités abandonnées » (voir la Note 5). Les impacts de ces retraitements sont présentés dans la Note C.3.4.

C.3.2 Tableau de flux de trésorerie

| (En millions d'euros) | Exercice 2025 | Exercice 2024 (Retraité) (*) |
|--|------------------|---------------------------------|
| Excédent Brut d'Exploitation ajusté (EBE ajusté) | 737,2 | 966,9 |
| Investissements opérationnels | (248,3) | (263,2) |
| Paievements des loyers (loyers sous IFRS 16) | (118,2) | (106,4) |
| Variation du besoin en fonds de roulement | 35,1 | (87,9) |
| Flux de trésorerie opérationnel | 405,8 | 509,4 |
| Impôts payés | (141,5) | (135,1) |
| Produit (Coût) de l'endettement financier net | (56,3) | (1,8) |
| Coûts d'intégration et d'acquisition | (78,1) | (87,7) |
| Rationalisation & frais associés provenant des autres produits et charges opérationnels | (136,3) | (152,8) |
| Autres variations | (19,6) | (10,1) |
| FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE | (26,0) | 121,9 |
| Acquisitions et cession (solde net) | (97,0) | (22,9) |
| Augmentation de capital | - | 21,1 |
| Part des obligations convertibles en capitaux propres / en dette | (9,9) | (13,3) |
| Investissements financiers nets à long terme | (28,0) | (7,3) |
| Variation des dettes de loyers | 45,6 | (56,2) |
| Dividendes (versés) / reçus | (14,3) | (12,1) |
| Autres variations | 0,2 | 24,3 |
| Flux de trésorerie net | (129,3) | 55,5 |
| TRÉSORERIE NETTE / (ENDETTEMENT NET) D'OUVERTURE | (2 012,1) | (2 155,6) |
| Variation de trésorerie nette / (dette nette) | (129,3) | 55,5 |
| Variation de trésorerie des activités non poursuivies | 13,9 | 78,0 |
| Incidence des variations de cours de monnaies étrangères sur la trésorerie | (9,9) | 10,1 |
| Reclassement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie – Actifs détenus en vue de la vente | (81,8) | - |
| TRÉSORERIE NETTE / (ENDETTEMENT NET) DE CLÔTURE | (2 219,2) | (2 012,1) |

(*) Conformément à l'application d'IFRS 5, les données comparatives au 31 décembre 2024 ont été retraitées en raison du classement de l'activité MeTS et d'autres activités en tant qu'« activités abandonnées » (voir la Note 5). Les impacts de ces retraitements sont présentés dans la Note C.3.4.

Le **flux de trésorerie disponible** représente la variation de la trésorerie nette ou de l'endettement net, hors variations de fonds propres, dividendes versés, impact des fluctuations des taux de change sur le solde d'ouverture de trésorerie net et hors acquisitions, investissements financiers et cessions nets.

Au 31 décembre 2025, le flux de trésorerie disponible est négatif pour un montant de 26,0 millions d'euros, contre un flux de trésorerie disponible positif de 121,9 millions d'euros en 2024.

L'Excédent Brut d'Exploitation ajusté de 737,2 millions d'euros a atteint 18,3 % du chiffre d'affaires.

Les **investissements opérationnels** se sont élevés à 248,3 millions d'euros, soit 6,2 % du chiffre d'affaires. La capitalisation relative aux investissements dans les plateformes logicielles, dans le cadre de la modernisation des plateformes technologiques propriétaires, s'est élevée à 181,5 millions d'euros.

La variation positive du **besoin en fonds de roulement** s'est élevée à 35,1 millions d'euros. Cette hausse s'explique principalement par une baisse des dettes fournisseurs en 2025, comparé à 2024 (voir note 18.1 « Fournisseurs et comptes rattachés »). Le Groupe peut affacturer une partie de ses créances clients dans le cadre de sa gestion courante de trésorerie. Au 31 décembre 2025, le montant net reçu par le Groupe au titre de créances client affacturées s'est élevé à 24,7 millions d'euros (contre 44,4 millions d'euros en 2024).

Les **impôts payés** ont atteint 141,5 millions d'euros.

Le **produit (coût) de l'endettement financier net** de - 56,3 millions d'euros s'explique principalement par les intérêts sur les obligations, le *cashpooling* et d'autres dettes financières.

La sortie de trésorerie liée à la rationalisation et des coûts associés de 136,3 millions d'euros, s'explique principalement par le paiement Power24 liés aux provisions 2024.

Les **coûts d'intégration et les coûts d'acquisitions** de 78,1 millions d'euros s'expliquent principalement par :

- Des coûts de transformation pour 49,3 millions d'euros, composés de trois postes principaux :
 - La mise en place de l'entité détenue conjointement en Australie avec ANZ.
 - Des coûts de conformité principalement liés à l'opérationnalisation, notamment sur les périmètres acquis et pour renforcer l'opérationnalisation de la AML/CFT (Lutte contre le Blanchiment d'Argent / Lutte contre le Financement du Terrorisme);
 - Des coûts liés aux opérations de fusion et acquisition.

D'autres variations ont affecté le flux de trésorerie, entraînant un impact négatif de 19,6 millions d'euros (contre un impact négatif de 10,1 millions d'euros en 2024). Cela s'explique par les effets négatifs des taux de change, de l'hyperinflation et des frais financiers.

L'impact net négatif des acquisitions et cessions importantes pour 97,0 millions d'euros provient principalement de :

- L'acquisition d'un portefeuille de commerçants auprès de Credito Emiliano S.p.A (Credem) pour un montant de 76,2 millions d'euros ;
- L'impact net négatif de 7,9 millions d'euros résulte principalement de la comptabilisation d'une nouvelle option de vente relative à Credem (voir note 4 Autres éléments significatifs de l'année) et de la réévaluation des options de vente existantes sur intérêts ne donnant pas le contrôle ;
- Le programme de rachat d'actions pour un montant de 20,3 millions d'euros.

L'effet de l'augmentation de la dette nette lié aux **obligations convertibles** s'élève à 9,9 millions d'euros, en raison des rabais et des intérêts capitalisés.

Les investissements financiers nets à long terme se sont élevés à 28,0 millions d'euros, principalement due à un gage demandé par VISA pour un montant de 17,0 millions d'euros.

La variation positive des dettes de location s'est élevée à 45,6 millions d'euros, principalement due à la baisse de contrats de location signés dans le secteur immobilier au cours de la période par rapport aux paiements de loyers.

Les autres variations étaient principalement constituées de la vente d'actions Visa en 2024.

La variation de cours des monnaies étrangères, qui est déterminée sur l'exposition de la dette ou de la trésorerie par pays, a eu un impact négatif de 9,9 millions d'euros.

Les informations relatives à la période de douze mois se terminant le 31 décembre 2024 ont été retraitées pour refléter la classification des activités MeTS et de certaines autres activités comme des « activités non poursuivies » (voir Note 5), comme suit :

| (En millions d'euros) | Exercice 2024 (Publié) | IFRS 5 | Exercice 2024 (Retraité) |
|---|---------------------------|----------------|-----------------------------|
| Excédent Brut d'Exploitation ajusté (EBE ajusté) | 1 070,4 | (103,5) | 966,9 |
| Investissements opérationnels | (281,5) | 18,3 | (263,2) |
| Paievements des loyers (loyers sous IFRS 16) | (116,6) | 10,2 | (106,4) |
| Variation du besoin en fonds de roulement | (72,4) | (15,5) | (87,9) |
| Flux de trésorerie opérationnel | 599,9 | (90,5) | 509,4 |
| Impôts payés | (141,2) | 6,0 | (135,1) |
| Produit (Coût) de l'endettement financier net | 3,3 | (5,0) | (1,8) |
| Coûts d'intégration et d'acquisition | (87,6) | (0,0) | (87,7) |
| Rationalisation & frais associés provenant des autres produits et charges opérationnels | (163,2) | 10,4 | (152,8) |
| Autres variations | (10,1) | - | (10,1) |
| FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE | 201,0 | (79,1) | 121,9 |
| Acquisitions et cession (solde net) | (22,9) | - | (22,9) |
| Part des obligations convertibles classée en capitaux propres / dette | (13,3) | - | (13,3) |
| Investissements financiers nets à long terme | (7,3) | (0,0) | (7,3) |
| Variation des dettes de loyers | (57,4) | 1,2 | (56,2) |
| Dividendes (versés) / reçus | (12,1) | - | (12,1) |
| Autres variations | 24,3 | - | 24,3 |
| Flux de trésorerie net | 133,5 | (78,0) | 55,5 |
| TRÉSORERIE NETTE / (ENDETTEMENT NET) D'OUVERTURE | (2 155,6) | - | (2 155,6) |
| Variation de trésorerie | 133,5 | (78,0) | 55,5 |
| Variation de trésorerie des activités non poursuivies | - | 78,0 | 78,0 |
| Incidence des variations de cours de monnaies étrangères sur la trésorerie | 10,1 | - | 10,1 |
| TRÉSORERIE NETTE / (ENDETTEMENT NET) DE CLÔTURE | (2 012,1) | - | (2 012,1) |

| (En millions d'euros) | Exercice 2025 Avant IFRS 5 | IFRS 5 | Exercice 2025 Après IFRS 5 |
|--|-------------------------------|----------------|-------------------------------|
| Excédent Brut d'Exploitation ajusté (EBE ajusté) | 841,4 | (104,2) | 737,2 |
| Investissements opérationnels | (267,5) | 19,2 | (248,3) |
| Paievements des loyers (loyers sous IFRS 16) | (130,5) | 12,4 | (118,2) |
| Variation du besoin en fonds de roulement | 4,7 | 30,4 | 35,1 |
| Flux de trésorerie opérationnel | 448,1 | (42,2) | 405,8 |
| Impôts payés | (147,4) | 5,9 | (141,5) |
| Produit (Coût) de l'endettement financier net | (54,1) | (2,3) | (56,3) |
| Coûts d'intégration et d'acquisition | (84,7) | 6,7 | (78,1) |
| Rationalisation & frais associés provenant des autres produits et charges opérationnels | (150,8) | 14,5 | (136,3) |
| Autres variations | (19,6) | - | (19,6) |
| FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE | (8,5) | (17,5) | (26,0) |
| Acquisitions et cession (solde net) | (97,0) | - | (97,0) |
| Augmentation de capital | - | - | - |
| Part des obligations convertibles classée en capitaux propres / dette | (9,9) | - | (9,9) |
| Investissements financiers nets à long terme | (28,3) | 0,3 | (28,0) |
| Variation des dettes de loyers | 42,3 | 3,2 | 45,6 |
| Dividendes (versés) / reçus | (14,3) | - | (14,3) |
| Autres variations | 0,2 | - | 0,2 |
| Flux de trésorerie net | (115,4) | (13,9) | (129,3) |
| TRÉSORERIE NETTE / (ENDETTEMENT NET) D'OUVERTURE | (2 012,0) | - | (2 012,0) |
| Variation de trésorerie nette / (dette nette) | (115,4) | (13,9) | (129,3) |
| Variation de trésorerie des activités non poursuivies | - | 13,9 | 13,9 |
| Incidence des variations de cours de monnaies étrangères sur la trésorerie | (9,9) | - | - |
| Reclassement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie – Actifs détenus en vue de la vente | - | (81,8) | (81,8) |
| TRÉSORERIE NETTE / (ENDETTEMENT NET) | (2 137,2) | (81,8) | (2 219,2) |

C.3.2.1 Investissements

Investissements en 2025

En 2025, le total des dépenses d'investissement (acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles enregistrées au bilan) du Groupe s'est élevé à 248,3 millions d'euros. Ces dépenses d'investissement sont principalement composées de :

Les coûts de production capitalisés correspondent aux développements logiciels au cœur des produits du Groupe, pour 181,5 millions d'euros en 2025. Ce montant a été essentiellement consacré au développement des plateformes logicielles du Groupe dans deux domaines principaux (i) la création de nouveaux produits ou l'amélioration de produits existants avec de nouvelles fonctionnalités et (ii) rendre la plateforme de traitement du groupe conforme aux nouvelles réglementations. Au 31 décembre 2025, la valeur comptable nette de ces plateformes développées en interne s'élevait à 493,4 millions d'euros.

Le tableau suivant détaille le montant des dépenses d'investissement (acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles) par type de dépense pour les périodes indiquées.

| (En millions d'euros) | Exercice 2025 | Exercice 2024 (*) |
|--|---------------|-------------------|
| Coûts capitalisés | 181,5 | 168,9 |
| Autres acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | 66,9 | 94,3 |
| TOTAL ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES | 248,3 | 263,2 |

(*) Conformément à l'application d'IFRS 5, les données comparatives au 31 décembre 2024 ont été retraitées en raison du classement de l'activité MeTS et d'autres activités en tant qu'« activités abandonnées » (voir la Note 5). Les impacts de ces retraitements sont présentés dans la Note C.3.4.

Investissements financiers 2025

Les investissements financiers du Groupe concernaient, principalement, des investissements dans des entités non consolidées (68,9 millions d'euros en 2025 et 355,3 millions d'euros en 2024) ; voir Note 17.3.1 « Actifs financiers non courants ».

C.3.2.2 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées

Au 31 décembre 2025, le Groupe détenait des immobilisations corporelles d'une valeur nette totale d'environ 147,8 millions d'euros, principalement constituées des équipements (en particulier informatiques) utilisés dans les centres de production, et plus particulièrement au sein des centres de données. Le Groupe loue la quasi-totalité de ses biens immobiliers, alors que ses équipements informatiques sont généralement achetés.

Les immobilisations corporelles détenues ou louées par le Groupe sont essentiellement constituées :

De bâtiments administratifs et de bureaux, pour les besoins des fonctions administratives et commerciales du Groupe, dans l'ensemble des pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités. Les principaux sites loués se situent en France (notamment le site de Seclin où se situe sa plus grande unité opérationnelle ainsi que le site de Paris La Défense où le Groupe a son siège social), en Belgique, en Suisse, aux Pays-Bas, en Italie, en Allemagne, en Suède, en Espagne, au Luxembourg, en Pologne, en Autriche, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Malaisie, à Singapour, et en Australie et Nouvelle-Zélande ;

Les principaux centres de données du Groupe sont localisés dans les sites situés en France (site de Seclin et site de Vendôme – seul bâtiment appartenant à Worldline), en Belgique (site de Bruxelles), au Luxembourg et en Allemagne (site de Francfort). Le Groupe loue des centres de données en France,

aux Pays-Bas, en Italie, au Luxembourg, en Allemagne, en Suède, en Espagne, en Turquie, aux États-Unis, au Canada, en Argentine, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Inde. En Suisse, le Groupe achète des services d'infrastructures à SIX Group et au Royaume-Uni, en Espagne et en Allemagne, le Groupe achète des services d'infrastructures à Atos.

Le Groupe loue également, auprès de tiers interconnectés avec ses propres centres de données, quatre centres de télécommunications européens (situés en France, en Belgique et en Allemagne).

D'infrastructures techniques de centres de données, de biens mobiliers, d'équipements (en particulier informatiques) et de serveurs de centres de données, dont le Groupe est propriétaire au travers de ses entités locales ;

D'un atelier d'assemblage au Royaume-Uni pour la fabrication des bornes libre-service.

Le Groupe considère que le taux d'utilisation de ses différentes immobilisations corporelles est cohérent avec son activité et son évolution projetée et avec ses investissements en cours et planifiés.

Enfin, le Groupe utilise les infrastructures à la demande des fournisseurs de Cloud public, entre autres Amazon Web Services, Google Cloud et Microsoft Azure. Ces contrats sont traités comme des coûts opérationnels.

C.3.3 Politique de financement

Structure de financement

Les besoins de liquidités estimés de Worldline sont actuellement entièrement couverts par la trésorerie brute, les facilités de crédit renouvelable à long terme, les accès aux programmes commercial paper et au marché obligataire, et la génération de trésorerie.

Worldline a conclu le 12 avril 2019 un programme de *Negotiable European Commercial Papers* (NEU CP) pour optimiser ses charges financières et améliorer la trésorerie du Groupe pour un montant initial maximum de 600 millions d'euros, augmenté à 1 000 millions d'euros en décembre 2020. Au 31 décembre 2025, aucun montant n'était en cours de circulation au titre du programme contre 60 millions d'euros au 31 décembre 2024. Les émissions NEU CP sont réalisées sur une base récurrente en fonction des besoins à court terme et des conditions de marché.

Le 4 juillet 2024, Worldline a signé une ligne de crédit renouvelable (« RCF ») de 1 125 millions d'euros, échéance juillet 2029. La RCF comprend deux options de prolongation d'un an à la discrétion des créanciers. La RCF est soutenue par un pool de 17 banques internationales. La RCF remplace les lignes de crédit renouvelable précédemment existantes de 450 millions d'euros et 600 millions d'euros.

En mai 2025, Worldline a obtenu l'accord des prêteurs d'une prolongation d'un an (de juillet 2029 à juillet 2030) concernant sa ligne de crédit renouvelable (RCF) à hauteur de 1 125 millions d'euros. Au 31 décembre 2025, la RCF n'avait pas été tirée.

Les tirages sur la RCF peuvent être effectués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suspensives habituelles.

En mai 2025, Worldline a remboursé à l'échéance deux prêts *Schuldschein* pour des montants respectivement de 25 millions d'euros et 30 millions d'euros.

Sur le marché obligataire, Worldline a émis plusieurs instruments dans le cadre de son programme EMTN (*Euro Medium Term Note*) de 4 milliards d'euros. Les termes et conditions de ces obligations correspondent à une documentation standard de type *Investment Grade* :

- En juin 2020, dans le cadre du financement de la composante *cash* de l'acquisition d'Ingenico (actions et obligations OCEANE), Worldline a finalisé deux émissions d'obligations pour un montant de 500 millions d'euros chacune. La première émission obligataire est arrivée à échéance le 30 juin 2023. La deuxième émission obligataire vient à échéance le 30 juin 2027 et porte un coupon de 0,875 % par an sur le montant du capital restant dû. Les obligations sont cotées à la Bourse de Luxembourg.
- En septembre 2023, Worldline a émis une nouvelle obligation de 600 millions d'euros dans le cadre du programme EMTN existant, arrivant à échéance le 12 septembre 2028 et payant un intérêt de 4,125 % par an sur le montant principal restant dû.
- En novembre 2024, Worldline a émis une nouvelle obligation de 500 millions d'euros dans le cadre du programme EMTN existant, arrivant à échéance le 27 novembre 2029, et payant un intérêt de 5,25 % par an sur le montant principal restant dû.
- En novembre 2024, Worldline a racheté des obligations OCEANE 2025 pour un montant de 200 millions d'euros et des obligations OCEANE 2026 pour un montant de 50 millions d'euros.
- En juin 2025, Worldline a émis une nouvelle obligation de 550 millions d'euros dans le cadre du programme EMTN existant, arrivant à échéance le 10 juin 2030, et portant un coupon de 5,50 % par an sur le principal restant dû. Le montant sera remboursable à la date d'échéance (voir note 17.4 Passifs financiers).
- En juin 2025, Worldline a racheté 3 221 238 obligations « OCEANE 2026 » pour un montant de 332 millions d'euros, représentant environ 60,8 % du total des obligations OCEANE 2026 en circulation ; voir Note 4 *Autres éléments significatifs de l'année*. Le montant principal restant dû sur ces OCEANE est de 212,6 millions d'euros.
- En juillet 2025, Worldline a remboursé à échéance le solde restant de l'obligation de 600 millions d'euros, dont une partie avait été rachetée en novembre 2024. Le remboursement s'est élevé à 395 millions d'euros. ; voir Note 4 *Autres éléments significatifs de l'année*.
- Le Groupe détient également des obligations convertibles OCEANE 2026 encore en circulation (en partie rachetées en novembre 2024) pour un montant principal restant dû de 200 millions d'euros.

Note de crédit

La notation de crédit d'entreprise de Worldline est BB (perspective négative) avec une notation à court terme de B, soutenant son accès continu aux marchés de capitaux.

Le 27 mars 2025, S&P Global Ratings a mis à jour la notation de Worldline. La notation de crédit à long terme de Worldline est désormais BB avec une perspective négative (contre BBB-, perspective négative précédemment) et une note de crédit à court terme B (contre A-3 précédemment). Selon la dernière publication de S&P (novembre 2025), cette notation demeure inchangée à la date de clôture.

Politique d'investissement

Worldline a pour politique de louer ses bureaux et autres actifs immobiliers, administratifs ou opérationnels. Certains autres actifs immobilisés tels que les équipements informatiques et les véhicules de société peuvent être financés par des contrats de location simple ou de location-financement sélectionnés en fonction du coût du financement et du type de financement les plus adaptés aux actifs concernés.

C.3.4 Retraitement des informations comparatives

• IFRS 5 - Activités non poursuivies

Comme mentionné à la Note 3, le résultat et les flux de trésorerie attribuables aux activités cédées du pôle Mobility & e-Transactional Services (MeTS) et aux activités *Digital banking* sont désormais classés dans les actifs détenus en vue de la vente et présentés séparément en tant qu'activités non poursuivies dans les états financiers consolidés 2025. Conformément à la norme IFRS 5, les états financiers comparatifs pour l'exercice 2024 ont été retraités en conséquence. L'impact de ces retraitements sur les états financiers consolidés 2024 est présenté ci-dessous :

Compte de résultat consolidé retraité

| (En millions d'euros) | Exercice 2024 | | |
|---|----------------|----------------|----------------|
| | Publié | IFRS 5 | Retraité |
| Chiffre d'affaires | 4 631,9 | (468,9) | 4 163,1 |
| Charges de personnel | (1 475,2) | 206,3 | (1 268,9) |
| Charges opérationnelles | (2 470,0) | 187,8 | (2 282,2) |
| Marge opérationnelle | 686,7 | (74,8) | 611,9 |
| En % du chiffre d'affaires | 14,8 % | 16,0 % | 14,7 % |
| Autres produits et charges opérationnels | (582,0) | 15,2 | (566,8) |
| Résultat opérationnel | 104,7 | (59,6) | 45,1 |
| En % du chiffre d'affaires | 2,3 % | 12,7 % | 1,1 % |
| Charges financières | (605,4) | (1,8) | (607,3) |
| - Inclus Produits (coût) de la dette financière nette) | - | - | - |
| Produits financiers | 199,4 | - | 199,4 |
| Résultat financier | (406,0) | (1,8) | (407,9) |
| Résultat avant impôt | (301,4) | (61,4) | (362,8) |
| Produit d'impôt / (Charge) | (10,6) | 6,5 | (4,1) |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | (0,1) | - | (0,1) |
| Résultat net | (312,1) | - | (312,1) |
| Dont attribuable aux : | - | - | - |
| - propriétaires de la société mère des activités poursuivies | (297,0) | (55,0) | (352,0) |
| - propriétaires de la société mère des activités non poursuivies | - | 55,0 | 55,0 |
| - propriétaires de la société mère | (297,0) | - | (297,0) |
| - participations ne donnant pas le contrôle des activités poursuivies | (15,1) | - | (15,1) |
| - participations ne donnant pas le contrôle | (15,1) | - | (15,1) |
| Nombre moyen pondéré d'actions | 282 567 142 | - | 282 567 142 |
| Résultat net par action – attribuable aux propriétaires de la société mère en euros des activités poursuivies | (1,05) | (0,19) | (1,25) |
| Résultat net par action – attribuable aux propriétaires de la société mère en euros des activités non poursuivies | - | 0,19 | 0,19 |
| Résultat net par action – en euros | (1,05) | - | (1,05) |
| Nombre moyen pondéré dilué d'actions | 282 567 142 | - | 282 567 142 |
| Résultat net dilué par action – attribuable aux propriétaires de la société mère des activités poursuivies | (1,05) | (0,19) | (1,25) |
| Résultat net dilué par action – attribuable aux propriétaires de la société mère des activités non poursuivies | - | 0,19 | 0,19 |
| Résultat net dilué par action – en euros | (1,05) | - | (1,05) |

État des flux de trésorerie consolidé retraité

| (En millions d'euros) | Exercice 2024 | | |
|--|----------------|----------------|----------------|
| | Publié | IFRS 5 | Retraité |
| Résultat avant impôt | (301,4) | (61,4) | (362,8) |
| Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles | 240,8 | (18,0) | 222,8 |
| Amortissement du droit d'utilisation | 109,5 | (8,8) | 100,7 |
| Dotations / (Reprises) nettes aux provisions d'exploitation | 26,7 | (1,5) | 25,2 |
| Dotations / (Reprises) nettes aux provisions financières | 6,7 | (0,8) | 5,9 |
| Dotations / (Reprises) nettes aux autres provisions opérationnelles | 59,6 | (3,7) | 56,0 |
| Dépréciation des actifs à long terme / Amortissement des relations clients (PPA) | 260,0 | - | 260,0 |
| (Plus) / Moins-values de cessions d'immobilisations | 4,3 | (0,4) | 3,9 |
| Charges nettes liées aux options de souscription d'actions et assimilées | 11,1 | (0,9) | 10,2 |
| Pertes / (gains) sur instruments financiers et autres éléments financiers | 390,8 | (0,3) | 390,5 |
| Gain (Coût) de l'endettement financier net | 8,5 | 3,0 | 11,5 |
| Flux nets de trésorerie générés par l'activité avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts | 816,7 | (92,9) | 723,8 |
| Impôts payés | (141,2) | 6,0 | (135,1) |
| Variation du besoin en fonds de roulement | (72,4) | (15,5) | (87,9) |
| Flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités poursuivies | 603,1 | (102,4) | 500,7 |
| Flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités non poursuivies | - | 102,4 | 102,4 |
| FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ | 603,1 | - | 603,1 |
| Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | (281,5) | 18,3 | (263,2) |
| Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles | 5,7 | - | 5,7 |
| Investissements d'exploitation nets | (275,8) | 18,3 | (257,5) |
| Montants payés pour les acquisitions | (35,9) | - | (35,9) |
| Encaissements liés aux cessions des actifs financiers | 45,6 | - | 45,6 |
| Montants payés pour des investissements à long terme | 17,0 | (0,0) | 17,0 |
| Montants reçus pour des investissements à long terme | - | 0,0 | - |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie des sociétés acquises au cours de la période | 0,0 | - | 0,0 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie des sociétés cédées au cours de la période | (1,2) | - | (1,2) |
| Dividendes reçus des investissements à long terme | 4,5 | - | 4,5 |
| Investissements financiers nets | 30,0 | (0,0) | 30,0 |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités poursuivies | (245,8) | 18,3 | (227,5) |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités non poursuivies | - | (18,3) | (18,3) |
| FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT | (245,8) | - | (245,8) |
| Augmentation de capital souscrite par les minoritaires | 21,1 | - | 21,1 |
| Opérations sur actions propres | (7,4) | - | (7,4) |
| Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales | (16,4) | - | (16,4) |
| Souscription de nouveaux emprunts | 573,1 | - | 573,1 |
| Paiement des loyers | (103,7) | 8,1 | (95,6) |
| Intérêts financiers sur loyers | (12,8) | 2,1 | (10,8) |
| Remboursements d'emprunts à long et à moyen terme | (1 025,9) | - | (1 025,9) |
| Intérêts nets payés | 4,0 | (5,0) | (0,9) |
| Autres mouvements liés aux opérations de financement | (17,2) | 0,0 | (17,2) |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités poursuivies | (585,2) | 5,3 | (579,9) |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités non poursuivies | - | (5,3) | (5,3) |
| FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | (585,2) | - | (585,2) |
| Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie - activités poursuivies | (227,9) | (78,8) | (306,7) |
| Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie - activités non poursuivies | - | 78,8 | 78,8 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE NETS À L'OUVERTURE | 1 726,5 | - | 1 726,5 |
| Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie | (227,9) | (78,8) | (306,7) |
| Incidence des variations de cours de monnaies étrangères sur la trésorerie | 9,7 | - | 9,7 |
| Variation de trésorerie liée aux activités non poursuivies | - | 78,8 | 78,8 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie reclassés en fin de période en "Actifs détenus en vue de la vente" | - | - | - |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE NETS À LA CLÔTURE | 1 508,3 | - | 1 508,3 |

- **Etat du résultat global**

Retraitement de l'état du résultat global

Pour le résultat global, les informations comparatives de 2024 ont été retraitées afin de reclasser 24,4 millions d'euros relatifs à la juste valeur de la composante actions des obligations convertibles rachetées des autres éléments du résultat global vers les variations de capitaux propres, conformément au traitement comptable appliqué en 2025. Cette reclassification n'a eu aucun impact sur les capitaux propres totaux ni sur le résultat.

| <i>(En millions d'euros)</i> | Exercice 2024 | | |
|--|----------------|---|----------------|
| | Publié | Reclassement des autres éléments du résultat global vers les capitaux propres | Retraité |
| Résultat net de la période | (312,1) | - | (312,1) |
| Autres éléments du résultat global | | | |
| - Éléments à reclasser ultérieurement en bénéfique/ (perte) : | (6,0) | (24,4) | (30,4) |
| Variation de la juste valeur des instruments financiers | 0,8 | - | 0,8 |
| Juste valeur - Part capitaux propres obligations convertibles rachetées | 24,4 | (24,4) | (0,0) |
| Variation de la réserve de conversion | (31,2) | - | (31,2) |
| Éléments recyclables relatifs aux activités nonpoursuivies | - | - | - |
| - Éléments non reclassés en bénéfique/ (perte) : | 13,4 | - | 13,4 |
| Gains et pertes actuariels générés sur la période liés aux engagements de retraite | 18,1 | - | 18,1 |
| Effet d'impôt sur les éléments non recyclables | (4,8) | - | (4,8) |
| Total autres éléments du résultat global | 7,4 | (24,4) | (17,0) |
| TOTAL RÉSULTAT GLOBAL | (304,7) | (24,4) | (329,1) |
| Dont attribuable aux : | | | |
| - attribuable aux propriétaires de la société mère | (284,8) | (24,4) | (309,2) |
| - attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | (19,9) | - | (19,9) |

C.4 États financiers consolidés

C.4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale de la société Worldline,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Worldline relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill

« Note 10.1 – Goodwill » de l'annexe des comptes consolidés

| Point clé de l'audit | Réponse apportée |
|---|---|
| Comme indiqué dans la note 10.1 de l'annexe des comptes consolidés, la valeur nette des goodwill au 31 décembre 2025 s'élève à 3 840,3 millions d'euros. | Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance : |
| Les goodwill sont alloués aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour les besoins des tests de dépréciation. Votre Groupe considère que les UGT correspondent aux deux lignes de services définies par IFRS 8, ces UGT ou groupes d'UGT représentant au sein du Groupe le niveau le plus bas auquel les goodwill sont suivis pour des besoins de gestion interne. | <ul style="list-style-type: none"> - du processus d'élaboration et d'approbation des estimations et hypothèses retenues par la Direction dans le cadre des tests de dépréciation et ; - des modalités d'approbation des résultats de ces tests par les organes de gouvernance. |
| Au 31 décembre 2025, les goodwill se répartissent ainsi entre les deux segments opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> - Services Commerçants : 2 676,6 millions d'euros ; - Services Financiers : 1 163,8 millions d'euros. | Nous avons apprécié le caractère approprié du modèle retenu pour déterminer la valeur d'utilité de chacune des UGT. |
| La valeur recouvrable des goodwill a été évaluée, à la clôture 2025, sur la base de leur valeur d'utilité (ou valeur d'usage) calculée en combinant les flux de trésorerie actualisés des activités poursuivies, avec les prix de cession attendus des activités classées comme détenues en vue de la vente (avant leur reclassement conformément à la norme IFRS 5). Les valeurs d'utilité ont été notamment estimées à partir des projections de flux de trésorerie du dernier plan d'affaires à cinq ans, tel qu'approuvé par le Comité exécutif et le Conseil d'administration, extrapolées d'une année supplémentaire, plus une année normative. | Nous avons examiné les données et les hypothèses clés utilisées pour la détermination de la valeur d'utilité des goodwill, apprécié la sensibilité des évaluations à ces hypothèses et contrôlé les calculs effectués par votre Groupe avec le support de nos spécialistes en évaluation. |
| Sur la base des tests de dépréciation effectués, une dépréciation de 4 366,5 millions d'euros a été comptabilisée au titre de l'exercice 2025 (avant dépréciation complémentaire dans le cadre de la norme IFRS 5). | Nos travaux sur les valeurs d'utilité ont principalement porté sur les modalités de détermination des flux de trésorerie prévisionnels pour lesquels nous avons apprécié : <ul style="list-style-type: none"> - la cohérence des données de base avec le budget 2026, approuvé par le Comité exécutif et le Conseil d'administration, ainsi que les estimations de la Direction issues du dernier plan d'affaires à cinq ans et de l'extrapolation des flux de trésorerie sur un an supplémentaire, plus une année normative ; - la cohérence avec les performances passées et les perspectives de marché ; - les taux d'actualisation dont nous avons examiné les modalités de détermination et la cohérence avec les hypothèses de marché sous-jacentes, en faisant appel à nos spécialistes internes en évaluation. |
| Nous avons considéré que l'évaluation des goodwill constituait un point clé de l'audit, compte tenu de leur valeur significative dans le bilan du Groupe et des estimations réalisées par la Direction pour déterminer leur valeur recouvrable et, notamment, les hypothèses retenues en termes de performance projetée, de taux d'actualisation et de croissance à l'infini. | Nous avons également vérifié les prix de cession attendus des activités classées comme détenues en vue de la vente, en appréciant notamment leur cohérence avec les offres reçues ou signées. |
| | Nous avons enfin vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans la note 10.1 de l'annexe des comptes consolidés, en particulier s'agissant des hypothèses clés et de l'analyse de sensibilité. |

Comptabilisation du chiffre d'affaires découlant des activités transactionnelles

« Note 6 - Chiffre d'affaires, information sectorielle » de l'annexe des comptes consolidés

| Point clé de l'audit | Réponse apportée |
|---|--|
| Pour les prestations de services portant sur les activités transactionnelles des secteurs d'activités Services aux Commerçants et Services Financiers, le chiffre d'affaires est comptabilisé au cours de la période durant laquelle les transactions ont été traitées. | Nous avons pris connaissance et testé le dispositif de contrôle interne relatif à la sécurisation des flux comptabilisés dans le chiffre d'affaires du Groupe ; nos spécialistes informatiques nous ont assistés pour mettre en œuvre les procédures suivantes : |
| Ces activités sont dépendantes de nombreuses applications informatiques permettant de collecter et de valoriser l'ensemble des transactions passant par les différentes plateformes informatiques de traitement des paiements du Groupe. | <ul style="list-style-type: none"> - tests des contrôles généraux informatiques des principales applications informatiques traitant les flux de chiffre d'affaires résultant des activités transactionnelles ; - tests de l'efficacité opérationnelle des contrôles automatiques ou manuels permettant de fiabiliser la validité et l'exhaustivité des enregistrements comptables. |
| Nous avons considéré la comptabilisation du chiffre d'affaires découlant des activités transactionnelles comme un point clé de l'audit en raison de la complexité de l'architecture informatique et du nombre très élevé de transactions. | Enfin, sur la base d'un échantillon de contrats clients, nous avons vérifié la conformité du traitement comptable appliqué par le Groupe aux différents types de flux de revenus, au regard des clauses incluses dans lesdits contrats. |

Classification et évaluation des actifs détenus en vue de la vente et activités non poursuivies

« Note 5 – Actifs détenus en vue de la vente et activités non poursuivies » de l'annexe des comptes consolidés

| Point clé de l'audit | Réponse apportée |
|--|---|
| <p>Comme indiqué dans la note 5 de l'annexe des comptes consolidés, votre Groupe a conclu, au cours du dernier trimestre 2025, que les critères de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » étaient satisfaits pour les cessions envisagées de la ligne de service Mobility & e-Transactional Services (MeTS) et de certaines activités de banque numérique, classées en activités non poursuivies, ainsi que certains autres actifs (Worldline PaymentIQ, Worldline Europe S.A., Worldline North America et certaines entités supplémentaires liées aux activités Merchant Services situées hors d'Europe), classés en actifs destinés à la vente.</p> <p>Par conséquent, les actifs et passifs de ces activités sont dès lors présentés sur des lignes distinctes de l'état consolidé de la situation financière en « Actifs classés comme détenus en vue de la vente » et « Passifs directement liés à des actifs classés comme détenus en vue de la vente ». Le résultat net des seules activités non poursuivies (hors actifs destinés à la vente) est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat en « Résultat net des activités non poursuivies », avec retraitement des données comparatives 2024, alors que le résultat net des actifs destinés à la vente est compris dans les différentes lignes du résultat net des activités poursuivies.</p> <p>Conformément à IFRS 5 et comme indiqué en note 5, tous ces actifs ont été évalués au 31 décembre 2025 au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente, conduisant à la comptabilisation d'une dépréciation globale de 442,8 millions d'euros, dont 378 millions d'euros enregistrés au titre des activités poursuivies (dont 280,4 millions d'euros de dépréciation des goodwill) et 64,8 millions d'euros au titre des activités non poursuivies (en totalité pour la dépréciation des goodwill).</p> <p>La détermination de la juste valeur diminuée des coûts de vente repose sur des jugements significatifs de la direction, notamment en ce qui concerne les hypothèses retenues pour estimer la valeur de cession (y compris les ajustements de prix envisagés, les coûts de transaction et les garanties contractuelles pour un montant total estimé de 175,4 millions d'euros), ainsi que la valeur nette comptable des actifs nets présentés en actifs disponibles à la vente (y compris le reclassement des goodwill pour 788,4 millions d'euros ayant fait l'objet d'une dépréciation additionnelle de 345,2 millions d'euros).</p> <p>Nous avons considéré que la classification et l'évaluation des actifs classés comme détenus en vue de la vente et activités non poursuivies constituaient un point clé de notre audit compte tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du caractère significatif des reclassements effectués conformément à la norme IFRS 5 ; • des jugements exercés par la direction pour déterminer les actifs et passifs à présenter en actifs disponibles à la vente ; • des estimations réalisées par la direction pour déterminer la juste valeur, diminuée des coûts de vente. | <p>Nos travaux ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre connaissance des projets de cession (MeTS et certaines activités de banque numérique, ainsi que certains autres actifs destinés à la vente), des principaux termes des accords ou projets d'accords, ainsi que des décisions de gouvernance, afin d'apprécier le degré d'avancement des opérations de cession en cours ; - apprécier, au regard des critères de la norme IFRS 5, la conclusion du Groupe sur les critères de classification en « activités non poursuivies » et « actifs détenus en vue de la vente » ; - apprécier les jugements mis en œuvre par votre Groupe pour présenter les actifs et passifs comme détenus en vue de la vente, et notamment l'allocation des goodwill qui a été faite aux activités cédées ; - évaluer la méthode et les principales hypothèses retenues pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de vente, notamment pour ce qui concerne la détermination des prix de vente estimés, des coûts de transaction et des garanties contractuelles ; - vérifier le calcul de la dépréciation globale enregistrée, y compris sa répartition entre goodwill et autres immobilisations, ainsi que celle entre activités poursuivies et non poursuivies. <p>Nous avons enfin vérifié le caractère approprié des informations fournies en note 5 de l'annexe des comptes consolidés.</p> |

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Worldline par l'Assemblée générale du 30 juin 1997 pour Deloitte & Associés et par celle du 30 avril 2014 pour Grant Thornton.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 29^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la 12^{ème} année, soit la 12^{ème} année pour les deux cabinets depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité des comptes

Nous remettons au Comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 6 mars 2026
Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Deloitte & Associés

Vincent FRAMBOURT

Josselin VERNAY

C.4.2 Compte de résultat consolidé

| <i>(En millions d'euros)</i> | | Exercice 2025 | Exercice 2024 (*) |
|---|------------------|------------------|-------------------|
| Chiffre d'affaires | Note 6.2 | 4 029,9 | 4 163,1 |
| Charges de personnel | Note 7.1 | (1 293,2) | (1 268,9) |
| Charges opérationnelles | Note 7.2 | (2 354,6) | (2 282,2) |
| Marge opérationnelle | | 382,1 | 611,9 |
| En % du chiffre d'affaires | | 9,5 % | 14,7 % |
| Autres produits et charges opérationnels | Note 7.3 | (5 204,1) | (566,8) |
| Résultat opérationnel | | (4 822,0) | 45,1 |
| En % du chiffre d'affaires | | -119,7 % | 1,1 % |
| Charges financières | | (522,0) | (607,3) |
| - Inklus Produits (coût) de la dette financière nette) | | (51,3) | 3,5 |
| Produits financiers | | 115,6 | 199,4 |
| Résultat financier | Note 8 | (406,3) | (407,9) |
| Résultat avant impôt | | (5 228,4) | (362,8) |
| Charge d'impôt | Note 9.1 | 60,1 | (4,1) |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | | 3,9 | (0,1) |
| Résultat Net des activités poursuivies | | (5 164,4) | (367,1) |
| Résultat Net des activités non poursuivies | Note 5.1 | (18,2) | 55,0 |
| RÉSULTAT NET | | (5 182,6) | (312,1) |
| Dont attribuable aux : | | | |
| - propriétaires de la société mère des activités poursuivies | | (5 138,3) | (352,0) |
| - propriétaires de la société mère des activités non poursuivies | | (18,2) | 55,0 |
| - propriétaires de la société mère | | (5 156,5) | -297 |
| - participations ne donnant pas le contrôle des activités poursuivies | | (26,1) | (15,1) |
| - participations ne donnant pas le contrôle des activités non poursuivies | | 0,0 | 0,0 |
| - participations ne donnant pas le contrôle | Note 14.2 | (26,1) | (15,1) |
| Nombre moyen pondéré d'actions | | 280 073 277 | 282 567 142 |
| Résultat net par action – attribuable aux propriétaires de la société mère en euros des activités poursuivies | | (18,35) | (1,25) |
| Résultat net par action – attribuable aux propriétaires de la société mère en euros des activités non poursuivies | | (0,07) | 0,19 |
| Résultat net par action – en euros | Note 14.3 | (18,41) | (1,05) |
| Nombre moyen pondéré dilué d'actions | | 280 073 277 | 282 567 142 |
| Résultat net dilué par action - attribuable aux propriétaires de la société mère des activités poursuivies | | (18,35) | (1,25) |
| Résultat net dilué par action - attribuable aux propriétaires de la société mère des activités non poursuivies | | (0,07) | 0,19 |
| Résultat net dilué par action - en euros | Note 14.3 | (18,41) | (1,05) |

(*) Conformément à l'application d'IFRS 5, les données comparatives au 31 décembre 2024 ont été retraitées en raison du classement de l'activité MeTS et d'autres activités en tant qu'« activités abandonnées » (voir la Note 5). Les impacts de ces retraitements sont présentés dans la Note C.3.4.

C.4.3 État du résultat global

| <i>(En millions d'euros)</i> | Exercice 2025 | Exercice 2024 (*) |
|--|------------------|-------------------|
| Résultat net de la période | (5 182,6) | (312,1) |
| Autres éléments du résultat global | | |
| - Éléments à reclasser ultérieurement en bénéfice/(perte) | (19,9) | (30,4) |
| Variation de la juste valeur des instruments financiers | 0,9 | 0,8 |
| Variation de la réserve de conversion | (20,8) | (31,2) |
| Éléments recyclables relatifs aux activités non poursuivies | - | - |
| - Éléments non reclassés en bénéfice/perte : | 30,2 | 13,4 |
| Gains et pertes actuariels générés sur la période liés aux engagements de retraite | 39,3 | 18,1 |
| Effet d'impôt sur les éléments non recyclables | (9,1) | (4,8) |
| Éléments non recyclables relatifs aux activités non poursuivies | - | - |
| Total autres éléments du résultat global | 10,2 | (17,0) |
| TOTAL RÉSULTAT GLOBAL | (5 172,4) | (329,0) |
| Dont attribuable aux : | | |
| - attribuable aux propriétaires de la société mère | (5 136,8) | (309,2) |
| - attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle | (35,6) | (19,9) |

(*) En 2024, reclassement de la juste valeur de la composante capitaux propres des obligations convertibles rachetées, des autres éléments du résultat global vers les variations des capitaux propres, sans impact sur le total des capitaux propres ni sur le résultat. Voir note C.3.4.

C.4.4 États consolidés de la situation financière

C.4.4.1 Actif

| <i>(En millions d'euros)</i> | | Au 31 décembre 2025 | Au 31 décembre 2024 |
|--|-------------|---------------------|---------------------|
| Goodwill | Note 10.1 | 3 840,4 | 9 003,8 |
| Autres Immobilisations incorporelles | Note 10.2 | 1 839,3 | 2 194,9 |
| Immobilisations corporelles | Note 10.3 | 147,8 | 213,3 |
| Droits d'utilisation | Note 11.1 | 250,2 | 364,0 |
| Actifs financiers non courants | Note 17.3.1 | 106,9 | 372,6 |
| Titres comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence | Note 17.3.1 | 34,8 | 29,1 |
| Impôts différés actifs | Note 9.3 | 51,1 | 57,8 |
| Total des actifs non courants | | 6 270,5 | 12 235,5 |
| Stocks | Note 12.1 | 32,8 | 72,2 |
| Clients et comptes rattachés | Note 12.2 | 546,8 | 681,9 |
| Impôts courants | | 78,4 | 58,5 |
| Autres actifs courants | Note 12.3 | 227,9 | 234,7 |
| Créances liées à l'activité d'intermédiation | Note 13 | 3 510,7 | 4 339,7 |
| Instruments financiers courants | Note 17.3.2 | 48,6 | 35,6 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | Note 17.3.3 | 898,2 | 1 766,4 |
| Total des actifs courants | | 5 343,4 | 7 189,0 |
| Actifs classés comme détenus en vue de la vente | Note 5 | 1 531,2 | - |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 13 145,1 | 19 424,5 |

C.4.4.2 Passif et capitaux propres

| <i>(En millions d'euros)</i> | | Au 31 décembre 2025 | Au 31 décembre 2024 |
|--|------------------|---------------------|---------------------|
| Capital social | | 193,1 | 192,8 |
| Primes | | 5 540,3 | 5 922,7 |
| Réserves consolidées | | 2 524,3 | 2 266,7 |
| Ecart de conversion | | 150,2 | 160,7 |
| Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la société mère | | (5 156,5) | (297,0) |
| Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère | Note 14.1 | 3 251,4 | 8 245,9 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | Note 14.2 | 790,5 | 976,0 |
| Total capitaux propres | | 4 042,0 | 9 221,9 |
| Provisions retraites et assimilées | Note 15 | 152,3 | 186,5 |
| Provisions non courantes | Note 16 | 84,8 | 63,1 |
| Passifs financiers non-courants | Note 17.4 | 2 140,8 | 2 496,3 |
| Impôts différés passifs | Note 9.3 | 255,7 | 341,9 |
| Dettes de location non courantes | Note 11.2 | 191,3 | 292,1 |
| Instruments financiers non courants | | - | - |
| Autres passifs non courants | | 1,5 | 2,5 |
| Total des passifs non courants | | 2 826,3 | 3 382,3 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | Note 18.1 | 563,0 | 661,8 |
| Impôts courants | | 97,1 | 156,9 |
| Provisions courantes | Note 16 | 3,0 | 30,4 |
| Instruments financiers courants | Note 17.6 | 2,0 | 0,2 |
| Passifs financiers courants | Note 17.4 | 693,1 | 879,9 |
| Dettes liées à l'activité d'intermédiation | Note 13 | 3 510,7 | 4 339,7 |
| Dettes de location courantes | Note 11.2 | 92,2 | 110,3 |
| Autres passifs courants | Note 18.2 | 487,3 | 641,3 |
| Total des passifs courants | | 5 448,3 | 6 820,3 |
| Passifs directement liés à des actifs classés comme détenus en vue de la vente | Note 5 | 828,5 | - |
| TOTAL DU PASSIF | | 13 145,1 | 19 424,5 |

C.4.5 Tableaux de flux de trésorerie consolidé

| <i>(En millions d'euros)</i> | | 12 months ended December 31, 2025 | 12 months ended December 31, 2024 ^(*) |
|--|--------------------|--------------------------------------|---|
| Résultat avant impôt | | (5 228,4) | (362,8) |
| Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles | Note 10.2 & 10.3 | 244,6 | 222,8 |
| Amortissement du droit d'utilisation | Note 11.1 | 108,4 | 100,7 |
| Dotations / (Reprises) nettes aux provisions d'exploitation | | (5,1) | 25,2 |
| Dotations / (Reprises) nettes aux provisions financières | | 10,3 | 5,9 |
| Dotations / (Reprises) nettes aux autres provisions opérationnelles | | 34,6 | 56,0 |
| Dépréciation des actifs à long terme / Amortissement des relations clients (PPA) | Note 10.2 & 10.3 | 4 937,4 | 260,0 |
| (Plus) / Moins-values de cessions d'immobilisations | | 6,0 | 3,9 |
| Charges nettes liées aux options de souscription d'actions et assimilées | | 10,9 | 10,2 |
| Pertes / (gains) sur instruments financiers et autres éléments financiers | | 445,3 | 390,5 |
| Coût de l'endettement financier net | Note 8 | (49,3) | 11,5 |
| Flux nets de trésorerie générés par l'activité avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts | | 514,7 | 723,8 |
| Impôts payés | | (141,5) | (135,1) |
| Variation du besoin en fonds de roulement | Note 12.4 | 35,1 | (87,9) |
| Flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités poursuivies | | 408,4 | 500,7 |
| Flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités non poursuivies | | 46,2 | 102,4 |
| FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ | | 454,6 | 603,1 |
| Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | Note 10.4 | (248,3) | (263,2) |
| Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles | | 0,0 | 5,7 |
| Investissements d'exploitation nets | | (248,3) | (257,5) |
| Montants payés pour les acquisitions | Note 3 | (79,9) | (35,9) |
| Encaissements liés aux cessions des actifs financiers | | (4,1) | 45,6 |
| Montants payés pour des investissements à long terme | | (33,3) | 17,0 |
| Montants reçus pour des investissements à long terme | | 5,3 | 0,0 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie des sociétés acquises au cours de la période | | - | 0,0 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie des sociétés cédées au cours de la période | | (0,4) | (1,2) |
| Dividendes reçus des investissements à long terme | | 0,6 | 4,5 |
| Investissements financiers nets | | (111,6) | 30,0 |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités poursuivies | | (359,9) | (227,5) |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités non poursuivies | | (19,5) | (18,3) |
| FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT | | (379,4) | (245,8) |
| Augmentation de capital souscrite par les minoritaires | | - | 21,1 |
| Opérations sur actions propres | | (20,5) | (7,4) |
| Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales | | (14,9) | (16,4) |
| Souscription de nouveaux emprunts | Note 17.4 | 581,8 | 573,1 |
| Paiement des loyers | Note 11.2 | (105,9) | (95,6) |
| Intérêts financiers sur loyers | Note 11.2 | (12,3) | (10,8) |
| Remboursements d'emprunts à long et à moyen terme | | (861,0) | (1 025,9) |
| Intérêts nets payés | | (40,4) | (0,9) |
| Autres mouvements liés aux opérations de financement | | (14,3) | (17,2) |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités poursuivies | | (487,5) | (579,9) |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités non poursuivies | | (10,1) | (5,3) |
| FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | | (497,6) | (585,2) |
| Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie | | (439,1) | (306,7) |
| Variation de trésorerie des activités non poursuivies | | 16,7 | 78,8 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE NETS À L'OUVERTURE | | 1 508,3 | 1 726,5 |
| Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie | | (439,1) | (306,7) |
| Incidence des variations de cours de monnaies étrangères sur la trésorerie | | (14,0) | 9,7 |
| Variation de trésorerie liée aux activités non poursuivies, portée par les activités poursuivies | | 16,7 | 78,8 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie reclassés en fin de période en "Actifs détenus en vue de la vente" | | (186,0) | - |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE NETS À LA CLÔTURE | NOTE 17.3.3 | 885,9 | 1 508,3 |

(*) Conformément à l'application d'IFRS 5, les données comparatives au 31 décembre 2024 ont été retraitées en raison du classement de l'activité MeTS et d'autres activités en tant qu'« activités abandonnées » (voir la Note 5). Les impacts de ces retraitements sont présentés dans la Note C.3.4.

C.4.6 Variation des capitaux propres consolidés

| (En millions d'euros) | Nombre d'actions à la clôture (en milliers) | Capital social | Primes | Réserves consolidées | Ecarts de conversion | Résultat net | Capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société Mère | Participations ne donnant pas le contrôle | Capitaux propres |
|---|---|----------------|------------------|----------------------|----------------------|------------------|--|---|------------------|
| Au 1^{er} janvier 2024 | 282 975,0 | 192,4 | 7 990,1 | 1 023,7 | 186,2 | (817,3) | 8 575,1 | 989,1 | 9 564,2 |
| Augmentation de capital | 593,0 | 0,4 | 2,3 | - | - | - | 2,7 | - | 2,7 |
| Affectation du résultat net de l'exercice précédent | - | - | - | (817,3) | - | 817,3 | - | - | (0,0) |
| Dividendes versé | - | - | - | - | - | - | - | (16,4) | (16,4) |
| Options de souscription d'actions et assimilées | - | - | - | 11,1 | - | - | 11,1 | - | 11,1 |
| Effets de réévaluation des options de vente | - | - | - | (20,6) | - | - | (20,6) | - | (20,6) |
| Variations de périmètre | - | - | - | (1,4) | - | - | (1,4) | 1,4 | - |
| Actions propres | - | - | - | (10,2) | - | - | (10,2) | - | (10,2) |
| Autres (*) | - | - | (2 069,6) | 2 068,0 | - | - | (1,6) | 21,8 | 20,1 |
| Transactions avec les actionnaires | 593,0 | 0,4 | (2 067,4) | 1 229,6 | - | 817,3 | (20,1) | 6,8 | (13,3) |
| Résultat net de la période | - | - | - | - | - | (297,0) | (297,0) | (15,1) | (312,1) |
| Autres éléments du résultat global (**) | - | - | - | 13,4 | (25,5) | - | (12,1) | (4,9) | (16,9) |
| Total du résultat global de la période | - | - | - | 13,4 | (25,5) | (297,0) | (309,1) | (19,9) | (329,0) |
| AU 31 DÉCEMBRE 2024 | 283 568,0 | 192,8 | 5 922,7 | 2 266,7 | 160,7 | (297,0) | 8 245,9 | 975,9 | 9 221,9 |
| Augmentation de capital | 396,2 | 0,3 | (0,3) | - | - | - | - | - | - |
| Affectation du résultat net de l'exercice précédent | - | - | - | (297,0) | - | 297,0 | - | - | - |
| Dividendes versés | - | - | - | - | - | - | - | (14,9) | (14,9) |
| Options de souscription d'actions et assimilées | - | - | - | 12,6 | - | - | 12,6 | - | 12,6 |
| Effets de réévaluation des options de vente | - | - | - | 7,9 | - | - | 7,9 | - | 7,9 |
| Variations de périmètre | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Actions propres | - | - | - | (20,3) | - | - | (20,3) | - | (20,3) |
| Autres (*) | - | - | (382,1) | 524,4 | - | - | 142,2 | (135,0) | 7,3 |
| Transactions avec les actionnaires | 396,2 | 0,3 | (382,4) | 227,5 | - | 297,0 | 142,4 | (149,9) | (7,5) |
| Résultat net de la période | - | - | - | - | - | (5 156,5) | (5 156,5) | (26,1) | (5 182,6) |
| Autres éléments du résultat global | - | - | - | 30,1 | (10,4) | - | 19,7 | (9,4) | 10,2 |
| Total du résultat global de la période | - | - | - | 30,1 | (10,4) | (5 156,5) | (5 136,8) | (35,6) | (5 172,4) |
| AU 31 DÉCEMBRE 2025 | 283 964,2 | 193,1 | 5 540,3 | 2 524,3 | 150,2 | (5 156,5) | 3 251,4 | 790,5 | 4 042,0 |

(*) En 2024 et 2025, la rubrique « Autres » comprend respectivement des montants de 2 069,6 millions d'euros et 370,3 millions d'euros reclassés des réserves vers les primes d'émission, sans impact sur le total des capitaux propres.

En 2025, la rubrique « Autres » comprend également un montant de 154,0 millions d'euros lié à la réallocation du goodwill aux groupes d'actifs classés en IFRS 5, ayant impacté la répartition entre la part du Groupe et les intérêts ne donnant pas le contrôle.

(**) En 2024, reclassement de la juste valeur de la composante capitaux propres des obligations convertibles rachetées (24,4 millions d'euros), des autres éléments du résultat global vers les variations des capitaux propres, sans impact sur le total des capitaux propres ni sur le résultat. Voir note C.3.4.

C.4.7 Annexes aux comptes consolidés

| | | | | | |
|---------|--|----|---------|--|------|
| NOTE 1 | Préambule | 32 | NOTE 14 | Capitaux propres | 71 |
| NOTE 2 | Base de préparation et principes comptables | 32 | NOTE 15 | Régimes de retraites et autres avantages à long terme | 73 |
| NOTE 3 | Principales variations de périmètre | 35 | NOTE 16 | Provisions | 77 |
| NOTE 4 | Autres éléments significatifs de l'année | 37 | NOTE 17 | Actifs et passifs financiers | 78 |
| NOTE 5 | Actifs détenus en vue de la vente et activités non poursuivies | 39 | NOTE 18 | Dettes fournisseurs et autres passifs courants | 88 |
| NOTE 6 | Chiffre d'affaires et information sectorielle | 44 | NOTE 19 | Engagements hors bilan | 89 |
| NOTE 7 | Éléments opérationnels | 48 | NOTE 20 | Parties liées | 90 |
| NOTE 8 | Résultat financier | 55 | NOTE 21 | Principales entités présentes dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2025 | 93 |
| NOTE 9 | Charges d'impôts | 57 | NOTE 22 | Information sur les filiales avec des intérêts minoritaires significatifs | 95 |
| NOTE 10 | Goodwill et actifs immobilisés | 59 | NOTE 23 | Honoraires des Commissaires aux comptes | 96 |
| NOTE 11 | Droits d'usage et dettes de location | 65 | NOTE 24 | Événements postérieurs à la clôture | #REF |
| NOTE 12 | Stocks, créances opérationnelles et autres actifs courants | 67 | | | |
| NOTE 13 | Activités d'intermédiation | 70 | | | |

NOTE 1 Préambule

Worldline S.A., Société Mère du groupe Worldline, est une société anonyme de droit français, dont le siège social est situé à la Tour Voltaire, 1 place des Degrés, 92800 Puteaux, France. La Société est immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 378 901 946 RCS Nanterre. Les actions de Worldline S.A. sont cotées sur le marché Euronext Paris, sous le code ISIN FR0011981968 et ne font pas l'objet de cotation sur une autre place de marché. Worldline S.A. est la seule société cotée du Groupe. La Société est dirigée par un Conseil d'administration.

Les activités de Worldline s'articulent autour de trois lignes de services : Services aux Commerçants, Services Financiers et Mobilités & Services Web Transactionnels. L'activité MeTS est présentée selon la norme IFRS 5 (voir la note 5 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées).

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 25 février 2026. Ces états financiers consolidés deviendront définitifs après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires prévue le 11 juin 2026.

NOTE 2 Base de préparation et principes comptables

2.1. Base de préparation des comptes consolidés

Conformément à la réglementation européenne n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux normes comptables internationales, telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2025. Les normes internationales comprennent les « *International Financial Reporting Standards* » (IFRS Accounting Standards) publiées par l'« *International Accounting Standards Board* » (IASB), les « *International Accounting Standards* » (IAS), les interprétations du « *Standing Interpretations Committee* » (SIC) et de l'« *International Financial Reporting Interpretations Committee* » (IFRIC). Les principes comptables appliqués par le Groupe sont conformes à ces normes et interprétations.

Changements de principes comptables

Nouvelles normes applicables à partir de janvier 2025

Le Groupe a appliqué les normes, interprétations et amendements suivants, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Amendements à la norme IAS 21 – Effet des variations des taux de change : Absence d'échangeabilité. Ces amendements précisent l'appréciation du moment où une devise est échangeable contre une autre et comment estimer un taux de change au comptant lorsque l'échangeabilité fait défaut.

Cette modification n'a pas eu d'impact matériel sur les états financiers consolidés 2025.

Nouvelles normes et amendements publiés par l'IASB non encore applicables au 31 décembre 2025

Le Groupe n'a pas opté pour l'application anticipée des nouvelles normes, interprétations et amendements suivants, dont l'application n'est pas obligatoire dans l'Union européenne au 1^{er} janvier 2025, dans ses états financiers consolidés :

- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Classification et évaluation des actifs financiers : Ces amendements, applicables à compter du 1^{er} janvier 2026, apportent des clarifications relatives à la classification et à l'évaluation de certains actifs financiers ainsi qu'aux règlements en trésorerie effectués via un système de paiement électronique, et introduisent des exigences d'informations complémentaires ;

- IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers ;
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 : contrats faisant référence à une électricité dépendante de facteurs naturels.

Le Groupe a engagé l'analyse des amendements à IFRS 9, incluant une revue des instruments financiers et des processus susceptibles d'être concernés. Sur la base des analyses réalisées à ce jour, le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers consolidés ; l'évaluation est en cours et sera finalisée avant la date de première application.

S'agissant des amendements relatifs aux règlements électroniques des passifs financiers, le Groupe évalue actuellement la pertinence du traitement comptable optionnel permettant la décomptabilisation à la date de transaction des paiements sortants, en fonction de la nature et de la matérialité des opérations concernées. Cette analyse porte principalement sur les virements bancaires standards traités via les principaux systèmes de trésorerie et de paiement du Groupe.

Concernant les amendements relatifs aux contrats faisant référence à une électricité dépendante de facteurs naturels, le Groupe ne dispose d'aucun contrat de ce type, y compris de contrats d'achat d'électricité (« power purchase agreements »), au 31 décembre 2025. En conséquence, l'adoption de ces amendements ne devrait pas avoir d'impact sur les états financiers du Groupe.

En ce qui concerne IFRS 18, l'impact potentiel est toujours en cours d'évaluation au niveau du Groupe.

Estimations comptables et jugements

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, la Direction émet des jugements et utilise des estimations et des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur le montant des actifs, passifs et charges comptabilisées dans les états financiers ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels en date de clôture.

En raison des incertitudes inhérentes à l'évaluation des estimations, le Groupe révisé régulièrement ses estimés sur la base des informations disponibles à date. Les impacts finaux pourraient différer de ces estimations.

Dans l'appréciation des principales incertitudes liées aux estimations et des jugements significatifs, la direction s'appuie notamment sur les budgets internes, les prévisions et les hypothèses sous-jacentes, qui font l'objet de revues régulières et sont actualisés lorsque de nouvelles informations deviennent disponibles. Le cas échéant, la sensibilité des valeurs comptables aux variations des hypothèses clés est analysée.

Les estimations, hypothèses et jugements clés utilisés lors de la préparation des états financiers consolidés du Groupe sont liés aux éléments suivants :

| Estimations et jugements comptables | Notes |
|---|-----------|
| Test de dépréciation du <i>goodwill</i> | Note 10.1 |
| Test de dépréciation autres actifs immobilisés | Note 10.2 |
| Reconnaissance des revenus et coûts associés pour les contrats à long terme | Note 6 |
| Capitalisation des coûts de développement | Note 10.2 |
| Évaluation des actifs acquis et des passifs pris en charge lors d'un regroupement d'entreprises | Note 3 |
| Actifs détenus en vue de la vente et activités non poursuivies | Note 5 |
| Présentation des actifs et passifs liés aux activités d'intermédiation | Note 13 |

Exposition de Worldline à la situation en Ukraine et en Russie

Le 18 mars 2022, Worldline a publié un communiqué de presse afin d'informer le public de l'exposition du Groupe au conflit en Ukraine et en Russie, conformément à la politique de l'entreprise et aux recommandations de l'Autorité européenne des marchés financiers (AMF) relayées par l'Autorité des marchés financiers (AMF). L'exposition du Groupe aux activités liées à la Russie était limitée et n'est plus significative.

Le Groupe a conservé une entité juridique historique en Russie, dont les activités ont été interrompues conformément aux sanctions internationales. Les actifs nets de cette entité ont été intégralement dépréciés en 2024 (0,6 million d'euros).

Le 13 février 2025, l'entité juridique en Russie a été liquidée. Toutes les obligations et responsabilités envers les autorités fiscales russes et les anciens clients ont été éteintes. Au 31 décembre 2025, le Groupe n'a plus d'actifs, d'activités ou d'obligations en Russie.

Prise en compte des risques liés au changement climatique

L'exposition actuelle du Groupe aux conséquences du changement climatique à court terme demeure limitée. Les risques environnementaux identifiés à court terme n'ont pas nécessité de prise en compte spécifique dans les états financiers. Le Groupe veille à la cohérence entre les risques climatiques et les hypothèses présentés dans le reporting de durabilité et ceux retenus pour l'établissement des états financiers consolidés, y compris les estimations significatives (cf. section B.2.1.1 « Impacts, risques et opportunités significatifs et leur lien avec la stratégie et le modèle d'affaires » (E1.SBM-3 et E1.IRO-1)).

Worldline revoit et améliore continuellement sa chaîne de valeur afin de réduire son impact environnemental. Par ailleurs, le Groupe s'engage à contribuer à la neutralité carbone par la réduction de son empreinte carbone liée aux scopes 1, 2 et 3, et le passage à l'énergie renouvelable, et à privilégier des pratiques d'achats responsables.

Le déploiement de ce programme se reflète dans les comptes de Worldline à travers les investissements opérationnels et les dépenses de recherche et développement.

Dans le cadre de l'exercice CSRD, Worldline a réalisé une analyse approfondie de son exposition aux risques climatiques. Les résultats n'ont pas révélé de nécessité de modifier le plan stratégique du Groupe qui intègre déjà ces éléments.

Worldline - Exposition aux tarifs douaniers américains

En 2025, les conditions macroéconomiques et géopolitiques mondiales ont évolué, notamment en raison de la hausse des droits de douane américains et de l'escalade de plusieurs conflits régionaux. Le Groupe n'a identifié aucun impact significatif direct ou indirect de ce nouvel environnement sur ses activités. Au 31 décembre 2025, aucune conséquence comptable significative n'a été comptabilisée. Le Groupe reste vigilant et continue de suivre ces développements et leurs implications potentielles futures.

Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont toutes des entités dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il exerce un pouvoir sur cette entité, qu'il perçoit des bénéfices variables de cette entité et que, du fait de son pouvoir sur cette entité, il a la capacité d'influencer les bénéfices qu'il peut en tirer. L'existence et l'effet de droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles, les dispositions en matière de gouvernance, y compris la représentation au sein de l'organe de gouvernance ayant un pouvoir de décision stratégique et opérationnel sur les activités pertinentes, les règles de nomination des principaux dirigeants ainsi que les relations contractuelles et les transactions significatives sont prises en compte pour déterminer si le Groupe contrôle une autre entité. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse d'exister.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sans pour autant les contrôler exclusivement ou conjointement. En général, le Groupe détient entre 20 % et 50 % de droits de vote, bien que cela ne soit pas systématique. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Autres produits et charges financiers », sauf si la comptabilité de couverture est appliquée.

Le Groupe applique la norme IAS 29 à ses filiales en Argentine et en Turquie. Ainsi, les actifs et passifs non monétaires de ces filiales, ainsi que leur compte de résultat sont retraités pour refléter l'évolution du pouvoir d'achat général de leur monnaie fonctionnelle, entraînant un profit ou une perte qui est enregistré en résultat financier.

De plus, les états financiers de ces filiales sont traduits en utilisant le taux de change en vigueur cinq jours ouvrables avant la fin de l'exercice (« taux du jour J-5 »). Lorsque le taux de change en vigueur au 31 décembre 2025 diffère matériellement du taux du jour J-5, une écriture d'ajustement est enregistrée pour refléter cette variation significative.

Arrondis

Les états financiers consolidés sont présentés dans la devise fonctionnelle du Groupe, en euros. Tous les montants sont présentés en millions d'euros avec une décimale. Cette présentation peut aboutir à des écarts d'arrondis entre les chiffres présentés dans les différents tableaux et leurs totaux ou sous-totaux.

Les règles énoncées ci-dessus ont été appliquées uniformément à tous les exercices présentés dans ce rapport.

Opérations en devises étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la devise fonctionnelle de la société mère.

États financiers établis en devises étrangères

Les états financiers des sociétés consolidées sont établis dans leur devise fonctionnelle, correspondant à la devise de l'environnement économique principal dans lequel elles opèrent. Les états financiers des entités dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro sont traduits en euros selon la méthode suivante :

- Les actifs et passifs sont traduits au taux de change de clôture ;
- Les produits et charges sont traduits au taux de change moyen de la période, sauf si les taux de change fluctuent significativement, auquel cas les opérations sont traduites au taux de change en vigueur à la date de l'opération ;
- Les différences de change résultantes sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et sont reclassées au résultat net lorsque le Groupe cède tout ou partie de son investissement dans l'entité étrangère (c'est-à-dire lorsque le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable est perdu).

Opérations en devises étrangères

Les opérations libellées dans une devise autre que la devise fonctionnelle de l'entité sont traduites au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

À la date de clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont traduits au taux de change de clôture. Les différences de change non réalisées résultantes sont comptabilisées dans les charges et produits financiers.

NOTE 3 Principales variations de périmètre

Acquisitions

Conventions/principes comptables

Regroupements d'entreprises

Un regroupement d'entreprises peut impliquer l'achat des titres d'une autre entité, l'achat de l'actif net d'une autre entité ou l'achat d'une partie des éléments d'actifs nets d'une autre entité qui, ensemble, constituent une ou plusieurs activités.

Pour déterminer si une opération est un regroupement d'entreprises, le Groupe évalue l'existence des flux entrants, sortants et de processus ou de main-d'œuvre acquis. Les contrats de services majeurs avec transferts de personnel et d'actifs, qui permettent au Groupe de développer ou d'améliorer de manière significative sa position concurrentielle au sein d'un secteur d'activité ou d'une zone géographique, sont comptabilisés comme des regroupements d'entreprises selon la définition de la norme IFRS 3.

Évaluation des actifs et passifs de sociétés nouvellement acquises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition. La contrepartie transférée en échange du contrôle de l'entité acquise est mesurée à la juste valeur, calculée comme la somme des valeurs comptables à la date d'acquisition des actifs transférés par le Groupe, des passifs détenus par le Groupe à l'égard des anciens propriétaires de l'entité acquise et des intérêts émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées soit à la juste valeur, soit à la part d'intérêt du Groupe dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Le Groupe détermine au cas par cas l'option d'évaluation à utiliser pour comptabiliser les participations ne donnant pas le contrôle.

Les coûts directs liés à une combinaison d'entreprises sont enregistrés au compte de résultat lorsqu'ils sont engagés et présentés dans les autres produits opérationnels.

Lors de la première consolidation, l'ensemble des actifs, passifs et passifs éventuels de la société acquise est mesuré à sa juste valeur.

Achat de participations ne donnant pas le contrôle et vente de participations dans une filiale contrôlée

L'achat de participations ne donnant pas le contrôle et les transactions de vente de participations dans une filiale contrôlée ne changeant pas le statut du contrôle sont comptabilisés dans les capitaux propres (y compris les coûts directs d'acquisition).

En cas de perte du contrôle d'une filiale, tout gain ou perte est comptabilisé dans le résultat net. En outre, si un investissement dans l'entité est conservé par le Groupe, il est réévalué à sa juste valeur et tout gain ou perte est également reconnu dans les produits et charges opérationnels.

Variation de périmètre 2025

Classification de Mobility & e-Transactional Services (MeTS) en actifs détenus en vue de la vente

Conformément à l'engagement de la direction de constituer une entreprise plus focalisée, le Groupe a annoncé le 29 juillet 2025 la cession d'un périmètre comprenant principalement la Global Business Line Mobility & e-Transactional Services (MeTS) et certaines activités de banque numérique à Magellan Partners, pour une valeur d'entreprise pouvant atteindre 410 millions d'euros, à l'issue d'un processus concurrentiel. L'opération devrait être finalisée au cours du premier semestre 2026.

En novembre 2025, le Conseil d'Administration a constaté que le groupe destiné à la cession remplissait les critères de classement en actifs détenus en vue de la vente pour les raisons suivantes :

- Les actifs et passifs du sous-groupe sont disponibles pour une vente immédiate et peuvent être cédés à l'acquéreur ;
- La vente est très probable, avec un accord contraignant attendu et une finalisation anticipée dans un délai d'un an ;
- L'opération s'inscrit dans un plan approuvé par le Conseil d'administration et annoncée publiquement.

En conséquence, le groupe d'actifs a été présenté en « actifs et passifs destinés à être cédés » à compter du 25 novembre 2025, dès lors que l'ensemble des conditions suspensives à la réalisation de l'opération avaient été levées, conformément à IFRS 5. Il est également qualifié d'activités non poursuivies, représentant une ligne d'activité majeure distincte du Groupe (voir note 5 – Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées).

Cette activité a été classée en activités abandonnées conformément à la norme IFRS 5, car elle représente un secteur d'activité distinct et une composante distincte du Groupe. MeTS constitue un secteur opérationnel significatif et identifiable, avec des actifs, des passifs et des résultats qui lui sont propres, et sa cession s'inscrit dans le cadre du plan stratégique du Groupe visant à recentrer ses activités. Par conséquent, ses résultats et ses flux de trésorerie sont présentés séparément en tant qu'activités non poursuivies dans les états financiers consolidés (voir la note 5 Actifs détenus en vue de la vente et activités non poursuivies).

Classification de certaines activités comme actifs détenus en vue de la vente

- **Worldline North America** : le 21 octobre 2025, le Groupe a signé un accord de cession portant sur la cession de son activité de services de paiement en ligne et en personne en Amérique du Nord, pour une contrepartie attendue à environ 72 millions d'euros ;
- **Worldline Europe S.A. (Cetrel)** : le 5 novembre 2025, le Groupe a signé un accord de cession relatif à sa filiale Worldline Europe S.A., pour une contrepartie attendue de 37 millions d'euros, plus une compensation estimée pour reports de pertes fiscales de 11 millions d'euros ;
- **Worldline Payment IQ** : Le 7 décembre 2025, le Groupe a signé un accord de cession relatif à sa filiale PaymentIQ, pour une contrepartie attendue de 160 millions d'euros ;
- **Worldline Inde** (Worldline India Private Ltd et Worldline ePayments India Private Limited) : Le 25 février 2026, le Groupe a annoncé la cession stratégique de ses activités de paiement en Inde, pour un montant estimé en numéraire d'environ 60 millions d'euros ;
- **Autres cessions attendues** : la direction s'est engagée à un plan de cession de certaines entités supplémentaires liées aux activités Services aux marchands situées hors Europe. Des offres fermes ont été reçues et la signature des accords de vente et d'achat correspondants est en cours ou le processus de cession est à un stade avancé.

Les autres groupes destinés à être cédés comme détenus en vue de la vente ne répondent pas à la définition d'activités non poursuivies au sens d'IFRS 5, dès lors qu'ils ne constituent pas une ligne d'activité majeure distincte ni une zone géographique d'activité significative. Ces cessions

portent sur des entités ou activités isolées qui ne constituent pas un composant distinct dont les résultats et les flux de trésorerie peuvent être clairement distingués du reste du Groupe. En conséquence, elles sont présentées en tant qu'actifs détenus en vue de la vente, sans présentation séparée au titre des activités non poursuivies.

Sur la base de l'estimation de la direction selon laquelle ces cessions sont hautement probables et devraient être finalisées dans les douze prochains mois, et compte tenu de l'avancement des procédures de cession, les actifs et passifs concernés ont été classés en tant qu'actifs détenus en vue de la vente conformément à IFRS 5.

Variation de périmètre 2024**Création de CAWL, coentreprise avec Crédit Agricole**

En mars 2024, Worldline et Crédit Agricole ont annoncé la création de leur entité commune dédiée aux services de paiement numérique pour les commerçants en France, après avoir reçu l'autorisation inconditionnelle de la Commission européenne. Worldline détient une participation majoritaire dans l'entité de 50 % + 1 action et la consolide en intégration globale ; voir note 19 Parties liées.

Exercice de l'option d'achat sur 45 % des intérêts non contrôlants dans SoftPOS

En octobre 2024, Worldline a exercé son option d'achat sur les 45 % relatifs aux participations ne donnant pas le contrôle dans SoftPOS.eu, pour un montant de 11 millions d'euros. Pour rappel, en octobre 2022, Worldline avait acquis une participation de 55 % dans SoftPOS.eu, une fintech basée à Varsovie qui transforme les appareils Android en terminaux de paiement sécurisés.

NOTE 4 Autres éléments significatifs de l'année

Acquisition Credem

Le 13 janvier 2025, Worldline MS Italia a acquis un portefeuille de commerçants auprès de Credito Emiliano S.p.A (Credem). En outre, Credem et Worldline MS Italia ont signé un accord commercial à long terme, d'une durée pouvant atteindre 15 ans, portant sur la distribution des produits et services de Worldline via le réseau de Credem. Conformément à la norme IAS 38, une relation client a été enregistrée pour 95,0 millions d'euros.

Mise à jour de la gouvernance de Worldline

Le 25 février, Worldline a annoncé la nomination de Pierre-Antoine Vacheron au poste de Directeur Général à compter du 1^{er} mars 2025.

Le 30 juillet 2025, Worldline a annoncé plusieurs nouvelles nominations à son Comité exécutif dans le cadre de son plan de transformation en cours :

- Candice Dillon a été nommée *Chief Technology Officer* (CTO) et membre du Comité exécutif, avec prise d'effet au 1^{er} juillet 2025,
- Srikanth Seshadri a été nommé Directeur Financier à compter du 8 septembre 2025, succédant à Grégory Lambertie,
- Madalena Cascais Tomé a été nommée Responsable des Services Financiers à compter du 1^{er} octobre 2025, succédant à Alessandra Baroni,
- Anika Grant a été nommée Chief People Officer à compter du 8 septembre 2025, succédant à Florence Gallois.

Ces changements complètent un Comité exécutif renouvelé et diversifié sous la direction de Pierre-Antoine Vacheron.

Programme de rachat d'actions

En février 2025, Worldline a lancé un programme de rachat d'actions, jusqu'au 31 juillet 2025, dans le but de racheter jusqu'à un maximum de 3 000 000 actions (1,06 % du capital social de WL S.A.). Les actions sont destinées à être remises aux bénéficiaires des plans d'achat d'actions. Ce programme a été finalisé le 31 décembre 2025 pour une valeur totale de 20,3 millions d'euros.

Émission d'obligations à taux en juin 2025

Le 10 juin 2025, Worldline a émis avec succès des obligations d'un montant de 550 millions d'euros, arrivant à échéance en juin 2030 et portant un coupon de 5,5 %. Le produit net de l'émission sera utilisé par Worldline pour financer ses activités, ce qui peut inclure, en tout ou en partie, le refinancement de ses OCEANes en circulation. Les obligations sont cotées à la Bourse de Luxembourg. La dette financière correspondante est comptabilisée au coût amorti ; voir note 15.2 dettes financières.

Rachat d'obligations convertibles en juin 2025

Le 4 juin 2025, Worldline a racheté 3 221 238 obligations « OCEANE 2026 » pour un montant total de 332 millions d'euros, représentant environ 60,8 % du nombre total des obligations OCEANE 2026 en circulation.

Le prix de rachat s'est élevé à un montant total d'environ 320 millions d'euros. Les obligations rachetées ont été annulées après le rachat conformément à leurs termes et conditions respectifs.

Les obligations rachetées avaient une valeur comptable de 328,2 millions d'euros pour la composante dette et 45,5 millions d'euros pour la composante équité. Conformément à la norme IAS 32, le prix de remboursement a été réparti selon la méthode de comptabilisation scindée ; voir note 15.2 Passifs financiers. Cette opération a entraîné la comptabilisation de :

- Un profit de 11,5 millions d'euros, comptabilisé dans le compte de résultat (composante dette) ;
- Un profit de 3,5 millions d'euros comptabilisé en capitaux propres (composante capitaux propres).

Power24

Compte tenu des tendances de marché et de la dégradation de l'environnement macroéconomique, Worldline a annoncé en octobre 2023 le plan Power24, programme de transformation post-intégration visant à renforcer la compétitivité de Worldline, à améliorer son efficacité opérationnelle ainsi que sa capacité d'investissement afin de soutenir son développement futur (voir URD 2024, note 4 Autres éléments significatifs de l'année », section « Power24 ». Le Groupe met en œuvre ce plan au travers de ses *Global Business Lines* (GBL) et de leur modèle opérationnel cible.

Les coûts de mise en œuvre avaient été initialement estimés à environ 250 millions d'euros au total. Le montant final comptabilisé s'est élevé à 230 millions d'euros et a été enregistré en charges de rationalisation au sein des autres charges opérationnelles. Le plan se déroule conformément aux prévisions. En 2023, le Groupe a engagé 6,0 millions d'euros de coûts, comptabilisés en autres charges opérationnelles, afin de définir et structurer le plan. En 2024 publié, Worldline a comptabilisé 202,6 millions d'euros en résultat.

En 2025, avant les impacts des activités non poursuivies, Worldline a comptabilisé 21,3 millions d'euros en résultat, dont 12,8 millions d'euros liés à des coûts sociaux (incluant le plan de rétention) et 8,5 millions d'euros de coûts de projet.

Au 31 décembre 2025, aucune provision pour risques relative au plan Power24 n'est maintenue au bilan. Les montants restants correspondent désormais à des charges certaines et ont, en conséquence, été comptabilisés en charges à payer au sein du besoin en fonds de roulement (autres passifs courants).

Dépréciation du goodwill

Compte tenu des indicateurs de perte de valeur identifiés au niveau de la *Global Business Line Services* aux commerçants, le Groupe a décidé d'en tirer les conséquences sur ses perspectives à long terme en constatant une dépréciation du goodwill des Services aux commerçants à hauteur de 4 060 millions d'euros à la clôture du premier semestre.

Au 31 décembre 2025, le Groupe a actualisé son test de dépréciation. Sur la base de la valeur d'utilité révisée des activités poursuivies et de l'intégration des prix de cession attendus des actifs classés comme détenus en vue de la vente conformément à IFRS 5, une dépréciation complémentaire de 306,5 millions d'euros a été constatée au titre de la *Global Business Line Merchant Services*, portant le montant total des dépréciations de goodwill comptabilisées en 2025 à 4 366,5 millions d'euros.

Dépréciation des actifs détenus en vue de la vente

Sur la base des résultats estimés de cession des actifs classés comme détenus en vue de la vente conformément à IFRS 5, lesquels font apparaître des pertes attendues dans le cadre des projets de cession en 2026, une dépréciation de 442,8 millions d'euros a été constatée. Cette dépréciation concerne principalement le goodwill pour 345,2 millions d'euros (dont 68,4 millions d'euros au titre des activités abandonnées) ainsi que des immobilisations pour 97,6 millions d'euros (voir note 5 – Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées).

Risques liés aux commerçants à haut risque marque (HBR)

Le 24 juin 2025, EIC (European Investigative Collaborations) a publié des articles de presse concernant les commerçants à haut risque marque (HBR) de Worldline et aurait allégué que Worldline aurait traité des paiements frauduleux pour certains de ces commerçants. Le 25 juin 2025, Worldline a émis un communiqué de presse pour réagir à de telles publications. Depuis 2023, le Groupe a renforcé son dispositif de gestion des risques liés aux commerçants, procédé à une revue approfondie de son portefeuille à risque de marque élevé (*High Brand Risk – HBR*) et mis fin aux relations commerciales jugées non conformes à ce dispositif renforcé. Comme indiqué dans les précédentes communications financières, ces décisions ont affecté des commerçants représentant un chiffre d'affaires projeté de 130 millions d'euros en 2024. À titre informatif, selon les derniers rapports des schémas internationaux, le taux de fraude de Worldline est inférieur à la moyenne du secteur. Tous les clients HBR toujours actifs dans ce portefeuille sont désormais soumis à une surveillance renforcée, basée sur des procédures spécifiques. Des exigences supplémentaires en termes de contrôles, de vérifications et de documentation des preuves ont été introduites pour assurer l'alignement continu avec les obligations réglementaires et nos normes internes renforcées. Worldline a progressivement augmenté ses ressources de première et deuxième ligne pour mettre en

œuvre les exigences renforcées dans le cadre de la stratégie Conformité contre la criminalité financière (FCC) du Groupe pour poursuivre le renforcement de la supervision et des contrôles avec un engagement régulier auprès des autorités réglementaires compétentes et Worldline continue de déployer ses efforts en ce sens. Dès lors que le Groupe identifie des indices de situations non conformes, des vérifications supplémentaires sont immédiatement mises en œuvre, pouvant aboutir à la résiliation de la relation commerciale avec le client. Au 31 décembre 2025, aucune provision ni dépréciation des relations clients n'a été comptabilisée au titre de l'impact potentiel de la campagne médiatique sur l'activité HBR de Worldline.

Comme annoncé le 2 juillet et suite à la campagne médiatique, le Groupe a lancé un audit externe du portefeuille HBR résiduel afin de confirmer son assainissement et son alignement avec son cadre de conformité et de gestion des risques, ainsi qu'une évaluation de son cadre de conformité et de gestion des risques et de sa mise en œuvre (Voir section D.3.2 « Conformité et risques juridiques » pour plus de détails).

Échéance des obligations convertibles OCEANE 2025

En juillet 2025, Worldline a remboursé à l'échéance ses obligations convertibles OCEANE 2025, émises en 2020 et partiellement rachetées en novembre 2024.

Le montant remboursé s'est élevé à 395 millions d'euros.

Capital Markets Day

Le 6 novembre 2025, Worldline a tenu son *Capital Markets Day* à Paris. À cette occasion, la Direction du Groupe a présenté son positionnement actuel, sa feuille de route de transformation ainsi que ses priorités stratégiques, en exposant la manière dont Worldline entend répondre à ses enjeux et créer de la valeur à long terme pour ses actionnaires et partenaires.

NOTE 5 Actifs détenus en vue de la vente et activités non poursuivies

Conventions/ principes comptables

Lorsque la valeur comptable d'un actif non courant ou d'un groupe destiné à la cession devrait être recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue, il est présenté séparément au bilan consolidé en « Actifs détenus en vue de la vente ». Les passifs correspondants sont de même présentés de manière distincte en « Dettes associées aux actifs détenus en vue de la vente ». Le reclassement ne s'effectue que lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- La vente est très probable dans un délai raisonnable ;
- La direction s'est engagée dans un plan formel de cession de l'actif (ou du groupe destiné à la cession) ; et
- L'actif (ou le groupe destiné à la cession) est disponible pour une vente immédiate dans son état actuel.

Les actifs et passifs classés en actifs détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur inférieure entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de vente. L'amortissement de tels actifs cesse à compter de la date de reclassement.

Une opération abandonnée est une composante du Groupe qui a soit été cédée, soit classée en actifs détenus en vue de la vente, et :

- Représente une branche d'activité importante ou une zone géographique d'exploitation distincte, ou fait partie d'un plan unique et coordonné de cession d'une telle branche d'activité importante ou zone géographique ; ou
- Est une filiale acquise exclusivement en vue de sa revente.

Le profit ou la perte après impôts de l'opération abandonnée, associé à tout gain ou perte de cession connexe, est présenté comme un montant unique sur une ligne distincte du compte de résultat, les chiffres comparatifs de l'exercice antérieur étant retraités en conséquence. Les flux de trésorerie provenant des opérations abandonnées sont également présentés séparément dans le tableau des flux de trésorerie consolidé.

5.1. Activités non poursuivies : Ligne de services *Mobility & e-Transactional Services (MeTS)* et les activités de banques numériques

Le 29 juillet 2025, Worldline a entamé des négociations exclusives avec Magellan Partners, pour une valeur d'entreprise de l'activité MeTS pouvant atteindre 410 millions d'euros.

Comme indiqué dans la note 2, Worldline considère qu'à compter du 25 novembre 2025, les conditions d'application de la norme IFRS 5 sont remplies en ce qui concerne le projet de cession de la ligne d'activité mondiale *Mobility & e-Transactional Services (MeTS)* et de certaines activités de banque numérique.

En conséquence, les actifs de cette activité et les passifs correspondants sont présentés séparément des autres actifs et passifs du Groupe sur des lignes distinctes du bilan au 31 décembre 2025, sans reclassement du bilan comparatif au 31 décembre 2024. Ils sont évalués à cette date à la valeur la plus faible entre leur valeur comptable nette et leur juste valeur diminuée des coûts de vente.

La réalisation de la transaction est soumise à l'approbation des autorités réglementaires compétentes et devrait être finalisée au cours du premier semestre 2026.

Le résultat net des activités non poursuivies réalisé en 2025 est présenté sur une ligne unique du compte de résultat pour l'exercice 2025, avec retraitement de l'exercice comparatif 2024 (voir paragraphe C.3.4) ;

Les flux de trésorerie attribuables aux opérations non poursuivies sont présentés séparément.

Les informations présentées ci-dessous détaillent la contribution de l'activité *Mobility & e-Transactional Services (MeTS)* ainsi que de les activités de banque numériques en cours de cession aux principaux agrégats du Groupe.

Résultat net des activités non poursuivies

| <i>(En millions d'euros)</i> | Exercice 2025 | Exercice 2024 |
|--|----------------------|----------------------|
| Chiffre d'affaires | 469,1 | 468,9 |
| Charges de personnel | (220,4) | (206,3) |
| Charges opérationnelles | (166,1) | (187,8) |
| Marge opérationnelle | 82,6 | 74,8 |
| En % du Chiffre d'affaires | 17,6 % | 16,0 % |
| Autres produits et charges opérationnels | (83,4) | (15,2) |
| Résultat opérationnel | (0,8) | 59,6 |
| En % du Chiffre d'affaires | (0,2) % | 12,7 % |
| Charges financières | (1,5) | - |
| Produits financiers | - | 1,8 |
| Résultat financier | (1,5) | 1,8 |
| Résultat avant impôt | (2,3) | 61,4 |
| Charge d'impôt | (16,0) | (6,5) |
| RÉSULTAT NET | (18,2) | 55,0 |

En ce qui concerne la norme IFRS 5, l'amortissement des entités MeTS et Digital Banking a été gelé à partir de fin novembre 2025 (6,6 millions d'euros).

En 2025, les autres produits opérationnels comprenaient :

- Une dépréciation du goodwill pour un montant de 64,8 millions d'euros ;
- Les charges liées aux coûts de restructuration pour un montant de 6,7 millions d'euros ;
- Les projets de transformation informatique (coûts), principalement Move to Cloud pour 6,5 millions d'euros ;
- Les coûts de mise en œuvre de Power24 pour un montant de 1,1 million d'euros (voir note 4 « Autres événements significatifs de l'exercice », section « Power24 ») ;
- La charge fiscale comprend 13,1 millions d'euros liés au projet de cession des entités MeTS et des activités de banques numériques, incluant certaines entités faisant l'objet d'un carve-out qui ne sont pas classées en activités non poursuivies.

Flux de trésorerie provenant des activités non poursuivies

| <i>(En millions d'euros)</i> | Exercice 2025 | Exercice 2024 |
|--|----------------------|----------------------|
| Flux nets de trésorerie générés par l'activité | 46,2 | 102,4 |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement | (19,5) | (18,3) |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement | (10,1) | (5,3) |
| Incidence des variations de cours de monnaies étrangères sur la trésorerie | - | - |
| FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS NON POURSUIVIES | 16,7 | 78,8 |

La diminution des flux de trésorerie s'explique principalement par une variation négative du besoin en fonds de roulement de 45,9 millions d'euros, liée notamment à l'évolution du DSO (délai moyen de paiement clients) et à l'absence de mise en place du programme d'affacturage en décembre 2025.

5.2. Actifs et passifs des activités non poursuivies

Au 31 décembre 2025, les autres actifs détenus en vue de la vente (et les passifs associés) comprennent principalement les activités en cours de cession (voir Note 3 – Principales variations du périmètre de consolidation) :

- Worldline *PaymentIQ* : 161,4 millions d'euros
- Worldline Europe S.A (Cetrel) : 90,9 millions d'euros
- Worldline *North America* : 41,5 millions d'euros
- Worldline India (Worldline India Private Ltd & Worldline ePayments India Private Limited) : 37,4 millions d'euros
- Autres cessions prévues : 120,6 millions d'euros au titre de certaines entités supplémentaires liées aux activités Merchant Services situées hors d'Europe.

Les actifs et passifs détenus en vue de la vente sont détaillés comme suit :

| <i>(En millions d'euros)</i> | Exercice 2025 |
|--|----------------|
| Goodwill | 443,2 |
| Autres Immobilisations incorporelles | 156,1 |
| Immobilisations corporelles | 26,7 |
| Droit d'utilisation | 68,5 |
| Actifs financiers non courants | 2,6 |
| Impôts différés actifs | 31,9 |
| Autres actifs non-courants | 0,0 |
| Total des actifs non courants | 729,1 |
| Stocks | 7,7 |
| Clients et comptes rattachés | 137,3 |
| Impôts courants | 11,7 |
| Autres actifs courants | 66,1 |
| Assets linked to intermediation activities | 333,8 |
| Instruments financiers courants | 0,3 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 245,2 |
| Total des actifs courants | 802,1 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 1 531,2 |

| <i>(En millions d'euros)</i> | Exercice 2025 |
|---|---------------|
| Provisions retraites et assimilées | 24,5 |
| Provisions non courantes | 1,4 |
| Passifs financiers | 30,8 |
| Impôts différés passifs | 21,8 |
| Dette de location non courante | 60,5 |
| Autres passifs non courants | 139,1 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 95,9 |
| Impôts courants | 5,0 |
| Provisions courantes | 0,4 |
| Instruments financiers courants | 0,0 |
| Part à moins d'un an des passifs financiers | 59,3 |
| Dettes liées à l'activité d'intermédiation | 333,8 |
| Dette de location courante | 12,8 |
| Autres passifs courants | 182,1 |
| Total des passifs courants | 689,4 |
| TOTAL DU PASSIF | 828,5 |

5.3. Evaluation des actifs détenus en vue de la vente et activités non poursuivies selon IFRS 5

Conformément aux normes IAS 36 et IFRS 5, un montant de 788,4 millions d'euros de goodwill a été affecté actifs classés comme détenus en vue de la vente.

Conformément à IFRS 5, la comparaison entre la valeur comptable du groupe d'actifs classé comme détenu en vue de la vente et sa juste valeur diminuée des coûts de cession a conduit à la constatation d'une dépréciation de 442,8 millions d'euros, dont 378 millions d'euros comptabilisés au titre des activités poursuivies et 64,8 millions d'euros au titre des activités non poursuivies. Cette perte de valeur concerne principalement le goodwill (345,2 millions d'euros) ainsi que d'autres immobilisations (97,6 millions d'euros).

L'évaluation du groupe d'actifs a intégré l'impact estimé des garanties contractuelles, des coûts de transaction et des autres ajustements de prix de cession susceptibles d'être engagés dans le cadre de la cession, pour un montant total de 175,4 millions d'euros.

Les écarts de conversion cumulés relatifs aux groupes d'actifs classés comme détenus en vue de la vente demeurent comptabilisés en capitaux propres conformément à IAS 21 et seront recyclés en résultat lors de la réalisation effective de ces cessions.

5.4. Retraitement des informations comparatives

Comme mentionné à la Note 3, le résultat et les flux de trésorerie attribuables aux activités cédées du pôle Mobility & e-Transactional Services (MeTS) et aux activités *Digital banking* sont désormais classés dans les actifs détenus en vue de la vente et présentés séparément en tant qu'activités non poursuivies dans les états financiers consolidés 2025. Conformément à la norme IFRS 5, les états financiers comparatifs pour l'exercice 2024 ont été retraités en conséquence. L'impact de ces retraitements sur les états financiers consolidés 2024 est présenté ci-dessous :

Compte de résultat consolidé retraité

| (En millions d'euros) | Exercice 2024 | | |
|---|----------------|----------------|----------------|
| | Publié | IFRS 5 | Retraité |
| Chiffre d'affaires | 4 631,9 | (468,9) | 4 163,1 |
| Charges de personnel | (1 475,2) | 206,3 | (1268,9) |
| Charges opérationnelles | (2 470,0) | 187,8 | (2 282,2) |
| Marge opérationnelle | 686,7 | (74,8) | 611,9 |
| En % du chiffre d'affaires | 14,8 % | 16,0 % | 14,7 % |
| Autres produits et charges opérationnels | (582,0) | 15,2 | (566,8) |
| Résultat opérationnel | 104,7 | (59,6) | 45,1 |
| En % du chiffre d'affaires | 2,3 % | 12,7 % | 1,1 % |
| Charges financières | (605,4) | (1,8) | (607,3) |
| - Inklus Produits (coût) de la dette financière nette | - | - | - |
| Produits financiers | 199,4 | - | 199,4 |
| Résultat financier | (406,0) | (1,8) | (407,9) |
| Résultat avant impôt | (301,4) | (61,4) | (362,8) |
| Produit d'impôt / (Charge) | (10,6) | 6,5 | (4,1) |
| Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence | (0,1) | - | (0,1) |
| Résultat net | (312,1) | - | (312,1) |
| Dont attribuable aux : | - | - | - |
| - propriétaires de la société mère des activités poursuivies | (297,0) | (55,0) | (352,0) |
| - propriétaires de la société mère des activités non poursuivies | - | 55,0 | 55,0 |
| - propriétaires de la société mère | (297,0) | - | (297,0) |
| - participations ne donnant pas le contrôle des activités poursuivies | (15,1) | - | (15,1) |
| - participations ne donnant pas le contrôle | (15,1) | - | (15,1) |
| Nombre moyen pondéré d'actions | 282 567 142 | - | 282 567 142 |
| Résultat net par action – attribuable aux propriétaires de la société mère en euros des activités poursuivies | (1,05) | (0,19) | (1,25) |
| Résultat net par action – attribuable aux propriétaires de la société mère en euros des activités non poursuivies | - | 0,19 | 0,19 |
| Résultat net par action – en euros | (1,05) | - | (1,05) |
| Nombre moyen pondéré dilué d'actions | 282 567 142 | - | 282 567 142 |
| Résultat net dilué par action – attribuable aux propriétaires de la société mère des activités poursuivies | (1,05) | (0,19) | (1,25) |
| Résultat net dilué par action – attribuable aux propriétaires de la société mère des activités non poursuivies | - | 0,19 | 0,19 |
| Résultat net dilué par action – en euros | (1,05) | - | (1,05) |

État des flux de trésorerie consolidé retraité

| (En millions d'euros) | Exercice 2024 | | |
|--|----------------|----------------|----------------|
| | Publié | IFRS 5 | Retraité |
| Résultat avant impôt | (301,4) | (61,4) | (362,8) |
| Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles | 240,8 | (18,0) | 222,8 |
| Amortissement du droit d'utilisation | 109,5 | (8,8) | 100,7 |
| Dotations / (Reprises) nettes aux provisions d'exploitation | 26,7 | (1,5) | 25,2 |
| Dotations / (Reprises) nettes aux provisions financières | 6,7 | (0,8) | 5,9 |
| Dotations / (Reprises) nettes aux autres provisions opérationnelles | 59,6 | (3,7) | 56,0 |
| Dépréciation des actifs à long terme / Amortissement des relations clients (PPA) | 260,0 | - | 260,0 |
| (Plus) / Moins-values de cessions d'immobilisations | 4,3 | (0,4) | 3,9 |
| Charges nettes liées aux options de souscription d'actions et assimilées | 11,1 | (0,9) | 10,2 |
| Pertes / (gains) sur instruments financiers et autres éléments financiers | 390,8 | (0,3) | 390,5 |
| Gain (Coût) de l'endettement financier net | 8,5 | 3,0 | 11,5 |
| Flux nets de trésorerie générés par l'activité avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts | 816,7 | (92,9) | 723,8 |
| Impôts payés | (141,2) | 6,0 | (135,1) |
| Variation du besoin en fonds de roulement | (72,4) | (15,5) | (87,9) |
| Flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités poursuivies | 603,1 | (102,4) | 500,7 |
| Flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités non poursuivies | - | 102,4 | 102,4 |
| FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ | 603,1 | - | 603,1 |
| Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles | (281,5) | 18,3 | (263,2) |
| Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles | 5,7 | - | 5,7 |
| Investissements d'exploitation nets | (275,8) | 18,3 | (257,5) |
| Montants payés pour les acquisitions | (35,9) | - | (35,9) |
| Encaissements liés aux cessions des actifs financiers | 45,6 | - | 45,6 |
| Montants payés pour des investissements à long terme | 17,0 | (0,0) | 17,0 |
| Montants reçus pour des investissements à long terme | - | 0,0 | - |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie des sociétés acquises au cours de la période | 0,0 | - | 0,0 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie des sociétés cédées au cours de la période | (1,2) | - | (1,2) |
| Dividendes reçus des investissements à long terme | 4,5 | - | 4,5 |
| Investissements financiers nets | 30,0 | (0,0) | 30,0 |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités poursuivies | (245,8) | 18,3 | (227,5) |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités non poursuivies | - | (18,3) | (18,3) |
| FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT | (245,8) | - | (245,8) |
| Augmentation de capital souscrite par les minoritaires | 21,1 | - | 21,1 |
| Opérations sur actions propres | (7,4) | - | (7,4) |
| Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales | (16,4) | - | (16,4) |
| Souscription de nouveaux emprunts | 573,1 | - | 573,1 |
| Paiement des loyers | (103,7) | 8,1 | (95,6) |
| Intérêts financiers sur loyers | (12,8) | 2,1 | (10,8) |
| Remboursements d'emprunts à long et à moyen terme | (1 025,9) | - | (1 025,9) |
| Intérêts nets payés | 4,0 | (5,0) | (0,9) |
| Autres mouvements liés aux opérations de financement | (17,2) | 0,0 | (17,2) |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités poursuivies | (585,2) | 5,3 | (579,9) |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités non poursuivies | - | (5,3) | (5,3) |
| FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT | (585,2) | - | (585,2) |
| Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie - activités poursuivies | (227,9) | (78,8) | (306,7) |
| Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie - activités non poursuivies | - | 78,8 | 78,8 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE NETS À L'OUVERTURE | 1 726,5 | - | 1 726,5 |
| Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie | (227,9) | (78,8) | (306,7) |
| Incidence des variations de cours de monnaies étrangères sur la trésorerie | 9,7 | - | 9,7 |
| Variation de trésorerie liée aux activités non poursuivies | - | 78,8 | 78,8 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie reclassés en fin de période en "Actifs détenus en vue de la vente" | - | - | - |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE NETS À LA CLÔTURE | 1 508,3 | - | 1 508,3 |

NOTE 6 Chiffre d'affaires et information sectorielle

6.1. Chiffre d'affaires

Conventions/principes comptables

Les principales sources de revenus de Worldline sont les frais de gestion et de traitement des transactions (financières ou non), la vente ou la location de terminaux de paiement, la vente de solutions informatiques spécifiques et la vente de licences de logiciels.

Contrats de services à éléments multiples

Le Groupe peut conclure des accords à plusieurs éléments, pouvant inclure une combinaison de différents biens ou services. Le chiffre d'affaires est comptabilisé pour chaque obligation de performance distincte, qui est identifiable séparément des autres éléments de l'accord et si le client peut en bénéficier.

Lorsqu'un seul contrat contient plusieurs obligations de performance distinctes, le prix de transaction total est réparti entre les différentes obligations de performance en fonction de leurs prix de vente autonomes y compris les remises habituelles accordées, sont déterminés sur la base des prix catalogue auxquels le Groupe vend les biens ou les services séparément. Dans le cas contraire, le Groupe estime les prix de vente individuels en utilisant une approche de coût attendu plus marge et/ou une approche résiduelle.

Worldline applique l'allègement pratique d'IFRS 15 et comptabilise le chiffre d'affaires lorsqu'il est facturé, la facturation étant synchronisée avec la livraison au client. Dans certains contrats spécifiques, la facturation de la phase de production intègre une obligation de performance qui n'est pas entièrement synchronisée avec le flux de facturation. Dans ce cas, le chiffre d'affaires affecté à cette obligation est reconnu dès que l'obligation de performance est réalisée.

Lorsque Worldline fournit des services ayant une valeur spécifique additionnelle à ses clients dans la phase de construction, cette phase de construction est alors considérée comme une obligation distincte sous IFRS 15 et le chiffre d'affaires est reconnu selon l'avancement des coûts de ce contrat.

Reconnaissance du chiffre d'affaires à une date donnée dans le temps ou progressivement

Le chiffre d'affaires est reconnu quand le Groupe transfère le contrôle des biens ou services vendus au client, soit à une date donnée dans le temps, soit progressivement.

Les produits des contrats conclus avec des clients pour la vente de biens, qu'ils soient incorporels (par exemple licences de logiciels) ou corporels (par exemple terminaux de paiement), représentent une obligation de performance. Les produits sont comptabilisés à une date donnée, lorsque le contrôle de l'actif est transféré au client, c'est-à-dire généralement lorsque le logiciel est mis à la disposition du client ou quand l'équipement est livré.

Lorsque d'autres engagements contractuels constituent des obligations de performance distinctes, une partie du prix de transaction leur est attribuée.

Pour les services récurrents, le chiffre d'affaires est reconnu en continu dans la mesure où le client bénéficie des services dès que ceux-ci sont réalisés par le Groupe. Quand le Groupe a un droit à facturer le client qui correspond directement à l'obligation de performance réalisée à date, le chiffre d'affaires est comptabilisé pour ce montant. Sinon, le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus si ces coûts ne sont pas supportés de manière uniforme sur la période couvrant le service rendu.

Quand le Groupe construit un actif ou délivre des développements spécifiques, le chiffre d'affaires est reconnu progressivement sur la base des coûts encourus, quand (i) l'obligation de performance du Groupe consiste à construire un actif que le client contrôle au fur et à mesure de sa création ou (ii) l'obligation de performance crée un actif qui n'a pas d'usage alternatif et le Groupe a un droit irrévocable à paiement pour les travaux réalisés à date, par le contrat et/ou les réglementations locales. Si ces conditions ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est reconnu à une date donnée.

Les coûts totaux projetés du contrat sont basés sur diverses hypothèses opérationnelles telles que le volume prévu ou l'écart dans les coûts de livraison qui ont une influence directe sur le niveau de chiffre d'affaires et les éventuelles pertes à terminaison qui sont comptabilisées. Une provision pour contrat onéreux est constituée si les coûts futurs inévitables pour exécuter un contrat sont supérieurs aux avantages qui en découlent.

Les coûts supplémentaires liés à l'acquisition d'un contrat de service pluriannuel sont capitalisés et amortis sur la durée du contrat.

Les coûts liés à l'exécution d'un contrat concernent principalement le développement de plates-formes, de logiciels ou d'autres solutions techniques acquis par le client ou utilisés pour remplir d'autres obligations de performance du contrat. S'ils ne créent pas d'actif pour le Groupe, ces coûts sont capitalisés en actifs sur contrat seulement si le Groupe s'attend à pouvoir les recouvrer. Ils sont ensuite comptabilisés en résultat proportionnellement à la comptabilisation du chiffre d'affaires des obligations de performance afférentes.

Rémunérations variables

Pour les contrats de traitement de transactions, le prix de la transaction dépend des transactions ou volumes futurs. Dans ce cas, le Groupe évalue la valeur attendue des produits futurs avant de l'affecter, le cas échéant, aux obligations de performance du contrat.

Les remises sur volume attendues sont analysées par client. Déterminer si un client aura vraisemblablement droit à une remise dépendra de son historique de droits aux remises et de ses achats cumulés à la date de clôture.

Principal contre agent

Les produits des activités d'acquisition sont constatés nets des frais d'interchange facturés par les banques émettrices. Le Groupe ne fournit pas de service d'intégration du service fourni par la banque émettrice et n'est pas responsable de l'exécution de ce service. Ces frais sont transférés au commerçant dans le cadre d'un accord de *pass-through* et ne font pas partie de la contrepartie à laquelle le Groupe a droit en échange du service qu'il fournit au commerçant. En revanche, les frais de système versés aux systèmes de paiement (Visa, MasterCard, Bancontact...) sont comptabilisés en charges en tant que coûts d'exécution et en chiffre d'affaires lorsque le service est rendu aux commerçants. Le Groupe fournit des services d'acquisition commerçant en intégrant les services achetés dans les systèmes de paiement.

Lorsque le Groupe revend des services informatiques et de télécommunications intégrés achetés auprès de fournisseurs tiers, il analyse la nature de ses relations avec ses clients afin de déterminer s'il agit en tant que principal ou agent dans la fourniture du bien ou du service.

6.2. Informations sectorielles par Lignes de Services

Conventions/principes comptables

Selon IFRS 8, les résultats des segments opérationnels présentés sont basés sur des informations de *reporting* de gestion interne qui sont régulièrement examinées par le principal décideur opérationnel et rapprochées du résultat du Groupe. Le principal décideur opérationnel évalue le résultat des segments en utilisant une mesure du résultat opérationnel. Le principal décideur opérationnel, qui est responsable de l'allocation des ressources et de l'évaluation des performances des segments opérationnels, est le Directeur Général de la Société qui prend les décisions stratégiques.

Le *reporting* interne est défini par Lignes de Services (Services aux Commerçants et Services Financiers). Ces Lignes de Services ont été désignées par le Groupe comme les axes principaux d'analyse par le Directeur Général. Par conséquent, et conformément aux exigences de la norme IFRS 8, le groupe divulgue ces Lignes de Services (GBL) comme segments opérationnels. Chaque GBL est dirigée par un membre dédié du Comité Exécutif.

Les indicateurs du compte de résultat ainsi que les actifs ont été alloués conformément à ces secteurs opérationnels par Ligne de Services. Pour l'EBE Ajusté, la partie des coûts relative aux coûts de structure centrale n'a pas été allouée par Ligne de Services. Les actifs partagés qui ne sont pas alloués par Ligne de Services se rapportent principalement à l'infrastructure partagée délivrant des prestations mutualisées aux trois Lignes de Services.

Les activités couvertes par chaque segment opérationnel, ainsi que leurs présences géographiques, sont les suivantes :

| Segments opérationnels | Divisions commerciales | Zones géographiques |
|---------------------------------|---|--|
| Services aux Commerçants | Acquisition commerçants, Cartes privatives et programmes de fidélisation, Services en ligne | Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, République tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Ibérie, Inde, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Espagne, Suède, Suisse, Pays-Bas, Turquie, Royaume-Uni, États-Unis. |
| Services Financiers | Traitements émetteurs, Traitements acquéreurs, Services de banque en Ligne, Paiement | Belgique, Chine, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Hong Kong, Indonésie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Singapour, Suisse, Taïwan, Pays-Bas. |

La géographie n'est pas un axe managérial suivi par le Groupe. Les transferts et les transactions entre les différents segments sont effectués aux conditions commerciales normales qui s'appliqueraient également pour les tierces parties non liées. Aucun contrat ne génère plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

L'information relative aux segments opérationnels pour la période est la suivante :

Chiffre d'Affaires

| (En millions d'euros) | Services aux Commerçants | Services Financiers | Total Groupe |
|---|--------------------------|---------------------|----------------|
| Exercice 2025 | | | |
| Chiffre d'affaires par Ligne de Services | 3 237,5 | 792,3 | 4 029,9 |
| % du chiffre d'affaires | 80,3 % | 19,7 % | 100,0 % |
| Exercice 2024 (*) | | | |
| Chiffre d'affaires par Ligne de Services | 3 301,2 | 861,9 | 4 163,1 |
| % du chiffre d'affaires | 79,3 % | 20,7 % | 100,0 % |

(*) Conformément à l'application d'IFRS 5, les données comparatives au 31 décembre 2024 ont été retraitées en raison du classement de l'activité MeTS et d'autres activités en tant qu'« activités abandonnées » (voir la Note 5). Les impacts de ces retraitements sont présentés dans la Note C.3.4.

Le chiffre d'affaires de la division Services aux Commerçants est présenté net des commissions d'interchanges bancaires.

L'information par région géographique pour la période est la suivante :

| (En millions d'euros) | Europe du Nord (*) | Europe Centrale et de l'Est (**) | Europe du Sud (***) | Autres | Total Groupe |
|--|--------------------|----------------------------------|---------------------|--------------|----------------|
| Exercice 2025 | | | | | |
| Chiffre d'affaires par zone géographique | 1443,8 | 1475,3 | 666,1 | 444,7 | 4029,9 |
| % du chiffre d'affaires | 35,8 % | 36,6 % | 16,5 % | 11,0 % | 100,0 % |
| Exercice 2024 (*) | | | | | |
| Chiffre d'affaires par zone géographique (****) | 1 511,8 | 1 545,9 | 633,4 | 471,9 | 4 163,1 |
| % du chiffre d'affaires | 36,3 % | 37,1 % | 15,2 % | 11,3 % | 100,0 % |

(*) Incluant la Belgique pour 411,9 millions d'euros (€463 millions d'euros en 2024)

(**) Incluant l'Allemagne pour 706,8 millions d'euros (782,9 millions en 2024), la Suisse pour 554,3 millions d'euros (554,7 millions d'euros en 2024)

(***) Incluant la France pour 246,2 millions d'euros (€259,6 millions d'euros en 2024)

Cette vision par zones géographiques s'appuie sur les pays des vendeurs et peut concerner d'autres zones géographiques pour les activités en ligne.

Les actifs non courants sont principalement constitués du goodwill et de frais de développement capitalisés, non affectables par géographie, car ils bénéficient à plusieurs unités génératrices de trésorerie.

Le reste est principalement constitué d'immobilisations corporelles, qui ne sont pas significatives. Les plateformes logicielles du Groupe sont hébergées dans des centres de données situés en Europe, dans les pays où les filiales du Groupe exercent leurs activités. Ces sites ne sont pas situés dans des zones touchées par des conflits armés. Par conséquent, il n'est pas jugé pertinent de présenter les actifs non courants par zone géographique.

Marge opérationnelle et Excédent Brut d'Exploitation ajusté (EBE ajusté)

La performance opérationnelle sous-jacente des activités en cours du Groupe est présentée dans la marge opérationnelle. La performance opérationnelle de chaque Ligne de Services est mesurée par l'EBE ajusté (Excédent Brut d'Exploitation Ajusté), tel que défini dans le modèle ci-dessous :

| (En millions d'euros) | Services aux Commerçants | Services Financiers | Structure centrale | Total Groupe |
|---|--------------------------|---------------------|--------------------|--------------|
| Exercice 2025 | | | | |
| EBE ajusté par Ligne de Services | 624,0 | 172,2 | (59,1) | 737,2 |
| % du chiffre d'affaires | 19,3 % | 21,7 % | (1,5 %) | 18,3 % |
| Exercice 2024 (*) | | | | |
| EBE ajusté par Ligne de Services | 785,3 | 235,8 | (54,2) | 966,9 |
| % du chiffre d'affaires | 23,8 % | 27,4 % | (1,3 %) | 23,2 % |

(*) Conformément à l'application d'IFRS 5, les données comparatives au 31 décembre 2024 ont été retraitées en raison du classement de l'activité MeTS et d'autres activités en tant qu'« activités abandonnées » (voir la Note 5). Les impacts de ces retraitements sont présentés dans la Note C.3.4.



Immobilisations incorporelles et corporelles

Les actifs non courants détaillés ci-dessous par Ligne de Services sont réconciliés avec le total actif comme suit :

| (En millions d'euros) | Services aux Commerçants | Services Financiers | Partagés (*) | Total Groupe |
|--|--------------------------|---------------------|--------------|----------------|
| Au 31 décembre 2025 | | | | |
| Total des immobilisations par Ligne de Services | 4 527,6 | 1 538,4 | 11,6 | 6 077,7 |
| Goodwill net | 2 676,6 | 1 163,8 | 0,0 | 3 840,3 |
| % du goodwill groupe | 69,7 % | 30,3 % | 0,0 % | 100,0 % |
| Immobilisations incorporelles | 1 571,5 | 266,2 | 1,6 | 1 839,3 |
| Immobilisations corporelles | 112,1 | 30,7 | 5,0 | 147,8 |
| Droits d'utilisation | 167,5 | 77,8 | 5,0 | 250,2 |

(*) une partie des immobilisations incorporelles et corporelles n'est pas imputable directement à une Ligne de Services, car il s'agit d'éléments d'actifs mutualisés et partagés entre les deux Lignes de Services

| (En millions d'euros) | Services aux Commerçants | Services Financiers | Mobility e-transactional services | Partagés (*) | Total Groupe |
|--|--------------------------|---------------------|-----------------------------------|--------------|-----------------|
| Au 31 décembre 2024 | | | | | |
| Total des immobilisations par Ligne de Services | 9,958.8 | 1,681.3 | 123.9 | 12,0 | 11,776.1 |
| Goodwill net | 7,679.5 | 1,294.3 | 30.0 | 0,0 | 9,003.8 |
| % du goodwill groupe | 85.3 % | 14.4 % | 0.3 % | 0,0 % | 100,0 % |
| Immobilisations incorporelles | 1,888.4 | 258,8 | 35.7 | 12,0 | 2,195.0 |
| Immobilisations corporelles | 158.9 | 38,1 | 16.3 | 0,0 | 213.3 |
| Droits d'utilisation | 232,0 | 90,0 | 42.0 | 0,0 | 364.0 |

(*) une partie des immobilisations incorporelles et corporelles n'est pas imputable directement à une Ligne de Services, car il s'agit d'éléments d'actifs mutualisés et partagés entre les deux Lignes de Services

NOTE 7 Éléments opérationnels

7.1. Charges de personnel

Conventions/principes comptables

Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent principalement les salaires et les charges sociales afférentes, les taxes relatives aux salaires, les dépenses de formation et la participation aux bénéfices.

| (En millions d'euros) | Exercice 2025 | % du chiffre d'affaires | Exercice 2024 (*) | % du chiffre d'affaires |
|---|------------------|-------------------------|-------------------|-------------------------|
| Salaires & Charges sociales | (1 274,8) | 31,6 % | (1 248,7) | 30,0 % |
| Taxes, formation, intéressement et participation | (14,3) | 0,4 % | (12,2) | 0,3 % |
| (Dotations) / Reprises nettes aux provisions pour charges de personnel | (0,2) | 0,0 % | (0,0) | 0,0 % |
| (Dotations) / Reprises nettes aux provisions pour engagements de retraite | (3,9) | 0,1 % | (8,1) | 0,2 % |
| TOTAL CHARGES DE PERSONNEL | (1 293,2) | 32,1 % | (1 268,9) | 30,5 % |

(*) Conformément à l'application d'IFRS 5, les données comparatives au 31 décembre 2024 ont été retraitées en raison du classement de l'activité MeTS et d'autres activités en tant qu'« activités abandonnées » (voir la Note 5). Les impacts de ces retraitements sont présentés dans la Note C.3.4.

7.2. Charges opérationnelles autres que les charges de personnel

Conventions/principes comptables

Frais de sous-traitance

Les coûts de sous-traitance comprennent le coût des services sous-traités, dont environ la moitié est généralement de la sous-traitance informatique, principalement sur la base du temps et du matériel. L'autre moitié provient de services externalisés, qui comprennent notamment l'externalisation des centres de données, les prestataires de services de paie, etc. Le niveau de ces dépenses au cours d'une période donnée dépend essentiellement du nombre de projets en phase de projet, pour lesquels le Groupe peut décider d'externaliser certains aspects plutôt que de les gérer en interne, ainsi que les volumes de clients, qui entraînent des coûts qui dépendent du volume, tels que l'impression, le mailing et les relevés.

Redevance de systèmes de paiement

Inclus les frais versés à Visa, MasterCard, Bancontact (système de cartes de débit belges) et autres systèmes de cartes locaux dans le cadre des activités d'acquisition commerçant du Groupe. Comme indiqué dans la note 6.1 « Chiffre d'affaires », le Groupe comptabilise ses revenus bruts des redevances aux systèmes de paiement, redevances qui sont également incluses dans les charges d'exploitation.

Charges d'exploitation

Les coûts d'exploitation comprennent principalement les frais d'exploitation et les honoraires de tiers, les frais de services logiciels et de location à court terme, les frais de télécommunication et diverses taxes. Ils comprennent notamment les dépenses liées à la consommation d'énergie dans le Groupe. Les centres de données et les bureaux de Worldline utilisent surtout des énergies renouvelables. Worldline ne fait partie d'aucun accord de PPA ou de VPPA.

Coûts de production capitalisés

Les dépenses d'exploitation sont présentées nettes de coûts de production capitalisés. Les coûts de développement relatifs à des applications spécifiques pour des clients ou relatifs à des solutions technologiques mises à la disposition d'un groupe de clients, et dont l'actif sous-jacent a une durée d'utilité supérieure à un an, sont capitalisés.

| (En millions d'euros) | Exercice 2025 | % du chiffre d'affaires | Exercice 2024 ^(*) | % du chiffre d'affaires |
|--|------------------|-------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Sous-traitance | (436,8) | 10,8 % | (440,0) | 10,6 % |
| Charges opérationnelles | (485,9) | 12,1 % | (440,0) | 10,6 % |
| Achats de matériel et logiciels | (203,2) | 5,0 % | (216,5) | 5,2 % |
| Redevances des systèmes de paiements | (953,8) | 23,7 % | (903,1) | 21,7 % |
| Charges de maintenance | (70,7) | 1,8 % | (86,6) | 2,1 % |
| Sous-total charges opérationnelles autres que personnel | (2 150,4) | 53,4 % | (2 086,1) | 50,1 % |
| Amortissements des immobilisations | (244,6) | 6,1 % | (222,8) | 5,4 % |
| Amortissements des droits d'utilisation | (108,4) | 2,7 % | (100,7) | 2,4 % |
| (Dotations) / Reprises nettes aux provisions | 5,4 | (0,1 %) | (25,7) | 0,6 % |
| Plus et moins-values d'immobilisations cédées | (7,1) | 0,2 % | (6,1) | 0,1 % |
| Pertes sur créances irrécouvrables | (24,3) | 0,6 % | (11,5) | 0,3 % |
| Production immobilisée | 174,7 | (4,3 %) | 170,7 | (4,1 %) |
| Sous-total autres charges | (204,3) | 5,1 % | (196,0) | 4,7 % |
| TOTAL CHARGES OPÉRATIONNELLES | (2 354,6) | 58,4 % | (2 282,2) | 54,8 % |

(*) Conformément à l'application d'IFRS 5, les données comparatives au 31 décembre 2024 ont été retraitées en raison du classement de l'activité MeTS et d'autres activités en tant qu'« activités abandonnées » (voir la Note 5). Les impacts de ces retraitements sont présentés dans la Note C.3.4.

La dépréciation des actifs représente la charge d'amortissement des actifs incorporels et corporels, hors amortissement des relations clients, technologies acquises et amortissement des brevets reconnus à la juste-valeur des actifs acquis lors d'un regroupement d'entreprises, présentés en autres charges et produits opérationnels (voir note 7.3 « Autres produits et charges opérationnels »).

7.3. Autres produits et charges opérationnels

Conventions/principes comptables

Les « autres produits et charges opérationnels » sont constitués des produits et charges correspondant à :

- Les coûts d'intégration et d'acquisition (par exemple, les coûts de mise en œuvre des synergies futures, les coûts d'acquisition relatifs aux opérations de périmètre, les coûts de conformité) ;
- Les coûts de rationalisation (par exemple les plans liés aux regroupements d'entreprises, les plans de licenciement, les plans de transformation, coûts immobiliers (par exemple consolidation des bureaux et des data centers)) ;
- Les charges relatives à des paiements fondés sur des actions ;
- L'amortissement des relations clients et brevets ; et
- Les autres coûts / revenus liés à des litiges majeurs, et les plus et moins-values sur la cession d'actifs corporels et incorporels, les pertes de valeur significatives sur les actifs autres que les actifs financiers, ou tout autre élément peu fréquent et inhabituel.

Si un plan de restructuration est comptabilisé en « autres charges opérationnelles », les dépenses de rationalisation et coûts associés sur les locaux et bâtiments, relatives au plan, sont également présentées en « autres charges opérationnelles ».

Paiements fondés sur des actions

Des options de souscription d'actions et des actions gratuites, réglés en instruments de capitaux propres, sont régulièrement attribuées aux dirigeants et à certains employés. Ces rémunérations basées sur des actions sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution en utilisant le modèle de Black et Scholes de valorisation des options. La juste valeur du plan est déterminée à la date d'attribution sur la base de la juste valeur de l'action à cette date. Les variations d'hypothèses telles que le taux de rotation du personnel ou l'atteinte des conditions de performance, n'ont aucun impact sur la valorisation initiale mais impacte la dépense globale en fin de plan mais ont une incidence sur la charge globale à la fin du plan. La juste valeur des instruments est comptabilisée linéairement en « autres charges et produits opérationnels », pendant la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres.

Les plans d'actionnariat salariés permettent aux employés de souscrire à des actions du Groupe à un prix incluant une décote. Les actions sont soumises à une période d'incessibilité. La méthode d'évaluation de la charge de ces plans prend en compte :

- Le prix d'exercice correspondant la date d'attribution du plan ;
- La décote octroyée aux salariés ; et
- Le nombre d'actions gratuites attribuées en fonction des souscriptions individuelles.

| (En millions d'euros) | Exercice 2025 | Exercice 2024 (*) |
|--|------------------|-------------------|
| Dépréciation du goodwill | (4 366,5) | - |
| Dépréciation des actifs détenus en vue de la vente | (378,0) | - |
| Amortissement de la relation clients et des brevets | (260,5) | (260,0) |
| Rationalisation et frais associés | (81,1) | (218,5) |
| Coûts d'intégration et d'acquisition | (70,7) | (87,6) |
| Rémunérations basées sur des actions & coûts associés | (10,9) | (9,8) |
| Autres | (36,3) | 9,1 |
| TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION | (5 204,1) | (566,8) |

(*) Conformément à l'application d'IFRS 5, les données comparatives au 31 décembre 2024 ont été retraitées en raison du classement de l'activité MeTS et d'autres activités en tant qu'« activités abandonnées » (voir la Note 5). Les impacts de ces retraitements sont présentés dans la Note C.3.4.

En 2025, une **dépréciation de l'écart d'acquisition (goodwill)** de 4 366,5 millions d'euros a été enregistrée au titre de la diminution de la valeur de la ligne de services " Services aux Marchands", conformément à IAS 36, dont 4 060 millions d'euros reconnus au premier semestre et 306,5 millions d'euros au second semestre (voir note 10.1 « Goodwill »), soit un total de 4 366,5 millions d'euros sur l'exercice 2025.

Sur la base des résultats estimés de la cession d'**actifs classés comme détenus en vue de la vente** selon la norme IFRS 5 (voir note 3 -Principales variations du périmètre de consolidation), **une dépréciation** de 378,0 millions a été constatée, dont 280,4 millions d'euro sur le goodwill, 67,6 millions sur les autres actifs et 29,9 millions sur les relations clients.

Les coûts de rationalisation et les frais associés s'élèvent à 81,1 millions d'euros et sont principalement liés aux :

- Coûts de mise en œuvre de Power24 à hauteur de 19,1 millions d'euros (Voir la note 4 « Autres éléments significatifs de l'année, section (« Power24 »).
- Les coûts engagés dans le secteur *High Business Risk* (HBR) pour renforcer la gestion des risques liés aux commerçants pour 12,2 millions d'euros.
- Projets de transformation informatique, principalement Move to Cloud, pour un montant de 7,0 millions d'euros.

Les coûts d'intégration et d'acquisition ont atteint 70,7 millions d'euros, en baisse de 16,9 millions d'euros, en lien avec la réduction des coûts d'intégration et de mise en œuvre des synergies liées aux acquisitions passées. Les principaux coûts de la période concernent :

- Les coûts liés à l'intégration s'élèvent à 51,9 millions d'euros, et concernent principalement l'entité détenue conjointement en Australie avec ANZ pour 23,9 millions et 28,0 millions d'euros pour les coûts liés aux fusions et acquisitions (M&A).
- Les coûts de conformité pour 16,7 millions d'euros relatifs aux projets de renforcement du programme des risques et AML/CFT (lutte contre le blanchiment d'argent / Lutte contre le financement du terrorisme), des autres risques et de la mise en conformité, notamment sur des périmètres déjà acquis. Ces coûts concernent principalement les dépenses liées à la mise en place et l'harmonisation des processus et des systèmes, tels que les diligences d'intégration des commerçants, les processus de stockage des informations connexes, etc.

Les autres éléments s'élèvent à 36,3 millions d'euros et concernent principalement des litiges et risques éventuels en dehors de l'activité principale de la société (voir note 16 - Provisions).

7.3.1. Paiements fondés sur des actions

La charge de 10,9 millions d'euros en 2025 (9,8 millions d'euros en 2024) est principalement composée des plans d'attributions d'actions gratuites mis en place en 2022, 2023, 2024 et 2025, des plans de stock-options mis en place en 2022 et 2023, du plan de rétention, aux actions gratuites attribuées au nouveau Directeur Général et à certaines charges sociales liées à ces plans.

| (En millions d'euros) | Exercice 2025 | Exercice 2024 (*) |
|--|---------------|-------------------|
| Plans d'actions gratuites | 6,0 | 4,3 |
| Plans de stock-options | 0,1 | (0,3) |
| Plan de rétention | 4,6 | 5,5 |
| Attribution d'actions gratuites au Directeur Général | 0,2 | 0,0 |
| Rémunération variable du DG | (0,0) | 0,1 |
| Plans d'actionnariat salarié | - | 0,1 |
| Autres | - | 0,1 |
| TOTAL RÉMUNÉRATION EN ACTIONS | 10,9 | 9,8 |

(*) Conformément à l'application d'IFRS 5, les données comparatives au 31 décembre 2024 ont été retraitées en raison du classement de l'activité MeTS et d'autres activités en tant qu'« activités abandonnées » (voir la Note 5). Les impacts de ces retraitements sont présentés dans la Note C.3.4.

Redimensionnement des plans d'actions gratuites de 2023 et 2024

Les objectifs financiers 2025 ont été fixés par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité de rémunération, après ajustement pour tenir compte de la perspective financière 2025 communiquée au marché en avril et de la phase de transition du leadership de la Société en 2025.

Cet ajustement est hautement exceptionnel et strictement lié à ces circonstances spécifiques, et ne bénéficie pas aux bénéficiaires ayant quitté le Groupe au moment de la décision.

L'acquisition globale au titre du plan d'incitation à long terme 2023 est désormais limitée à un maximum de 60 % des actions accordées.

7.3.2. Plans d'attribution d'actions gratuites

Les plans significatifs d'attribution gratuits d'actions répondent aux règles suivantes :

- L'attribution gratuite d'actions est généralement réservée aux salariés ou mandataires sociaux ayant un contrat de travail ou un mandat social avec Worldline ou tout autre salarié d'une société liée au groupe Worldline ;
- L'attribution gratuite d'actions est subordonnée à une condition de présence au Groupe et à l'atteinte de critères de performance, financiers et non financiers ;
- Avant 2024, les conditions de performance à caractère financier étaient les suivantes :
 - Croissance organique du chiffre d'affaires du groupe Worldline ;
 - EBE Ajusté du groupe Worldline ; et
 - Flux de trésorerie nets avant acquisitions/cessions, variations des capitaux propres et dividendes (FCF).

Les plans d'actions gratuites 2024 et 2025 intégraient un critère relatif à la performance du prix de l'action.

Pour tous les plans significatifs en cours avant 2024, les critères de performance financière représentaient 80 % des critères de performance conditionnant l'acquisition totale. Les 20 % restants sont relatifs à des critères de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

Depuis 2024, les critères de performance financière, y compris l'évolution du cours de l'action, représentent 85 % des critères de performance conditionnant l'acquisition totale. Les 15 % restants sont liés aux critères de responsabilité sociale de l'entreprise.

La période d'acquisition des actions varie selon les plans, mais n'excède jamais 4 ans.

Le nombre d'actions à livrer est soumis à la réalisation de conditions de performance internes et externes, basées sur des courbes d'élasticité définies pour chaque objectif. Dans tous les cas, le taux moyen d'acquisition est limité à 100 %.

Pour ces plans, il n'y a pas de période de conservation attachée aux actions gratuites définitivement acquises.

Tous les plans d'attribution gratuite d'actions donnent droit à l'obtention d'actions Worldline.

La charge totale de 6,0 millions d'euros enregistrée durant l'exercice 2025 est détaillée comme suit :

| Date d'attribution | 9 juin 2022 | 8 juin 2023 | 25 juillet 2023 | 16 septembre 2024 | 5 juin 2025 | 21 octobre 2025 |
|--|--------------|-------------|-----------------|-------------------|-------------|-----------------|
| Nombre d'instruments attribués initialement | 1 159 545 | 1 296 560 | 14 950 | 2 355 830 | 3 444 427 | 295 222 |
| Cours de l'action à la date d'attribution (en euros) | 38,95 | 36,56 | 34,50 | 6,12 | 5,244 | 2,47 |
| Date(s) d'acquisition | 9 juin 2025 | 8 juin 2026 | 8 juin 2026 | 13 juin 2027 | 5 juin 2028 | 5 juin 2028 |
| Durée de vie | 3 ans | 3 ans | 3 ans | 3 ans | 3 ans | 3 ans |
| Période de conservation | - | - | - | - | - | - |
| Taux sans risque | - | - | - | - | - | - |
| Dividendes prévus | 1,1 % | 1,1 % | 1,1 % | 1,1 % | 0,0 % | 0,0 % |
| Juste valeur des instruments attribués (en euros) | 37,69 | 35,37 | 34,50 | 10,48 & 4,80 | 5,24 & 0,55 | 2,47 & 0,03 |
| CHARGE RECONNUE EN 2025 (EN MILLIONS D'EUROS) | (0,1) | 1,2 | 0,2 | 2,1 | 2,4 | 0,0 |

7.3.3. Plans de stock-options

Les plans de stock-options répondent aux règles suivantes :

- L'exercice des options est généralement réservée aux salariés ou mandataires sociaux ayant un contrat de travail ou un mandat social avec Worldline ou tout autre salarié d'une société liée au groupe Worldline ;
- L'exercice des options est subordonnée à une condition de présence au Groupe et à l'atteinte de critères de performance, financiers et non financiers ;
- Les conditions de performance à caractère financier sont les suivantes :
 - Croissance organique du chiffre d'affaires du groupe Worldline ;
 - EBE ajusté du groupe Worldline ; et
 - Flux de trésorerie net disponible avant acquisitions/cessions, variation des capitaux propres et dividendes (FCF).

Pour tous les plans de stock-option en cours, les critères de performance financière représentent 80 % des critères de performance conditionnant l'acquisition totale. Les 20 % restants sont relatifs à des critères de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

La période d'acquisition varie selon les règles des plans, mais n'excède jamais 3,5 ans.

Le nombre d'options à acquérir est conditionné à l'atteinte de conditions de performance internes et externes, en fonction des courbes d'élasticité définies pour chaque objectif. Dans tous les cas, le taux d'acquisition moyen est limité à 100 %.

La date d'expiration de l'option ne dépasse jamais 10 ans après la date d'attribution.

L'exercice de l'option est réglé en instruments de capitaux propres.

En raison de la forte diminution de la portée des conditions de performance pour les plans 2022 et 2023, la charge totale IFRS2 à comptabiliser sur la durée a diminué. Ainsi, en 2025, le Groupe a reconnu une charge totale de 0,1 million d'euros sur les stock-options, détaillé comme suit :

| Date d'attribution | 2025 (en millions d'euros) | Nombre d'options attribuées initialement | Date d'acquisition | Nombre d'options acquises |
|--------------------|-------------------------------|--|--------------------|---------------------------|
| 9 juin 2022 | (0,1) | 193 530 | 9 juin 2025 | 18 963,0 |
| 8 juin 2023 | 0,2 | 191 670 | 8 juin 2026 | - |
| TOTAL | 0,1 | 385 200 | | 18 963 |

Les caractéristiques des plans de stock-options en vigueur sont les suivantes :

| Date d'attribution | 9 juin 2022 | 8 juin 2023 |
|---|--------------|-------------|
| Nombre d'options attribuées | 193 530 | 191 670 |
| Cours de l'action à la date d'attribution (en euros) | 39,0 | 36,6 |
| Prix d'exercice (en euros) | 39,7 | 40,7 |
| Date d'acquisition | 9 juin 2025 | 8 juin 2026 |
| Volatilité prévue | 32 % | 33 % |
| Date d'échéance attendue du plan | 5 ans | 5 ans |
| Taux d'intérêt sans risque | 1,451 % | 2,771 % |
| Dividende prévu | 1,10 % | 1,10 % |
| Juste valeur des options attribuées (en euros) | 10,2 | 9,8 |
| CHARGE RECONNUE EN 2025 (EN MILLIONS D'EUROS) | (0,1) | 0,2 |

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des options de souscription d'actions en circulation durant l'exercice :

| | Exercice 2025 | | Exercice 2024 (*) | |
|---|------------------|--|-------------------|--|
| | Nombre d'actions | Moyenne pondérée du prix d'exercice (en euros) | Nombre d'actions | Moyenne pondérée du prix d'exercice (en euros) |
| En circulation en début d'année | 1 756 629 | 37,6 | 1 905 731 | 38,7 |
| Attribuées durant l'année | 0 | 0,0 | 0 | 0,0 |
| Annulées durant l'année | (925 164) | 24,1 | (149 102) | 52,4 |
| Exercées durant l'année | 0 | 0,0 | 0 | 0,0 |
| En circulation en fin de période | 831 465 | 52,6 | 1 756 629 | 37,6 |
| Exercables à la fin de l'année, en dessous du cours de l'action à la fin de l'exercice* | 0 | 0,0 | 0 | 0,0 |

(*) Conformément à l'application d'IFRS 5, les données comparatives au 31 décembre 2024 ont été retraitées en raison du classement de l'activité MeTS et d'autres activités en tant qu'« activités abandonnées » (voir la Note 5). Les impacts de ces retraitements sont présentés dans la Note C.3.4.

(**) Cours de l'action à la clôture annuelle : 1,562 euros au 31 décembre 2025 et 8,478 euros au 31 décembre 2024

7.3.4. Plan de rétention

Dans le cadre de Power24, un plan de rétention, réparti entre espèces et actions, a été accordé afin de sécuriser certains employés clés.

Les charges liées à la portion payée en espèces ont été comptabilisées dans le cadre de la rationalisation et des coûts associés.

La portion payée en actions est comptabilisée dans le cadre de la rémunération en actions et des coûts associés, et est soumise à des conditions de présence ainsi qu'à la réalisation des économies consolidées de coûts issues du plan de restructuration Power24.

La charge comptabilisée dans les états financiers consolidés est répartie sur la période d'acquisition, en fonction du rythme auquel les services rendus par les bénéficiaires sont obtenus par le Groupe.

| Date d'attribution | 24 mai 2024 |
|--|-----------------------------|
| Nombre d'actions initiales attribuées | 994 875 |
| Dont nombre d'actions attribuées initialement aux bénéficiaires MeTS | 0,0 |
| Cours de l'action à la date d'attribution (en euros) | 11,34 |
| Date d'acquisition | 31 Mars 2025 & 31 Mars 2026 |
| Durée du plan d'acquisition | 1 an & 2 ans |
| Période de blocage | - |
| Taux d'intérêt sans risque | - |
| Dividende prévu | 1,1 % |
| Juste valeur des options attribuées (en euros) | 11,14 |
| CHARGE RECONNUE EN 2025 (EN MILLIONS D'EUROS) | 4,6 |

7.3.5. Attribution d'actions gratuites au Directeur Général.

Suite à une décision du Conseil d'administration et tel qu'approuvé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 5 juin 2025, le Conseil d'administration a décidé le même jour, sur recommandation du Comité de rémunération, d'attribuer à Monsieur Pierre-Antoine Vacheron, Directeur Général, 100 000 actions gratuites conformément à sa politique de rémunération pour l'année 2025.

Ces actions gratuites ne sont pas soumises à des conditions de performance et s'acquièrent annuellement sur une période de quatre ans à chaque date anniversaire de leur attribution, sous réserve que le Directeur Général continue d'occuper son poste au titre d'administrateur exécutif à chaque date anniversaire applicable. La première tranche d'actions acquises est soumise à une période de conservation d'un an.

| Date d'attribution | 5 Juin 2025 |
|--|---|
| Nombre d'actions initiales attribuées | 100 000 |
| Cours de l'action à la date d'attribution (en euros) | 5,24 |
| Date d'acquisition | 5 juin 2026, 5 juin 2027, 5 juin 2028 & 5 juin 2029 |
| Durée du plan d'acquisition | 4 ans |
| Période de blocage | - |
| Taux d'intérêt sans risque | - |
| Dividende prévu | 0,0 % |
| Juste valeur des options attribuées (en euros) | 5,24 |
| CHARGE RECONNUE EN 2025 (EN MILLIONS D'EUROS) | 0,2 |

NOTE 8 Résultat financier

| (En millions d'euros) | Exercice 2025 | Exercice 2024 (*) |
|--|----------------|-------------------|
| Charges d'intérêts sur emprunts obligataires | (75,2) | (38,0) |
| Charges d'intérêts sur la dette à long terme | (0,4) | (0,9) |
| Charges d'intérêts sur obligations convertibles | (6,4) | (11,5) |
| Intérêts sur trésorerie et autres équivalents de trésorerie | 15,6 | 44,1 |
| Autres | 15,0 | 9,8 |
| Produit (coût) de la dette financière nette | (51,3) | 3,5 |
| Perte de change nette | (3,7) | (2,4) |
| Hyperinflation | (17,7) | (37,5) |
| Gains ou pertes sur instruments dérivés | 0,4 | (0,8) |
| Gains ou pertes de change nets | (21,0) | (40,7) |
| Composante financière des dépenses de retraite et coût des autres avantages postérieurs à l'emploi | (5,7) | (5,9) |
| Variation de la juste valeur et Cession des actions Visa | (0,2) | 10,2 |
| Variation de la juste valeur des autres actifs/passifs financiers | (297,7) | (346,8) |
| Intérêts financiers sur la dette locative (IFRS 16) | (12,3) | (10,8) |
| Dépréciation des autres actifs financiers (exclusion des créances clients) | (4,6) | (0,0) |
| Autres charges financières | (22,9) | (23,9) |
| Autres produits financiers | 9,4 | 6,5 |
| Autres charges et produits financiers nets | (334,0) | (370,7) |
| TOTAL RÉSULTAT FINANCIER | (406,3) | (407,9) |

(*) Conformément à l'application d'IFRS 5, les données comparatives au 31 décembre 2024 ont été retraitées en raison du classement de l'activité MeTS et d'autres activités en tant qu'« activités abandonnées » (voir la Note 5). Les impacts de ces retraitements sont présentés dans la Note C.3.4.

Les charges financières nettes s'élèvent à 406,3 millions d'euros sur la période (contre une charge de 407,9 millions d'euros en 2024) et se composent de :

- Une charge nette de l'endettement financier de 51,3 millions d'euros (contre un produit net de 3,5 millions d'euros en 2024) ;
- Un coût financier net non opérationnel (incluant l'impact de change) de 355,0 millions d'euros (contre une charge de 411,3 millions d'euros en 2024).

La charge nette de l'endettement financier de 51,3 millions d'euros en 2025 est principalement constituée des effets suivants :

- D'intérêts liés aux emprunts obligataires non convertibles (75,2 millions d'euros) et aux obligations convertibles (6,4 millions d'euros) ;
- Du produit d'intérêts nets sur la trésorerie et autres équivalents de trésorerie (15,6 millions d'euros) ;
- Du profit généré par le remboursement des obligations (11,5 millions d'euros) – Voir Note 4 « Autres éléments significatifs de l'année » ;

La variation par rapport à l'année dernière s'explique par :

- La hausse des charges d'intérêts liées aux obligations simples (augmentation de 37,2 millions d'euros en raison de la nouvelle émission obligataire de la période - Voir Note 4 « Autres éléments significatifs de l'année »),
- La diminution d'intérêts nets sur la trésorerie et autres équivalents de trésorerie en 2025 (28,5 millions d'euros).

Le coût financier net de 355,0 millions d'euros en 2025 se compose principalement :

- D'une perte de change pour 21,0 millions d'euros (perte de 40,7 millions d'euros en 2024), principalement liée aux impacts de l'hyperinflation en Argentine et en Turquie, pour un impact négatif de 17,7 millions d'euros ;
- Des intérêts financiers sur dette de location (IFRS 16) pour une charge de 12,3 millions d'euros (10,8 millions d'euros en 2024) ;
- Des coûts financiers relatifs aux régimes de retraite pour 5,7 millions d'euros (5,9 millions d'euros en année 2024) représentent la différence entre les charges d'intérêts sur les obligations au titre des prestations définies et les produits d'intérêts sur les actifs des régimes capitalisés (voir note 15 « Régimes de retraites et autres avantages à long terme ») ;
- D'un coût de 0,2 million d'euros lié à la variation de juste valeur des actions Visa (contre un produit de 10,2 millions d'euros en 2024) ;
- De la variation négative à la juste-valeur des autres instruments financiers pour 297,7 millions d'euros, principalement liée à la variation négative à la juste valeur des actions de préférence Poseidon Holdco pour 290,0 millions d'euros (réévaluation négative de 349,0 millions d'euros en 2024) ;
- Des autres charges financières pour 22,9 millions d'euros principalement en raison des charges financières associées à des accords financiers conclus avec les commerçants, notamment en Australie ;
- Des autres produits financiers pour 9,4 millions d'euros (contre 6,5 millions d'euros en 2024)

Les tableaux ci-dessous illustrent le résultat financier, réparti entre les charges et les produits :

| <i>(en millions d'euros)</i> | Charges | Produits | Total 2025 |
|--|----------------|-----------------|-------------------|
| Produits (coût) de la dette financière nette | (138,5) | 87,2 | (51,3) |
| Gains (Pertes) de change | (26,2) | 5,2 | (21,0) |
| Autres produits financiers (charges) | (357,2) | 23,3 | (334,0) |
| RÉSULTAT FINANCIER TOTAL | (522,0) | 115,6 | (406,3) |

| <i>(en millions d'euros)</i> | Charges | Produits | Total 2024^(*) |
|--|----------------|-----------------|---------------------------------|
| Produits (coût) de la dette financière nette | (134,7) | 143,2 | 8,5 |
| Gains (Pertes) de change | (43,7) | 3,1 | (40,7) |
| Autres produits financiers (charges) | (428,9) | 53,1 | (375,7) |
| RÉSULTAT FINANCIER TOTAL | (607,3) | 199,4 | (407,9) |

(*) Conformément à l'application d'IFRS 5, les données comparatives au 31 décembre 2024 ont été retraitées en raison du classement de l'activité MeTS et d'autres activités en tant qu'« activités abandonnées » (voir la Note 5). Les impacts de ces retraitements sont présentés dans la Note C.3.4.

NOTE 9 Charges d'impôts

Conventions/principes comptables

Évaluation des reports de pertes fiscales constatés

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés contre les reports de pertes fiscales lorsqu'il est probable qu'un bénéfice imposable soit disponible et que les reports de pertes fiscales puissent être utilisés. Les estimations des bénéfices imposables et de l'utilisation des reports de pertes fiscales sont préparées sur la base des prévisions de profits et pertes telles qu'elles figurent dans les plans d'affaires sur cinq ans (d'autres durées peuvent s'appliquer en raison de spécificités locales).

IFRIC 23

Le Groupe applique l'interprétation IFRIC 23 relative aux positions fiscales incertaines. Un passif est comptabilisé lorsqu'un risque fiscal résultant de positions prises par le Groupe, ou l'une de ses filiales, est considéré comme probable, et en supposant que les autorités fiscales aient pleine connaissance de toutes les informations pertinentes lors de leur examen.

Focus sur l'Amendement à la norme IAS 12 – Réforme fiscale internationale et Pilier II

Dans le cadre de la réforme fiscale internationale (Pilier II), l'amendement à IAS 12 prévoit une exception temporaire obligatoire à la reconnaissance et à la divulgation des actifs et passifs d'impôt différé liés à l'impôt sur les revenus découlant des règles du Pillar Two. La législation Pilier II est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Le Groupe a évalué l'impact des règles de l'OCDE relatives à l'impôt minimum mondial de Pilier II. Selon les estimations actuelles, le complément d'impôt serait limité et ne devrait pas avoir d'incidence significative sur le taux d'imposition effectif du Groupe ni sur les impôts décaissés.

9.1. Impôts courants et différés au compte de résultat consolidé

| (En millions d'euros) | Exercice 2025 | Exercice 2024 (*) |
|--|---------------|-------------------|
| Impôts courants | (48,6) | (126,0) |
| Impôts différés | 108,7 | 121,9 |
| TOTAL IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS | 60,1 | (4,1) |

(*) Conformément à l'application d'IFRS 5, les données comparatives au 31 décembre 2024 ont été retraitées en raison du classement de l'activité MeTS et d'autres activités en tant qu'« activités abandonnées » (voir la Note 5). Les impacts de ces retraitements sont présentés dans la Note C.3.4.

9.2. Taux effectif d'impôt

La différence entre le taux courant d'imposition en France et le taux effectif d'impôt du Groupe se décompose de la manière suivante :

| (En millions d'euros) | Exercice 2025 | Taux effectif d'impôt | Exercice 2024 (*) | Taux effectif d'impôt |
|--|----------------|-----------------------|-------------------|-----------------------|
| Résultat net avant impôt | (5 228,4) | | (362,8) | |
| Taux d'imposition français | 25,8 % | | 25,8 % | |
| Impôt théorique au taux courant français | 1 350,5 | 25,8 % | 93,6 | 25,8 % |
| Différences permanentes liées à la dépréciation du goodwill | (1 112,6) | (21,4 %) | - | |
| Impact des différences permanentes | (85,4) | (1,6 %) | (66,2) | (18,2 %) |
| Ecart de taux sur sociétés étrangères | (17,1) | (0,3 %) | (3,5) | (1,0 %) |
| Effet des actifs d'impôt non reconnus | (77,3) | (1,5 %) | (4,1) | (1,1 %) |
| Effet des charges relatives à des paiements fondés sur des actions | (3,3) | (0,1 %) | (2,8) | (0,8 %) |
| Effet des changements de taux sur les impôts différés | 5,3 | 0,1 % | (5,5) | (1,5 %) |
| Retenues à la source | (0,8) | (0,0 %) | (3,2) | (0,9 %) |
| Autres | 0,8 | 0,0 % | (12,4) | (3,4 %) |
| CHARGE D'IMPÔT DU GROUPE | 60,1 | | (4,1) | |
| TAUX EFFECTIF D'IMPÔT | | 1,1 % | | (1,1 %) |

(*) Conformément à l'application d'IFRS 5, les données comparatives au 31 décembre 2024 ont été retraitées en raison du classement de l'activité MeTS et d'autres activités en tant qu'« activités abandonnées » (voir la Note 5). Les impacts de ces retraitements sont présentés dans la Note C.3.4.

Le produit d'impôt sur les sociétés pour 2025 s'est élevé à 60,1 millions d'euros pour une perte avant impôt de 5 228,4 millions d'euros. Le taux effectif d'imposition annualisé (TEI) était de 1,1 % contre -1,1 % en 2024. En 2025, après la dépréciation du goodwill de 4 647,0 millions d'euros et la réévaluation de la juste valeur des actions préférentielles de Poseidon Holdco de 290,0 millions d'euros, le taux effectif d'imposition annualisé (TEI) est de 20,6 % contre -29,7 % en 2024 après la réévaluation de la juste valeur des actions préférentielles de Poseidon Holdco de 349,0 millions d'euros.

L'augmentation du taux d'imposition effectif ajusté en 2025 reflète principalement la comptabilisation des provisions pour

dépréciation sur les reports de pertes fiscales (77,3 millions d'euros) dans un contexte de pertes plus importantes.

Au 31 décembre 2025, le Groupe a évalué l'impact des règles de l'OCDE relatives à l'impôt minimum mondial de Pilier II. Selon les estimations actuelles, le complément d'impôt serait limité et ne devrait pas avoir d'incidence significative sur le taux d'imposition effectif du Groupe ni sur sa trésorerie en matière d'impôt.

La contribution exceptionnelle française sur les grandes entreprises (CEBGE) n'a eu aucun impact en 2025 car le Groupe était en situation de perte fiscale en France.

9.3. Impôts différés

| (En millions d'euros) | Au 31 décembre 2025 | Au 31 décembre 2024 |
|---|---------------------|---------------------|
| Impôts différés actifs | 51,1 | 57,8 |
| Impôts différés passifs | (255,7) | (341,9) |
| POSITION NETTE D'IMPÔTS DIFFÉRÉS | (204,6) | (284,2) |

9.4. Décomposition des actifs et passifs d'impôts différés par nature

| (En millions d'euros) | Déficits fiscaux reportables | Intangibles relatifs à l'allocation du prix d'acquisition | Immobilisations | Retraites | Autres | Total |
|---|------------------------------|---|-----------------|-------------|---------------|----------------|
| Au 1^{er} janvier 2024 | 81,4 | (379,0) | (63,2) | 22,0 | (55,1) | (394,0) |
| Résultat de l'exercice | 47,7 | 65,0 | (10,1) | 0,2 | 15,3 | 118,0 |
| Variation du périmètre | 0,0 | - | - | (0,0) | 0,1 | 0,1 |
| Capitaux propres | - | - | - | (4,9) | (0,3) | (5,2) |
| Reclassements | 0,0 | - | - | - | (0,0) | 0,0 |
| Différences de change | (0,9) | 1,2 | 0,0 | 0,1 | (3,5) | (3,1) |
| IFRS 5 – Actifs détenus en vue de la vente | - | - | - | - | - | - |
| Au 31 décembre 2024 | 128,2 | (312,8) | (73,2) | 17,3 | (43,5) | (284,2) |
| Résultat de l'exercice | 4,5 | 84,2 | 5,6 | 3,3 | 5,3 | 102,9 |
| Variation du périmètre | - | - | - | - | - | - |
| Capitaux propres | (0,0) | - | - | (9,3) | (0,2) | (9,5) |
| Reclassements | - | - | - | (0,0) | (0,8) | (0,8) |
| Différences de change | (1,1) | 0,8 | (0,4) | (0,0) | (2,1) | (2,9) |
| IFRS 5 – Actifs détenus en vue de la vente | (15,6) | 18,7 | (1,6) | (0,9) | (10,7) | (10,1) |
| AU 31 DÉCEMBRE 2025 | 116,0 | (209,1) | (69,7) | 10,3 | (52,0) | (204,6) |

En 2025, la variation de la position nette d'impôt différé par rapport au 31 décembre 2024 est principalement due à l'amortissement lié à l'allocation du prix d'acquisition (PPA) et la classification de l'activité MeTS et d'autres activités comme actifs détenus en vue de la vente.

En 2024, la variation de la position nette d'impôt différé par rapport au 31 décembre 2023 était principalement due à l'augmentation des reports de pertes fiscales reportables sur la période et à l'amortissement lié à l'allocation du prix d'acquisition (PPA).

9.5. Échéancier des déficits fiscaux reportables (en base)

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2025 | | | 31 décembre 2024 | | |
|--|------------------|--------------|--------------|------------------|--------------|--------------|
| | Reconnus | Non reconnus | Total | Reconnus | Non reconnus | Total |
| 2026 | 27,2 | - | 27,2 | - | - | - |
| 2027 | 11,7 | - | 11,7 | 1,1 | - | 1,1 |
| 2028 | 0,6 | - | 0,6 | 0,3 | - | 0,3 |
| 2029 | 0,1 | - | 0,1 | 0,0 | - | 0,0 |
| Déficits fiscaux reportables à plus de 5 ans | 244,9 | 4,0 | 248,9 | 50,0 | 22,8 | 72,8 |
| Déficits fiscaux reportables ayant une échéance | 284,6 | 4,0 | 288,6 | 51,5 | 22,8 | 74,3 |
| Déficits fiscaux reportables indéfiniment | 221,9 | 229,9 | 451,8 | 439,1 | 110,4 | 549,5 |
| TOTAL DES DÉFICITS FISCAUX REPORTABLES | 506,5 | 233,9 | 740,4 | 490,6 | 133,2 | 623,8 |

Les pays disposant des plus importantes pertes fiscales reportables sont la France (248,2 millions d'euros), la Suisse (158,8 millions d'euros), la Grèce (67,3 millions d'euros), la Belgique (49,0 millions d'euros), le Luxembourg (45,2 millions d'euros), les Pays-Bas (37,5 millions d'euros), la Suède (30,8 millions d'euros) et l'Australie (19,2 millions d'euros).

9.6. Actifs d'impôts différés non reconnus par le Groupe

| (En millions d'euros) | Au 31 décembre 2025 | Au 31 décembre 2024 |
|---|---------------------|---------------------|
| Déficits fiscaux reportables | 60,0 | 36,5 |
| Différences temporaires | 16,2 | 17,6 |
| TOTAL DES ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NON COMPTABILISÉS PAR LE GROUPE | 76,3 | 54,1 |

NOTE 10 *Goodwill* et actifs immobilisés

10.1. *Goodwill*

Conventions/principes comptables

Le *goodwill* est alloué aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui correspondent aux trois segments opérationnels présentés dans la note 5.2 « Informations sectorielles par lignes de services ». Le *goodwill* est affecté aux UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et représente au sein du Groupe le niveau le plus bas auquel le *goodwill* est suivi pour des besoins de gestion interne.

Tests de dépréciation

Le *goodwill* n'est pas amortissable et fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an par comparaison de sa valeur comptable et de sa valeur recouvrable par UGT à la date de clôture.

La valeur recouvrable d'une UGT est basée sur la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'usage. La valeur d'usage est calculée à partir de projections de flux de trésorerie établies sur la base du dernier plan quinquennal, tel qu'approuvé par le Comité exécutif et le Conseil d'administration. La juste valeur (diminuée des coûts de vente) correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou de l'UGT), lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Elle peut être déterminée en utilisant un prix de marché observable pour l'actif (ou l'UGT) ou en utilisant des projections de flux de trésorerie actualisés, qui incluent les entrées ou sorties de trésorerie futures estimées qui devraient résulter de restructurations futures ou de l'amélioration ou de l'accroissement de la performance de l'actif.

Ces calculs nécessitent l'utilisation d'estimations, telles que le calcul d'un *Business Plan* duquel sont déduits des flux de trésorerie futurs ainsi que des taux d'actualisation.

Les flux de trésorerie actualisés sont établis par UGT, en tenant compte de la dynamique de chaque marché ainsi que des synergies potentielles permettant une amélioration des marges.

Les taux d'actualisation sont appliqués par UGT sur la base du coût moyen pondéré du capital du Groupe et ajustés pour tenir compte des taux d'imposition spécifiques. Le Groupe considère que le coût moyen pondéré du capital doit être déterminé sur la base d'une prime de risque historique sur actions, afin de refléter les hypothèses à long terme prises en compte dans les tests de dépréciation.

Le test de dépréciation du *goodwill* est préparé chaque année pour la fin d'exercice, ou plus souvent à chaque fois que des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

De tels événements ou circonstances incluent, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- Un écart significatif de la performance économique de l'actif en comparaison avec le budget ;
- Une dégradation significative de l'environnement économique de l'actif ;
- La perte d'un client majeur ;
- La croissance significative des taux d'intérêts.

La perte de valeur est d'abord enregistrée comme un ajustement de la valeur comptable du *goodwill* alloué à l'UGT et le reste de la perte, le cas échéant, est alloué au prorata aux autres actifs à long terme de l'unité.

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2024 | Dépréciation | Dépréciation - Actifs destinés à être cédés | Variations de change | IFRS 5 – Actifs détenus en vue de la vente (*) | 31 décembre 2025 |
|-----------------------|------------------|------------------|---|----------------------|--|------------------|
| Valeur brute | 10 150,4 | | | (12,6) | (1 554,6) | 8 583,2 |
| Perte de valeur | (1 146,6) | (4 366,5) | (280,4) | 7,8 | 1 042,9 | (4 742,9) |
| VALEUR NETTE | 9 003,8 | (4 366,5) | (280,4) | (4,7) | (511,7) | 3 840,3 |

(*) Ce montant correspond principalement à la réallocation d'une quote-part de goodwill aux actifs destinés à être cédés, conformément à IFRS 5

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2023 | Cessions Dépréciations | Variations de change | 31 décembre 2024 |
|-----------------------|------------------|------------------------|----------------------|------------------|
| Valeur brute | 10 213,8 | (0,0) | (63,4) | 10 150,4 |
| Perte de valeur | (1 155,0) | (0,0) | 8,4 | (1 146,6) |
| VALEUR NETTE | 9 058,8 | (0,0) | (55,0) | 9 003,8 |

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|--|------------------|------------------|
| Services aux Commerçants | 2 676,6 | 7 679,5 |
| Services Financiers | 1 163,8 | 1 293,4 |
| Mobilité & Services Web Transactionnels | - | 30,0 |
| TOTAL DU GOODWILL NET PAR UNITÉ GÉNÉRATRICE DE TRÉSORERIE | 3 840,3 | 9 003,8 |

Test de dépréciation

Au 31 décembre 2025, la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe a été déterminée conformément à IAS 36 et appréciée pour l'ensemble des actifs du Groupe, y compris les activités classées comme détenues en vue de la vente.

La valeur recouvrable a été déterminée selon une approche fondée sur la valeur d'utilité, calculée en combinant (i) les flux de trésorerie actualisés (DCF) des activités poursuivies, issus du Plan d'affaires à cinq ans du Groupe (élaboré dans le cadre du Capital Markets Day (CMD) de novembre, extrapolés sur une période supplémentaire d'un an et d'une année de normalisation, avec (ii) les prix de cession attendus des activités classées comme détenues en vue de la vente conformément à IFRS 5.

Cette valeur d'utilité globale a été comparée à la valeur comptable des actifs par Ligne de Services (GBL). Sur la base de cette analyse, une dépréciation complémentaire de 306,5 millions d'euros a été constatée au 31 décembre 2025, en complément des 4060 millions d'euros comptabilisés au 30 juin 2025.

En 2025, la ligne de services Services aux Commerçants a enregistré une baisse de chiffre d'affaires de 1,4 % (post IFRS 5). Cette diminution résulte principalement d'une réduction significative des ventes de terminaux et d'une évolution défavorable du mix d'acquiring vers des segments moins rentables, tels que le Retail et le Travel. La performance réalisée en 2025 s'est écartée du Plan d'affaires établi à la fin de l'exercice 2024. Compte tenu de ces éléments, et considérant que les évolutions structurelles des marchés européens et plus largement du secteur des paiements sont susceptibles de s'inscrire dans la durée (taux

de croissance du secteur compris entre 4 % et 5 %), les principales hypothèses retenues pour la période 2026-2030 ont été révisées à la baisse dans le cadre du Plan présenté lors du CMD.

En matière de chiffre d'affaires, la croissance prévue pour 2026 et 2027 est désormais attendue à un niveau faible à un chiffre, avant un retour progressif vers les niveaux de croissance du marché (4 % à 5 %) à compter de 2028. S'agissant de la marge, la marge d'EBITDA ajusté projetée a été significativement revue à la baisse afin de tenir compte du recul constaté en 2025. Sur la durée du Plan, les effets du plan North Star devraient progressivement soutenir la rentabilité, notamment à travers la convergence des plateformes et l'accélération du recours aux Global Competence Centers, avec un impact plus marqué à partir de 2028, parallèlement à l'accélération de la croissance du chiffre d'affaires.

Pour la ligne de services Services Financiers, le chiffre d'affaires a diminué de 7,7 % en 2025, principalement en raison de phénomènes de réinternalisation (re-insourcing) par certains clients. En 2026, le chiffre d'affaires devrait rester légèrement négatif, intégrant l'effet en année pleine de ces réinternalisations, avant un retour à une croissance positive à partir de 2027, atteignant environ 4 % en fin de Plan. La rentabilité a atteint un point bas historique en 2025 sous l'effet de ces réinternalisations. Elle devrait se stabiliser en 2026, puis bénéficier des effets positifs du plan North Star, permettant un retour à un niveau d'EBITDA standard compris entre 25 % et 30 % à l'horizon de fin de Plan.

Pour l'évaluation par la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF), un taux d'actualisation de 8,70 % et un taux de croissance à l'infini (PGR) de 2,25 % ont été retenus.

| (En %) | Taux de croissance perpétuelle | | CMPC | |
|--------------------------|--------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | Au 31 décembre 2025 | Au 31 décembre 2024 | Au 31 décembre 2025 | Au 31 décembre 2024 |
| Services aux Commerçants | 2,25 % | 2,25 % | 8,70 % | 8,40 % |
| Services Financiers | 2,25 % | 2,25 % | 8,70 % | 8,40 % |

Compte tenu de la dépréciation déjà comptabilisée et de la réallocation du goodwill (Note 5 Actifs détenus en vue de la vente et activités nous poursuivies), le tableau de sensibilité présente la survaleur/(perte de valeur) suivante :

| (En millions d'euros) | Augmentation du CMPC +100 pb | Diminution du taux de croissance perpétuelle de -50 pb | Diminution de l'EBE ajusté de -100 pb | Augmentation du CMPC +100 pb et Diminution du taux de croissance perpétuelle de -50 pb |
|--------------------------|------------------------------|--|---------------------------------------|--|
| Services aux Commerçants | (182,2) | 184,9 | 215,1 | (400,0) |
| Services Financiers | (40,7) | 88,2 | 124,7 | (118,1) |
| TOTAL | (222,9) | 273,1 | 339,8 | (518,1) |

Sensibilité des différents paramètres :

- Une augmentation de 100 points de base du CMPC aurait conduit à une dépréciation complémentaire de 222,8 millions d'euros ;
- Une diminution de 50 points de base du taux de croissance à l'infini (PGR) n'entraînerait pas de dépréciation et ramènerait la marge de sécurité (« headroom ») à 273,1 millions d'euros ;
- Une baisse de 100 points de base de la marge normative d'EBITDA ramènerait la marge de sécurité à 215,1 millions d'euros pour Merchant Services et à 124,7 millions d'euros pour Financial Services, sans entraîner de dépréciation ;
- L'effet combiné d'une augmentation de 100 points de base du WACC et d'une diminution de 50 points de base du taux de croissance à l'infini (PGR) conduirait à une dépréciation de 518,1 millions d'euros.

10.2. Immobilisations incorporelles

Conventions/principes comptables

Les immobilisations incorporelles autres que le *goodwill* sont principalement constituées de logiciels, des coûts internes de développement de solutions informatiques ainsi que de logiciels et de relations clients acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Les frais de développement immobilisés correspondent à des actifs développés pour l'utilisation propre du Groupe, à des projets d'application spécifique pour des clients ou à des solutions technologiques innovantes mises à la disposition d'un groupe de clients. Ces projets font l'objet d'une analyse au cas par cas pour s'assurer qu'ils répondent bien aux critères de capitalisation.

Les dépenses de développement portées sont amorties dans la marge opérationnelle selon la méthode linéaire sur une durée comprise entre 3 et 12 ans pouvant se décomposer en 2 catégories :

Pour les développements internes de logiciels relatifs à des activités à cycle court ou liés à des contrats à courte durée, la période d'amortissement se situe entre 3 et 7 ans ;

Pour les développements internes basés sur des technologies à lente obsolescence et utilisés sur des activités à cycle long et des contrats de longue durée, la durée d'amortissement est de 5 à 12 ans avec un scénario standard de 7 ans. C'est le cas notamment des plateformes de paiement mutualisées.

Immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprise

Une immobilisation incorporelle liée aux relations clients et au carnet de commandes générés lors d'un regroupement d'entreprises est comptabilisée en tant que relations clients.

La valeur de la technologie développée acquise est issue d'une approche par les revenus basée sur la méthode de l'allégement de la redevance. Cette méthode repose sur (i) des hypothèses sur la courbe d'obsolescence de la technologie et (ii) sur le taux de redevance théorique applicable à des technologies similaires, afin de déterminer les flux de trésorerie actualisés que cette technologie devrait générer sur leur durée de vie utile restante prévue. La méthode des coûts peut également être mise en œuvre en tant que méthode secondaire pour obtenir une valeur indicative à des fins de cohérence. Cette méthode repose sur des hypothèses de coûts qui devraient être engagés pour reproduire un nouvel élément similaire ayant une valeur d'usage équivalente à l'actif évalué. Au contraire, si la technologie est considérée comme élément le plus important pour l'entreprise, une méthode de rémunération excédentaire pourrait aussi être mise en œuvre.

Les relations clients, brevets, technologies et marques acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile prévue, généralement entre 8 et 15 ans ; toute dépréciation connexe est comptabilisée dans les autres charges opérationnelles.

Pertes de valeur des actifs autres que le *goodwill*

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe revoit les valeurs comptables de ses immobilisations incorporelles afin de déterminer s'il existe une quelconque indication que ces actifs aient subi une perte de valeur. Cette approche est également appliquée aux coûts de R&D capitalisés pour lesquels le Groupe considère comme indicateur de perte de valeur (i) l'utilisation de la technologie, (ii) les volumes traités et (iii) l'effet potentiel d'un décommissionnement suite à une migration vers d'autres technologies et aux relations clients pour lesquelles le Groupe considère comme indicateur de perte de valeur (i) la perte de clients historiques représentant au moins 5 % du chiffre d'affaires, (ii) la croissance du chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente et (iii) la rentabilité de l'année en cours.

| (En millions d'euros) | Logiciels et licences d'utilisation | Relations clients | Technologies acquises et autres | Autres immobilisations | Total |
|--|-------------------------------------|-------------------|---------------------------------|------------------------|------------------|
| Valeur brute | | | | | |
| Au 1^{er} janvier 2025 | 1 382,9 | 2 027,0 | 721,9 | 52,7 | 4 184,6 |
| Acquisitions | 52,5 | 96,8 | - | 6,0 | 155,3 |
| Coûts de développement capitalisés | 181,5 | - | - | - | 181,5 |
| Cessions | - | - | - | - | - |
| Différences de change | (5,0) | 1,0 | 2,2 | (1,3) | (3,1) |
| Autres | 44,9 | (0,0) | - | 34,9 | 79,8 |
| IFRS 5 – Actifs détenus en vue de la vente | (214,4) | (168,9) | (36,6) | (11,9) | (431,7) |
| Au 31 décembre 2025 | 1 442,5 | 1 955,9 | 687,5 | 80,4 | 4 166,4 |
| Amortissements cumulés | | | | | |
| Au 1^{er} janvier 2025 | (753,1) | (775,6) | (415,7) | (45,2) | (1 989,7) |
| Amortissements de l'exercice | (184,9) | (186,0) | (64,1) | (2,0) | (437,0) |
| Dépréciation de l'exercice | (61,6) | (38,4) | (2,0) | - | (102,0) |
| Cessions | - | - | - | - | - |
| Différences de change | 1,9 | (2,6) | (0,9) | 0,7 | (1,0) |
| Autres | (63,8) | - | - | (18,4) | (82,1) |
| IFRS 5 – Actifs détenus en vue de la vente | 152,7 | 100,9 | 28,5 | 3,2 | 285,3 |
| AU 31 DÉCEMBRE 2025 | (909,5) | (901,7) | (454,2) | (61,6) | (2 327,0) |
| Valeur nette | | | | | |
| AU 1^{er} JANVIER 2025 | 629,8 | 1 251,4 | 306,2 | 7,5 | 2 194,9 |
| IFRS 5 – Actifs détenus en vue de la vente | (61,7) | (68,0) | (8,1) | (8,7) | (146,4) |
| AU 31 DÉCEMBRE 2025 | 533,0 | 1 054,2 | 233,4 | 18,7 | 1 839,3 |

Les dotations aux amortissements de la période incluent 25 millions d'euros d'amortissements accélérés relatifs à certaines relations clientèle eCommerce.

Les pertes de valeur de la période s'élèvent à 102 millions d'euros et concernent principalement des actifs classés comme détenus en vue de la vente pour 91,6 millions d'euros (voir note 4 – Autres événements significatifs de l'exercice). Par ailleurs, la relation clientèle SPS a fait l'objet d'une dépréciation partielle de 7,3 millions d'euros dans le cadre du projet de cession de WL Europe SA en 2026 (voir note 5 – Actifs détenus en vue de la vente).

| (En millions d'euros) | Logiciels et licences d'utilisation | Relations clients / brevets | Technologies acquises et autres | Autres immobilisations | Total |
|---------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------|------------------------|------------------|
| Valeur brute | | | | | |
| Au 1^{er} janvier 2024 | 1 243,9 | 2 041,2 | 724,7 | 56,4 | 4 066,3 |
| Acquisitions | 20,3 | 3,0 | - | 4,0 | 27,4 |
| Coûts de développement capitalisés | 187,2 | - | - | - | 187,2 |
| Cessions | (74,6) | - | - | (4,7) | (79,3) |
| Différences de change | (6,9) | (11,5) | (2,8) | 0,4 | (20,8) |
| Autres | 13,2 | (5,7) | - | (3,6) | 4,0 |
| Au 31 décembre 2024 | 1 382,9 | 2 027,0 | 721,9 | 52,7 | 4 184,6 |
| Amortissements cumulés | | | | | |
| Au 1^{er} janvier 2024 | (656,1) | (610,0) | (326,3) | (49,7) | (1 642,2) |
| Amortissements de l'exercice | (160,2) | (153,2) | (87,7) | 0,5 | (400,5) |
| Cessions | 71,2 | - | - | 1,1 | 72,3 |
| Différences de change | 5,5 | 3,7 | 1,1 | (0,6) | 9,7 |
| Autres | (8,1) | - | 0,2 | 3,4 | (4,5) |
| Au 31 décembre 2024 | (753,1) | (775,6) | (415,7) | (45,2) | (1 989,7) |
| VALEUR NETTE | | | | | |
| AU 1^{er} JANVIER 2024 | 587,8 | 1 431,2 | 398,4 | 6,7 | 2 424,1 |
| AU 31 DÉCEMBRE 2024 | 629,8 | 1 251,4 | 306,2 | 7,5 | 2 194,9 |

Le coût capitalisé du développement est lié à la modernisation des plateformes technologiques propriétaires.

En 2025, les frais de R&D ont atteint 246 millions d'euros, dont €181,5 millions d'euros capitalisés et 57,0 millions d'euros comptabilisés en charges.

10.3. Immobilisations corporelles

Conventions/principes comptables

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement sur les durées d'utilité attendues suivantes :

- Constructions : 20 ans ;
- Agencements et installations : 3 à 20 ans ;
- Équipement informatique :
 - Matériel informatique : 3 à 5 ans ;
 - Terminaux : 4 à 5 ans ;
- Autres immobilisations :
 - Véhicules : 4 à 5 ans ;
 - Matériel et mobilier de bureau : 3 à 10 ans.

| <i>(En millions d'euros)</i> | Terrains et constructions | Matériel informatique | Autres immobilisations | Total |
|--|---------------------------|-----------------------|------------------------|----------------|
| Valeur brute | | | | |
| Au 1^{er} janvier 2025 | 123,3 | 459,4 | 33,5 | 616,2 |
| Acquisitions | 2,8 | 31,4 | 9,2 | 43,3 |
| Impact regroupement d'entreprises | - | - | - | - |
| Cessions | (8,1) | (127,3) | (0,9) | (136,3) |
| Différences de change | (0,9) | (7,9) | 0,4 | (8,4) |
| Sortie de périmètre | - | (0,2) | 0,2 | - |
| Autres | 0,2 | (0,6) | (2,2) | (2,6) |
| IFRS 5 – Actifs détenus en vue de la vente | (45,1) | (91,4) | (9,1) | (145,6) |
| Au 31 décembre 2025 | 72,1 | 263,4 | 31,1 | 366,6 |
| Amortissements cumulés | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2025 | (81,7) | (303,3) | (17,8) | (402,9) |
| Amortissements de l'exercice | (8,9) | (66,1) | (2,3) | (77,3) |
| Impact regroupement d'entreprises | - | - | - | - |
| Cessions | 8,9 | 121,8 | 5,2 | 135,9 |
| Différences de change | 0,7 | 5,1 | (0,2) | 5,6 |
| Sortie de périmètre | 0,0 | (0,0) | - | 0,0 |
| Autres | (0,0) | 3,1 | (0,4) | 2,6 |
| IFRS 5 – Actifs détenus en vue de la vente | 37,4 | 71,2 | 8,7 | 117,3 |
| AU 31 DÉCEMBRE 2025 | (43,7) | (168,2) | (6,8) | (218,8) |
| VALEUR NETTE | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2025 | 41,6 | 156,1 | 15,7 | 213,3 |
| IFRS 5 – Actifs détenus en vue de la vente | (7,8) | (20,1) | (0,4) | (28,3) |
| AU 31 DÉCEMBRE 2025 | 28,4 | 95,2 | 24,3 | 147,9 |

| <i>(En millions d'euros)</i> | Terrains et constructions | Matériel informatique | Autres immobilisations | Total |
|---------------------------------------|------------------------------|-----------------------|---------------------------|----------------|
| Valeur brute | | | | |
| Au 1^{er} janvier 2024 | 124,8 | 523,3 | 46,7 | 694,9 |
| Acquisitions | 6,4 | 43,0 | 8,1 | 57,6 |
| Cessions | (8,1) | (117,1) | (8,0) | (133,3) |
| Différences de change | (0,1) | 2,1 | (3,8) | (1,9) |
| Autres | 0,5 | 9,9 | (9,6) | 0,8 |
| Au 31 décembre 2024 | 123,3 | 459,4 | 33,5 | 616,2 |
| Amortissements cumulés | | | | |
| Au 1^{er} janvier 2024 | (80,6) | (346,6) | (23,7) | (450,9) |
| Amortissements de l'exercice | (9,2) | (64,4) | (2,3) | (76,0) |
| Cessions | 8,0 | 109,6 | 6,4 | 123,9 |
| Différences de change | 0,0 | (2,2) | (0,3) | (2,5) |
| Autres | (0,1) | (2,0) | 2,0 | (0,0) |
| Au 31 décembre 2024 | (81,7) | (303,3) | (17,8) | (402,9) |
| VALEUR NETTE | | | | |
| AU 1^{ER} JANVIER 2024 | 44,2 | 176,7 | 23,0 | 243,9 |
| AU 31 DÉCEMBRE 2024 | 41,6 | 156,1 | 15,7 | 213,3 |

Les immobilisations corporelles du Groupe incluent principalement les équipements informatiques utilisés dans les centres de production, et plus particulièrement au sein des centres de données, ainsi que des terminaux de paiement loués aux commerçants. Les terrains et constructions sont essentiellement composés des infrastructures techniques des centres de données.

10.4. 2025 Investissements opérationnels

Les investissements opérationnels pour la période s'élèvent à 248,3 millions d'euros. Ils sont principalement liés aux coûts de développement capitalisés liés à la modernisation des plateformes logicielles propriétaires (181,5 millions d'euros).

NOTE 11 Droits d'usage et dettes de location

11.1. Droits d'usage sous IFRS 16

Conventions/principes comptables

Les droits d'utilisation et les dettes de location sont répartis en trois sous-catégories, terrains et constructions (exemple : immeubles de bureaux), matériel informatique (exemple : serveurs et ordinateurs) et autres immobilisations (exemple : terminaux de paiement).

Le Groupe a arbitré pour déterminer la durée de certains contrats de location de biens immobiliers dans lesquels il est locataire et qui incluent des options de renouvellement ou de résiliation anticipée, analysant si ces sites, principalement des bureaux, étaient stratégiques ou non. Dans la plupart des cas, les contrats sont adossés à des locations immobilières considérées comme non stratégiques. Le Groupe retient alors la date de fin contractuelle.

La dette de location est évaluée initialement à la valeur actualisée du montant des loyers non encore versés en utilisant le taux d'emprunt marginal du Groupe. Ces taux ont été déterminés pour toutes les devises et zones géographiques du Groupe et par échéance. Les taux d'emprunt marginaux ont été calculés en prenant pour chaque monnaie une cotation de référence par échéance (taux in fine) et en ajoutant un *spread* correspondant au coût du financement de l'entité. Lorsque le Groupe identifie un changement dans les hypothèses de calcul résultant d'un changement de circonstances significatif (exercice probable des options d'extension ou de résiliation, montant de la garantie de valeur résiduelle, etc.), les droits d'usage et dettes de location sont réévalués.

À la suite de l'avis du comité d'interprétation des IFRS, le Groupe a comparé les durées de location de ses contrats et les durées d'utilité résiduelles des améliorations locatives non amovibles sous-jacentes, et n'a pas identifié d'écart majeur.

Le Groupe utilise l'option d'exemption de l'IFRS 16 dans les cas suivants, qui sont comptabilisés de manière linéaire en résultat sur la durée du contrat de location :

- Contrats de location de courte durée relatifs aux autres droits d'utilisation ;
- Contrats portant sur des biens de faible valeur.

Les droits d'usage sont ventilés comme suit :

| (En millions d'euros) | Terrains et constructions | Matériel informatique | Autres immobilisations | Total |
|---|---------------------------|-----------------------|------------------------|----------------|
| Valeur brute | | | | |
| Au 1^{er} janvier 2025 | 418,7 | 166,3 | 112,3 | 697,3 |
| Acquisitions | 29,5 | 33,5 | 46,5 | 109,6 |
| Diminutions | (28,4) | (40,1) | (33,3) | (101,8) |
| Différences de change | (1,7) | (0,9) | (0,9) | (3,5) |
| Autres | 0,7 | 0,0 | 0 | 0,7 |
| IFRS 5 – ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE | (90,0) | (9,6) | (23,2) | (122,8) |
| Sorties de périmètre | - | - | - | - |
| Au 31 décembre 2025 | 328,8 | 149,2 | 101,4 | 579,4 |
| Amortissements cumulés | | | | |
| Au 1^{er} janvier 2025 | (216,5) | (81,3) | (35,5) | (333,3) |
| Charge d'amortissement de l'exercice | (47,8) | (41,2) | (25,3) | (114,3) |
| Impact regroupement d'entreprises | - | - | 0,1 | 0,1 |
| Cessions / reprises | 18,1 | 33,0 | 15,2 | 66,3 |
| Différences de change | 0,5 | 0,2 | 0,1 | 0,8 |
| Autres | (0,7) | 0,0 | 0,1 | (0,6) |
| IFRS 5 – Actifs détenus en vue de la vente | 43,7 | 3,3 | 4,9 | 51,9 |
| Sorties de périmètre | (0,0) | - | - | (0,0) |
| AU 31 DÉCEMBRE 2025 | (202,7) | (85,9) | (40,6) | (329,2) |
| AU 1^{er} JANVIER 2025 | 202,2 | 85,0 | 76,8 | 364,0 |
| IFRS 5 – Actifs détenus en vue de la vente | (46,3) | (6,3) | (18,3) | (71,0) |
| AU 31 DÉCEMBRE 2025 | 126,1 | 63,3 | 60,8 | 250,2 |

| <i>(En millions d'euros)</i> | Terrains et constructions | Matériel informatique | Autres immobilisations | Total |
|---------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|-------------------------------|----------------|
| Valeur brute | | | | |
| Au 1^{er} janvier 2024 | 384,8 | 138,4 | 62,7 | 586,0 |
| Acquisitions | 72,0 | 53,5 | 63,8 | 189,3 |
| Cessions | (38,4) | (17,8) | (13,9) | (70,1) |
| Différences de change | 0,5 | 0,6 | (0,2) | 0,9 |
| Autres | (0,4) | - | - | (0,4) |
| Au 31 décembre 2024 | 418,7 | 166,3 | 112,3 | 697,3 |
| Amortissements cumulés | | | | |
| Au 1^{er} janvier 2024 | (193,4) | (54,7) | (25,9) | (273,9) |
| Amortissements de l'exercice | (47,8) | (41,7) | (20,0) | (109,5) |
| Cessions | 25,0 | 10,6 | 10,3 | 45,9 |
| Différences de change | (0,4) | (0,4) | - | (0,8) |
| Autres | 0,2 | (0,4) | - | (0,2) |
| Au 31 décembre 2024 | (216,5) | (81,3) | (35,5) | (333,3) |
| VALEUR NETTE | | | | |
| AU 1^{ER} JANVIER 2024 | 191,5 | 83,7 | 36,9 | 312,1 |
| AU 31 DÉCEMBRE 2024 | 202,2 | 85,0 | 76,7 | 364,0 |

En 2025, la variation de la valeur brute des droits d'usage par rapport au 31 décembre 2024 est liée aux actifs détenus en vue de la vente et aux nouveaux contrats de location ou au renouvellement et à la prolongation des contrats existants pour les biens immobiliers, les terminaux et les équipements informatiques, principalement les contrats d'infrastructure à long terme (LTIA)

11.2. Dettes de location

Les dettes de location sont ventilées comme suit :

| <i>(En millions d'euros)</i> | Total dettes de location |
|--|---------------------------------|
| Valeur brute | |
| Au 1^{er} janvier 2024 | 344,9 |
| Acquisitions | 189,2 |
| Impact regroupement d'entreprises | (130,3) |
| Diminutions | 0,2 |
| Différences de change | 0,2 |
| Autres | (1,9) |
| Au 31 décembre 2024 | 402,3 |
| Acquisitions | 110,2 |
| Diminutions | (149,2) |
| Différences de change | (3,1) |
| Autres | 0,1 |
| IFRS 5 – Actifs détenus en vue de la vente | (76,7) |
| AU 31 DÉCEMBRE 2025 | 283,5 |

11.3. Échéancier des dettes de location

| <i>(En millions d'euros)</i> | <1 an | De 1 à 5 ans | >5 ans | TOTAL |
|---|-----------------|---------------------|------------------|--------------|
| Dettes de location actualisées | 97,5 | 152,2 | 33,7 | 283,5 |
| DETTES DE LOCATION NON ACTUALISÉES | 98,9 | 178,8 | 38,4 | 316,1 |

NOTE 12 Stocks, créances opérationnelles et autres actifs courants

12.1. Stocks

Conventions/principes comptables

Les stocks, constitués principalement de terminaux de paiement, sont évalués à la valeur la plus faible entre leur coût et la valeur nette de vente. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré et comprend les coûts d'acquisition des stocks et les frais connexes.

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|--------------------------|------------------|------------------|
| Terminaux & consommables | 41,3 | 76,9 |
| Dépréciation de stocks | (8,5) | (4,7) |
| TOTAL DES STOCKS | 32,8 | 72,2 |

L'infrastructure de paiement connaît une évolution technologique, et les développements intervenus au cours des derniers mois ont conduit à la conclusion que le Groupe doit accélérer la transition vers ces nouvelles technologies sur l'ensemble de ses marchés. Sur cette base, la valeur actuelle des stocks a été revue, en particulier pour les terminaux non Android ainsi que pour les terminaux dont la certification PCI arrive à expiration, ce qui a conduit à la comptabilisation de dépréciations de stocks pour un montant de 10,2 millions d'euros en 2025.

12.2. Clients et comptes rattachés

Conventions/principes comptables

Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés sont initialement enregistrés à leur juste valeur, puis ultérieurement à leur valeur amortie. La valeur nominale représente généralement la juste valeur initiale. En cas de paiement différé à plus d'un an, lorsque l'effet sur la juste valeur est significatif, les créances clients et comptes rattachés sont actualisés. Lorsque cela est nécessaire, une provision est constituée sur une base individuelle afin de prendre en compte les problèmes de recouvrement probables.

Provisions pour créances douteuses

Les pertes de crédit attendues sont évaluées trimestriellement, en tenant compte de l'ancienneté des créances, de la qualité de crédit des contreparties, de l'expérience historique de défaut ainsi que, le cas échéant, de l'existence et des conditions des contrats d'assurance-crédit ou d'autres garanties. Sur la base de cette analyse, en règle générale, les créances non échues ou échues depuis 31 jours ou moins au titre des périodes présentées ne font pas l'objet de dépréciation. Les dépréciations sur créances clients sont présentées au sein des autres charges opérationnelles, dans la rubrique « Pertes sur créances irrécouvrables » (voir note 7.2 – Autres charges opérationnelles).

Affacturation de créances commerciales

Le Groupe effectue régulièrement des transactions d'affacturation dans diverses zones géographiques, dans le cadre desquelles il transfère la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux créances commerciales couvertes à un partenaire financier. Les transactions d'affacturation sont principalement effectuées en France, aux Pays-Bas, en Belgique, en Suisse, Espagne et au Royaume-Uni, et présentent les caractéristiques suivantes :

- Le risque de crédit est supporté par le partenaire financier sans recours contre le Groupe ;
- Il n'y a pas de taux variable lié aux retards de paiement ;
- Il n'y a pas de compte courant avec le partenaire financier, qui ne peut débiter aucun compte du Groupe en cas de défaillance des débiteurs finaux.

Le programme d'affacturation inclut également les créances liées au Crédit d'impôt recherche (CIR) français en 2024. Le programme d'affacturation est présenté à la note 17.1 *Risque de liquidité*.

Actifs de contrats

Les actifs liés aux contrats comprennent les actifs contractuels (tels que définis par la norme IFRS 15) et les factures commerciales à émettre.

| <i>(En millions d'euros)</i> | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|---|-------------------------|-------------------------|
| Actifs de contrat | 215,9 | 311,7 |
| Créances clients | 370,3 | 427,4 |
| Provisions pour créances douteuses | (39,4) | (57,1) |
| Valeur nette de l'actif | 546,8 | 681,9 |
| Passifs de contrat (*) | (117,1) | (153,9) |
| CRÉANCES CLIENTS NETTES | 429,7 | 528,1 |
| Ratio clients en jours de chiffre d'affaires (DSO) | 34 | 29 |

(*) Les passifs de contrat sont présentés dans les autres dettes courantes, voir note 18.2 "autres actifs courants"

Les créances nettes représentent 10,8 % du chiffre d'affaires en 2025 (contre 12,7 % à la fin de 2024).

Balance âgée clients

| <i>(En millions d'euros)</i> | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Dépassement du délai de règlement entre 0 et 30 jours | 31,1 | 25,0 |
| Dépassement du délai de règlement entre 30 et 60 jours | 12,6 | 12,7 |
| Dépassement du délai de règlement entre 60 et 90 jours | 3,7 | 11,3 |
| Dépassement du délai de règlement supérieur à 90 jours | 47,4 | 43,1 |
| TOTAL CRÉANCES ÂGÉES BRUTES | 94,8 | 92,1 |

12.3. Autres actifs courants

| <i>(En millions d'euros)</i> | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|-------------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| État – Créances de TVA | 68,5 | 41,2 |
| Charges constatées d'avance | 81,7 | 75,0 |
| Autres créances et actifs courants | 77,1 | 109,7 |
| Acomptes reçus | 0,5 | 8,8 |
| TOTAL AUTRES ACTIFS COURANTS | 227,9 | 234,7 |

Les autres créances et actifs courants sont principalement composés de crédit d'impôt recherche (CIR), des créances sociales et d'acomptes versés pour le compte de partenaires commerciaux.

Au 31 décembre 2024, le Groupe a vendu sans recours d'autres créances (crédit d'impôt recherche) pour un montant total de 11,9 millions d'euros et a reçu de son partenaire financier 10,9 millions d'euros en liquidités. Aucune transaction de ce type n'a été conclue en 2025.

Les charges payées d'avance concernent principalement des éléments comme les licences logicielles, les frais de location, les contrats de support et la maintenance à long terme.

12.4. Besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement peut être analysé comme suit :

| (En € million) | 31 décembre 2024 | Variation du besoin en fonds de roulement | IFRS 5 – Actifs détenus en vue de la vente et autres variations | 31 décembre 2025 |
|---|------------------|---|---|------------------|
| Stocks | 72,2 | (23,8) | (15,6) | 32,8 |
| Créances clients et effets à recevoir | 739,0 | (16,3) | (136,5) | 586,2 |
| Autres actifs courants | 256,2 | 67,8 | (69,6) | 254,3 |
| Total des actifs en fonds de roulement (A) | 1 067,4 | 27,7 | (221,7) | 873,4 |
| Dettes fournisseurs et effets à payer | 661,8 | 4,6 | (103,8) | 563,0 |
| Autres passifs courants | 631,9 | 58,2 | (239,0) | 451,2 |
| Total des actifs en fonds de roulement (B) | 1 293,7 | 62,8 | (342,8) | 1 014,2 |
| BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (B - A) | 226,3 | 35,1 | (121,0) | 140,9 |

La variation positive du fonds de roulement de 35,1 millions d'euros résulte principalement des mouvements suivants :

- Les stocks (-23,8 millions d'euros) : la diminution du fonds de roulement liée aux stocks reflète principalement une dépréciation de 10 millions d'euros des stocks des terminaux au 31 décembre 2025, ainsi que la baisse des achats de terminaux par le Groupe au cours de l'exercice ;
- Les créances clients (-16,3 millions d'euros) : cette diminution résulte principalement d'un allongement du délai de paiement des clients : Le délai moyen de recouvrement (DSO) est de 34 jours en 2025 contre 29 jours en 2024 - voir note 12.2 - Clients et comptes rattachés.
- Les dettes fournisseurs et effets à payer (+4,6 millions d'euros) : Cette variation s'explique principalement par une diminution de 15,6 millions d'euros, résultant notamment d'une baisse du délai moyen de paiement fournisseurs (DPO), qui s'établit à 50 jours en 2025 contre 60 jours en 2024 - voir Note 18.1 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés.

- Autres actifs courants (+67,8 millions d'euros) : cette variation reflète principalement l'augmentation de la TVA et des paiements anticipés contractuels.

- Autres passifs courants (+58,2 millions d'euros) : L'augmentation est principalement liée à diverses charges à payer et aux dettes envers les employés ainsi qu'aux charges à payer.

Les éléments sans effet de trésorerie reflètent principalement les effets de change et autres reclassements.

NOTE 13 Activités d'intermédiation

Conventions/principes comptables

Dans le cadre de son activité de services transactionnels, le groupe assure l'intermédiation entre les commerçants, les émetteurs de cartes de crédit et les consommateurs finaux. Les fonds attendus correspondant au paiement du consommateur final ainsi que les fonds reçus et non encore remis aux commerçants sont inscrits à l'actif du bilan dans des comptes spécifiques, c'est-à-dire exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. La contrepartie est une dette due aux commerçants. Les actifs et passifs liés à ses activités d'intermédiation sont isolés sur des comptes dédiés.

Les actifs du bilan liés aux activités d'intermédiation comprennent :

- Des créances sur les émetteurs de cartes de crédit, liées à des transactions effectuées pour le compte de commerçants mais non encore réglées par les sociétés émettrices des cartes ;
- Des fonds reçus pour des transactions non encore réglées pour le compte des commerçants et les transactions remboursables aux consommateurs.

Les passifs du bilan liés aux activités d'intermédiation comprennent principalement :

- Des passifs liés aux fonds des consommateurs qui n'ont pas encore été transférés aux commerçants ;
- Des dettes liées aux dépôts de garantie des commerçants ;
- Des financements bancaires relatifs aux fonds versés aux commerçants.

À travers ces activités d'intermédiation, Worldline et ses filiales font face à des fluctuations de trésorerie dues au délai qui peut exister entre le paiement fait aux commerçants et la réception des fonds de la part des systèmes de paiement (Visa, MasterCard ou les autres systèmes de paiement).

Il arrive par ailleurs que des fonds soient remis à des marchands avant même qu'ils n'aient été reçus par le Groupe de la part des émetteurs de cartes. La durée de ce « préfinancement marchands » est généralement d'un ou deux jours. Afin d'éviter de puiser dans sa trésorerie pour assurer cette remise en avance aux marchands, le Groupe peut avoir recours à un financement bancaire spécifique et dédié.

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|---|------------------|------------------|
| Créances liées à l'activité d'intermédiation | 1 717,9 | 2 042,2 |
| Fonds liés à l'activité d'intermédiation | 1 792,8 | 2 297,4 |
| TOTAL DES CRÉANCES LIÉES À L'ACTIVITÉ D'INTERMÉDIATION | 3 510,7 | 4 339,7 |
| Dettes liées à l'activité d'intermédiation | 3 259,5 | 3 842,7 |
| Découverts liés à l'activité d'intermédiation | 251,2 | 496,9 |
| TOTAL DES DETTES LIÉES À L'ACTIVITÉ D'INTERMÉDIATION | 3 510,7 | 4 339,7 |

La diminution des actifs et passifs est essentiellement liée à l'application d'IFRS 5 (voir note 5) et à un effet calendaire (le 1^{er} janvier 2025 tombait un mercredi, contre un jeudi pour le 1^{er} janvier 2026), dû à un flux de transactions plus élevé en raison de jours ouvrables bancaires plus nombreux.

NOTE 14 Capitaux propres

14.1. Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère

Au cours de l'exercice 2025, 396 206 nouvelles actions ont été créées suite à l'exercice du plan d'actions de performance 2022.

En février 2025, Worldline a lancé un programme de rachat d'actions (voir note 4 Événements significatifs de l'année).

Ces actions sont destinées à être attribuées ou livrées aux bénéficiaires des plans d'actions gratuites. Ce programme a été exécuté au 31 décembre 2025 pour un montant total de 20,3 millions d'euros.

Au 31 décembre 2024, le nombre total d'actions atteignait 283 964 175, ayant chacune une valeur nominale de 0,68 euro. Le capital social de Worldline S.A. est de 193 095 639 euros.

14.2. Participations ne donnant pas le contrôle

Conventions/principes comptables

La quote-part dans les résultats revenant aux actionnaires minoritaires est indiquée, dans les capitaux propres, dans la colonne « Participations ne donnant pas le contrôle ». De même, la quote-part dans les dividendes à verser aux actionnaires minoritaires est indiquée, dans les capitaux propres, dans la colonne « Participations ne donnant pas le contrôle ».

(En € million)

| | |
|----------------------------|--------------|
| 31 décembre 2024 | 975,9 |
| Résultat net de la période | (26,1) |
| Dividendes | (14,9) |
| Autres | (144,4) |
| 31 DÉCEMBRE 2025 | 790,6 |

En 2025, le total « autres » s'explique principalement par :

- La réallocation du goodwill relative à l'activité Services aux marchands, dans le cadre du classement de certaines autres activités en actifs destinés à être cédés conformément à IFRS 5, a entraîné un impact négatif de 154,0 millions d'euros sur la variation des capitaux propres des intérêts ne donnant pas le contrôle (voir note 3 – Principales variations du périmètre de consolidation) ;
- 19,1 millions d'euros au titre de Worldline Merchant Services Italia S.p.A correspondant à la quote-part des intérêts ne donnant pas le contrôle comptabilisée dans le cadre de l'acquisition de relations clients au cours de la période (voir note 4 – Autres événements significatifs de l'exercice) ;
- -13,3 millions d'euros pour Worldline Australia Pty Ltd, reflétant principalement des effets de change.

(En € million)

| | |
|-------------------------|--------------|
| 31 décembre 2023 | 989,1 |
| Résultat net 2024 | (15,1) |
| Augmentation de capital | 21,2 |
| Dividendes | (16,4) |
| Autres | (2,8) |
| 31 DÉCEMBRE 2024 | 976,0 |

En 2024, l'augmentation de capital totale est principalement due à 19,4 millions d'euros dans Worldline Australia Pty Ltd souscrits par son actionnaire sans contrôle ANZ. Le pourcentage détenu par le Groupe dans l'entité est resté inchangé, Worldline Group ayant souscrit une augmentation de capital proportionnelle. L'autre élément correspond à l'exercice

par Worldline de l'option d'achat sur les 45 % restants des intérêts non contrôlants dans SoftPOS.eu, pour un montant de 11,0 millions d'euros. Pour mémoire, en octobre 2022, Worldline avait acquis une participation de 55 % dans SoftPOS.eu, une fintech basée à Varsovie qui transforme des appareils Android en terminaux de paiement sécurisés.

14.3. Résultat net par action

Le nombre moyen pondéré d'actions s'élève à 280 073 277 actions pour la période. Au 31 décembre 2025, (et comme au 31 décembre 2024), aucun des instruments du Groupe n'était potentiellement dilutif, car tous les instruments convertibles en actions étaient potentiellement relutifs.

| <i>(En millions d'euros)</i> | Exercice 2025 | % du chiffre d'affaires | Exercice 2024 ^(*) | % du chiffre d'affaires |
|--|----------------------|--------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|
| Résultat net des activités poursuivies | (5 138,3) | | (352,0) | |
| Résultat net des activités non poursuivies | (18,2) | | 55,0 | |
| Résultat net [a] | (5 156,5) | (114,6)% | (297,0) | (6,4)% |
| RÉSULTAT NET DILUÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES | (5 138,3) | | (352,0) | |
| Résultat net dilué des activités non poursuivies | (18,2) | | 55,0 | |
| Résultat net dilué [b] | (5 156,5) | (114,6)% | (297,0) | (6,4)% |
| Résultat net normalisé des activités poursuivies | 175,2 | | 367,2 | |
| Résultat net normalisé des activités non poursuivies | 10,0 | | 66,3 | |
| Résultat net normalisé [c] | 185,2 | - | 433,5 | |
| Résultat net dilué normalisé des activités poursuivies | 175,2 | - | 367,2 | |
| Résultat net dilué normalisé des activités non poursuivies | 10,0 | - | 66,3 | |
| Résultat net dilué normalisé [d] | 185,2 | - | 433,5 | |
| Nombre moyen d'actions diluées [e] | 280 073 277 | | 282 567 142 | |
| Impact des instruments dilutifs | - | | - | |
| Nombre moyen d'actions diluées [f] | 280 073 277 | | 282 567 142 | |
| <i>(En euros)</i> | | | | |
| Résultat Net Par Action (RNPA) [a] / [e] | (18,34) | | (1,05) | |
| Résultat Net Par Action (RNPA) dilué [b] / [f] | (18,34) | | (1,05) | |
| Résultat par action (RPA) normalisé [c] / [e] | 0,66 | | 1,53 | |
| Résultat par action dilué normalisé [d] / [f] | 0,66 | | 1,53 | |

(*) En application d'IFRS 5, les données comparatives au 31 décembre 2024 ont été retraitées en raison du classement de l'activité MeTS et d'autres activités en « activités abandonnées » (voir Note 5). Les impacts de ces retraitements sont présentés en Note C.3.4.

NOTE 15 Régimes de retraites et autres avantages à long terme

Conventions/principes comptables

Les régimes d'avantages sociaux octroyés par le Groupe comportent des plans à cotisations définies et des plans à prestations définies.

Les charges liées aux régimes à cotisations définies sont constatées au compte de résultat du Groupe, en « Marge opérationnelle », sur la base des cotisations versées ou dues au titre de l'exercice où les services afférents ont été rendus par les bénéficiaires.

L'évaluation des engagements du Groupe au titre des régimes à prestations définies s'effectue sur la base d'une méthode actuarielle unique dite des unités de crédit projetées. Cette méthode repose sur des hypothèses spécifiques qui sont périodiquement mises à jour, en liaison étroite avec les actuaires externes du Groupe.

Les actifs du régime sont évalués à leur juste valeur, sur la base des évaluations et des calculs de plafonnement des actifs fournis par les dépositaires externes des fonds de pension et à la suite d'enquêtes complémentaires effectuées le cas échéant.

Le coût des régimes de retraite et des autres avantages à long terme est reconnu en « Marge opérationnelle », à l'exception des produits et des charges d'intérêts sur les obligations au titre des avantages définis et actifs de régimes qui sont comptabilisés en « Autres produits et charges financiers ».

Le passif net total comptabilisé au bilan du Groupe au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme s'élève à 121,4 millions d'euros au 31 décembre 2025 (contre un passif net total de 175,4 millions d'euros au 31 décembre 2024). Cette dette nette totale correspond à la différence entre le montant total des obligations au titre des prestations définies, soit 637,9 millions d'euros, et la juste valeur totale des actifs du régime, soit 517,3 millions d'euros, avec un plafond d'actifs de 0,8 million d'euros.

Au 31 décembre 2025 les engagements du Groupe se situent principalement en Suisse (56 % de l'engagement total), en Allemagne (20 %), en Belgique (15 %) et en France (6 %).

Le montant comptabilisé en charges au titre des régimes à contributions définies s'élève à 36,2 millions d'euros pour l'exercice 2025 (2024 : 46,2 millions d'euros).

15.1. Caractéristiques des principaux plans et risques associés

En Suisse, les obligations découlent d'un régime à prestations définies, dépassant la prestation de retraite obligatoire minimale requise par la loi suisse (BVG). Les cotisations de retraite sont payées à la fois par les employés et par l'employeur, et sont calculées en pourcentage du salaire couvert. Le taux de cotisation dépend de l'âge du salarié. À leur départ à la retraite, l'épargne individuelle des salariés est multipliée par le taux de conversion, tel que défini par le règlement de la caisse de retraite, et peut être versée soit sous forme de rente viagère, soit sous forme de capital. En cas d'invalidité, le régime de retraite verse une rente d'invalidité jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite. En cas de décès avant la retraite, le régime de retraite verse une rente de conjoint à vie.

En Allemagne, la majorité des obligations proviennent d'un régime à prestations définies fermé aux nouveaux entrants. Ce régime est soumis aux obligations locales, qui n'imposent pas de niveau de financement, mais exigent la souscription d'une assurance pour garantir les droits en cas de défaut (PSV). Le régime est partiellement financé soit par un contrat d'assurance, soit par un contrat de fiducie contractuel (CTA). Le CTA est régi par un tiers professionnel indépendant. La stratégie d'investissement du contrat d'assurance est définie par le comité d'investissement du CTA, composé de représentants des employeurs.

En Belgique, la majorité des engagements provient d'une part d'un régime à prestations définies, fermé aux nouveaux entrants, et d'autre part de régimes à cotisations définies avec une obligation de l'entreprise de garantir un rendement minimum sur l'ensemble des cotisations salariales et patronales, ouvert aux nouveaux entrants.

Le régime à prestations définies est soumis aux règles de solvabilité locales qui reposent sur un taux d'actualisation de 6,0 % et une table de mortalité officielle. En cas de déficit, une mise à niveau doit être effectuée immédiatement. Le régime est assuré auprès d'une compagnie d'assurance spécialisée, qui détermine la stratégie d'investissement.

Les régimes à cotisations définies avec rendement garanti sont soumis aux règles de solvabilités locales. En cas de sous-financement au moment du départ en retraite du salarié, le déficit doit être comblé. Le régime est assuré auprès d'une compagnie d'assurance spécialisée, qui garantit un rendement technique (fixé par l'assureur à un niveau inférieur au rendement minimum légal) ainsi qu'une éventuelle participation aux bénéfices. La compagnie d'assurance détermine la stratégie d'investissement.

Les engagements du Groupe proviennent également de plans à prestations définies **au Royaume-Uni** (fermés aux nouveaux entrants), et **en France** (ouverts aux nouveaux entrants), et dans une moindre mesure, de régimes légaux ou contractuels d'indemnités de fin de carrière ou d'avantages à long terme de type médailles du travail.

Ces régimes n'exposent pas le groupe Worldline à des risques particuliers au-delà des risques traditionnels liés aux régimes à prestations définies, qui incluent notamment les risques d'augmentation de l'inflation, de la longévité, ou encore la baisse des taux d'actualisation ou des rendements financiers.

Worldline reconnaît l'ensemble des gains et pertes actuarielles ainsi que les effets des limitations d'actifs générés au cours de la période en « autres éléments du résultat global » pour les plans de retraite, et en charge pour les autres avantages long terme.

15.2. Événements en 2025

Le marché des taux d'intérêt des obligations d'entreprises a été volatile au cours de l'exercice 2025, principalement dans la zone euro. Depuis le 31 décembre 2024, les taux d'actualisation ont augmenté de manière significative dans la zone euro (environ 50 à 85 points de base), en Suisse (environ 20 points de base) et au Royaume-Uni (5 points de base).

En raison des conditions du marché au 31 décembre 2025, le régime principal en Suisse affiche un excédent selon la norme IAS 19. Sur la base de calcul selon IFRIC 14, l'excédent représentant environ 32,1 millions d'euros a été entièrement comptabilisé au bilan.

15.3. Montants reconnus dans les états financiers

Les montants reconnus au bilan, déterminés régime par régime, se décomposent comme suit :

| <i>(En millions d'euros)</i> | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|--|------------------|------------------|
| Charges payées d'avance - régimes postérieurs à l'emploi | 32,1 | 11,1 |
| Charges à payer - régimes postérieurs à l'emploi | (136,7) | (177,6) |
| Charges à payer - autres régimes à long terme | (15,6) | (8,8) |
| MONTANT TOTAL RECONNU AU BILAN | (120,2) | (175,4) |
| Rapprochement avec les montants reconnus dans les états financiers (tous régimes) | - | - |
| Situation financière nette - régimes postérieurs à l'emploi | (103,7) | (166,0) |
| Situation financière nette - autres régimes à long terme | (15,6) | (8,8) |
| Plafonnement de l'actif au 31 Décembre | (0,8) | (0,6) |
| CHARGES (À PAYER) / PAYÉES D'AVANCE (TOUS RÉGIMES) | (120,2) | (175,4) |

Les impacts nets consolidés qui expliquent la variation du passif net du Groupe comptabilisé sont les suivants :

| <i>(En millions d'euros)</i> | 2025 | 2024 |
|--|----------------|----------------|
| Actif/(passif) net au 1^{er} janvier | (175,4) | (184,4) |
| Charge nette périodique | (35,8) | (30,7) |
| Prestations payées par l'employeur | 8,4 | 6,7 |
| Cotisations versées par l'employeur | 17,6 | 15,2 |
| Regroupement d'entreprises / (cessions) | 0,4 | 0,0 |
| Montants comptabilisés en autres éléments du résultat global | 38,8 | 18,1 |
| Effets de change | 0,9 | (0,3) |
| IFRS 5 – Actifs détenus en vue de la vente | 25,0 | - |
| ACTIF/(PASSIF) NET AU 31 DÉCEMBRE | (120,2) | (175,4) |

Dont une charge périodique nette impactant le compte de résultat du Groupe (hors taux de change) de 35,6 millions d'euros :

| <i>(En millions d'euros)</i> | Exercice 2025 | Exercice 2024 |
|---|---------------|---------------|
| Coût des services rendus (net des cotisations des salariés) | 28,3 | 29,8 |
| Coût des services passés, liquidation | (0,1) | (7,4) |
| (Gains) / pertes liés sur autres régimes à long terme | 1,9 | (0,0) |
| Charge opérationnelle | 30,1 | 22,3 |
| Coût de l'actualisation | 13,5 | 15,2 |
| Revenus d'intérêt | (7,8) | (9,9) |
| Charge d'intérêt sur l'effet du plafonnement de l'actif | 0,0 | 0,6 |
| Charge financière nette | 5,7 | 5,9 |
| CHARGE/(PRODUIT) NETTE PÉRIODIQUE TOTALE | 35,8 | 28,2 |
| <i>Dont lié aux régimes postérieurs à l'emploi</i> | <i>27,6</i> | <i>27,7</i> |
| <i>Dont lié aux autres régimes à long terme</i> | <i>8,1</i> | <i>0,5</i> |

La dette du Groupe relative aux obligations définies (avant prise en compte des actifs de régime) a connu les variations suivantes :

| (En millions d'euros) | 2025 | 2024 |
|--|--------------|--------------|
| Engagements au titre des régimes postérieurs à l'emploi au 1 ^{er} janvier | 748,8 | 728,2 |
| Engagements au titre des autres régimes à long terme au 1 ^{er} janvier | 8,8 | 8,1 |
| Engagements au titre des régimes à prestations définies au 1^{er} janvier | 757,6 | 736,3 |
| Effets de change | (2,2) | 7,2 |
| Coût des services rendus (net des cotisations des salariés) | 28,3 | 31,4 |
| Coût de l'actualisation | 13,6 | 19,2 |
| Cotisations des salariés | 8,0 | 8,6 |
| Effet des modifications de régimes, liquidation | (0,1) | (16,4) |
| Regroupement d'entreprises / (cessions) | (0,4) | (0,0) |
| Prestations payées | (35,4) | (50,5) |
| (Gains) / pertes actuariels - changements d'hypothèses financières | (27,3) | 8,4 |
| (Gains) / pertes actuariels - changements d'hypothèses démographiques | 0,6 | 3,2 |
| (Gains) / pertes actuariels - effets d'expérience | (1,6) | 10,1 |
| Autres mouvements | (15,8) | - |
| IFRS 5 | (88,6) | - |
| ENGAGEMENTS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES AU 31 DÉCEMBRE | 636,6 | 757,6 |
| Engagements au titre des régimes postérieurs à l'emploi au 31 décembre | 621,0 | 748,8 |
| Engagements au titre des autres régimes à long terme au 31 décembre | 15,6 | 8,8 |

La maturité moyenne des engagements est de 13,5 années.

Les actifs de régime du Groupe ont quant à eux variés de la manière suivante :

| (En millions d'euros) | 2025 | 2024 |
|--|--------------|--------------|
| Juste valeur des actifs de régime au 1^{er} janvier | 582,8 | 583,7 |
| Effets de change | (1,1) | 6,8 |
| Rendement financier réel des actifs de régime | 15,8 | 21,3 |
| Cotisations employeur | 17,6 | 15,2 |
| Cotisations des salariés | 8,0 | 8,6 |
| Prestations payées par les fonds externes | (33,7) | (43,8) |
| Extinction des engagements | - | (9,0) |
| IFRS 5 | (60,8) | - |
| JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE RÉGIME AU 31 DÉCEMBRE | 517,3 | 582,8 |

15.4. Hypothèses actuarielles

Les engagements du groupe Worldline sont évalués par des actuaires indépendants sur la base d'hypothèses mises à jour périodiquement. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

| | Zone euro | | Suisse | |
|--------------------------------------|-----------|-----------------|--------|--------|
| | 2025 | 2024 | 2025 | 2024 |
| Taux d'actualisation au 31 décembre | 4,00 % | 3.15 % ~ 3.50 % | 1,15 % | 0,95 % |
| Hypothèse d'inflation au 31 décembre | 2,10 % | 2,10 % | 0,75 % | 0,75 % |

L'hypothèse d'inflation est utilisée pour déterminer l'impact de l'indexation des retraites en cours de paiement ou des augmentations de salaires selon les règles propres à chaque plan.

La sensibilité des engagements des principaux plans aux hypothèses de taux d'actualisation et d'inflation est la suivante :

| | Taux d'actualisation +50 pts | Taux d'inflation +25 pts |
|---------------------------------|------------------------------|--------------------------|
| Principaux régimes en Suisse | (6,2 %) | 0,1 % |
| Principaux régimes en Allemagne | (7,0 %) | 3,1 % |
| Principaux régimes en Belgique | (3,9 %) | 1,0 % |
| Principaux régimes en France | (6,7 %) | 3,9 % |

Ces sensibilités sont fondées sur des calculs effectués par des actuaires indépendants et n'incluent pas les effets croisés des diverses hypothèses. Elles comprennent cependant les impacts de l'inflation estimée sur les hypothèses d'augmentation salariale, d'augmentation des retraites et sur d'autres hypothèses.

15.5. Actifs de régime

Les actifs de régimes sont répartis comme suit :

| | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|-------------------------|------------------|------------------|
| Actions | 31,2 % | 29,7 % |
| Obligations | 22,6 % | 16,0 % |
| Immobilier | 20,2 % | 20,6 % |
| Liquidités et assimilés | 15,7 % | 15,8 % |
| Autres | 10,3 % | 17,9 % |

15.6. Synthèse des impacts nets sur le compte de résultat et les flux de trésorerie

L'impact net des régimes à prestations définies sur les états financiers du Groupe est le suivant :

Compte de résultat

| (En millions d'euros) | Exercice 2025 | | | Exercice 2024 | | |
|---|-----------------------|-----------------------------|---------------|-----------------------|-----------------------------|---------------|
| | Postérieur à l'emploi | Autres régimes à long terme | Total | Postérieur à l'emploi | Autres régimes à long terme | Total |
| Marge opérationnelle | (22,3) | (7,6) | (30,0) | (29,1) | (0,6) | (29,8) |
| Résultat financier | (5,4) | (0,3) | (5,7) | (5,7) | (0,2) | (5,9) |
| Autres produits opérationnels | 0,1 | - | 0,1 | 7,1 | 0,3 | 7,4 |
| IMPACT TOTAL SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT | (27,6) | (8,0) | (35,6) | (27,7) | (0,5) | (28,2) |

Impact sur les flux de trésorerie

En 2025, l'impact en trésorerie des retraites est principalement composé de contributions en trésorerie à des fonds de retraite ou d'assurance pour 17,8 millions d'euros, la partie restante de 8,4 millions d'euros étant constituée de paiements de prestations directement effectués par le Groupe aux bénéficiaires.

En 2026, les cotisations aux fonds de pension ou d'assurance devraient s'élever à 18,9 millions d'euros.

NOTE 16 Provisions

Conventions/principes comptables

Le Groupe utilise des hypothèses et des méthodes actuarielles pour mesurer les provisions. Des provisions sont reconnues lorsque :

- Le Groupe a une obligation actuelle (juridique, réglementaire, contractuelle ou implicite) résultant d'événements passés ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources générant des avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Le montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de la valeur temporelle est significatif. Les variations des effets d'actualisation à chaque période comptable sont comptabilisées dans les charges d'intérêts ou charges financières.

Litiges et réclamations

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de réclamations et de procédures judiciaires et arbitrales qui sont survenues dans le cours normal de ses activités. Ces réclamations et procédures sont régulièrement examinées par la Direction Juridique et font l'objet de provisions si le Groupe estime qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour couvrir le risque encouru et que cette sortie peut être estimée de manière fiable, étant entendu que les événements qui surviennent au cours de la procédure peuvent nécessiter une réévaluation du risque.

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2024 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Autres ^(*) | IFRS 5 – Actifs détenus en vue de la vente | 31 décembre 2025 | Courantes | Non courantes |
|-------------------------|------------------|-------------|--------------------|------------------------|-----------------------|--|------------------|------------|---------------|
| Litiges sociaux | 24,2 | 9,5 | (17,8) | (7,1) | - | (5,5) | 3,3 | 1,4 | 2,0 |
| Risques et litiges | 66,6 | 45,6 | (21,6) | (2,0) | (5,0) | (0,9) | 82,7 | 1,0 | 81,7 |
| Autres | 2,6 | 0,1 | (0,6) | (2,5) | 2,3 | (0,5) | 1,6 | 0,6 | 1,0 |
| TOTAL PROVISIONS | 93,5 | 55,2 | (39,9) | (11,7) | (2,7) | (6,9) | 87,7 | 3,0 | 84,7 |

(*) Les mouvements Autres correspondent principalement aux reclassements au sein des catégories et aux ajustements de conversion des devises.

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2023 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | Autres ^(*) | 31 décembre 2024 | Courantes | Non courantes |
|-------------------------|------------------|--------------|--------------------|------------------------|-----------------------|------------------|-------------|---------------|
| Litiges sociaux | 11,6 | 174,8 | (134,8) | (28,1) | 0,7 | 24,2 | 20,3 | 3,9 |
| Risques et litiges | 67,1 | 11,9 | (3,7) | (13,8) | 5,2 | 66,6 | 10,1 | 56,5 |
| Autres | 13,0 | 0,1 | (2,6) | (2,1) | (5,8) | 2,7 | - | 2,6 |
| TOTAL PROVISIONS | 91,7 | 186,8 | (141,2) | (43,9) | 0,1 | 93,5 | 30,4 | 63,1 |

(*) Les mouvements Autres correspondent principalement aux reclassements au sein des catégories et aux ajustements de conversion des devises.

En 2025, la variation des provisions pour litiges sociaux est principalement liée au plan Power24 (voir Note 4 « Autres événements significatifs de l'année », section « Power24 ». Au 31 décembre 2025, le solde restant a été intégralement comptabilisé au titre des autres passifs courants.

La position de clôture des provisions pour litiges et risques, s'élevant à 82,7 millions d'euros (augmentation des dotations de 45,6 millions d'euros), couvre un ensemble de situations précontentieuses et contentieuses, des garanties accordées dans le cadre de cessions ainsi que d'autres différends avec des clients et des fournisseurs, notamment les éléments suivants.

Dans le cadre d'une cession antérieure, certaines garanties limitées ont été accordées à l'acquéreur au titre de réclamations et procédures de nature commerciale et liées à la propriété intellectuelle, ainsi qu'au titre de questions fiscales. Celles-ci incluent notamment une indemnisation spécifique relative à une procédure judiciaire portant sur un redressement fiscal contesté.

Au cours de l'exercice 2025, des évolutions sont intervenues, notamment dans le cadre des procédures judiciaires en cours et des changements de contexte, ayant affecté le statut de l'évaluation correspondante. Ces éléments ont conduit à une actualisation de l'appréciation du risque et du calendrier des sorties potentielles de ressources au titre du dispositif

contractuel d'indemnisation applicable. En conséquence, le Groupe a révisé son évaluation de l'exposition et comptabilisé une augmentation de la provision pour litiges correspondante.

La direction juridique et les avocats du Groupe, ainsi que les fonctions connexes (telles que principalement les Directions des Ressources Humaines, la propriété intellectuelle et la Direction Fiscale), gèrent attentivement ces situations avec pour objectifs de réduire au maximum le passif final.

Par ailleurs, comme expliqué dans la section D, le Groupe fait l'objet d'audits, notamment de la part des autorités réglementaires des juridictions dans lesquelles il opère, notamment en Belgique, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Suède, au Royaume-Uni, au Luxembourg, en Italie et en Grèce. Les constats et axes d'amélioration identifiés lors de ces audits, ainsi que les recommandations des autorités de régulation, font l'objet de plans d'amélioration et de remédiation en cours, mis en œuvre notamment au niveau local au sein des entités concernées, sous la supervision du Groupe. Ils peuvent également donner lieu à des mesures prises par les autorités, notamment des sanctions financières et autres. Compte tenu de l'incertitude ent les résultats réglementaires potentiels et les mesures ou sanctions réglementaires potentielles (y compris les amendes potentielles) et de leurs impacts potentiels non quantifiables, aucune provision n'a été comptabilisée.

NOTE 17 Actifs et passifs financiers

17.1. Risques financiers et politique de gestion Groupe

Risque de change

La majeure partie du chiffre d'affaires, des dépenses et des obligations du Groupe est libellée en euros. En 2025, 67,2 % du chiffre d'affaires du Groupe a été réalisé dans des pays de la zone euro, contre 32,8 % dans des pays hors zone euro, dont 12,0 % en francs suisses, 3,7 % en dollars australiens et 3,4 % en livres sterling.

Les états financiers du Groupe étant libellés en euros, son chiffre d'affaires est impacté par la valeur relative de l'euro par rapport à la devise des pays hors zone euro dans lesquels il réalise son chiffre d'affaires (risque de conversion).

En termes d'exposition aux transactions en devises (c'est-à-dire une asymétrie entre les devises dans lesquelles les revenus sont générés et les coûts sont encourus), le Groupe considère que son exposition est limitée puisque ses coûts et ses revenus dans la zone euro sont généralement encourus et générés en euros. Dans les pays hors zone euro, le Groupe réalise majoritairement ses ventes et supporte la majorité de ses charges d'exploitation en monnaie locale.

L'objectif du Groupe est de couvrir les risques significatifs futurs (engagements d'achat ou de vente) et les risques déjà inscrits au bilan (comptes fournisseurs et clients en devises). Les risques de change couverts sont générés par l'achat et la vente en devises de biens et services ; les actifs ou passifs financiers en devises étrangères (notamment liés au financement des filiales) ; les investissements dans des filiales étrangères et opérations de fusions et acquisitions. Les instruments financiers utilisés en couverture sont des contrats d'achat et de vente à terme, des options de change et des swaps (Voir notes 17.6 et 17.2).

Exposition au risque de change

Les filiales opérationnelles couvrent leurs expositions au risque de change respectifs principalement par des contrats de change au comptant, compte tenu de la nature à court terme des opérations sous-jacentes. L'exposition au risque de change est identifiée en examinant les actifs et passifs libellés en différentes devises et les opérations sont exécutées afin que l'exposition dans les différentes devises soit proche de zéro.

L'exposition au risque de change chez Worldline S.A. peut résulter du financement interne, laquelle est ensuite couverte par des contrats de change à terme.

Risque de taux d'intérêt

De manière générale, le Groupe ne comporte pas de dette à taux variable et n'est donc pas exposé au risque de taux d'intérêt. Par conséquent, le Groupe ne détient aucun instrument dérivé lié aux taux d'intérêt.

La ligne de crédit renouvelable (RCF) signée en juillet 2024 pour 1 125 millions d'euros porte intérêt sur la base de l'Euribor augmenté d'une marge et arrive à l'échéance en juillet 2030 suite à une extension d'un an obtenue en 2025. Au 31 décembre 2025, la RCF n'était pas tirée. Les tirages sur cette ligne exposeraient le Groupe aux fluctuations de l'Euribor.

De plus, le Groupe dispose d'un programme de Negotiable European Commercial Papers (NEU CP), porté à 1 000 millions d'euros en décembre 2020. Au 31 décembre 2025, aucun montant n'était en circulation au titre de ce programme. Ces instruments sont de court terme et émis à taux variable, directement sensibles.

À l'inverse, la plupart des autres emprunts du Groupe, notamment les obligations, sont émis à taux fixe, ce qui limite l'exposition globale au risque de taux d'intérêt.

Obligations et emprunts bancaires par taux d'intérêt

Au 31 décembre 2025, la dette brute est uniquement à taux fixe et libellée en euros.

| (En millions d'euros) | Exercice 2025 | Exercice 2024 |
|---------------------------|----------------|----------------|
| Fixe | 2 833,9 | 3 376,4 |
| Variable | - | - |
| TOTAL DES EMPRUNTS | 2 833,9 | 3 376,4 |

Risque de liquidité

La capacité du Groupe à honorer ses obligations de dette à mesure qu'elles deviennent exigibles dépend principalement de ses performances opérationnelles futures, qui peuvent être affectées par des facteurs externes tels que le contexte économique, les conditions des marchés de la dette, la conformité à la législation et les évolutions réglementaires. Le profil d'échéance de la dette financière non courante du Groupe, qui contribue à la compréhension du risque de liquidité du Groupe, est détaillé à la Note 17.4.3 *Maturité de la dette financière non courante*.

Au 31 décembre 2025, les sources de liquidité du Groupe comprenaient :

- Une trésorerie nette et équivalents de trésorerie de 885,9 millions d'euros disponibles ;
- Une ligne de crédit renouvelable (RCF) non tirée de 1 125 millions d'euros arrivant à maturité en juillet 2030 (avec des options de prolongation d'un an à la discrétion des prêteurs) et sans covenant financier ;
- Un programme de Negotiable European Commercial Paper (NEU CP) avec un montant maximal autorisé de 1 000 millions d'euros, dont aucun tirage au 31 décembre 2025, offrant une flexibilité à court terme significative, contre 60 millions d'euros au 31 décembre 2024 ;
- L'accès aux marchés de capitaux, où le Groupe bénéficie d'une notation de crédit de qualité de Standard & Poor's Global Ratings (BB – avec perspective négative), suite à la dernière mise à jour publiée par Standard & Poor's le 22 août 2025 ;
- Cash Pooling

Le Cash Pool exploité est multi-devises, multi-entités (à titre notionnel) proposée par une banque européenne. Tous les soldes de trésorerie du cash pool sont physiquement centralisés depuis les banques locales des filiales vers leurs comptes respectifs ouverts auprès de la banque offrant la solution notionnelle. Chaque solde de compte de filiale est converti dans une devise commune (EUR dans le cas de Worldline) et consolidé comme le solde net global du cash pool qui est mis à disposition de la trésorerie centrale de Worldline S.A. pour ses besoins de gestion de trésorerie.

• Programme d'affacturage

En plus de ses autres sources de financement, le Groupe a conclu un accord d'affacturage avec une banque internationale. Ce programme permet l'acquisition périodique (trimestrielle ou semestrielle) de créances commerciales éligibles liées à des débiteurs préapprouvés. Les caractéristiques clés du programme sont les suivantes :

- Un plafond autorisé total de 45 millions d'euros,
- un mécanisme de « Garantie de Bonne Fin » : L'affactureur assume le risque d'insolvabilité des débiteurs approuvés jusqu'à la limite autorisée, ce qui entraîne une cession sans recours des créances couvertes.

Les créances sont décomptabilisées lorsque la quasi-totalité des risques et avantages sont transférés à cette banque internationale (sans recours).

Le tableau suivant récapitule le programme d'affacturage autorisé du Groupe et les montants utilisés et inutilisés à chaque date de clôture, ainsi que la ventilation entre les créances cédées avec et sans recours :

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|---|------------------|------------------|
| Montant total autorisé dans le programme | 45,0 | 65,7 |
| dont montant total utilisé | 24,7 | 44,4 |
| dont montant total non utilisé | 20,3 | 21,3 |
| Impact sur le compte de résultat (commissions payées au Factor) | (0,1) | (0,4) |
| Créances avec recours | - | - |
| Créances sans recours | 24,7 | 44,4 |

Ces opérations concernent des pays européens et les devises des créances sont principalement européennes (euro, franc suisse et livre sterling).

L'accord prévoit également la constitution d'un fonds de garantie, alimenté par un pourcentage des créances cédées, destiné à couvrir les risques résiduels (dilution). Ce pourcentage s'élevait à 0 % en 2024 et en 2025.

Le Groupe n'a aucun programme d'affacturage inversé ou de financement fournisseur en place.

Le Groupe surveille en permanence sa position de liquidité en utilisant des indicateurs tels que :

- Marge de trésorerie disponible (trésorerie disponible plus lignes de crédit autorisées non tirées) ;
- Profil de remboursement de la dette au cours des 1 à 5 prochaines années ;
- Besoins de financement projetés liés aux opérations courantes, aux investissements, aux acquisitions et aux remboursements de dette.

Le Groupe gère le risque de liquidité par un ensemble de mesures, notamment la diversification des sources de financement (dettes bancaires, papiers commerciaux, affacturage et marchés obligataires) et la gestion active de son profil d'échéancier.

Sur cette base, le Groupe considère qu'il dispose de ressources suffisantes pour couvrir ses besoins de financement pour au moins les 12 prochains mois. Au-delà de cet horizon, le Groupe peut recourir à des opérations de refinancement, notamment l'émission d'obligations, pour couvrir les échéances futures. Le résultat de telles opérations peut être influencé par les conditions de marché au moment de l'émission. Le profil d'échéancier contractuel des passifs financiers est présenté à la note 17.4.3 – *Échéancier de la dette financière non courante*. Ce tableau illustre les futurs décaissements de trésorerie du Groupe et fait partie intégrante de l'évaluation du risque de liquidité.

Risque de crédit et/ou de contrepartie

Le risque de crédit et/ou de contrepartie correspond au risque qu'une partie ayant un contrat avec le Groupe manque à ses obligations contractuelles entraînant une perte financière pour le Groupe.

L'exposition du Groupe provient principalement des sources suivantes :

- Portefeuille clients et créances clients

Le Groupe considère que son exposition au risque de crédit est limitée en raison de la taille et de la diversité de sa clientèle. Néanmoins, sur certaines activités, le Groupe peut être exposé à des défauts de paiement sur ses créances commerciales. Ce risque est géré par des évaluations individuelles ou au niveau du portefeuille de la probabilité de défaillance des clients, les délais de paiement, les flux de revenus et la récurrence des factures. Pour les clients présentant un risque plus élevé, des délais de paiement plus courts sont imposés et des mécanismes de paiement sécurisés sont mis en œuvre (paiements d'avance, garanties bancaires, assurance crédit). À la date de clôture, le Groupe surveille également la qualité du crédit de ses créances commerciales par le biais d'une analyse d'ancienneté présentée à la note 12.2 – Créances commerciales.

- Les institutions financières

La plus grande exposition du Groupe au risque de crédit est liée à sa clientèle d'institutions financières et les dépôts effectués par les commerçants au moment de la signature du contrat ou au cours de la relation commerciale.

- Les instruments dérivés

Le Groupe est également exposé au risque de contrepartie sur ses dérivés de couverture (voir Note 17.6 - Dérivés et Comptabilité de couverture). Pour atténuer cette exposition, le Groupe a conclu des accords maîtres ISDA avec ses contreparties bancaires. Ces accords s'appliquent soit en permanence, soit uniquement en cas de défaut, selon la contrepartie, réduisant ainsi l'exposition nette en cas de défaillance d'une institution financière.

- Une politique de placement :

La trésorerie excédentaire du Groupe est investie en instruments du marché monétaire et en dépôts auprès d'institutions financières disposant d'une notation de court terme minimale de A-2 (S&P) ou équivalente, conformément à la politique de placement du Groupe (voir Note 17.3). Cette politique vise à assurer un haut niveau de qualité de crédit des contreparties investies et à limiter l'exposition à une seule institution.

17.2. Éléments financiers et juste-valeur

Les actifs et passifs financiers du Groupe sont détaillés dans le tableau suivant.

Pour rappel, les niveaux de juste valeur à des fins d'évaluation de la juste valeur sont :

- **Niveau 1** : données entièrement observables sur des marchés actifs ;
- **Niveau 2** : données observables non qualifiées pour le niveau 1 (données sur des marchés inactifs, données sur des marchés actifs pour des éléments similaires, *spreads* de crédit, etc.) ;
- **Niveau 3** : techniques d'évaluation incorporant des intrants non observables, principalement en ce qui concerne les flux de trésorerie futurs attendus et les taux d'actualisation. En raison de la matérialité limitée de ces instruments, aucune sensibilité significative aux changements des hypothèses d'évaluation n'a été identifiée.

| (En millions d'euros) | Note | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 | Méthode d'évaluation |
|--|-------------|------------------|------------------|--|
| Participations non consolidées nettes des dépréciations | Note 17.3.1 | 68,9 | 355,3 | Juste valeur par résultat, niveau 3 |
| Autres actifs financiers non courants | Note 17.3.1 | 5,9 | 6,2 | Juste valeur par résultat, niveau 3 |
| Instruments dérivés - Actif | Note 17.3.2 | 3,9 | 2,6 | Juste valeur par résultat ou capitaux propres (si documentée par une relation de couverture), niveau 2 |
| Autres actifs financiers courants | Note 17.3.2 | 44,9 | 33,0 | Juste valeur par résultat, niveau 3 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (Valeur mobilières de placement exclues) | Note 17.3.3 | 818,2 | 1 521,4 | Coût amorti |
| Valeurs mobilières de placement | Note 17.3.3 | 80,0 | 245,0 | Juste valeur par le compte de résultat, niveau 1 |
| ACTIFS FINANCIERS - TOTAL | | 1 021,8 | 2 192,7 | |
| Obligations | Note 17.4.1 | 2 165,2 | 1 602,4 | Coût amorti |
| Obligations convertibles | Note 17.4.1 | 412,1 | 1 128,9 | Split Accounting : Coût amorti + instrument de capitaux propres |
| Autres emprunts | Note 17.4.1 | 0,4 | 55,5 | Coût amorti |
| Options de vente sur intérêts minoritaires | Note 17.4 | 237,3 | 245,1 | Valeur actuelle du montant du rachat, niveau 3 |
| Part à moins d'un an des passifs financiers | Note 17.4 | 6,4 | 86,1 | Coût amorti, niveau 3 |
| Instruments dérivés - Passif | Note 17.6 | 2,0 | 0,2 | Juste valeur par résultat ou capitaux propres (si documentée par une relation de couverture), niveau 2 |
| Découverts | Note 17.4 | 12,3 | 258,1 | Coût amorti |
| Passifs financiers hors dettes de location | | 2 835,7 | 3 376,4 | |
| Dette de loyer | Note 11.2 | 283,5 | 402,3 | Coût amorti |
| PASSIFS FINANCIERS - TOTAL | | 3 119,2 | 3 778,7 | |

La comparaison entre la valeur comptable des éléments financiers courant et non-courant comptabilisés au coût amorti et leur juste-valeur au 31 décembre 2025 est indiquée ci-dessous (hors dettes locatives soumises à exemption selon IFRS 7.29) :

| 31 DÉCEMBRE 2025 | | | | | |
|--------------------------|---------------------|----------------------|------------------|----------------|--|
| (En millions d'euros) | Part à plus d'un an | Part à moins d'un an | Valeur comptable | Juste valeur | Niveau de juste valeur et méthode d'évaluation |
| Obligations | 2 136,3 | 28,9 | 2 165,2 | 1 917,6 | Niveau 1, cotation de marché |
| Obligations convertibles | 0,0 | 412,1 | 412,1 | 392,7 | Niveau 1, cotation de marché |
| TOTAL | 2 136,3 | 441,0 | 2 577,3 | 2 310,3 | |

| 31 DÉCEMBRE 2024 | | | | | |
|--------------------------|---------------------|----------------------|------------------|----------------|--|
| (En millions d'euros) | Part à plus d'un an | Part à moins d'un an | Valeur comptable | Juste valeur | Niveau de juste valeur et méthode d'évaluation |
| Obligations | 1 590,3 | 12,1 | 1 602,4 | 1 569,1 | Niveau 1, cotation de marché |
| Obligations convertibles | 735,6 | 393,3 | 1 128,9 | 1 077,9 | Niveau 1, cotation de marché |
| Autres emprunts | 0,0 | 55,5 | 55,5 | 54,7 | Niveau 2, référence à un marché coté |
| TOTAL | 2 325,9 | 461,0 | 2 786,8 | 2 701,7 | |

La valeur comptable correspond à la valeur totale de la dette financière dans les états financiers consolidés. Toutes les obligations convertibles OCEANE ont été comptabilisées à l'émission selon la méthode du « *split accounting* », avec une composante dette financière comptabilisée au coût amorti, et une composante capitaux propres dont la valeur comptable a été fixée à la date d'émission.

En 2025, la valeur nominale des obligations non convertibles s'élève à 2 165,2 millions d'euros. La valeur totale de ces obligations figurant au bilan et comprend également des intérêts courus pour 28,9 millions d'euros.

La répartition des obligations simples et convertibles est présentée dans la note 17.4.1 avec leurs principales caractéristiques.

17.3. Actifs financiers

Conventions/principes comptables

Investissements dans des sociétés non consolidées

Le Groupe détient des actions dans des sociétés sans influence notable ni contrôle. Les placements dans des sociétés non consolidées sont comptabilisés à leur juste valeur via le compte de résultat (autres produits et charges financiers). Pour les actions cotées, la juste valeur correspond au cours de l'action à la date de clôture. Pour les actions non cotées, la juste valeur est déterminée conformément à la norme IFRS 13 en utilisant les techniques d'évaluation couramment appliquées sur le marché, basées sur les données observables disponibles lorsque c'est possible. Les variations de juste valeur et les dividendes reçus sont comptabilisés au résultat financier. La juste valeur est déterminée selon la méthode décrite à la note 17.2 - Aperçu des éléments financiers et juste valeur. Cet investissement est présenté en actifs financiers non courants au bilan.

Action de préférence Visa

Sous IFRS 9, les actions de préférence convertibles de Visa sont analysées selon l'approche applicable aux instruments de dette, car ces instruments ne répondent pas à la définition d'un instrument de capitaux propres du point de vue de l'émetteur.

Le traitement comptable des instruments de dette est déterminé par le modèle économique de l'instrument financier et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie entrants des instruments financiers.

Il est entendu que les actions de préférence convertibles Visa ne satisfont pas le critère SPPI (paiement unique de principal et d'intérêts) parce que les flux de trésorerie générés par ces actions comprennent une indexation de la valeur des actions Visa, et que cette indexation entraîne une variabilité qui ne représente pas uniquement un paiement du principal et des intérêts. Dans cette situation, le traitement comptable est la juste valeur par le biais du compte de résultat (autres produits et charges financiers). Cet investissement est présenté en actifs financiers non courants au bilan.

Actions de préférence Poseïdon Holdco

Ces actions de préférence sont évaluées au bilan à la juste valeur par le biais du compte de résultat (autres produits et charges financiers). La détermination de la juste valeur repose principalement sur un modèle d'évaluation d'options de type Black & Scholes, incluant l'appréciation d'hypothèses clés telles que le taux sans risque et la volatilité, et est complétée par une approche par arbre trinomial afin de refléter différents scénarios de sortie et les probabilités associées.

L'évaluation s'appuie également sur des multiples de marché de référence ainsi que sur une méthode d'actualisation des flux de trésorerie (DCF) fondée sur le Plan d'affaires de la Société, prenant en compte le calendrier estimé de sortie et de cession par Apollo, ainsi que la répartition du produit de cession entre Apollo et Worldline conformément au pacte d'actionnaires. Cet investissement est présenté en actifs financiers non courants au bilan.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en banque et les instruments financiers tels que les titres de marché monétaire. Ces instruments financiers sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme et ont une échéance courte, généralement inférieure ou égale à trois mois à compter de la date d'acquisition.

Certains instruments, tels que les dépôts à terme, ayant une échéance initiale plus longue, mais prévoyant un retrait anticipé sans pénalités significatives et une garantie du capital, peuvent également être classés dans la catégorie des équivalents de trésorerie dans certaines circonstances.

Les titres du marché monétaire sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « autres produits et charges financiers ». Les dépôts à terme sont évalués au coût amorti.

Les soldes de trésorerie ne sont décomptés que lorsque le transfert est réglé et que la trésorerie n'est plus sous le contrôle du Groupe. Par conséquent, les transferts de trésorerie sortants ou entrants initiés avant la date de reporting mais non réglés restent comptabilisés dans « Trésorerie et équivalents de trésorerie » jusqu'à la date de règlement.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent des soldes qui peuvent être soumis à des restrictions réglementaires, contractuelles ou autres. Ces soldes de trésorerie restreinte sont identifiés et présentés dans les notes 17.3.3 – Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Pour les entités ayant souscrit à l'accord de consolidation de trésorerie du Groupe, les positions bilantielles de trésorerie/dettes liées à cet accord sont mutualisées et seule la position nette est présentée dans le bilan consolidé; il s'agit d'un fonds de caisse notionnel. Les dispositions de consolidation de trésorerie sont décrites dans la note 17.1 - Risque de liquidité.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus auprès de contreparties de banques et d'institutions financières, dont la majorité est notée de A- à AA- ou équivalent. La dépréciation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (autres que les valeurs mobilières de placement évaluées à la juste valeur par résultat) est calculée sur la base de la probabilité de défaut de S&P. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie pour les périodes présentées.

Actifs dérivés

Les principes comptables applicables aux dérivés sont présentés dans la Note 17.6 – Instruments dérivés et comptabilité de couverture.

17.3.1. Actifs financiers non courants

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|---|------------------|------------------|
| Actifs de régime de retraite | 32,1 | 11,1 |
| Juste valeur des participations non consolidées nette des dépréciations | 68,9 | 355,3 |
| Autres | 5,9 | 6,2 |
| TOTAL ACTIF FINANCIER NON COURANT | 106,9 | 372,6 |

La juste valeur des investissements non consolidés comprend principalement :

- Des actions préférentielles de Poseidon Holdco dont la juste valeur est nulle au 31 décembre 2025. Ces actions ont été apportées à Worldline par Apollo le 30 septembre 2022, dans le cadre de la cession de TSS et représentent 12,7 % du capital de Poseidon Holdco et 5 % de ses droits de vote. Au cours de l'année 2025, le marché des terminaux est demeuré très difficile, comme en 2024, avec une décroissance des ventes de terminaux et aucun signe de reprise à court terme pour le reste de l'exercice. En conséquence, la juste valeur des actions de préférence détenues dans Ingenico, déterminée à partir d'un modèle trinomial fondé sur le Business Plan de la société, a été ajustée afin de tenir compte de ce contexte, entraînant une diminution de

juste valeur de 141,7 millions d'euros en juin 2025, suivie d'une nouvelle baisse de juste valeur de 148,4 millions d'euros en décembre 2025, soit un montant total comptabilisé en 2025 de 290,0 millions d'euros. L'impact sur le compte de résultat de cette variation négative à la juste valeur est présenté dans les charges financières ;

- Des actions Visa pour 27,2 millions d'euros au 31 décembre 2025, contre 27,5 millions d'euros au 31 décembre 2024 ;

La section « *Autres* » comprend en 2025 et 2024 les dépôts et titres détenus par Worldline.

17.3.2. Actifs financiers courants

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|---|------------------|------------------|
| Dérivés - Actif | 3,9 | 2,6 |
| Autres actifs financiers courants | 44,7 | 33,0 |
| TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS COURANTS | 48,6 | 35,6 |

Les autres actifs financiers courants comprennent, au 31 décembre 2025 :

- 22,5 millions d'euros liés au paiement différé à recevoir des fonds Apollo en janvier 2026, en contrepartie de la cession de TSS au 30 septembre 2022.

Le paiement était initialement prévu en janvier 2025 et a été reporté en vertu d'un accord entre les deux parties.

- 17,0 millions d'euros liés à une garantie versée par Worldline à Visa dans le cadre de leurs accords, évalués au coût amorti.

17.3.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|---|------------------|------------------|
| Trésorerie | 669,3 | 1 082,2 |
| Dépôt bancaire court terme | 148,9 | 439,2 |
| Valeurs mobilières de placement monétaires | 80,0 | 245,0 |
| Total équivalents de trésorerie | 228,9 | 684,2 |
| Total trésorerie et équivalents de trésorerie | 898,2 | 1 766,4 |
| Découverts | (12,3) | (258,1) |
| TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE NETS | 885,9 | 1 508,3 |

Au 31 décembre 2025, une partie de la trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe est soumise à des restrictions réglementaires locales qui empêchent l'accès immédiat ou la centralisation au niveau du Groupe. Le montant s'élève à environ 67 millions d'euros (63 millions d'euros en 2024), principalement en Inde et dans certains autres pays d'Asie-Pacifique. En raison des contraintes de changes locales et réglementaires, ces montants ne peuvent être rapatriés vers le Groupe que par le biais de distributions de dividendes ou de facturations entre sociétés. Ces soldes de trésorerie ne sont donc pas considérés comme librement disponibles pour une utilisation générale par le Groupe.

De plus, pour certaines entités, la liquidité nécessaire dans un compte bancaire particulier à la fin de la période doit être comptabilisée et, par conséquent, selon IAS 7, 13 millions d'euros sont considérés comme de la trésorerie restreinte.

Les entités réglementées doivent être structurées financièrement pour résister à des scénarios de stress et de risques. Le régulateur ne mentionne aucun montant minimum de trésorerie ou ratio spécifique, et en conséquence, la trésorerie disponible n'est pas considérée comme de la trésorerie restreinte selon IAS 7.

En outre, le Groupe a mis en gage un dépôt en espèces afin de garantir le paiement des loyers à des tiers. Il peut être substitué, à tout moment, par une garantie bancaire (voir note 19 - Engagements hors bilan).

Dans le cadre de ses conventions de cash pooling, le Groupe présente les soldes de trésorerie sur une base nette au niveau consolidé conformément à IAS 32. Au 31 décembre 2025, les soldes bruts de trésorerie s'élevaient à 1 022 millions d'euros et les positions débitrices brutes à 806 millions d'euros. Le montant total de la compensation (*netting*) comptabilisée conformément à IAS 32 s'élevait à 806 millions d'euros, conduisant à une position nette consolidée de cash pooling de 216 millions d'euros.

17.4. Dettes financières

Conventions/principes comptables

Obligations et autres dettes long terme

Les obligations et autres dettes long terme sont comptabilisées initialement à la juste valeur, nette des frais d'émission directement rattachables. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti. Le calcul du taux d'intérêt effectif prend en compte les paiements d'intérêts, l'amortissement des coûts d'émission, ainsi que toute prime/décote à l'émission.

Les obligations convertibles dont l'option de conversion répond à la définition d'un instrument de capitaux propres sont comptabilisées selon la méthode du « *split accounting* », comprenant une composante dette évaluée au coût amorti et une composante capitaux propres comptabilisée à la date d'émission de l'obligation. La valeur de la composante capitaux propres n'est pas réévaluée ultérieurement jusqu'à la décomptabilisation de l'obligation convertible.

Classement des passifs financiers courants et non courants

Conformément à IAS 1, un passif financier est classé comme courant s'il est exigible dans les douze mois suivant la clôture ou si l'entité ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer son règlement au-delà de cette période. Les autres passifs financiers sont classés en non courants.

Les obligations convertibles comportant une composante capitaux propres sont classées en passifs financiers non courants lorsque leur échéance contractuelle excède douze mois et que l'entité dispose du droit de différer le règlement de la composante dette au-delà de cette période.

La composante dette de ces obligations convertibles est classée comme courante lorsque le détenteur a la possibilité de procéder à un remboursement anticipé dans les douze mois ou lorsque l'entité ne dispose pas d'un droit inconditionnel de reporter le règlement au-delà de douze mois.

Options de vente sur les participations ne donnant pas le contrôle

Les options de vente sont comptabilisées comme des dettes financières évaluées à la valeur actuelle du montant du rachat. Le Groupe a estimé que pour les options de vente existantes, avant l'exercice de l'option de vente, il n'y avait pas de transfert des risques et des avantages de la part de capitaux propres correspondante dans la filiale. Ainsi, les intérêts non-contrôlants correspondants sont comptabilisés dans les capitaux propres du Groupe. La juste valeur des options de vente est la valeur actuelle du paiement futur attendu, et les gains et pertes sur les variations de juste valeur, incluant les effets des variations de taux d'actualisation, sont comptabilisés dans les capitaux propres, en participations ne donnant pas le contrôle. Toute perte de valeur au-delà du montant des intérêts ne donnant pas le contrôle est reconnue dans les capitaux propres.

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2025 | | | 31 décembre 2024 | | |
|---|------------------|----------------|----------------|------------------|----------------|----------------|
| | Courant | Non courant | Total | Courant | Non courant | Total |
| Obligations | 28,9 | 2 136,3 | 2 165,2 | 12,1 | 1 590,3 | 1 602,4 |
| Obligations convertibles | 412,1 | 0,0 | 412,1 | 393,3 | 735,6 | 1 128,9 |
| Autres emprunts | 0,0 | 0,4 | 0,4 | 55,5 | 0,0 | 55,5 |
| Options de vente sur intérêts minoritaires | 233,3 | 4,0 | 237,3 | 74,7 | 170,5 | 245,1 |
| Autres passifs financiers | 6,4 | 0,0 | 6,4 | 86,1 | 0,0 | 86,1 |
| Découverts | 12,3 | 0,0 | 12,3 | 258,1 | 0,0 | 258,1 |
| TOTAL PASSIFS FINANCIERS HORS DETTES DE LOCATION | 693,1 | 2 140,8 | 2 833,9 | 879,8 | 2 496,4 | 3 376,2 |

Le détail des mouvements des passifs financiers est présenté à la note 17.5 - Variation de l'endettement net au cours de la période.

17.4.1. Suivi des emprunts obligataires et obligations convertibles

| Principales caractéristiques | Maturité | Jun 2027 | Septembre 2028 | Novembre 2029 | Jun 2030 |
|---|----------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | Nature | Emprunt obligataire 7 ans | Emprunt obligataire 5 ans | Emprunt obligataire 5 ans | Emprunt obligataire 5 ans |
| Nature | | Obligation à taux fixe non garantie | Obligation à taux fixe non garantie | Obligation à taux fixe non garantie | Obligation à taux fixe non garantie |
| Date d'émission | | Jun 2020 | Septembre 2023 | Novembre 2024 | Jun 2025 |
| Date d'échéance | | Jun 2027 | Septembre 2028 | Novembre 2029 | Jun 2030 |
| Montant de l'émission <i>(en millions d'euros)</i> | | 500,0 | 600,0 | 500,0 | 550,0 |
| Trésorerie reçue <i>(en millions d'euros)</i> | | 496,6 | 597,3 | 494,2 | 543,0 |
| Coupon | | 0,9 % | 4,1 % | 5,3 % | 5,5 % |
| Taux de rémunération à l'échéance | | 1,0 % | 4,2 % | 5,4 % | 5,7 % |
| Ratio de conversion | | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Option de remboursement anticipée | | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Méthode de comptabilisation | | Coût amorti (IFRS 9) | Coût amorti (IFRS 9) | Coût amorti (IFRS 9) | Coût amorti (IFRS 9) |
| Frais <i>(en millions d'euros)</i> | | 5,4 | 2,7 | 5,7 | 7,0 |
| Option d'achat <i>(en millions d'euros)</i> | | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Composante dette à la souscription <i>(en millions d'euros)</i> | | 494,6 | 597,3 | 494,2 | 543,0 |
| Composante capitaux propres à la souscription <i>(en millions d'euros)</i> | | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Taux d'intérêt effectif (TIE) | | 1,0 % | 4,2 % | 5,5 % | 5,8 % |

| Principales caractéristiques | Maturité | Juillet 2026 | Juillet 2026 |
|---|----------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| | Nature | Obligations convertibles 5,7 ans | Obligations convertibles 7 ans (**) |
| Nature | | OCEANE | OCEANE |
| Date d'émission | | Décembre 2020 (*) | Juillet 2019 |
| Date d'échéance | | Juillet 2026 | Juillet 2026 |
| Valeur nominale par obligation (en €) | | 103,2 | 103,2 |
| Nombre des obligations outstanding | | 1 937 985 | 2 073 234 |
| Montant de l'émission <i>(en millions d'euros)</i> | | 200,0 | 214,0 |
| Trésorerie reçue <i>(en millions d'euros)</i> | | 225,1 | 214,4 |
| Coupon | | 0,0 % | 0,0 % |
| Taux de rémunération à l'échéance | | -2,1 % | -1,1 % |
| Ratio de conversion | | 1 action par obligation | 1 action par obligation |
| Option de remboursement anticipée | | De juillet 2024 à la date d'échéance | De juillet 2024 à la date d'échéance |
| Méthode de comptabilisation | | Split accounting (IAS 32) | Split accounting (IAS 32) |
| Frais <i>(en millions d'euros)</i> | | 0,7 | 5,2 |
| Option d'achat <i>(en millions d'euros)</i> | | 2,1 | 4,2 |
| Composante dette à la souscription <i>(en millions d'euros)</i> | | 195,5 | 554,8 |
| Composante capitaux propres à la souscription <i>(en millions d'euros)</i> | | 29,6 | 82,0 |
| Taux d'intérêt effectif (TIE) | | 0,4 % | 0,9 % |

(*) Lié aux obligations convertibles émises en juillet 2019.

(**) En juin 2025, 60 % du montant total restant des OCEANE 2026 en circulation ont été rachetés par le Groupe (voir note 4).

17.4.2. Passifs financiers libellés en devises étrangères

| (En millions d'euros) | EUR | SEK | AUD | Autres monnaies | Total |
|-------------------------|----------------|---------------|--------------|-----------------|----------------|
| 31 décembre 2025 | 2 683,1 | (39,6) | 128,6 | 49,4 | 2 821,5 |
| 31 décembre 2024 | 3 024,1 | 188,0 | 107,6 | 56,4 | 3 376,1 |

17.4.3. Échéancier des passifs financiers non courants

| (En millions d'euros) | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | >2029 | Total |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------|
| Obligations convertibles | 412,1 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 412,1 |
| Obligations | 28,9 | 498,8 | 598,5 | 495,3 | 543,7 | 2 165,2 |
| Autres emprunts | 0,0 | 0,0 | 0,4 | 0,0 | 0,0 | 0,4 |
| Options de vente sur intérêts minoritaires | 233,3 | 4,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 237,3 |
| PASSIFS FINANCIERS À LONG TERME AU 31 DÉCEMBRE 2025 | 674,3 | 502,8 | 598,8 | 495,3 | 543,7 | 2 815,0 |

| (En millions d'euros) | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | >2028 | Total |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|------------|----------------|
| Obligations convertibles | 735,6 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 735,6 |
| Obligations | 0,0 | 498,1 | 597,9 | 494,3 | 0,0 | 1 590,3 |
| Autres emprunts | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Options de vente sur intérêts minoritaires | 166,5 | 4,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 170,5 |
| PASSIFS FINANCIERS À LONG TERME AU 31 DÉCEMBRE 2024 | 902,1 | 502,1 | 597,9 | 494,3 | 0,0 | 2 496,3 |

Au 31 décembre 2025, l'échéancier des remboursements d'emprunts (basés sur les flux de trésorerie contractuels non actualisés) est le suivant :

| (En millions d'euros) | Valeur comptable au 31 décembre 2025 | Flux de trésorerie non actualisés attendus, y compris les paiements d'intérêts | | | | | Total |
|---|--------------------------------------|--|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|
| | | Échéance à 1 an | Échéance à 2 ans | Échéance à 3 ans | Échéance à 4 ans | Échéance à 5 ans | |
| Obligations convertibles | 412,1 | 412,1 | - | - | - | - | 412,1 |
| Obligations | 2 165,2 | 85,6 | 585,6 | 681,3 | 556,5 | 580,3 | 2 489,3 |
| Autres emprunts | 0,4 | - | - | 0,4 | - | - | 0,4 |
| Options de vente sur intérêts minoritaires | 237,3 | 233,3 | 4,0 | - | - | - | 237,3 |
| Passifs financiers courants | 6,5 | 6,4 | - | - | - | - | 6,4 |
| Instrument dérivés - Passif | 2,0 | - | 2,0 | - | - | - | 2,0 |
| Découverts | 12,3 | 12,3 | - | - | - | - | 12,3 |
| TOTAL PASSIFS FINANCIERS HORS DETTES DE LOCATION | 2 835,7 | 749,8 | 591,6 | 681,6 | 556,5 | 580,3 | 3 159,8 |

17.5. Variation de l'endettement net sur la période

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|---|------------------|------------------|
| Passifs financiers non courants | (2 140,8) | (2 496,3) |
| Part à moins d'un an des passifs financiers | (693,1) | (879,9) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 898,2 | 1 766,4 |
| Dette de loyers | (283,5) | (402,3) |
| TOTAL ENDETTEMENT NET | (2 219,2) | (2 012,1) |

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2024 | Augmentation/ Diminution | Écarts de change | Juste valeur | Intérêts capitalisés sur les bonds | IFRS 5 – Actifs détenus en vue de la vente | 31 décembre 2025 |
|--|------------------|--------------------------|------------------|--------------|------------------------------------|--|------------------|
| Obligations | 1 602,4 | 488,3 | - | - | 74,5 | - | 2 165,2 |
| Obligations convertibles | 1 128,9 | (723,1) | - | - | 6,4 | - | 412,1 |
| Autres emprunts | 55,5 | (24,6) | 0,3 | - | - | (30,8) | 0,4 |
| Options de vente sur intérêts ne donnant pas le contrôle | 245,1 | (20,1) | - | 12,2 | - | - | 237,3 |
| Part à court terme des passifs financiers | 86,1 | (78,7) | (0,9) | - | - | - | 6,5 |
| Dettes de location | 402,3 | (39,0) | (3,1) | - | - | (76,7) | 283,5 |
| Total des passifs financiers | 3 520,3 | (397,2) | (3,7) | 12,2 | 80,9 | (107,6) | 3 105,0 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | (1 766,4) | 611,4 | 11,6 | - | - | 245,2 | (898,2) |
| Découverts bancaires | 258,1 | (189,0) | 2,4 | - | - | (59,2) | 12,3 |
| Trésorerie nette et équivalents de trésorerie | (1 508,3) | 422,4 | 14,0 | - | - | 186,0 | (885,8) |
| ENDETTEMENT NET | 2 012,1 | 25,2 | 10,3 | 12,2 | 80,9 | 78,5 | 2 219,2 |

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2023 | Augmentation/ Diminution | Écarts de change | Juste valeur | Intérêts capitalisés sur les bonds | 31 décembre 2024 |
|--|------------------|--------------------------|------------------|--------------|------------------------------------|------------------|
| Obligations | 1 820,4 | (285,7) | - | - | 67,7 | 1 602,4 |
| Obligations convertibles | 1 374,1 | (256,7) | - | - | 11,5 | 1 128,9 |
| Autres emprunts | 55,5 | - | - | - | - | 55,5 |
| Options de vente sur intérêts ne donnant pas le contrôle | 236,8 | (5,1) | - | 13,4 | - | 245,1 |
| Part à court terme des passifs financiers | 50,4 | 35,8 | (0,1) | - | - | 86,1 |
| Dettes de location | 344,9 | 57,2 | 0,2 | - | - | 402,3 |
| Total des passifs financiers | 3 882,1 | (454,4) | 0,1 | 13,4 | 79,2 | 3 520,3 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | (1 896,0) | 134,7 | (5,2) | - | - | (1 766,4) |
| Découverts bancaires | 169,5 | 93,1 | (4,5) | - | - | 258,1 |
| Trésorerie nette et équivalents de trésorerie | (1 726,5) | 227,9 | (9,7) | - | - | (1 508,3) |
| ENDETTEMENT NET | 2 155,6 | (226,5) | (9,6) | 13,4 | 79,2 | 2 012,1 |

Les augmentations et diminution de la dette nette au cours de la période sont principalement dues à :

- La nouvelle obligation de 543,0 millions d'euros souscrite le 10 juin 2025, arrivant à maturité le 10 juin 2030 ; voir note 4 - Événements significatifs de l'année.
- Le remboursement à l'échéance des obligations convertibles 2025 OCEANE, émises en 2020 et partiellement rachetées en novembre 2024 ; voir note 4 Événements significatifs de l'année. Le montant remboursé s'est élevé à 395 millions d'euros.
- Le rachat partiel des obligations convertibles OCEANE 2026 ; voir note 4 - Événements significatifs de l'année. Les valeurs comptables des composants rachetées s'élevaient à 328,2 millions d'euros pour la composante dette et 45,5 millions d'euros pour la composante équité. Conformément à la norme IAS 32, le prix de remboursement de 320,2 millions d'euros a été réparti selon la méthode de comptabilisation scindée :
 - 316,7 millions d'euros pour la composante dette ;
 - 3,5 millions d'euros pour les capitaux propres.

Cette opération a entraîné les impacts suivants :

- Une plus-value financière nette de 11,5 millions d'euros au compte de résultat (composante dette) ;
- Un gain de 3,5 millions d'euros comptabilisé directement en capitaux propres (composante équité).
- La diminution de 55,5 millions d'euros dans les autres emprunts est due au remboursement de deux prêts Schuldschein pour des montants respectifs de 25 millions d'euros et 30 millions d'euros.
- Les papiers commerciaux, présentés dans la portion courante des passifs financiers, diminuent de 60,0 millions d'euros ;

La partie « Autre variation » de 10,3 M€ est principalement liée à l'option de vente dans Worldline Merchant Services Italia :

- Une augmentation de 22,1 millions d'euros due à l'acquisition de la relation client (Credem - voir note 4 - Événements significatifs de l'année) ;
- une diminution de 42,2 millions d'euros reflétant une mise à jour des hypothèses budgétaires de l'entité.

En 2025, les options de vente comprennent :

- Des options de vente relatives à Worldline Merchant Acquiring Greece (Eurobank) : 83,4 millions d'euros en 2025 contre 82,7 millions d'euros en 2024 ;
- Des options de vente relatives aux acquisitions de Worldline Merchant Service Italia S.p.A (Axepta) : 153,9 millions d'euros en 2025 contre 162,5 millions d'euros en 2024. La diminution résulte de la révision à la baisse des hypothèses budgétaires.

17.6. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Conventions/principes comptables

Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son risque de change découlant de ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement. Ces instruments sont initialement évalués à leur juste valeur, c'est-à-dire au prix qui serait reçu lors de la vente d'un actif ou payé lors du transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre les acteurs du marché à la date d'évaluation.

La comptabilisation des variations de juste valeur des instruments dérivés est différente selon que le Groupe applique ou non la comptabilité de couverture.

Concernant les instruments dérivés désignés comme **instruments de couverture**, le Groupe applique trois types de comptabilité de couverture :

- **Couverture de flux de trésorerie futurs (« CFH »)** : la part efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée directement en autres éléments du résultat global, puis recyclée en résultat lorsque le risque couvert impacte le résultat. La part inefficace est comptabilisée directement en résultat financier.
- **Couverture d'investissement net dans une filiale ou participation en devise** : la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée en autres éléments du résultat global, puis recyclée en résultat en totalité, en cas de cession entraînant une déconsolidation de l'investissement net, ou à hauteur de la part Groupe, dans le cas contraire. La part inefficace est comptabilisée directement en résultat financier.
- **Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs** : l'élément couvert est comptabilisé à la juste valeur dans l'état de la situation financière. La variation de cette juste valeur est enregistrée en résultat, et compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments dérivés pour la partie efficace.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place, et si l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine et pendant toute la durée de la couverture.

Concernant les **autres instruments dérivés**, les variations de juste valeur sont constatées en résultat financier.

La juste valeur des contrats de change à terme est évaluée sur la base de modèles généralement observables sur des marchés actifs pour un instrument similaire à la date de clôture (niveau 2).

La comptabilisation initiale des instruments de couverture de change et la comptabilisation ultérieure des variations de leur valeur sont effectuées conformément à la norme IFRS 9.

Conformément à la norme IFRS 13, le Groupe prend en compte le risque de défaillance lors de l'évaluation de ses instruments dérivés de couverture. Cela implique ce qui suit :

- Le risque de défaut du Groupe sur un dérivé qui est un passif (risque de crédit propre) ;
- Le risque de défaut de la contrepartie sur un dérivé qui est un actif (risque de crédit de la contrepartie).

La méthode du Groupe pour évaluer le risque de crédit propre et le risque de crédit de contrepartie est basée sur un calcul du risque de crédit implicite sur les obligations de premier rang à taux fixe négociées sur le marché secondaire.

Si un instrument de couverture est utilisé pour couvrir le risque découlant des activités opérationnelles ou des activités de financement du Groupe, son impact sur le résultat est comptabilisé dans les « charges financières nettes ».

Juste-valeur des instruments dérivés à la date de clôture

| <i>(En millions d'euros)</i> | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|--|------------------|------------------|
| Instruments dérivés de taux d'intérêt | - | - |
| Instruments dérivés de change | 1,9 | 2,4 |
| Actif courant | 3,9 | 2,6 |
| Passif courant | (2,0) | (0,2) |
| TOTAL INSTRUMENTS DE COUVERTURES | 1,9 | 2,4 |

Ventilation des Instruments par politique de couverture

| <i>(En millions d'euros)</i> | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|---|------------------|------------------|
| Instruments de couverture de flux de trésorerie | 2,8 | 0,2 |
| Contrat de change à terme | (0,3) | 0,3 |
| Swap de change | 3,2 | (0,1) |
| Instruments non assimilés à une couverture de flux de trésorerie | (0,9) | 2,2 |
| Swap de change | (0,9) | 2,2 |
| TOTAL INSTRUMENTS DE COUVERTURES | 1,9 | 2,4 |

NOTE 18 Dettes fournisseurs et autres passifs courants

18.1. Fournisseurs et comptes rattachés

| <i>(En millions d'euros)</i> | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|---|------------------|------------------|
| Dettes fournisseurs | 563,0 | 661,8 |
| Paievements d'avance* | (0,5) | (8,8) |
| Charges constatées d'avance* | (81,7) | (75,0) |
| Dettes fournisseurs nettes | 480,8 | 578,0 |
| Ratio fournisseur en nombre de jours (DPO) | 50 | 60 |

(*) Note 12.3 "autres actifs courants "

Les dettes fournisseurs et les effets à payer devraient être réglés dans un délai d'un an. Les charges constatées d'avance correspondent principalement à des licences de logiciels, à des charges de location, des contrats de support et de maintenance à long terme.

Le Groupe ne participe à aucun accord de financement inversé au 31 décembre 2025.

18.2. Autres passifs courants

| <i>(En millions d'euros)</i> | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|---|------------------|------------------|
| Passifs de contrats | 117,1 | 153,9 |
| Personnel et comptes rattachés | 153,6 | 201,5 |
| Sécurité sociale et autres organismes sociaux | 53,4 | 81,1 |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 76,7 | 80,2 |
| Autres dettes d'exploitation | 86,5 | 124,6 |
| TOTAL DES AUTRES PASSIFS À COURT TERME | 487,3 | 641,3 |

Les passifs de contrats regroupent principalement les avances liées aux phases initiales des contrats de traitement des transactions, des produits constatés d'avance et des notes de crédit.

Les autres dettes d'exploitation incluent principalement les dettes sur immobilisations et les frais de services liés aux cartes de compte d'entreprise que Worldline fournit aux commerçants du secteur de l'hôtellerie et de la vente de détail.

NOTE 19 Engagements hors bilan

19.1. Engagements contractuels

Le tableau ci-dessous présente les paiements minima futurs pour les exercices à venir au titre d'obligations et d'engagements fermes.

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2025 | Échéances | | | 31 décembre 2024 |
|----------------------------------|---------------------|-------------|--------------|-------------|------------------|
| | | < à 1 an | 1 à 5 ans | > à 5 ans | |
| Contrats de location | 17,8 | 6,1 | 11,7 | 0,0 | 38,4 |
| Obligations d'achat irrévocables | 184,5 | 49,8 | 116,0 | 18,7 | 241,7 |
| ENGAGEMENTS TOTAUX | 202,2 | 55,9 | 127,7 | 18,7 | 280,1 |

Les obligations d'achat irrévocables concernent principalement les engagements envers SIX Group AG (voir note 20 « Parties liées ») et le partenariat Google Cloud.

En complément des informations présentées ci-dessus, dans le contexte de la cession de TSS, Worldline s'est engagé à acheter auprès de TSS un certain pourcentage de ses achats annuels de terminaux.

19.2. Garanties

| (En millions d'euros) | < à 1 an | 1 à 5 ans | > à 5 ans | Au 31 décembre | Au 31 décembre |
|--|--------------|--------------|--------------|----------------|----------------|
| | | | | 2025 | 2024 |
| Garanties bancaires | 11,3 | 24,5 | 19,2 | 55,0 | 77,8 |
| Opérationnelles – Performance | 1,4 | 3,0 | 0,9 | 5,3 | 18,1 |
| Opérationnelles – Appels d'offres | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,3 |
| Opérationnelles – Avances sur paiement | 0,6 | 0,0 | 0,0 | 0,7 | 0,6 |
| Financières ou autres | 9,3 | 21,5 | 18,3 | 49,0 | 58,8 |
| Garanties parentales | 162,1 | 126,8 | 460,5 | 749,3 | 682,9 |
| Opérationnelles – Performance | 2,5 | 63,0 | 86,9 | 152,4 | 118,8 |
| Opérationnelles – Orientées autres <i>business</i> | 154,6 | 0,0 | 356,5 | 511,2 | 475,5 |
| Financières ou autres | 4,9 | 63,8 | 17,1 | 85,8 | 88,5 |
| Nantissements | 0,0 | 0,0 | 1,2 | 1,2 | 1,1 |
| TOTAL DES GARANTIES | 173,3 | 151,3 | 480,8 | 805,5 | 761,9 |

Pour divers contrats à long terme, le Groupe a émis des garanties parentales à destination de tiers au groupe. Le Groupe a mis en nantissement des comptes bancaires afin de garantir des paiements à destination de tiers au Groupe. Ces nantissements peuvent être substitués à tout moment par des garanties bancaires.

19.3. Autres garanties

Garanties reçues

| (En millions d'euros) | < à 1 an | 1 à 5 ans | > à 5 ans | Au 31 décembre | Au 31 décembre |
|--|------------|----------------|--------------|----------------|----------------|
| | | | | 2025 | 2024 |
| Garanties reçues lors de l'acquisition d'entreprises | 5,4 | 1 088,4 | 529,9 | 1 623,7 | 1 908,7 |
| Autres engagements reçus | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| TOTAL | 5,4 | 1 088,4 | 529,9 | 1 623,7 | 1 908,7 |

Le montant de 1 623,7 millions d'euros provient principalement de garanties liées à des acquisitions réalisées par Worldline, Axepta étant le bénéficiaire principal des garanties d'Eurobank ANZ pour 532 millions d'euros.

En complément des engagements reçus présentés ci-dessous, le 4 juillet 2024, Worldline a conclu une ligne de crédit renouvelable engagée (Revolving Credit Facility – RCF) d'un montant total de 1 125 millions d'euros, initialement échéant en juillet 2029 et ultérieurement prorogée jusqu'en juillet 2030. Au 31 décembre 2025, cette ligne n'était pas tirée.

Garanties données

| (En millions d'euros) | < à 1 an | 1 à 5 ans | > à 5 ans | Au 31 décembre | Au 31 décembre |
|--|-------------|--------------|-------------|----------------|----------------|
| | | | | 2025 | 2024 |
| Garanties données lors de la cession d'entreprises | 72,1 | 168,4 | 20,7 | 261,3 | 2 288,4 |
| Autres engagements donnés | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 72,1 | 168,4 | 20,7 | 261,3 | 2 288,4 |

Les autres engagements reçus et donnés par le Groupe ont diminué respectivement de 285,0 millions d'euros et 2 027,1 millions d'euros, suite à l'expiration des périodes d'engagement correspondantes. La diminution des engagements donnés est notamment liée à l'expiration en 2025 de la garantie associée au prix de vente de la cession de TSS en 2022.

NOTE 20 Parties liées

Conventions/principes comptables

Les parties liées incluent :

- Les actionnaires de référence de Worldline (SIX Group AG et ses filiales qui ne sont pas dans le périmètre de consolidation du Groupe) ;
- Les mandataires sociaux du Groupe, définis comme ceux ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, diriger et contrôler l'activité du Groupe, à savoir les membres du Conseil d'Administration (y compris le Président), ainsi que le Directeur Général ;
- Les mandataires sociaux du Groupe, définis comme des entités qui sont des mandataires sociaux, notamment les membres du Conseil d'Administration (notamment CrédiAgricole et, par extension, toutes les entités contrôlées par CrédiAgricole) ; et
- Les entités contrôlées conjointement par le Groupe ou sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative, les entités qui offrent un régime d'avantages postérieurs à l'emploi au profit des salariés du Groupe, ou les entités contrôlées ou détenues conjointement par un membre de la direction clé du Groupe.

Avec SIX Group AG

Les principales transactions avec les parties liées regroupent :

- Les refacturations de loyer ;
- La facturation de services de sous-traitance comme des coûts de personnel ou d'utilisation d'infrastructure ;
- Les facturations de services administratifs ;
- Les intérêts associés aux éléments financiers.

Ces transactions sont conclues aux conditions normales de marché.

Les transactions avec les parties liées sont détaillées comme suit :

| (En millions d'euros) | Exercice 2025 | Exercice 2024 |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Chiffre d'affaires | 45,9 | 41,1 |
| Produits et charges opérationnels | (49,1) | (51,9) |

Les créances et dettes inscrites au bilan, relatives aux parties liées sont détaillées comme suit :

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|-----------------------------------|------------------|------------------|
| Créances clients nettes | 104,8 | 117,6 |
| Autres actifs courants | - | 0,2 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 6,0 | 8,3 |
| Autres passifs courants | - | 0,0 |

Les engagements hors bilan relatifs aux parties liées se détaillent comme suit :

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2025 | Échéances | | | 31 décembre 2024 |
|--|------------------|-------------|-------------|------------|------------------|
| | 1 janvier 1904 | < à 1 an | 1 à 5 ans | > à 5 ans | |
| Contrats de location simple terrains, constructions, agencements | 17,8 | 6,1 | 11,7 | 0,0 | 0,0 |
| Engagements contractuels | 108,1 | 37,1 | 71,1 | 0,0 | 188,2 |
| ENGAGEMENTS TOTAUX | 125,9 | 43,2 | 82,7 | 0,0 | 188,2 |

Les engagements contractuels sont principalement liés au contrat de Prestations de Services d'Infrastructure Informatique (Long Term Infrastructure Agreement) « LTIA ».

Avec le Groupe Crédit Agricole

Les principales transactions avec cette partie liée peuvent être divisées en deux catégories.

Transactions avec / en relation avec CAWL

Crédit Agricole est l'actionnaire détenant des intérêts ne donnant pas le contrôle dans CAWL, une entité détenue conjointement et contrôlée par Worldline, qui est entièrement consolidée.

À cet égard, le Groupe Worldline, y compris CAWL, a conclu des accords spécifiques, qui comprennent notamment :

- **Accord de Partenariat Cadre** : Cet accord formalise les conditions de mise en œuvre et les principes opérationnels du partenariat. L'accord de partenariat cadre définit également les engagements d'exclusivité réciproques entre les parties, le champ d'application du partenariat et les caractéristiques de CAWL ainsi que sa relation avec les parties. Il expose les engagements respectifs des parties dans les phases successives du partenariat comme décrites ci-dessous :
 - Une première phase prenant la forme d'un partenariat commercial par l'intermédiaire des réponses commerciales communes ; et
 - Une deuxième phase prenant la forme d'un partenariat industriel pour des services de paiement électronique marchand combinant des services d'acceptation et des services d'acquisition, par le biais de CAWL.
- **Accord d'Actionnaires de CAWL** : Cet accord organise les relations des parties au sein de CAWL et définit leurs droits et obligations respectifs en tant qu'actionnaires. L'accord des actionnaires prévoit les conditions selon lesquelles les parties coopèrent au sein de CAWL ; les droits et obligations des parties concernant la gouvernance de CAWL ; ainsi que les droits et obligations des parties impliquées dans la détention et le transfert des actions constituant le capital de CAWL.
- **Accord de Référence Commerciale** : Cet accord énonce les conditions selon lesquelles certaines banques du Groupe Crédit Agricole distribueront des services Worldline en France à leurs clients.
- **Accord de Services de Support** : Cet accord définit les termes et conditions selon lesquels Crédit Agricole Payment Services fournira des services de support à CAWL.

Ces transactions avec des parties liées ont les impacts suivants sur la situation financière du Groupe :

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|-----------------------------------|------------------|------------------|
| Chiffre d'affaires | 0,0 | - |
| Produits et charges opérationnels | 4,4 | 4,8 |

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|-----------------------------------|------------------|------------------|
| Créances clients nettes | - | 0,4 |
| Autres actifs courants | - | - |
| Dettes financières | 5,0 | 0,0 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 0,7 | 0,9 |
| Autres passifs courants | 1,4 | 2,5 |

Transactions avec d'autres entités de Worldline

En tant que fournisseur de services financiers, Worldline a des relations commerciales avec des entités du Groupe Crédit Agricole, dans diverses zones géographiques. Les transactions comprennent principalement :

- La refacturation des locaux ;
- La facturation de services de livraison tels que les coûts du personnel ou l'utilisation de l'infrastructure de livraison.

Ces transactions sont conclues dans des conditions de marché.

Ces transactions avec des parties liées ont les impacts suivants sur la situation financière du Groupe :

| (En millions d'euros) | Exercice 2025 | 31 décembre 2024 |
|-----------------------------------|---------------|------------------|
| Chiffre d'affaires | 35,3 | 34,0 |
| Produits et charges opérationnels | - | (1,6) |

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|--|------------------|------------------|
| Créances clients et comptes rattachés | 4,5 | 5,9 |
| Créances courantes diverses | - | - |
| Dettes Financières | - | - |
| Dettes Fournisseurs et comptes rattachés | - | - |
| Autres dettes courantes | 0,1 | 0,7 |

Comme avec diverses institutions financières, certaines entreprises du Groupe ont conclu des accords de compte courant avec certaines entreprises du groupe Crédit Agricole à des conditions de concurrence normale. De plus, en tant qu'institution financière, les entités de Crédit Agricole fournissent des services de financement à Worldline SA, ainsi qu'à d'autres partenaires bancaires. Ces transactions sont conclues dans des conditions de marché.

Coûts des dirigeants du Groupe

En 2025, les dépenses liées aux dirigeants comprenaient :

- Celles liées au nouveau Directeur Général de Worldline à compter 1^{er} mars 2025 ;
- Celles liées à l'ancien Directeur Général de Worldline pour la période jusqu'au 30 septembre 2024 ainsi que son allocation compensatoire de départ (voir note 4 « autres éléments significatifs de l'année » de l'URD 2024) ;
- Celles liées au Directeur Général par intérim de Worldline pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 28 février 2025 ;
- Le coût des membres du Conseil (honoraires des administrateurs comptabilisés en 2025) ; et
- Celles liées au Président du Conseil d'Administration (à la fois par intérim et nouveau Président).

La répartition des dépenses enregistrées dans les états financiers consolidés pour les dirigeants du Groupe est la suivante :

| (En millions d'euros) | Exercice 2025 | Exercice 2024 |
|---|---------------|---------------|
| Avantages court terme | 2,7 | 2,5 |
| Cotisations versées par l'employeur et autres taxes (*) | 0,8 | 0,6 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 2,8 | 3,9 |
| Plans d'actions gratuites et options de souscription (**) | 0,2 | 0,2 |
| TOTAL DES COÛTS DES DIRIGEANTS DU GROUPE | 6,5 | 7,2 |

(*) Cotisations patronales dues sur le salaire fixe et variable des mandataires sociaux, incluant les plans de stock-options et d'actions de performance de Worldline en cours d'acquisition.

(**) Charge IFRS2 « Plans d'actions de performance et de stock-options » relative aux actions de performance et options de souscription de Worldline en cours d'acquisition accordées aux mandataires sociaux.

NOTE 21 Principales entités présentes dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2025

| Sociétés | Pays | Méthode de consolidation | % de détention au 31 décembre 2025 |
|--|------------|--------------------------|------------------------------------|
| FRANCE | | | |
| Worldline SA | France | Intégration globale | 100 % |
| Mantis SA | France | Intégration globale | 100 % |
| Worldline Participation 1 | France | Intégration globale | 100 % |
| INTOUCH | France | Mise en équivalence | 33 % |
| Worldline Ré | France | Intégration globale | 100 % |
| Santéos | France | Intégration globale | 100 % |
| Worldline France SAS | France | Intégration globale | 100 % |
| Similo | France | Intégration globale | 100 % |
| Worldline e-Commerce Solutions France S.A.S | France | Intégration globale | 100 % |
| Worldline Prepaid Services France S.A.S | France | Intégration globale | 100 % |
| Worldline Business Support S.A.S. | France | Intégration globale | 100 % |
| Retail International Holding S.A.S. | France | Intégration globale | 100 % |
| Worldline IGSA S.A | France | Intégration globale | 100 % |
| Worldline MS France S.A.S | France | Intégration globale | 100 % |
| Consoprotect SAS | France | Intégration globale | 100 % |
| equensWorldline France | France | Intégration globale | 100 % |
| CAWL S.A | France | Intégration globale | 50 % + 1 action |
| EUROPE HORS FRANCE | | | |
| Worldline Payment Services (Germany) GmbH | Allemagne | Intégration globale | 100 % |
| Worldline Germany GmbH | Allemagne | Intégration globale | 100 % |
| Worldline Healthcare GmbH | Allemagne | Intégration globale | 100 % |
| Worldline PAYONE Holding GmbH | Allemagne | Intégration globale | 60 % |
| PAYONE GmbH | Allemagne | Intégration globale | 60 % |
| Credit & Collections Service GmbH | Allemagne | Intégration globale | 60 % |
| equensWorldline GMBH_HTTPS | Allemagne | Intégration globale | 100 % |
| Ingenico e-Commerce Solutions GmbH_WL | Allemagne | Intégration globale | 60 % |
| Ingenico Marketing Solutions GmbH_WL | Allemagne | Intégration globale | 60 % |
| Worldline Austria Holding GmbH | Autriche | Intégration globale | 100 % |
| Worldline Austria GmbH | Autriche | Intégration globale | 100 % |
| Worldline Financial Services (Europe) SA, Austria branch | Autriche | Intégration globale | 100 % |
| PAYONE GmbH - Austria | Autriche | Intégration globale | 60 % |
| Worldline (Austria) GmbH_WL | Autriche | Intégration globale | 100 % |
| Worldline NV/SA | Belgique | Intégration globale | 100 % |
| Worldline e-Commerce Solutions BV / SRL | Belgique | Intégration globale | 100 % |
| equensWorldline Belgium | Belgique | Intégration globale | 100 % |
| Bambora Danmark A/S | Danemark | Intégration globale | 100 % |
| Bambora Online A/S | Danemark | Intégration globale | 100 % |
| Bambora AB Sweden - Denmark | Danemark | Intégration globale | 100 % |
| Worldline Iberia SA | Espagne | Intégration globale | 100 % |
| Worldline MS Iberia, S.L.U. | Espagne | Intégration globale | 100 % |
| Worldline Payment Estonia | Estonie | Intégration globale | 100 % |
| equensWorldline Finland | Finlande | Intégration globale | 100 % |
| Bambora AB, Finland branch | Finlande | Intégration globale | 100 % |
| ELECTRONIC TRANSACTION NETWORK MANAGEMENT & OPERATING CO. SOCIETE ANONYME CARDLINK | Grèce | Intégration globale | 100 % |
| Worldline Greece Payment Institution S.A. | Grèce | Intégration globale | 80 % |
| Worldline Financial Services (Europe) SA, Hungary branch | Hongrie | Intégration globale | 100 % |
| Retail Enterprise Italia SpA | Italie | Intégration globale | 100 % |
| Worldline Merchant Services Italia S.p.A | Italie | Intégration globale | 80 % |
| Worldline Financial Services (Europe) SA, Italia branch | Italie | Intégration globale | 100 % |
| equensWorldline SE - Branch Italy | Italie | Intégration globale | 100 % |
| SIA Worldline Latvia | Lettonie | Intégration globale | 100 % |
| UAB Worldline Lietuva | Lituanie | Intégration globale | 100 % |
| Worldline Financial Services (Europe) SA | Luxembourg | Intégration globale | 100 % |
| Worldline Luxembourg SA | Luxembourg | Intégration globale | 100 % |
| Worldline Investissement Sarl | Luxembourg | Intégration globale | 100 % |
| equensWorldline Luxembourg | Luxembourg | Intégration globale | 100 % |
| Worldline Europe S.A._WL | Luxembourg | Intégration globale | 100 % |
| DevCode Payment Malta Ltd. | Malte | Intégration globale | 100 % |
| equensWorldline SE | Pays-Bas | Intégration globale | 100 % |
| PaySquare NV | Pays-Bas | Intégration globale | 100 % |
| equensWorldline NV | Pays-Bas | Intégration globale | 100 % |
| Worldline e-Commerce Solutions B.V. | Pays-Bas | Intégration globale | 100 % |
| Global Collect Services B.V. | Pays-Bas | Intégration globale | 100 % |

| Sociétés | Pays | Méthode de consolidation | % de détention au 31 décembre 2025 |
|--|--------------------|--------------------------|------------------------------------|
| Online Payment Platform B.V | Pays-Bas | Mise en équivalence | 40 % |
| Global Collect B.V. | Pays-Bas | Intégration globale | 100 % |
| PaySquare SE NL_WL | Pays-Bas | Intégration globale | 100 % |
| SoftPos Spółka Akcyjna | Pologne | Intégration globale | 100 % |
| Worldline Financial Services (Europe) SA, Poland branch | Pologne | Intégration globale | 100 % |
| Worldline MS Iberia, S.L. – Portugal | Portugal | Intégration globale | 100 % |
| Worldline Czech Republic s.r.o. | République tchèque | Intégration globale | 100 % |
| GoPay s.r.o. | République tchèque | Intégration globale | 100 % |
| Worldline Business Services Romania S.R.L | Roumanie | Intégration globale | 100 % |
| Worldline Sweden AB | Suède | Intégration globale | 100 % |
| Bambora Group AB | Suède | Intégration globale | 100 % |
| Bambora AB | Suède | Intégration globale | 100 % |
| Bambora Device AB | Suède | Intégration globale | 100 % |
| DevCode Payment AB | Suède | Intégration globale | 100 % |
| OnSlip AB_WL | Suède | Intégration globale | 100 % |
| equensWorldline SE - Branch UK | Royaume-Uni | Intégration globale | 100 % |
| Worldline Merchant Services UK Ltd | Royaume-Uni | Intégration globale | 100 % |
| Worldline IT Services UK Limited | Royaume-Uni | Intégration globale | 100 % |
| Worldline e-commerce Solutions (UK) Ltd | Royaume-Uni | Intégration globale | 100 % |
| Worldline Retail Enterprise (UK) Ltd. | Royaume-Uni | Intégration globale | 100 % |
| Worldline Schweiz AG | Suisse | Intégration globale | 100 % |
| Worldline, organizacná zložka | Slovaquie | Intégration globale | 100 % |
| Bambora AB Sweden - Norway | Norvège | Intégration globale | 100 % |
| Bambora Device AB Sweden - Norway | Norvège | Intégration globale | 100 % |
| RESTE DU MONDE | | | |
| Worldline US, Inc. | Amérique du Nord | Intégration globale | 100 % |
| Worldline e-Commerce Solutions, Inc. | Amérique du Nord | Intégration globale | 100 % |
| Bambora Holding Corp. | Amérique du Nord | Intégration globale | 100 % |
| Global Collect Services USA, Inc. | Amérique du Nord | Intégration globale | 100 % |
| Bambora Corp. | Amérique du Nord | Intégration globale | 100 % |
| Worldline SMB US Inc. | Amérique du Nord | Intégration globale | 100 % |
| Sub-1 S.A. | Argentine | Intégration globale | 100 % |
| Worldline Services Australia Pty Ltd | Australie | Intégration globale | 100 % |
| Bambora Online Pty Ltd | Australie | Intégration globale | 100 % |
| Worldline Australia Pty Ltd | Australie | Intégration globale | 51 % |
| Worldline Payment Solutions Australia Pty Ltd | Australie | Intégration globale | 51 % |
| Worldline Brazil Serviços Ltda. | Bésil | Intégration globale | 100 % |
| Bambora Inc. | Canada | Intégration globale | 100 % |
| Worldline (China) Co Ltd | Chine | Intégration globale | 100 % |
| Global Collect Services China Limited | Chine | Intégration globale | 100 % |
| Worldline International (Hong Kong) Co Ltd | Chine | Intégration globale | 100 % |
| Worldline Global Services Private Limited | Inde | Intégration globale | 100 % |
| Worldline India Private Ltd | Inde | Intégration globale | 100 % |
| Worldline ePayments India Private Limited | Inde | Intégration globale | 100 % |
| MRL Postnet Private Limited | Inde | Intégration globale | 100 % |
| WGS | Inde | Intégration globale | 100 % |
| PT Worldline International Indonesia | Indonésie | Intégration globale | 100 % |
| Worldline Japan Limited | Japon | Intégration globale | 100 % |
| Retail Enterprise NAR MX S.A. de C.V. | Mexique | Intégration globale | 100 % |
| Global Collect México, S. de R.L. de C.V. | Mexique | Intégration globale | 100 % |
| Paymark Limited | Nouvelle-Zélande | Intégration globale | 100 % |
| Worldline Payment International Philippines Inc | Philippines | Intégration globale | 100 % |
| Global Collect Services Asia Pacific Pte. Ltd. | Singapour | Intégration globale | 100 % |
| Worldline IT and Payment Services (Singapore) Pte Ltd_WL | Singapour | Intégration globale | 100 % |
| Worldline (Taiwan) Ltd. | Taiwan | Intégration globale | 100 % |
| Worldline POS Teknoloji Çözüm ve Servisleri | Turquie | Intégration globale | 100 % |

NOTE 22 Information sur les filiales avec des intérêts minoritaires significatifs

L'impact de ces entités sur les principaux agrégats du résultat et du bilan du groupe est résumé ci-dessous (informations présentées à 100 % avant élimination des transactions intragroupe). Les informations sont rassemblées par UGT. Toutes les participations ne donnant pas le contrôle sont liées à l'UGT Services aux commerçants.

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2025 |
|--|------------------|
| Chiffre d'affaires | 1 056,0 |
| Marge opérationnelle | 175,5 |
| Résultat net | (20,1) |
| <i>Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère</i> | <i>(8,3)</i> |
| <i>Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i> | <i>(11,8)</i> |
| (En millions d'euros) | 31 décembre 2025 |
| Actifs non courants | 3 111,9 |
| Actifs courants | 2 396,7 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 5 508,6 |
| Capitaux propres | 3 187,1 |
| <i>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère</i> | <i>2 051,2</i> |
| <i>Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle</i> | <i>1 135,9</i> |
| Passifs non courants | 200,6 |
| Passifs courants | 2 120,8 |
| TOTAL DU PASSIF | 5 508,6 |

NOTE 23 Honoraires des Commissaires aux comptes

| (En milliers d'euros et en %) | Deloitte | | | | Grant Thornton | | | |
|--|---------------------|-------------|--------------|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|
| | Deloitte & Associés | | Réseau | | Grant Thornton | | Réseau | |
| | Honoraires | % | Honoraires | % | Honoraires | % | Honoraires | % |
| Certification et examen limité annuel des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | |
| Emetteur | 536 | 42 % | | | 380,7 | 54 % | | |
| Filiales intégrées globalement | 362 | 28 % | 1 586 | 85 % | 256,7 | 36 % | 1 962,3 | 99 % |
| Sous total audit | 898 | 70 % | 1 586 | 85 % | 637,4 | 90 % | 1 962,3 | 99 % |
| Certification des informations en matière de durabilité | | | | | | | | |
| Emetteur | 330 | 0 % | | | | | | |
| Missions et prestations autres que la certification des informations en matière de durabilité | | | | | | | | |
| Emetteur | 63 | 5 % | | | 73,0 | | | |
| Filiales intégrées globalement | | | 287 | 15 % | 0,0 | | 21,3 | 1 % |
| Sous total autres | 393 | 5 % | 287 | 15 % | 73,0 | 10 % | 21,3 | 1 % |
| TOTAL HONORAIRES 2025 | 1 291 | 74 % | 1 873 | 100 % | 710,4 | 100 % | 1 983,6 | 100 % |

En 2025, les services autres que la certification des comptes couvrent des services fournis à la demande de l'entité, qui correspondent principalement à (i) la certification par le commissaire aux comptes des informations de durabilité consolidées, prévue par l'article L. 232-6-3 du Code de commerce français, (ii) la réalisation de missions de due diligence d'acquisition, ainsi que (iii) la réalisation de services fiscaux dans des filiales étrangères, autorisés par la législation locale et (iv) le rapport d'assurance SOC2.

| (En milliers d'euros et en %) | Deloitte | | | | Grant Thornton | | | |
|---|---------------------|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|-----------------|--------------|
| | Deloitte & Associés | | Réseau | | Grant Thornton | | Réseau | |
| | Honoraires | % | Honoraires | % | Honoraires | % | Honoraires | % |
| Certification et examen limité annuel des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | |
| Emetteur | 524,0 | 41 % | 0,0 | | 372,5 | 0,5 | 0 % | |
| Filiales intégrées globalement | 370,0 | 29 % | 1 573,0 | 88 % | 258,6 | 0,4 | 1 850,90 | 1,0 |
| Sous total audit | 894,0 | 70 % | 1 573,0 | 88 % | 631,1 | 0,9 | 1 850,90 | 1,0 |
| Certification des informations en matière de durabilité | | | | | | | | |
| Emetteur | 330,0 | 26 % | 0,0 | 0 % | 0,0 | 0 % | 0,0 | 0 % |
| Missions et prestations autres que la certification des comptes et des informations en matière de durabilité | | | | | | | | |
| Emetteur | 47,0 | 4 % | 0,0 | 0 % | 24,0 | 3 % | 0,0 | 0 % |
| Filiales intégrées globalement | 0,0 | 0 % | 209,0 | 12 % | 40,0 | 6 % | 4,2 | 0 % |
| Sous total autres | 377 | 30 % | 209,0 | 12 % | 64,0 | 9 % | 4,2 | 0 % |
| TOTAL HONORAIRES 2024 | 1 271,0 | 100 % | 1 782,0 | 100 % | 695,1 | 100 % | 1 855,1 | 100 % |

En 2024, les services autres que la certification des comptes couvrent des services fournis à la demande de l'entité, qui correspondent principalement à (i) la mission de commissaire aux comptes en charge de la certification des informations consolidées en matière de durabilité prévue à l'article L. 232-6-3[1] du Code de commerce, (ii) la réalisation de missions de due diligence d'acquisition, ainsi que (iii) la réalisation de services fiscaux dans des filiales étrangères, autorisés par la législation locale et (iv) le rapport d'assurance SOC2.

NOTE 24 Événements postérieurs à la clôture

Augmentation de capital, réduction de capital et regroupement d'actions

- **Augmentation de capital**

Le 8 janvier 2026, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé une augmentation de capital d'un montant de 500 millions d'euros, conformément à l'annonce initialement faite lors du Capital Markets Day du Groupe. Cette opération vise à renforcer la flexibilité financière du Groupe et à soutenir sa transformation stratégique. Elle devrait être réalisée au cours du premier trimestre 2026.

- **Réduction du capital**

Le 8 janvier 2026, l'Assemblée générale extraordinaire de Worldline a approuvé une réduction du capital social d'un montant de 187,4 millions d'euros en ramenant la valeur comptable de chaque action de 0,68 € à 0,02 € afin d'absorber les pertes. Le montant résultant de la réduction de capital sera imputé à une réserve restreinte pour la couverture des pertes.

- **Regroupement d'actions**

En outre, l'assemblée générale a approuvé un regroupement d'actions selon une parité d'une (1) action nouvelle pour quarante (40) actions existantes, avec délégation de compétence au Conseil d'administration pour sa mise en œuvre. Ce regroupement d'actions sera réalisé dans le cadre de l'augmentation de capital envisagée.

Cession des activités de paiement de Worldline India

Le 25 février 2026, le Groupe a annoncé la cession stratégique de ses activités de paiement en Inde à BillDesk, pour un produit de cession en numéraire estimé à 60 millions d'euros. La finalisation de l'opération est attendue au cours du premier semestre 2026.

Garantie Worldline Belgique

Début mars 2026, dans le cadre de l'enquête en cours annoncée publiquement par le procureur belge en 2025 sur une éventuelle affaire de blanchiment d'argent concernant Worldline NV/SA, l'entité réglementée du Groupe en Belgique, le procureur belge a pris des mesures conservatoires qui ont abouti au dépôt d'une garantie (caution) d'un montant de dix millions d'euros par Worldline NV/SA pour la durée de l'enquête en cours. Cette garantie n'est qu'une mesure conservatoire qui ne préjuge pas de l'issue de l'enquête. Aucune autre mesure conservatoire n'est prévue.

C.5 Comptes sociaux de la Société Mère

C.5.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale de la société Worldline,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Worldline relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

Fondement de l'opinion sans réserve

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Note « Principes, règles et méthodes comptables - Immobilisations financières » et Note 3 « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels

| Point clé de l'audit | Réponse apportée |
|---|--|
| <p>Au 31 décembre 2025, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 3 833 millions d'euros, soit 64% du total de l'actif. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, sur la base de leur valeur d'utilité.</p> <p>Comme décrit dans la note « Principes, règles et méthodes comptables - Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, l'estimation de la valeur d'utilité est déterminée en tenant compte de la quote-part de la situation nette réestimée et des perspectives de rentabilité ou du prix de cession pour les filiales destinées à être cédées tel que précisé dans la note 3.</p> <p>Les perspectives de rentabilité, déterminées à partir des prévisions de flux de trésorerie, établies sur la base des plans d'affaires des Lignes de Services ou Global Business Line (GBL) approuvés par la Direction et d'une valeur terminale requièrent l'exercice du jugement de la Direction, notamment concernant les hypothèses de flux de trésorerie.</p> <p>Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à leur valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.</p> <p>Au 31 décembre 2025, des dépréciations complémentaires ont été comptabilisées pour un montant total de 3 616 millions d'euros, dont principalement 2 763 millions d'euros pour la société Worldline IGSA, 700 millions pour la société EquensWorldline SE et 143,7 millions d'euros pour la société Worldline Australia Pty Ltd. Le montant total des provisions pour dépréciation des titres de participation s'élève à 7 019 millions d'euros à la clôture de l'exercice, principalement composé des provisions pour dépréciation des titres Worldline IGSA pour 6 020 millions d'euros et EquensWorldline SE pour 700 millions d'euros.</p> <p>Au regard du poids que représentent les titres de participation au bilan, du montant des dépréciations comptabilisées sur les titres à la clôture de l'exercice et de la sensibilité des modèles d'évaluation aux hypothèses retenues dans la détermination des flux de trésorerie, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit.</p> | <p>Notre appréciation de l'évaluation de la valeur d'inventaire des titres de participation dont la valeur est proche ou inférieure à la valeur nette comptable, est fondée sur le processus mis en place par votre société pour déterminer la valeur d'utilité des titres de participation.</p> <p>Nos travaux ont principalement consisté à apprécier le caractère raisonnable des flux prévisionnels de trésorerie pris en compte pour l'évaluation des titres de participation, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • obtenir les prévisions de flux de trésorerie des entités concernées et les rapprocher des plans d'affaires par GBL, approuvés par la Direction et le Conseil d'administration ; • vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'historique de performance du Groupe, des GBL et des entités, et conforter, notamment par entretiens avec la Direction, les perspectives futures de croissance. <p>Par ailleurs, nous avons examiné les modalités de détermination des taux d'actualisation et de croissance perpétuelle ainsi que leur cohérence avec les hypothèses de marché sous-jacentes, en faisant appel à nos spécialistes internes en évaluation.</p> <p>Nous avons également vérifié les prix de cession attendus pour filiales destinées à être cédées, en appréciant notamment leur cohérence avec les offres reçues ou signées.</p> <p>Nous avons enfin apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans la note 3 de l'annexe aux comptes annuels.</p> |

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport de l'assemblée générale sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-9 et L.22-10-10 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Worldline par l'Assemblée Générale du 30 juin 1997 pour Deloitte & Associés et du 30 avril 2014 pour Grant Thornton.

Au 31 décembre 2025, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 29^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la 12^{ème} année, soit la 12^{ème} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité des comptes

Nous remettons au Comité des comptes un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 6 mars 2026

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International
Vincent FRAMBOURT

Deloitte & Associés

Josselin VERNAY

C.5.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale de la société Worldline,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société (la « Société »), nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société, dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Conclusion de deux engagements de souscription conclus respectivement entre (i) la Société et Bpifrance Participations et (ii) la Société et Crédit Agricole S.A.

Personnes concernées :

- Monsieur Thierry Sommelet, membre du Conseil d'administration de la Société, nommé sur proposition de la société Bpifrance Participations, actionnaire de la Société ;
- Monsieur Jérôme Grivet, membre du Conseil d'administration de la Société et Directeur Général Délégué de la société Crédit Agricole S.A.

Nature et objet : Ces deux conventions ont été conclues le 5 novembre 2025 dans la perspective de la réalisation d'augmentations du capital par la Société, autorisées par l'Assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2026, par le biais d'une augmentation du capital réservée à des personnes dénommées (Bpifrance Participations, Crédit Agricole S.A. et BNP Paribas) et par le biais d'une augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Bpifrance Participations et Crédit Agricole S.A. se sont ainsi engagées à :

- souscrire à l'augmentation du capital réservée, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au prix d'émission de 2,75 euros à hauteur des montants suivants : (i) 45.992.999,25 euros pour Bpifrance Participations et (ii) 30.036.998,75 euros pour Crédit Agricole S.A. ;
- souscrire à titre irréductible à l'augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription à due proportion de leur participation au capital de la Société, sous réserve que la participation de Crédit Agricole S.A. ne dépasse pas 18% du capital et des droits de vote et ne devienne pas le premier actionnaire de la Société ;
- contribuer, afin de faciliter la réalisation de l'augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, à hauteur d'un montant supplémentaire de 11,4 millions d'euros pour Bpifrance Participations et 10,7 millions d'euros pour Crédit Agricole S.A. ;
- voter en faveur des résolutions relatives aux augmentations du capital d'un montant total de 500 millions d'euros en Assemblée générale extraordinaire réunie le 8 janvier 2026 ;
- maintenir leur participation (*lock-up*) dans la Société jusqu'à 180 jours calendaires après la date de règlement-livraison de l'augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, sous réserve d'exceptions usuelles.

Ces deux engagements de souscription ont été préalablement autorisés par votre Conseil d'administration du 5 novembre 2025.

Par ailleurs, comme mentionné ci-après dans la première partie du présent rapport relative aux « Conventions autorisées et conclues depuis la clôture », l'engagement de souscription pris par Crédit Agricole S.A. a fait l'objet d'un avenant signé le 3 février 2026.

Motifs justifiant de son intérêt pour la Société : Votre Conseil d'administration a considéré que la conclusion de ces engagements de souscription était une condition préalable à l'opération d'augmentations du capital d'un montant total de 500 millions d'euros et en assure sa réussite. Par ailleurs, ces engagements démontrent la confiance des investisseurs dans la Société et leur soutien au plan stratégique.



Conclusion d'une Lettre-Accord conclue entre la Société, Crédit Agricole Payment Services en qualité de représentant des Partenaires Groupe Crédit Agricole S.A., et CAWL

Personnes concernées :

- Monsieur Pierre-Antoine Vacheron, Directeur Général de la Société et membre du Conseil d'administration de la société CAWL ;
- Monsieur Jérôme Grivet, membre du Conseil d'administration de la Société et Directeur Général Délégué du Crédit Agricole S.A., contrôlant Crédit Agricole Payment Services.

Nature et objet : Il est rappelé qu'un partenariat a été conclu dans le domaine des services de monétique commerçants à destination des commerçants français et étrangers en France organisé autour d'une société commune, CAWL. Ce partenariat est régi (i) par un accord-cadre du 28 juillet 2023 conclu entre la Société, Crédit Agricole S.A, Crédit Agricole Payment Services, LCL, les 39 caisses régionales de Crédit Agricole mutuel, Réunion Télécom et C2MS et (ii) par le pacte d'actionnaires du 19 mars 2024 conclu entre la Société, Crédit Agricole S.A., Estey SAS et CAWL, comme mentionnés dans la seconde partie du présent rapport.

Une lettre-accord (la « Lettre-Accord »), signée le 5 novembre 2025, formalise les principes de fonctionnement opérationnel et les conditions de mise en œuvre de la phase 1 du partenariat consistant à répondre aux besoins des commerçants français à travers des réponses commerciales communes, notamment proposées par CAWL.

La Lettre-Accord a été préalablement autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 5 novembre 2025.

Motifs justifiant de son intérêt pour la Société : Votre Conseil d'administration a considéré qu'il était dans l'intérêt de la Société de conclure la Lettre-Accord afin d'accélérer et de renforcer la dynamique commerciale du partenariat par l'intermédiaire de CAWL, de commercialiser durant cette première phase des offres monétiques commerçants en matière de services d'acceptation auprès du Groupe Crédit Agricole S.A. et de poursuivre les travaux nécessaires pour une montée en puissance du partenariat.

Conventions autorisées et conclues depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées et conclues depuis la clôture de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Standby Underwriting Letter signée entre la Société d'une part, et Barclays Bank Ireland PLC, BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et J.P. Morgan SE d'autre part

Personne concernée : Monsieur Jérôme Grivet, membre du Conseil d'administration de la Société et Directeur Général Délégué de la société Crédit Agricole S.A., contrôlant Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Nature et objet : Une Standby Underwriting Letter a été signée le 8 janvier 2026, dans le cadre de la prochaine augmentation du capital de la Société pour un montant total de 392 millions d'euros, prime d'émission comprise, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, avec un syndicat bancaire composé de Barclays Bank Ireland PLC, BNP Paribas, Crédit Agricole S.A. Corporate and Investment Bank (CACIB) et J.P. Morgan SE,

agissant conjointement mais non solidairement entre eux. En vertu de cette convention, les parties ont pris l'engagement conjoint mais non solidaire entre eux, de garantir la souscription des actions à émettre dans le cadre de l'augmentation du capital envisagée dans la limite de 257 millions d'euros. En contrepartie de cet engagement, la Société s'est engagée à verser à chacun d'eux, y compris à CACIB, une commission égale à un pourcentage du montant du financement de l'augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription dans les conditions de marchés habituelles et d'usage pour ce type de contrat.

Cette convention a été préalablement autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 8 janvier 2026.

Motifs justifiant de son intérêt pour la Société : Votre Conseil d'administration a considéré qu'il était dans l'intérêt de la Société de signer cette Standby Underwriting Letter, afin de sécuriser l'opération d'augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription dans l'attente de son lancement effectif.

Conclusion d'un avenant à l'engagement de souscription entre Worldline, Crédit Agricole S.A. et Delfinances

Personne concernée : Monsieur Jérôme Grivet, membre du Conseil d'administration de la Société et Directeur Général Délégué de la société Crédit Agricole S.A.

Nature et objet : La Société et Crédit Agricole S.A. ont conclu le 5 novembre 2025 une convention aux termes de laquelle Crédit Agricole S.A. s'est engagé (i) à souscrire à l'augmentation du capital réservée avec suppression du droit préférentiel de souscription au prix d'émission de 2,75 euros à hauteur de 30.036.998,75 euros, (ii) à souscrire à titre irréductible à l'augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription à due proportion de sa participation au capital de la Société et (iii) à contribuer, afin de faciliter la réalisation de l'augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, à hauteur d'un montant supplémentaire de 10,7 millions d'euros, comme mentionné précédemment dans la première partie du présent rapport relative aux « Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé ».

Dans un avenant signé le 3 février 2026, Crédit Agricole S.A. s'engage notamment à (i) transférer ses actions à la société Delfinances avant la date de référence de l'augmentation du capital réservée avec suppression du droit préférentiel de souscription et (ii) à réaliser toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre de l'opération. Delfinances s'engage également (i) à souscrire à l'ensemble des actions nouvelles de la Société auxquelles elle aura droit de souscrire à titre irréductible à due proportion de sa participation au capital de la Société dans le cadre de l'augmentation du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription et (ii) à faciliter la réalisation de ladite augmentation du capital.

Cet avenant à l'engagement de souscription a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 29 janvier 2026.

Motifs justifiant de son intérêt pour la Société : Votre Conseil d'administration a considéré qu'il était dans l'intérêt de la Société de conclure cet avenant qui constitue un ajustement technique destiné à faciliter la mise en œuvre de l'augmentation du capital envisagée, sans que cet avenant ne modifie l'engagement de Crédit Agricole S.A. auprès de la Société, ni son soutien apporté au plan stratégique et à l'opération d'augmentation du capital envisagée.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de suspension de contrat de travail et son avenant, conclus avec Monsieur Marc-Henri Desportes

Personne concernée : Monsieur Marc-Henri Desportes, Directeur Général de la Société par intérim jusqu'au 28 février 2025

Nature et objet : Il est rappelé que Monsieur Marc-Henri Desportes avait été nommé en qualité de Directeur Général Délégué de la Société à compter du 1^{er} août 2018 et que son contrat de travail à durée indéterminée conclu le 1^{er} juin 2014 avait été suspendu à compter du 1^{er} août 2018, pour la durée de ses fonctions de Directeur Général Délégué. Cette suspension avait été matérialisée par une convention qui prévoyait un certain nombre de conditions et définissait les conditions d'un retour à une activité salariée de Monsieur Marc-Henri Desportes au terme de son mandat sans qu'il ait à perdre les droits et avantages dont il aurait bénéficié s'il était resté salarié. Cette convention avait été autorisée par votre Conseil d'administration le 21 juillet 2018 et signée le 23 juillet 2018.

Suite au départ de Monsieur Gilles Grapinet en tant que Directeur Général, Monsieur Marc-Henri Desportes avait été nommé Directeur Général de la Société pour une période d'intérim par le Conseil d'administration du 12 septembre 2024. Dans ce cadre, il avait été signé le 12 septembre 2024 un avenant au contrat de suspension du contrat de travail qui avait pour objet de confirmer le maintien de l'application de ce contrat conclu entre Monsieur Marc-Henri Desportes et la Société le 1^{er} juin 2014, pendant la durée du mandat de Monsieur Marc-Henri Desportes en qualité de Directeur Général et de prendre en compte la durée de ce mandat pour le calcul de l'ancienneté.

Il convient de noter qu'à la suite de la cessation des fonctions de Directeur Général par intérim de Monsieur Marc-Henri Desportes le 28 février 2025, son contrat de travail a été également réactivé avec effet au 1^{er} mars 2025. La cessation de ses fonctions en qualité de salarié lui a été notifiée le 1^{er} avril 2025, son préavis courant jusqu'au 30 septembre 2025.

Accord-Cadre de Partenariat conclu entre la Société, Crédit Agricole S.A, Crédit Agricole Payment Services, LCL, les 39 caisses régionales de Crédit Agricole mutuel, Réunion Télécom et C2MS

Personnes concernées :

- Monsieur Olivier Gavalda, membre du Conseil d'administration de la Société jusqu'au 23 avril 2025 et Directeur Général Délégué de la société Crédit Agricole S.A ;
- Monsieur Jérôme Grivet, membre du Conseil d'administration de la Société à compter du 23 avril 2025 et Directeur Général Délégué de la société Crédit Agricole S.A..

Nature et objet : votre Conseil d'administration, réuni le 25 juillet 2023, a préalablement autorisé la conclusion d'un accord-cadre dans le cadre du projet de partenariat entre le Crédit Agricole et Worldline (l'« Accord-Cadre ») qui devait se traduire par la création d'une société-commune, détenue majoritairement par Worldline (50% du capital social plus une action) et intégrée globalement dans son périmètre de consolidation (la « Société Commune »).

Modalités : l'Accord-Cadre, signé par les parties le 28 juillet 2023, formalise les conditions de mise en œuvre et les principes de fonctionnement du partenariat. Il définit également les engagements d'exclusivité réciproque entre les parties, le champ d'application du partenariat, les caractéristiques de la Société Commune, ainsi que les relations entre la Société Commune et les partenaires.

L'Accord-Cadre précise également les engagements respectifs des parties dans les phases successives du partenariat comme décrites ci-après :

- une première phase prenant la forme d'un partenariat commercial par l'intermédiaire de réponses commerciales communes, notamment grâce à la constitution, annoncée en mars 2024, de la Société Commune dénommée CAWL, dont la société Worldline détient une participation majoritaire dans l'entité de 50 % + 1 action ;
- une deuxième phase (à partir de 2025) prenant la forme d'un partenariat industriel de services monétique commerçants combinant des services d'acceptation et des services d'acquisition, à travers la société CAWL, après obtention par cette dernière des agréments réglementaires nécessaires à son activité et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions techniques définies dans l'Accord-Cadre.

Pacte d'actionnaires conclu entre la Société, Crédit Agricole S.A, Estey SAS et CAWL

Personnes concernées :

- Monsieur Olivier Gavalda, membre du Conseil d'administration de la Société jusqu'au 23 avril 2025 et Directeur Général Délégué de la société Crédit Agricole S.A ;
- Monsieur Jérôme Grivet, membre du Conseil d'administration de la Société à compter du 23 avril 2025 et Directeur Général Délégué de la société Crédit Agricole S.A..



Nature et objet : comme prévu par l'Accord-Cadre conclu en juillet 2023, tel que mentionné précédemment, votre Conseil d'administration, réuni le 18 mars 2024, a préalablement autorisé la conclusion d'un pacte d'actionnaires (le « Pacte d'Actionnaires ») avec les sociétés Crédit Agricole S.A., Estey SAS et la Société Commune dénommée CAWL ainsi constituée, objet de la première phase de l'Accord-Cadre.

Modalités : le Pacte d'Actionnaires, signé le 19 mars 2024, vise à organiser les relations des parties au sein de la Société Commune et à définir leurs droits et obligations respectifs en tant qu'actionnaires de la Société Commune dénommée CAWL, notamment en termes de gouvernance et de détention et de transfert des actions composant le capital social.

La durée du Pacte d'Actionnaires est de trente ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de dix ans.

b) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de la convention suivante, déjà approuvée par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Second Settlement Agreement (accord transactionnel) conclu avec SIX Group AG

Personnes concernées :

- SIX Group AG, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote, supérieure à 10 % ;
- Madame Giulia Fitzpatrick, administratrice de votre société nommée sur proposition de SIX Group AG jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- Monsieur Daniel Schmucki, administrateur de votre société nommé sur proposition de SIX Group AG et Directeur financier de SIX Group AG.

Nature et objet : Worldline a acquis le 30 novembre 2018 la division Services de paiement de SIX Group AG. Dans le cadre de la finalisation de certaines actions post-closing relatives à cette acquisition de SIX Payment Services, en particulier l'ajustement du prix d'achat, votre société et SIX Group AG ont signé un *Second Settlement Agreement* le 9 juin 2020 ayant notamment pour objet de formaliser l'engagement de SIX Group AG de payer à Worldline le montant de l'ajustement de prix (58 975 000 francs suisses) et de s'accorder sur un engagement de SIX Group AG d'indemniser Worldline à hauteur d'un montant maximum de 2 800 000 francs suisses sur les conséquences éventuelles d'un litige en cours.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 9 juin 2020.

À Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 6 mars 2026

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Vincent FRAMBOURT

Deloitte & Associés

Josselin VERNAY

C.5.3 États financiers de Worldline SA

C.5.3.1 Bilan

Actif

| | Notes | 31 décembre 2025 | | | 31 décembre 2024 |
|---|---------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| | | Valeur brute | Amort./Dépré. | Valeur nette | Valeur nette |
| <i>(En milliers d'euros)</i> | | | | | |
| Capital souscrit non appelé | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Frais d'établissement | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Immobilisations incorporelles | Note 1 | 111 151 | -22 102 | 89 049 | 90 965 |
| Frais de développement | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Concessions, brevets et droits similaires | | 111 151 | -22 102 | 89 049 | 90 965 |
| Fonds commercial | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres immobilisations incorporelles | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Immobilisations corporelles | Note 2 | 2 102 | -1 632 | 470 | 885 |
| Terrains | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Constructions | | 82 | -27 | 54 | 62 |
| Installations techniques, matériel | | 1 793 | -1 500 | 293 | 692 |
| Autres immobilisations corporelles | | 228 | -104 | 123 | 130 |
| Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Immobilisations financières | Note 3 | 12 391 280 | -7 018 681 | 5 372 599 | 9 224 395 |
| Participations | | 10 851 944 | -7 018 681 | 3 833 263 | 7 416 111 |
| Créances rattachées à des participations | | 1 537 207 | 0 | 1 537 207 | 1 807 165 |
| Autres titres immobilisés | | 2 118 | 0 | 2 118 | 1 111 |
| Prêts, dépôts et autres immobilisations financières | | 12 | 0 | 12 | 8 |
| TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ | | 12 504 534 | -7 042 416 | 5 462 118 | 9 316 245 |
| Stocks et encours | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Créances | | 95 022 | 0 | 95 022 | 62 969 |
| Avances et acomptes | Note 4 | 0 | 0 | 0 | 7 659 |
| Créances clients et comptes rattachés | Note 4 | 68 554 | 0 | 68 554 | 18 724 |
| Autres Créances | Note 5 | 18 545 | 0 | 18 545 | 28 229 |
| Charges constatées d'avance | Note 5 | 7 923 | 0 | 7 923 | 8 357 |
| Capital souscrit et appelé, non versé | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Trésorerie | Note 6 | 430 998 | 0 | 430 998 | 729 746 |
| Actions propres | | 26 852 | 0 | 26 852 | 9 990 |
| Autres titres | | 200 000 | 0 | 200 000 | 555 058 |
| Disponibilités | | 204 146 | 0 | 204 146 | 164 698 |
| TOTAL ACTIF CIRCULANT | | 526 019 | 0 | 526 019 | 792 715 |
| Primes de remboursement des obligations | Note 7 | 7 460 | 0 | 7 460 | 4 520 |
| Ecart de conversion actif | Note 7 | 3 844 | 0 | 3 844 | 266 |
| Frais d'émission des emprunts | Note 7 | 8 702 | 0 | 8 702 | 9 511 |
| TOTAL ACTIF | | 13 050 559 | -7 042 416 | 6 008 143 | 10 123 257 |

Passif

| (En milliers d'euros) | Notes | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|--|----------------|-------------------|-------------------|
| Capital social | | 193 096 | 192 826 |
| Primes d'émission | | 5 294 783 | 5 677 188 |
| Ecart de réévaluation | | 0 | 0 |
| Réserve légale | | 19 160 | 19 160 |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | 0 | 0 |
| Réserves réglementées | | 0 | 0 |
| Autres réserves | | 0 | 0 |
| Réserves | | 19 160 | 19 160 |
| Report à nouveau | | 0 | 0 |
| Résultat de l'exercice | | -3 669 380 | -382 136 |
| Subventions d'investissement | | 0 | 0 |
| Provisions réglementées | | 0 | 0 |
| CAPITAUX PROPRES | NOTE 8 | 1 837 659 | 5 507 039 |
| Provisions pour risques et charges | Note 9 | 42 814 | 18 031 |
| Provisions pour risques | | 6 774 | 1 565 |
| Provisions pour charges | | 36 040 | 16 465 |
| Dettes financières | Note 10 | 4 039 350 | 4 506 809 |
| Emprunts obligataires convertibles | | 417 840 | 1 160 030 |
| Autres emprunts obligataires | | 2 182 396 | 1 612 092 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | 494 219 | 1 617 362 |
| Autres emprunts et dettes financières | | 944 896 | 117 326 |
| Instruments financiers à terme | | 0 | 0 |
| Dettes d'exploitation | Note 11 | 86 305 | 90 995 |
| Avances et acomptes reçus sur commandes | | 0 | 0 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | 67 066 | 56 195 |
| Dettes fiscales et sociales | | 16 066 | 19 163 |
| Dettes sur immobilisations | | 1 573 | 1 708 |
| Autres dettes | | 1 599 | 13 929 |
| Produits constatés d'avance | | 0 | 0 |
| TOTAL DETTES | | 4 125 655 | 4 597 805 |
| Ecart de conversion passif | Note 12 | 2 016 | 383 |
| TOTAL PASSIF | | 6 008 143 | 10 123 257 |

C.5.3.2 Compte de résultat

| (En milliers d'euros) | Notes | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|---|---------|-------------------|------------------|
| Ventes de marchandises | | 0 | 12 |
| Production vendue | | 154 479 | 132 088 |
| Chiffre d'affaires | Note 13 | 154 479 | 132 100 |
| Production stockée | | 0 | 0 |
| Production immobilisée | | 0 | 0 |
| Subventions | | 112 | -13 |
| Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions | | 1 154 | 17 615 |
| Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles | | 0 | 0 |
| Autres produits | | 25 199 | 22 726 |
| Total produits d'exploitation | | 180 944 | 172 428 |
| Achats de marchandises | | -46 | 0 |
| Variation de stock (marchandises) | | 0 | 0 |
| Autres achats et charges externes | | -99 441 | -76 701 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | -1 021 | -902 |
| Salaires | | -33 466 | -35 047 |
| Cotisations sociales | | -36 563 | -21 739 |
| Sur immobilisations: dotations aux amortissements | | -6 228 | -7 868 |
| Sur immobilisations: dotations aux dépréciations | | 0 | 0 |
| Sur actif circulant: dotations aux dépréciations | | 0 | -154 |
| Dotations aux provisions | | -1 689 | -714 |
| Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées | | 0 | 0 |
| Autres charges | | -64 094 | -58 541 |
| Total charges d'exploitation | | -242 547 | -201 665 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | | -61 602 | -29 237 |
| Bénéfice attribué ou perte transférée | | 0 | 0 |
| Perte supportée ou bénéfice transféré | | 0 | 0 |
| Produits financiers de participations | | 63 072 | 61 638 |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | | 10 232 | 11 088 |
| Autres intérêts et produits assimilés | | 24 669 | 22 618 |
| Reprises sur dépréciations et provisions | | 26 871 | 22 154 |
| Différences positives de change | | 8 438 | 2 398 |
| Produits des cessions d'immobilisations financières | | 0 | 0 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie | | 535 | 176 |
| Total produits financiers | | 133 818 | 120 072 |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | | -3 624 392 | -340 747 |
| Intérêts et charges assimilés | | -112 947 | -78 021 |
| Différences négatives de change | | -5 152 | -4 921 |
| Valeurs comptables des immobilisations financières cédées | | 0 | 0 |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie | | -217 | -196 |
| Total charges financières | | -3 742 707 | -423 886 |
| RÉSULTAT FINANCIER | Note 14 | -3 608 890 | -303 813 |
| Produits exceptionnels | | 6 159 | 7 823 |
| Charges exceptionnelles | | -8 078 | -55 984 |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | Note 15 | -1 919 | -48 160 |
| Intéressement et participation | | 0 | 190 |
| Impôt sur les bénéfices | Note 16 | 3 031 | -1 116 |
| BÉNÉFICE OU PERTE | | -3 669 380 | -382 136 |

C.5.4 Annexes aux comptes de Worldline SA

C.5.4.1 Activité

La société Worldline S.A. détient directement ou indirectement les titres de participations des filiales du groupe Worldline, dont elle est Société Mère, et établit à ce titre des comptes consolidés.

Worldline S.A. porte la dette externe du Groupe et finance ses filiales. Au 31 décembre 2025, la valeur brute des participations s'élève à 10 852 millions d'euros et celle des créances rattachées à des participations du groupe s'élève à 1 537 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2025, une dépréciation d'un montant de 3 616,3 millions d'euros a été comptabilisée ; voir note 3 Immobilisations financières.

De plus, la Société supporte une part importante des coûts centraux et de structure du groupe Worldline. Un certain nombre de flux de facturation a été mis en place avec les sociétés du Groupe pour refléter les services rendus par Worldline SA en tant que Société Mère.

Ainsi, au titre de 2025, le chiffre d'affaires s'élève à 154,5 millions d'euros, et se décompose comme suit :

- 117,6 millions d'euros pour les activités *Corporate*, dont des *management fees* à hauteur de 96 millions d'euros, ainsi que des refacturations de licences de marque s'élevant à 21,6 millions d'euros ;
- 36,9 millions d'euros pour les refacturations internes, dont 16,9 millions liés aux coûts d'assurance, de formation et d'informatique et 20 millions d'euros relatifs à l'attribution des actions gratuites.

C.5.4.2 Faits marquants

Nomination de Pierre-Antoine Vacheron en tant que Directeur Général, 1er mars 2025

Pierre-Antoine Vacheron a été nommé Directeur Général de Worldline à compter du 1er mars 2025, succédant à Marc-Henri Desportes qui assurait intérimaire les fonctions de CEO depuis septembre 2024.

Au cours du premier trimestre 2025, Worldline a poursuivi le renforcement de son équipe de direction et notamment de son Comité exécutif, marquant une étape importante dans la transformation de la structure organisationnelle du Groupe, avec notamment l'arrivée de Candice Dillon en tant que Directeur Technique du Groupe, de Madalena Cascais Tomé en tant que Responsable des Services Financiers du Groupe, et Srikanth Seshadri en tant que Directeur Financier Groupe.

Worldline annonce une évolution de son Conseil d'administration à partir du 23 avril 2025, par le remplacement d'Olivier Gavalda, avec l'arrivée de Jérôme Grivet en tant que représentant de Crédit Agricole S.A., qui rejoint également le Comité Investissements.

Renforcement de la structure financière

Au cours de l'année 2025, Worldline a mené une stratégie active de refinancement et de gestion de sa structure de financement :

- Remboursement des emprunts long terme arrivés à échéance, les *Schuldschein Loans* pour un montant de 55 millions d'euros en mai 2025 et des *OCEANES 2020* pour un montant de 395 millions d'euros en juillet 2025 ;
- Le 3 juin 2025, Worldline a souscrit avec succès à une émission d'obligation senior non garantie de 550 millions d'euros venant à échéance en juin 2030, et assortie d'un coupon annuel de 5,50 %. Cette obligation a été destinée au refinancement de dettes existantes, notamment les obligations convertibles/échangeables de 800 millions d'euros venant à échéance en juillet 2026. En contrepartie, le buy-back des *OCEANE 2026* a été opéré pour un montant de 332 millions d'euros ;

- Mise en place de nouveaux prêts court terme intragroupe en novembre 2025 pour un montant de 943 millions d'euros dans le cadre d'une optimisation de la trésorerie du groupe, centralisée au niveau de Worldline S.A.

Restructuration du portefeuille d'activités

Worldline a engagé une restructuration stratégique de son portefeuille d'activités :

- Le 29 juillet 2025, Worldline a annoncé la cession à Magellan Partners de MeTS et d'activités de Services Financiers (chiffre d'affaires en 2024 de 450 millions d'euros) pour une valeur d'entreprise de 400 millions d'euros (plus 10 millions d'euros conditionnels).
- Le 21 octobre 2025, Worldline a annoncé la cession à Shift4 de ses activités nord-américaines (chiffre d'affaires en 2024 de 60 millions d'euros) pour une valeur d'entreprise de 70 millions d'euros, clôture prévue au premier trimestre 2026.
- Le 8 décembre 2025, Worldline a annoncé la cession de sa plateforme PaymentIQ à Incore Invest pour environ 160 millions d'euros, clôture prévue au premier trimestre 2026.

Lancement du plan North Star 2030

Lors de la journée Investisseurs (Capital Markets Day) du 6 novembre 2025, Worldline a lancé son plan de transformation stratégique North Star 2030, visant à accélérer la croissance du Groupe et restaurer la génération de flux de trésorerie. Le plan prévoit une croissance annuelle moyenne du chiffre d'affaires d'environ 4 % entre 2027 et 2030, avec une accélération progressive. Des stabilisations des performances opérationnelles ont été observées au quatrième trimestre 2025, validant les premières phases du plan.

C.5.4.3 Principes, règles et méthodes comptables

Le nouveau règlement ANC n° 2022-06 vient modifier le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général (« PCG ») en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ce règlement a pour effet notamment :

- L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel, voir note ci-après relative au *Résultat Exceptionnel* ;
- La suppression de la technique du transfert de charge, comptabilisé précédemment dans la rubrique « reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges », désormais comptabilisé au crédit des comptes de charges d'origine ;
- La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers, principalement le reclassement des charges et produits constatés d'avance, respectivement dans le total de l'actif circulant et le total des dettes, ainsi que le reclassement des éléments d'actifs cédés en résultat d'exploitation ou financier, selon leur nature, en lieu et place de la comptabilisation en résultat exceptionnel.

Les principaux impacts chez Worldline SA concernent les charges constatées d'avance, et sont détaillés et chiffrés dans la note 5 *Charges Constatées d'Avance* ;

- L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe qualifiée comme un changement de méthode comptable selon les normes françaises.

L'application des principes suivants demeurant ceux exposés :

- Prudence ;
- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Les comptes annuels sont établis et présentés en milliers d'euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles comprennent principalement les logiciels et licences.

Les logiciels créés pour un usage interne et les frais de développement des applications utilisées pour les besoins de l'exploitation sont reconnus en tant qu'actifs immobilisés depuis 2024, selon le règlement ANC 2023-05 du PCG.

Les logiciels acquis destinés à usage interne sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis linéairement sur une durée maximale de trois ans.

La marque Worldline n'est pas amortie, mais fait l'objet d'un test de dépréciation annuel, selon la méthode d'actualisation des flux futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, excluant toute charge financière.

L'amortissement est calculé linéairement sur les durées d'utilisation suivantes :

- Constructions : 20 ans ;
- Agencements et installations : 5 à 20 ans ;
- Matériel informatique : 3 à 5 ans ;
- Véhicules : 4 ans ;
- Mobilier et matériel de bureau : 5 à 10 ans.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées de titres de participation et d'autres immobilisations financières (dépôts de garantie, prêts).

La valeur brute des titres de participation figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette réestimée et des flux futurs estimés actualisés. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les perspectives de rentabilité sont déterminées à partir des prévisions de flux de trésorerie, établies sur la base des plans triennaux d'affaires des Lignes de Services et approuvées par la Direction, et une valeur terminale.

Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont appréciées individuellement et, le cas échéant, font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Selon la méthode définie par le groupe, les créances échues depuis plus de 31 jours sont dépréciées de manière statistique, selon leur nature, et font l'objet d'une revue trimestrielle.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont présentées au bilan à leur valeur d'acquisition. Elles font l'objet d'une dépréciation à la clôture lorsque leur valorisation est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Worldline a une obligation actuelle (juridique, réglementaire, contractuelle ou implicite) résultant d'événements passés ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Et le montant peut être estimé de manière fiable.

Provision retraite

À la suite de la décision IFRIC sur les engagements de retraite, l'ANC a modifié sa recommandation 2013-02 le 5 novembre 2021 en introduisant un choix de méthodes pour laisser aux entreprises la possibilité de s'aligner sur la méthode de calcul IAS 19 introduite par l'IFRIC.

Ainsi, la Société évalue et comptabilise ses engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite en application de la méthode dite du « corridor ». Les écarts actuariels sont reconnus au compte de résultat sur la durée de vie active résiduelle des bénéficiaires du régime dès lors qu'ils représentent plus de 10 % des engagements à la date de clôture.

Emprunts

La Société a pris l'option d'étaler ses frais et ses primes d'émission d'emprunts sur la durée de l'emprunt comme l'autorise l'article 212-11 du PCG.

Chiffre d'affaires

En 2025, le chiffre d'affaires de Worldline S.A. a été principalement constitué de trois natures de chiffre d'affaires :

- La facturation de *management fees* aux filiales du Groupe dans le cadre d'un Contrat de Prestation de Service Groupe (*Groupe Service Agreement*) ;
- La facturation de licences de marques aux filiales du Groupe ;
- La refacturation de coûts notamment coûts d'assurance, formation et coûts liés à l'informatique.

Résultat exceptionnel

En application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers dès les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels majeurs, inhabituels, non récurrents, et peu probables d'être reproduits au cours des prochains exercices comptables.

Afin de permettre la comparaison entre les exercices, des précisions seront apportées sur la nature des éléments comptabilisés ; voir note 15 *Résultat Exceptionnel*.

Intégration fiscale

En vertu de l'article 223-A du Code général des impôts, la société Worldline SA a signé une convention d'intégration fiscale avec ses filiales françaises, prenant effet au 1^{er} janvier 2015. Les filiales intégrées au groupe fiscal Worldline sont les sociétés suivantes :

- Worldline Participation 1 S.A. ;
- Similo S.A.S. ;
- Santeos S.A. ;
- Worldline France S.A.S. (anciennement Worldline Bourgogne S.A.S.) ;
- EquensWorldline France ;
- Mantis S.A.S. ;
- Worldline Ré S.A. ;
- Retail International Holding S.A.S. ;
- Worldline IG S.A. ;
- Worldline MS France S.A.S. ;
- Worldline E-Commerce Solutions S.A.S. ;
- Worldline Prepaid Services France S.A.S. ;
- Worldline Business Support S.A.S. ;
- Consoprotec S.A.S. ;
- Worldline Participation 2 S.A.S.U. (entrante en 2025) ;
- Worldline Participation 3 S.A.S.U. (entrante en 2025) ;
- Worldline Participation 4 S.A.S.U. (entrante en 2025) ;
- Worldline Participation 5 S.A.S.U. (entrante en 2025) ;
- Worldline Participation 6 S.A.S.U. (entrante en 2025).

Worldline S.A., en tant que Société Mère de l'intégration fiscale, est désignée comme seule redevable de l'impôt sur les sociétés du Groupe formé par elle-même et les sociétés membres de l'intégration fiscale.

La convention reproduit le principe de neutralité dans la mesure où il est prévu que chaque filiale doit constater dans ses comptes, pendant toute la durée de l'intégration dans le Groupe, une charge ou un produit d'impôt égal à celui qu'elle aurait constaté si elle n'avait pas été intégrée.

Le groupe d'intégration fiscale dispose de déficits fiscaux indéfiniment reportables.

C.5.4.4 Notes annexes aux états financiers

| | | | | | |
|---------|---|-----|---------|---|-----|
| NOTE 1 | Immobilisations incorporelles | 113 | NOTE 13 | Chiffre d'affaires | 125 |
| NOTE 2 | Immobilisations corporelles | 113 | NOTE 14 | Résultat financier | 126 |
| NOTE 3 | Immobilisations financières | 114 | NOTE 15 | Résultat exceptionnel | 127 |
| NOTE 4 | Créances clients et comptes rattachés nets | 116 | NOTE 16 | Impôts sur les bénéfices | 128 |
| NOTE 5 | Autres créances | 116 | NOTE 17 | Engagements hors bilan | 129 |
| NOTE 6 | Disponibilités et valeurs mobilières de placement | 118 | NOTE 18 | Entreprises liées et entreprises ayant un lien de participation | 130 |
| NOTE 7 | Comptes de régularisation à l'actif | 119 | NOTE 19 | Autres informations | 131 |
| NOTE 8 | Capitaux Propres | 120 | NOTE 20 | Événements postérieurs à la clôture | 131 |
| NOTE 9 | Provisions | 121 | | | |
| NOTE 10 | Dettes financières | 122 | | | |
| NOTE 11 | Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 124 | | | |
| NOTE 12 | Écart de conversion passif | 124 | | | |

NOTE 1 Immobilisations incorporelles

Tableau de variation des immobilisations incorporelles

| (En milliers d'euros) | 31 décembre 2024 | Augmentations | Diminutions | 31 décembre 2025 |
|---|---------------------|---------------|-------------|---------------------|
| Valeur Brute des Logiciels | 22 990 | 1 070 | -309 | 23 751 |
| Valeur Brute de la Marque et droits similaires | 87 400 | 0 | 0 | 87 400 |
| Immobilisations incorporelles brutes | 110 390 | 1 070 | -309 | 111 151 |
| Amortissements des Logiciels | -19 425 | -2 986 | 309 | -22 102 |
| Dépréciation de la Marque et droits similaires | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total amortissements et dépréciations | -19 425 | -2 986 | 309 | -22 102 |
| Valeur Nette des Logiciels | 3 565 | -1 916 | 0 | 1 649 |
| Valeur Nette de la Marque et droits similaires | 87 400 | 0 | 0 | 87 400 |
| Valeur nette des immobilisations incorporelles | 90 965 | -1 916 | 0 | 89 049 |

La marque Worldline, représentant 87,4 millions d'euros, n'est pas amortie et fait annuellement l'objet d'un test de dépréciation, basé sur la méthode d'actualisation des flux futurs.

La valorisation de la marque est déterminée selon un modèle sur 5 ans. La valeur terminale au terme de la période des 5 ans est calculée en retenant un Taux de Croissance Perpétuelle de 2,25 %. Le Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC) est égal à 8,70 % en 2025 (contre 8,4 % en 2024).

Les dotations et reprises liées aux immobilisations incorporelles ont été comptabilisées en résultat d'exploitation dans les rubriques « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » et « Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions ».

Les éléments d'actifs cédés et ceux mis au rebut sont comptabilisés en résultat d'exploitation dans la rubrique « Autres charges ».

NOTE 2 Immobilisations corporelles

Tableau de variation des immobilisations corporelles

| (En milliers d'euros) | 31 décembre 2024 | Augmentations | Diminutions | 31 décembre 2025 |
|---|---------------------|---------------|-------------|---------------------|
| Valeur Brute des Installations, matériels et outillages | 1 911 | 3 | -40 | 1 875 |
| Valeur Brute des Autres immobilisations corporelles | 300 | 32 | -103 | 228 |
| Valeur Brute des Immobilisations en cours | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Immobilisations corporelles brutes | 2 210 | 35 | -143 | 2 102 |
| Amortissements des Installations, matériels et outillages | -1 157 | -411 | 40 | -1 528 |
| Amortissements des Autres immobilisations corporelles | -169 | -39 | 103 | -104 |
| Amortissements des Immobilisations en cours | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total amortissements et dépréciations | -1 326 | -450 | 143 | -1 632 |
| Valeur Nette des Installations, matériels et outillages | 755 | -408 | 0 | 347 |
| Valeur Nette des Autres immobilisations corporelles | 130 | -7 | 0 | 123 |
| Valeur Nette des Immobilisations en cours | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Valeur nette des immobilisations corporelles | 885 | -415 | 0 | 470 |

Les dotations et reprises liées aux immobilisations corporelles ont été comptabilisées en résultat d'exploitation dans les rubriques « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » et « Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions ».

Les éléments d'actifs cédés et ceux mis au rebut sont comptabilisés en résultat d'exploitation dans la rubrique « Autres charges ».

NOTE 3 Immobilisations financières

Tableau de variation des immobilisations financières

| (En milliers d'euros) | 31 décembre 2024 | Augmentations | Diminutions | 31 décembre 2025 |
|---|-------------------|-------------------|-----------------|-------------------|
| Participations | 10 818 515 | 33 430 | 0 | 10 851 944 |
| Créances rattachées à des participations | 1 807 165 | 42 | -270 000 | 1 537 207 |
| Autres titres immobilisés | 1 111 | 1 007 | 0 | 2 118 |
| Prêts | 0 | 32 | -20 | 12 |
| Dépôts et cautionnements | 8 | 0 | -8 | 0 |
| Immobilisations financières brutes | 12 626 798 | 34 510 | -270 027 | 12 391 280 |
| Participations | -3 402 403 | -3 616 278 | 0 | -7 018 681 |
| Créances rattachées à des participations | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres titres immobilisés | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Prêts | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dépôts et cautionnements | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total amortissements et dépréciations | -3 402 403 | -3 616 278 | 0 | -7 018 681 |
| Participations | 7 416 111 | -3 582 848 | 0 | 3 833 263 |
| Créances rattachées à des participations | 1 807 165 | 42 | -270 000 | 1 537 207 |
| Autres titres immobilisés | 1 111 | 1 007 | 0 | 2 118 |
| Prêts | 0 | 32 | -20 | 12 |
| Dépôts et cautionnements | 8 | 0 | -8 | 0 |
| Valeur nette des immobilisations financières | 9 224 395 | -3 581 768 | -270 027 | 5 372 599 |

La variation des titres de participations de 33,4 millions d'euros est principalement liée :

- Au transfert des titres Worldline Business Support (détenant les titres de Worldline Romania) pour un montant de 18,7 millions d'euros, selon valorisation de marché, détenus antérieurement par Worldline IGSA ;
- À la souscription à l'augmentation de capital dans la société européenne EPI Interim Company pour 9,7 millions d'euros ;
- À la souscription à l'augmentation de capital dans la société Worldline Taiwan pour 5 millions d'euros.

L'augmentation des autres investissements pour un montant de 1 million d'euros correspond à un investissement dans Partech Venture en 2025.

La baisse des créances rattachées aux participations pour un montant de 270 millions d'euros est liée au remboursement partiel du prêt accordé à Worldline Luxembourg.

Au 31 décembre 2025, une dépréciation complémentaire de 3 616,3 millions d'euros a été comptabilisée et concerne les titres de participation Worldline Ingenico Groupe S.A. (IGSA) pour un montant de 2 763,3 millions d'euros, EquensWorldline SE à hauteur de 699,8 millions d'euros, puis Worldline Australia Pty Ltd (143,7 millions d'euros), Worldline Taiwan Ltd (5 millions d'euros) et SoftPos (4,5 millions d'euros).

Les dotations et reprises liées aux immobilisations financières ont été comptabilisées en résultat financier dans les rubriques « Reprises de provisions sur titres de participation » et « Dépréciation des titres de participation ».

L'évaluation des titres de participations été modifiée depuis l'exercice 2024. L'évaluation d'IGSA était basée sur un modèle à 5 ans lui-même fondé sur le modèle de la ligne de services aux commerçants, puisque toutes les entités d'IGSA appartiennent à cette Ligne de Services. La valorisation d'IGSA tenait compte de la valorisation des actions de préférence de Poseidon Holdco, dont la juste valeur était estimée à 290 millions d'euros au 31 décembre 2024.

L'approche retenue pour l'exercice 2025 repose sur un modèle d'actualisation des flux de trésorerie (DCF), dont la valeur d'entreprise a été déterminée selon une approche de somme des valeurs d'entreprise individuelles de chaque filiale, ajustées au prorata du pourcentage de détention du groupe, avec des paramètres dédiés définis pour le Taux de Croissance Perpétuelle, principalement à hauteur de 2,25 %, et le Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC), principalement à hauteur de 8,70 %.

Les filiales destinées à être cédées ont en outre été évaluées sur la base de leur prix de vente.

Tableau de ventilation des prêts et autres immobilisations financières par échéance

| (En milliers d'euros) | Valeur brute au 31 décembre 2025 | <1 an | 1 à 5 ans |
|--|-------------------------------------|--------------|------------------|
| Créances rattachées à des participations | 1 537 207 | 9 310 | 1 527 897 |
| Prêts | 12 | 12 | 0 |
| Dépôts et cautionnements | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL PRÊTS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES | 1 537 219 | 9 322 | 1 527 897 |

Tableau des filiales et participations

| (En milliers d'euros) | Valeur brute au 31 décembre 2025 | Valeur nette au 31 décembre 2025 | % d'intérêt | CA | Capital Social | Dividende reçu | Résultat net au 31 décembre 2025 | Capitaux Propres |
|---|--|--|----------------|---------|-------------------|-------------------|--|---------------------|
| A – Filiales (50 % ou plus) | | | | | | | | |
| France | | | | | | | | |
| Worldline IGSA | 7 701 695 | 1 681 493 | 99,99 % | 8 691 | 63 112 | 0 | -1 743 884 | 1 657 843 |
| Worldline France SAS | 87 991 | 87 991 | 100,00 % | 399 678 | 58 061 | 0 | -24 299 | -13 093 |
| Worldline Business Support | 18 657 | 18 657 | 100,00 % | 1 826 | 16 892 | 0 | 268 | 10 012 |
| Santeos | 4 294 | 4 294 | 100,00 % | 669 | 1 500 | 0 | -34 | 1 979 |
| Worldline Ré sa | 3 000 | 3 000 | 100,00 % | 2 197 | 3 000 | 0 | -353 | 9 394 |
| Worldline participations | 2 462 | 36 | 100,00 % | 0 | 37 | 0 | -1 | 20 |
| Similo SAS | 600 | 600 | 100,00 % | 8 634 | 322 | 0 | -656 | 3 117 |
| Benelux | | | | | | | | |
| EquensWorldline SE | 1 324 934 | 625 083 | 60,00 % | 597 578 | 369 620 | 0 | -47 642 | 831 162 |
| Worldline NV / SA | 1 281 702 | 1 281 702 | 98,10 % | 513 371 | 211 030 | 0 | 75 154 | 2 133 549 |
| Worldline Luxembourg SA | 33 900 | 33 900 | 100,00 % | 1 213 | 33 819 | 15 500 | 79 780 | 252 931 |
| Autres | | | | | | | | |
| Worldline Australia Pty Ltd (Australie) | 327 339 | 51 573 | 51,00 % | 350 979 | -112 692 | 0 | -35 273 | -2 279 |
| Softpos (Pologne) | 15 991 | 11 462 | 100,00 % | 2 208 | 25 | 0 | 248 | -102 |
| Worldline (Taiwan) | 5 900 | 0 | 100,00 % | 9 226 | 4 943 | 0 | -1 668 | -209 |
| B – Autres (Moins de 50 %) | | | | | | | | |
| In Touch SAS | 13 323 | 3 315 | 33,30 % | - | - | 334 | - | - |
| EPI | 30 156 | 30 156 | 5,00 % | - | - | - | - | - |
| TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS | 10 851 944 | 3 833 263 | | | | 15 834 | | |

NOTE 4 Créances clients et comptes rattachés nets

| (En milliers d'euros) | Valeur brute au 31 décembre 2025 | Dépréciations | Valeur nette au 31 décembre 2025 | Valeur nette au 31 décembre 2024 |
|---|--|---------------|--|--|
| Avances et acomptes versés sur commandes | 0 | 0 | 0 | 7 658 |
| TOTAL AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES | 0 | 0 | 0 | 7 658 |
| Clients et comptes rattachés | 28 316 | 0 | 28 316 | 6 099 |
| Clients douteux | 0 | 0 | 0 | 15 |
| Factures à établir | 40 238 | 0 | 40 238 | 12 610 |
| TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS | 68 554 | 0 | 68 554 | 18 724 |

Au 31 décembre 2024, les avances et acomptes versés sur commandes de 7,7 millions d'euros correspondaient à des factures émises en 2025, payées d'avance en fin d'année 2024.

Au 31 décembre 2025, les créances clients et comptes rattachés correspondent exclusivement aux refacturations internes auprès des filiales du groupe :

- 28,3 millions d'euros de factures intragroupe émises en fin d'année, majoritairement liées aux livraisons de plans d'actions aux filiales bénéficiaires et aux refacturations des coûts de réorganisation, restructuration, intégration pour l'ensemble du groupe ;
- 26,8 millions d'euros liés au plan d'actions de rétention ;
- 13,1 millions d'euros liés à l'activité courante, représentant les factures à émettre en janvier étant liées aux refacturations internes de décembre.

NOTE 5 Autres créances

| (En milliers d'euros) | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|--|------------------|------------------|
| Fournisseurs débiteurs | 538 | 2 245 |
| Personnel | 67 | 46 |
| Sécurité sociale et organismes sociaux | 26 | 6 |
| État, impôts et taxes | 17 092 | 10 460 |
| Comptes courants groupe | 822 | 15 448 |
| Autre | 0 | 24 |
| TOTAL AUTRES CRÉANCES | 18 545 | 28 229 |

Les autres créances comprennent principalement le crédit d'impôt recherche, les créances sociales et les avances effectuées au nom de partenaires commerciaux.

La ligne État, impôts et taxes est constituée principalement des créances en lien avec les Taxes sur la Valeur Ajoutée pour 13,3 millions d'euros et du crédit d'impôt recherche pour 3,8 millions d'euros.

| (En milliers d'euros) | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|-----------------------------|------------------|------------------|
| Crédit d'impôt recherche | 3 767 | 624 |
| Autres crédits d'impôt | 0 | 0 |
| TOTAL CRÉDIT D'IMPÔT | 3 767 | 624 |

Les comptes courants du groupe sont composés de créances envers des sociétés du groupe dans le cadre du régime d'intégration fiscale avec Worldline S.A. pour un montant de 0,8 million d'euros. La diminution au cours de l'exercice des comptes courants intersociétés est principalement due au remboursement du prêt consenti par Worldline Australia Pty. Ltd pour un montant de 15,3 millions d'euros.

Échéancier des créances clients et autres créances

| (En milliers d'euros) | 31 décembre 2025 | ≤ 1 an | > 1 an |
|--|------------------|---------------|----------|
| Clients douteux | 0 | 0 | 0 |
| Autres créances clients | 68 554 | 68 554 | 0 |
| Fournisseurs débiteurs | 538 | 538 | 0 |
| Personnel | 67 | 67 | 0 |
| Sécurité sociale et organismes sociaux | 26 | 26 | 0 |
| État, impôts et taxes | 17 092 | 17 092 | 0 |
| Comptes courants groupe | 822 | 822 | 0 |
| Autres | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 87 099 | 87 099 | 0 |

Charges constatées d'avance

Les autres charges constatées d'avance concernent principalement des coûts liés aux serveurs, ordinateurs et licences, payés en 2025 ou avant, et relatifs à des périodes futures, répartis comme suit :

| (En milliers d'euros) | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|--|------------------|------------------|
| Licences | 6 655 | 7 133 |
| Autres charges constatées d'avance | 1 268 | 1 224 |
| TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE | 7 923 | 8 357 |

| (En milliers d'euros) | Année 2026 | Année 2027 | Année 2028 | Année 2029 |
|--|--------------|------------|------------|------------|
| Licences | 6 460 | 121 | 71 | 11 |
| Autres charges constatées d'avance | 1 187 | 73 | 0 | 0 |
| TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE | 7 647 | 194 | 71 | 11 |

Produits à recevoir

| (En milliers d'euros) | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|----------------------------------|------------------|------------------|
| Factures à établir | 40 238 | 12 610 |
| Autres créances | 5 797 | 6 150 |
| TOTAL PRODUITS À RECEVOIR | 46 036 | 18 760 |

Les factures à établir concernent les refacturations internes ; voir note 4 Créances clients et comptes rattachés nets.

Les autres créances correspondent aux intérêts courus sur les créances rattachées à des participations ; voir note 3 Tableau de ventilation des prêts et autres immobilisations financières par échéance (part < 1 an).

NOTE 6 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

| (En milliers d'euros) | Valeur brute au 31 décembre 2025 | Dépréciations | Valeur nette au 31 décembre 2025 | Valeur nette au 31 décembre 2024 |
|--|-------------------------------------|---------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Valeurs mobilières de placement | 226 852 | 0 | 226 852 | 565 048 |
| dont Actions Propres | 26 852 | 0 | 26 852 | 9 990 |
| dont OPCVM | 80 000 | 0 | 80 000 | 245 000 |
| dont Placements de trésorerie | 120 000 | 0 | 120 000 | 310 058 |
| Disponibilités | 204 146 | 0 | 204 146 | 164 698 |
| TOTAL DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT | 430 998 | 0 | 430 998 | 729 746 |

Les valeurs mobilières de placement correspondent à :

- Des actions propres Worldline S.A. pour 26,9 millions d'euros. Ces actions sont destinées à être remises à des bénéficiaires d'actions de performance, de plans d'achat d'actions ou de plans de stock-options ;
- Des OPCVM pour 80 millions d'euros, principalement investis en fonds monétaires ;
- Des dépôts à terme pour 120 millions d'euros, avec une maturité de 1 à 12 mois.

Au 31 décembre 2023, le stock d'actions propres était de 308 765 actions d'une valeur totale de 14 321 053,40 €, soit d'une valeur comptable de 46,44 € par action.

Au cours de l'exercice 2024, 1 200 000 actions de Worldline S.A. ont été achetées à un prix moyen de 6,14 € chacune, et aucune action propre n'a été vendue. Ces actions sont destinées à être remises à des bénéficiaires d'actions de performance ou de plans d'achat d'actions.

Au cours de l'exercice 2025, 3 000 000 actions de Worldline S.A. ont été achetées à un prix moyen de 6,68 € chacune, et aucune action propre n'a été vendue. Ces actions sont destinées à être remises à des bénéficiaires d'actions de performance ou de plans d'achat d'actions.

Au cours des mois de mars, juin, puis novembre, 396 089 actions gratuites ont été distribuées aux bénéficiaires des entités du groupe Worldline.

Selon l'application de la méthode FIFO, le coût de ces actions a été refacturé aux filiales du groupe selon leurs bénéficiaires, laissant ainsi apparaître les stocks suivants au 31 décembre 2025 :

Actions non attribuées

Étant donné le stock initial de 308 765 actions et la livraison des 396 089 actions gratuites sur l'exercice, il n'en existe plus de ce type.

Ces actions étant valorisées au cours de l'action Worldline, la dépréciation de 11,7 millions d'euros constatée au 31 décembre 2024, a été reprise.

Actions attribuées

Étant donné le stock initial de 1 200 000 d'actions au 31 décembre 2024, au rachat de 3 000 000 d'actions sur 2025, puis à la livraison de 87 324 actions, par différence avec les actions non attribuées livrées ci-dessus, le stock d'actions propres attribuées s'élève à 4 112 676 actions, d'une valeur comptable de 6,53 € par action, soit une valorisation totale de 26 852 211 €.

Conformément à la réglementation française, ces actions ne sont pas soumises à dépréciation, puisqu'elles sont déjà couvertes par la provision visant à anticiper leur attribution, par le biais d'une comptabilisation d'un produit à recevoir (facturation) en contrepartie d'une provision pour charges ; voir note 9 Provisions.

La variation des disponibilités et valeurs mobilières de placement entre les deux périodes est analysée à l'aide du tableau de l'endettement net ; voir note 10 Dettes Financières.

NOTE 7 Comptes de régularisation à l'actif

| (En milliers d'euros) | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|--|------------------|------------------|
| Ecart de conversion actif | 3 844 | 266 |
| Frais émission des emprunts | 8 702 | 9 511 |
| Primes de remboursement des obligations | 7 460 | 4 520 |
| TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF | 20 006 | 14 298 |

Les écarts de conversion actif se composent de la réévaluation du prêt Bambora AB (SEK) pour un montant de 3,8 millions d'euros et des écarts de conversion sur les créances clients et dettes fournisseurs pour le reste.

Frais d'émission des emprunts

| (En milliers d'euros) | 31 décembre 2024 | Augmentation | Diminution | 31 décembre 2025 |
|--|------------------|--------------|---------------|------------------|
| Emprunt OCEANE | 1 506 | 0 | -1 286 | 220 |
| Emprunt BOND | 5 032 | 2 326 | -1 507 | 5 852 |
| Contrat RCF | 2 973 | 281 | -624 | 2 630 |
| TOTAL FRAIS D'ÉMISSION DES EMPRUNTS | 9 511 | 2 607 | -3 416 | 8 702 |

Les frais d'émission des emprunts concernent principalement les frais liés aux émissions des autres emprunts obligataires (5,9 millions d'euros) et des frais relatifs à la facilité de crédit renouvelable souscrite en juillet 2024 (2,6 millions d'euros).

L'augmentation de 2,6 millions d'euros provient des coûts liés à l'obligation pour 2,3 millions d'euros, émise en juin dernier pour un montant de 550 millions d'euros, et des frais de 0,3 million d'euros relatifs à la prolongation d'un an de la facilité de crédit renouvelable en mai 2025, initialement souscrite en juillet 2024 pour un montant de 1 125 millions d'euros.

La diminution de 3,4 millions d'euros se compose des reprises suivantes :

- 1,3 million d'euros liés à l'étalement des frais d'émission des OCEANE ;
- 1,5 million d'euros liés à l'étalement des frais d'émission des BOND ;
- 0,6 million d'euros liés à l'étalement des frais de la facilité de crédit.

Primes de remboursement des obligations

| (En milliers d'euros) | 31 décembre 2024 | Augmentation | Diminution | 31 décembre 2025 |
|--|------------------|--------------|---------------|------------------|
| Emprunt BOND | 4 520 | 4 670 | -1 730 | 7 460 |
| TOTAL PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS | 4 520 | 4 670 | -1 730 | 7 460 |

Le 30 juin 2020, un emprunt obligataire de 500 millions d'euros a été émis, à échéance le 30 juin 2027 (durée de 7 ans), avec une prime de rachat de 3,5 millions d'euros étalée sur 7 ans. Au 31 décembre 2025, l'écart restant s'élève à 0,8 million d'euros.

Le 12 septembre 2023, un emprunt obligataire d'un montant de 600 millions d'euros a été émis, à échéance en septembre 2028 (durée de 5 ans) avec une prime de rachat de 0,9 million d'euros étalée sur 5 ans. Au 31 décembre 2025, l'écart restant s'élève à 0,5 million d'euros.

Le 27 novembre 2024, une nouvelle obligation a été émise pour 500 millions d'euros, à échéance au 27 novembre 2029 (durée de 5 ans) avec une prime de remboursement de 2,7 millions d'euros, étalée sur 5 ans et comptabilisée. Au 31 décembre 2025, l'écart restant s'élève à 2,1 millions d'euros.

Le 10 juin 2025, une nouvelle obligation a été émise pour un montant de 550 millions d'euros, à échéance au 10 juin 2030 (durée de 5 ans), avec une prime de remboursement de 4,7 millions d'euros, étalée sur 5 ans et comptabilisée. Au 31 décembre 2025, l'écart restant s'élève à 4,1 millions d'euros.

NOTE 8 Capitaux Propres

Capital social

| | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|---|------------------|------------------|
| Nombre d'actions (en milliers d'unités) | 283 964 | 283 568 |
| Valeur nominale (en euros) | 0,68 | 0,68 |
| Capital social (en milliers d'euros) | 193 096 | 192 826 |

Au 31 décembre 2024, le capital social de la Société s'élevait à 192 826 218,92 euros, divisé en 283 567 969 actions de 0,68 € de nominal entièrement libérées.

Au cours de l'exercice 2025, le capital social a augmenté de 269 420,08 € correspondant exclusivement à l'émission de 396 206 actions ordinaires liées à l'attribution de plans d'actions de performance (plan 2022 et 2023).

Le capital social de la Société s'élève ainsi à 193 095 639,00 euros, divisé en 283 964 175 actions de 0,68 € de nominal entièrement libérées.

Aucune nouvelle action n'a été émise en 2025 relative aux contrats de liquidité conclus avec les bénéficiaires d'actions gratuites de Worldline IGSA.

Aucune nouvelle action n'a été émise en 2025 relative au plan d'actionnariat salarié « Boost 2022 ».

Tableau de variation des capitaux propres

| (En milliers d'euros) | 31 décembre 2024 | Dividendes versés | Affectation du résultat de l'exercice antérieur | Augmentation de capital | Autres variations | Résultat net de l'exercice | 31 décembre 2025 |
|------------------------------|------------------|-------------------|---|-------------------------|-------------------|----------------------------|------------------|
| Capital | 192 826 | 0 | 0 | 269 | 0 | 0 | 193 096 |
| Primes d'émission, de fusion | 5 677 188 | 0 | -382 136 | -269 | 0 | 0 | 5 294 783 |
| Réserve Légale | 19 160 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 19 160 |
| Report à nouveau | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Résultat | -382 136 | 0 | 382 136 | 0 | 0 | -3 669 380 | -3 669 380 |
| TOTAL | 5 507 039 | 0 | 0 | 0 | 0 | -3 669 380 | 1 837 659 |

La variation des capitaux propres réside dans l'affectation du résultat net constaté au 31 décembre 2024 au compte de primes d'émissions, par l'augmentation de capital via l'émission d'actions ordinaires attribuées aux plans d'actions de performance, et par le résultat net constaté au 31 décembre 2025, impacté majoritairement par la dépréciation des titres de participation.

Voir note 3 Immobilisations Financières

NOTE 9 Provisions

| (En milliers d'euros) | 31 décembre 2024 | Dotations | Reprises utilisées | Reprises non utilisées | 31 décembre 2025 |
|-----------------------------------|------------------|---------------|--------------------|------------------------|------------------|
| Provision retraite | 8 041 | 1 151 | -165 | 0 | 9 027 |
| Provision pour risques et charges | 1 196 | 248 | -80 | 0 | 1 364 |
| Autres Provisions | 8 794 | 28 042 | -4 413 | 0 | 32 423 |
| TOTAL PROVISIONS | 18 031 | 29 440 | -4 657 | 0 | 42 814 |

Le montant des autres provisions évolue comme suit :

- Provisions liées au coût des départs dans le cadre du plan Power 24, d'un montant initial au 31 décembre 2024 de 1,4 million d'euros, à un montant final au 31 décembre 2025 de 0,2 million (dont 1,1 million d'euros de dotations et 2,3 millions d'euros de reprises sur l'année) ;
- Provisions liées au coût du plan de rétention des stocks-options, d'un montant initial de 7 millions d'euros à un montant final de 26,8 millions (dont 21,5 millions d'euros de dotation et 1,7 million de reprises utilisées), suite à l'attribution définitive des actions gratuites, ayant fait l'objet de refacturation partielle pour les filiales dont les salariés en sont bénéficiaires ;
- Provision pour risque de change, passant de 0,4 million au 31 décembre 2024 (reprises sur l'année) à 5,4 millions au 31 décembre 2025 (dotations sur l'année), liée principalement à la ré-évaluation à hauteur de 3,8 millions d'euros du prêt court terme avec la filiale Bambara Group AB (couronne suédoise).

Provisions retraites

Le Groupe a mis en place un régime de retraites supplémentaire à prestations définies en 2019, dont les engagements s'élèvent à 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2025 compte tenu des modifications législatives survenues sur les régimes de retraites à prestations définies dans le cadre de la loi Pacte.

L'évolution de la provision pour indemnités de départ à la retraite (« IDR »), et retraite supplémentaire sur l'exercice 2025 se présente comme suit :

| (En milliers d'euros) | IDR | Autres | Total |
|--|--------------|--------------|---------------|
| Provision au 1er janvier 2025 | 5 574 | 2 466 | 8 041 |
| Coût des services | 436 | 340 | 775 |
| Charge d'actualisation | 239 | 136 | 375 |
| Prestations payées | -135 | -29 | -165 |
| Autres | 0 | 0 | 0 |
| Provision au 31 décembre 2025 | 6 114 | 2 913 | 9 027 |
| Éléments hors bilan | 638 | 739 | 1 377 |
| Engagements de retraite au 31 décembre 2025 | 6 752 | 3 652 | 10 404 |

L'évolution des engagements pour indemnités de départ à la retraite (hors retraite supplémentaire) sur l'exercice et la réconciliation avec la provision à la clôture se présentent comme suit :

| (En milliers d'euros) | IDR |
|--|--------------|
| Engagement au 1^{er} janvier 2025 | 6 574 |
| Coût des services | 416 |
| Charge d'actualisation | 239 |
| Prestations payées | -135 |
| Écarts actuariels générés sur l'exercice | -342 |
| Autres | 0 |
| Engagement au 31 décembre 2025 | 6 752 |
| Écarts actuariels non reconnus | -638 |
| Provision au 31 décembre 2025 | 6 114 |

L'évaluation des engagements est effectuée par individu sur la base des hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 4,0 % et évolution future des salaires : 1,90 % ;
- Taux de rotation estimé :
 - Cadres : décroissant selon l'âge (à partir de 10,60 % avant 30 ans puis nul à partir de 55 ans),
 - Non-cadres : décroissant selon l'âge (à partir de 6,20 % avant 30 ans puis nul à partir de 45 ans).

NOTE 10 Dettes financières

Tableau de l'endettement net

| (En milliers d'euros) | <1 an | 1 à 5 ans | >5 ans | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|---|------------------|------------------|----------|------------------|------------------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit* | 494 219 | 0 | 0 | 494 219 | 1 617 362 |
| Emprunts obligataires convertibles | 413 958 | 0 | 0 | 413 958 | 1 141 342 |
| Autres emprunts obligataires | -0 | 2 150 000 | 0 | 2 150 000 | 1 600 000 |
| Primes d'émission – Emprunts obligataires (OCEANES) | 3 882 | 0 | 0 | 3 882 | 18 687 |
| Prêts à court termes intragroupe | 943 116 | 0 | 0 | 943 116 | 0 |
| Intérêts courus sur emprunts | 32 396 | 0 | 0 | 32 396 | 12 092 |
| Autres emprunts | 0 | 0 | 0 | 0 | 115 546 |
| Comptes courants passif intragroupe | 1 780 | 0 | 0 | 1 780 | 1 780 |
| Total emprunts et dettes | 1 889 350 | 2 150 000 | 0 | 4 039 350 | 4 506 809 |
| Comptes courants actif | -72 | 0 | 0 | -72 | -15 448 |
| Valeurs mobilières de placement | -226 852 | 0 | 0 | -226 852 | -576 769 |
| Disponibilités | -204 146 | 0 | 0 | -204 146 | -164 698 |
| Endettement net | 1 458 280 | 2 150 000 | 0 | 3 608 280 | 3 749 895 |

(*) Concours bancaires courants liés à la centralisation de la trésorerie groupe

L'endettement net évolue principalement suite aux opérations suivantes :

- Diminution des dettes financières liées aux établissements bancaires, par la réduction des concours bancaires courants de 1 123 millions, atteignant 494 millions au 31 décembre 2025, contre 1 617 millions d'euros au 31 décembre 2024, par la mise en place de prêts à court terme intragroupe pour 943 millions d'euros au 31 décembre 2025, et au remboursement partiel du prêt WL Luxembourg pour 270 millions d'euros ; voir note 3 Immobilisations Financières ;
- Le remboursement des deux OCEANE pour un montant global de 727 millions d'euros en juillet 2025 (rachat partiel en juin pour 332 millions d'euros de l'OCEANE 2019 et remboursement à l'échéance pour 395 millions d'euros de l'OCEANE 2020), accompagné de la souscription concomitante à un nouvel emprunt obligataire non convertible de 550 millions d'euros en juin 2025 ; soit une dette globale des emprunts obligataires, intérêts courus compris, à hauteur de 2 596 millions d'euros au 31 décembre 2025 (contre 2 754 millions d'euros au 31 décembre 2024) ;
- Le remboursement des autres emprunts pour 115 millions d'euros, dont 60 millions d'euros liés aux billets de trésorerie et 55 millions d'euros relatifs aux emprunts Schuldschein arrivés à échéance en mai 2025 ;
- Des remboursements liés aux avances en compte courant, principalement de WL Australia Pty. Ltd. de 15,3 millions d'euros ;
- De la revente des valeurs mobilières de placement pour 350 millions d'euros, destinée au financement courant de l'activité ;
- De la variation positive des disponibilités bancaires pour 39 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, les emprunts obligataires sont composés de :

| Principales caractéristiques | Juillet 2019 | Juin 2020 | Décembre 2020 | Septembre 2023 | Novembre 2024 | Juin 2025 |
|---|--|-------------------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | Emprunt obligataire convertible 7 ans (**) | Emprunt obligataire 7 ans | Emprunt obligataire convertible 5,7 ans | Emprunt obligataire 5 ans | Emprunt obligataire 5 ans | Emprunt obligataire 5 ans |
| Nature | Oceane | Obligation à taux fixe non garantie | Oceane | Obligation à taux fixe non garantie | Obligation à taux fixe non garantie | Obligation à taux fixe non garantie |
| Date d'émission | Juillet 2019 | Juin 2020 | Décembre 2020 (*) | Septembre 2023 | Novembre 2024 | Juin 2025 |
| Date d'échéance | Juillet 2026 | Juin 2027 | Juillet 2026 | Septembre 2028 | Novembre 2029 | Juin 2030 |
| Montant de l'émission (en millions d'euros) | 546.4 | 500.0 | 200.0 | 600.0 | 500.0 | 550.0 |
| Trésorerie reçue (en millions d'euros) | 584.6 | 496.5 | 225.8 | 597.8 | 495.7 | 543.8 |
| Coupon | 0.0% | 0.9% | 0.0% | 4.1% | 5.3% | 5.5% |
| Taux de rémunération à l'échéance | (1.1%) | 1.0% | (2.1%) | 4.2% | 5.4% | 5.7% |
| Ratio de conversion | 1 action par obligation | ND | 1 action par obligation | ND | ND | ND |
| Option de remboursement anticipée | De juillet 2024 à la date d'échéance | ND | De juillet 2024 à la date d'échéance | ND | ND | ND |
| Frais (en millions d'euros) | 5.2 | 1.8 | 0.7 | 2.7 | 3.1 | 2.3 |
| Option d'achat (en million d'euros) | 4.2 | 0.0 | 2.1 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |

(*) Lié aux obligations convertibles émises en juillet 2019.

(**) En novembre 2024 et juin 2025, des rachats partiels (9% puis 60,8%) de l'emprunt OCEANE 2019 600 millions d'euros à 7 ans ont été effectués par le Groupe.



La différence entre la trésorerie reçue et le montant de l'émission est constatée au résultat et étalée sur la durée de l'emprunt.

Le 30 juillet 2019, Worldline a émis des obligations sans intérêt, convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes (OCEANE) de Worldline pour un montant de 600 millions d'euros à échéance 30 juillet 2026, sauf si les obligations ont fait l'objet d'un remboursement anticipé, d'une conversion ou d'un achat suivi d'une annulation.

En juin 2020, dans le cadre du financement de la composante cash de l'acquisition d'Ingenico (actions et OCEANES), dans le cadre d'un EMTN (*Euro Medium Term Note*) de 4 milliards d'euros cotés au Luxembourg et signé le 22 juin 2020, Worldline a émis deux émissions obligataires d'un montant de 500 millions d'euros chacune. La première émission obligataire vient à échéance le 30 juin 2023 et produit un intérêt de 0,50 % sur le montant du capital restant dû. La deuxième émission obligataire vient à échéance le 30 juin 2027 et produit un intérêt de 0,875 % sur le montant du capital restant dû.

En juillet 2020, Worldline a émis des obligations sans intérêt, convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes de Worldline pour un montant de 600 millions d'euros à échéance 30 juillet 2025, sauf si les obligations ont fait l'objet d'un remboursement anticipé, d'une conversion ou d'un achat suivi d'une annulation. Le produit de ces obligations a été également consacré au financement de l'acquisition d'Ingenico.

En juillet 2025, Worldline a remboursé le solde de 395 millions d'euros (après un remboursement partiel de 205 millions d'euros en novembre 2024).

En décembre 2020, Worldline a placé une émission additionnelle d'obligations sans intérêt convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes de Worldline pour un montant de 200 millions d'euros à échéance du 30 juillet 2026 assimilables aux OCEANES à échéance 2026 émises en juillet 2019.

Suite à l'acquisition d'Ingenico, des dettes supplémentaires ont été apportées au groupe Worldline.

En septembre 2023, Worldline a réalisé une émission obligataire pour un montant de 600 millions d'euros à échéance 12 septembre 2028 et portant intérêt de 4,125 % annuel. Cette émission a été notée BBB- par *S&P Global Ratings*, conformément à la notation de crédit de la Société, et les conditions générales reflètent une *documentation Standard Investment Grade*.

Le 27 novembre 2024, Worldline a réalisé une émission obligataire pour un montant de 500 millions d'euros à échéance au 27 novembre 2029 et portant intérêt de 5,25 % annuel.

Le 29 novembre 2024, Worldline a procédé à un remboursement partiel de 54 millions d'euros sur l'OCEANE existant de 600 millions d'euros arrivée à échéance en juillet 2026.

Le 4 juin 2025, Worldline a racheté 332 millions d'euros sur cet OCEANE convertible.

Le 10 juin 2025, Worldline a émis une obligation non convertible de 550 millions d'euros, arrivant à échéance le 10 juin 2030, et produisant un intérêt de 5,5 % sur le montant du capital restant dû.

NOTE 11 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

| (En milliers d'euros) | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|--|------------------|------------------|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 67 066 | 56 195 |
| Personnel | 8 095 | 10 015 |
| Sécurité sociale et organismes sociaux | 7 005 | 7 946 |
| État – impôts et taxes | 966 | 1 202 |
| Groupe et associés | 0 | 5 432 |
| Dettes sur immobilisations | 1 573 | 1 708 |
| Autres dettes | 1 599 | 8 497 |
| TOTAL DETTES | 86 305 | 90 995 |

Échéancier des dettes fournisseurs et autres dettes

| (En milliers d'euros) | 31 décembre 2025 | <1 an | 1 à 5 ans | >5 ans |
|--|------------------|---------------|-----------|----------|
| Fournisseurs et comptes rattachés | 67 066 | 67 066 | 0 | 0 |
| Personnel | 8 095 | 8 095 | 0 | 0 |
| Sécurité sociale et organismes sociaux | 7 005 | 7 005 | 0 | 0 |
| État – impôts et taxes | 966 | 966 | 0 | 0 |
| Groupe et associés | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dettes sur immobilisations | 1 573 | 1 573 | 0 | 0 |
| Autres dettes | 1 599 | 1 599 | 0 | 0 |
| TOTAL DETTES | 86 305 | 86 305 | 0 | 0 |

Charges À payer

| (En milliers d'euros) | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|--|------------------|------------------|
| Factures non parvenues | 60 971 | 48 844 |
| Dettes fiscales et sociales | 12 331 | 14 818 |
| Intérêts courus sur emprunts obligataires & comptes courants | 33 249 | 16 408 |
| Autres dettes | 0 | 75 |
| TOTAL CHARGES À PAYER | 106 551 | 80 144 |

NOTE 12 Écart de conversion passif

| (En milliers d'euros) | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|---|------------------|------------------|
| Réévaluation des prêts court terme en devises | 2 016 | 383 |
| TOTAL ÉCART DE CONVERSION PASSIF | 2 016 | 383 |

Les écarts de conversion passif se composent des réévaluations des prêts court termes en devises suivants :

- Bambora Corp. (USD) pour un montant de 0,6 million d'euros ;
- Bambora Inc. (CAD) pour 0,6 million d'euros ;
- Softpos (PLN) pour 0,4 million d'euros ;
- Worldline Singapour (SGD) pour 0,3 million d'euros ;
- Worldline Hong Kong (HKD) pour 0,1 million d'euros ;



NOTE 13 Chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires par nature et par zone géographique

| (En milliers d'euros) | 31 décembre 2025 | | 31 décembre 2024 | |
|---|------------------|--------------|------------------|--------------|
| | Valeur | % | Valeur | % |
| Contrat de prestation de service | 96 023 | 62 % | 87 732 | 66 % |
| Licences de marques | 21 571 | 14 % | 22 173 | 17 % |
| Refacturations | 36 885 | 24 % | 22 195 | 17 % |
| TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE | 154 479 | 100 % | 132 100 | 100 % |
| France | 47 568 | 31 % | 31 989 | 24 % |
| Étranger | 106 912 | 69 % | 100 111 | 76 % |
| TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE | 154 479 | 100 % | 132 100 | 100 % |

Les relations entre la société Worldline SA et ses filiales bénéficiaires de l'apport sont encadrées par les conventions et accords suivants :

- Contrat de *management fees* ;
- Contrat de prestations de services support ;
- Contrat de licences de marques et de noms de domaine ;
- Contrat de sous-location immobilière ;
- Contrat de concession de brevets et de logiciels ;
- Contrat de concession d'autres droits de propriété intellectuelle ;
- Contrat cadre de Recherche et Développement.

Ainsi, au titre de 2025, le revenu relatif à ces facturations s'élève à 154,5 millions d'euros, et se décompose comme suit :

- 117,6 millions d'euros pour les activités *Corporate* : notamment *management fees* s'élevant à 96 millions en 2025, et facturations de licence de marque s'élevant à 21,6 millions d'euros ;
- Des refacturations pour un montant de 36,9 millions d'euros dont des frais d'assurance, de formation et des coûts informatiques, pour un montant total de 16,9 millions d'euros et de 20 millions d'euros relatifs à l'attribution des actions gratuites.

NOTE 14 Résultat financier

| (En milliers d'euros) | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|--|-------------------|------------------|
| Dividendes reçus | 15 878 | 13 221 |
| Revenus des créances immobilisées (<i>Cash pool</i>) | 10 232 | 11 088 |
| Revenus des créances rattachées aux participations | 47 194 | 48 417 |
| Gains de change | 8 438 | 2 398 |
| Revenus autres placements bancaires | 535 | 176 |
| Étalement prime de remboursement OCEANE | 14 805 | 20 468 |
| Autres produits financiers | 24 669 | 22 618 |
| Reprises de provisions sur titres de participation | 12 066 | 1 686 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | 0 | 0 |
| Total produits financiers | 133 818 | 120 072 |
| Intérêts sur les dettes financières | -112 947 | -78 021 |
| Dépréciation des titres de participation | -3 616 278 | -335 486 |
| Dotations aux autres provisions financières | -8 114 | -5 261 |
| Pertes de change | -5 152 | -4 921 |
| Charge nette VMP | -217 | -196 |
| Total charges financières | -3 742 707 | -423 886 |
| RÉSULTAT FINANCIER | -3 608 890 | -303 813 |

Les dividendes reçus en 2025 d'un montant de 15,8 millions d'euros proviennent de Worldline Luxembourg S.A. pour 15,5 millions d'euros et de Intouch S.A.S. pour 0,3 million d'euros. Pour rappel, en 2024, Worldline S.A. avait reçu 13,2 millions d'euros de dividendes d'EquensWorldline SE.

Les revenus des créances immobilisées de 10,2 millions d'euros en 2025 correspondent aux intérêts perçus du *cash pooling* auprès des filiales (contre 11 millions en 2024).

En 2025, les 47,2 millions d'euros de revenus des créances rattachées aux participations correspondent aux intérêts sur les créances rattachées avec Worldline SA/NV (Belgique) pour 29,7 millions d'euros suite à la réorganisation des Services Commerçants & Terminaux en 2020, et avec Worldline Luxembourg, pour un montant de 16,9 millions d'euros.

Les autres produits financiers de 24,7 millions d'euros en 2025, se composent des intérêts bancaires reçus des comptes à terme (4,7 millions d'euros), de la plus-value liée au rachat des emprunts obligataires OCEANE (12,2 millions d'euros), des refacturations des *Parental Guarantee* (4,2 millions d'euros), des intérêts des comptes courants (3 millions d'euros) et des montants perçus relatifs aux facilités de ligne de crédit (0,6 million d'euros).

Les intérêts sur les dettes financières sont essentiellement liés aux emprunts obligataires et sont en augmentation par rapport à 2024, en raison de la souscription du nouvel emprunt obligataire non convertible en 2025.

En ce qui concerne les dépréciations des titres de participation, voir la note 3 immobilisations financières.



NOTE 15 Résultat exceptionnel

| (En milliers d'euros) | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|---|------------------|------------------|
| Prix de cession des immobilisations incorporelles et corporelles | 0 | 0 |
| Prix de cession des immobilisations financières | 0 | 0 |
| Autres reprises de provisions et dépréciations | 5 655 | 7 391 |
| Autres produits exceptionnels | 504 | 432 |
| Total produits exceptionnels | 6 159 | 7 823 |
| Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles | 0 | |
| Valeur nette comptable des immobilisations financières | 0 | 0 |
| Dépréciations et provisions | -481 | -12 997 |
| Autres charges exceptionnelles | -7 597 | -42 987 |
| Total charges exceptionnelles | -8 078 | -55 984 |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | -1 919 | -48 160 |

En application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers dès les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025, seuls les produits et charges exceptionnels relatifs à des événements majeurs, inhabituels, non récurrents, et peu probables d'être reproduits ultérieurement, ont été comptabilisés.

Au 31 décembre 2025, le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

- Coûts nets liés au plan de départ Power24 à hauteur de 0,6 million d'euros, et au plan de rétention Power24 à hauteur de 1,5 million d'euros ;
- Refacturations internes sur 2025 de coûts de rationalisation, de réorganisation, et d'intégration, constatées en 2024, à hauteur de 0,2 million d'euros, suivant la méthode comptable appliquée pour l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2024, le résultat exceptionnel comprenait :

- Les coûts nets du plan de départ Power24, répondant à l'ambition de transformation post-intégration pour le renforcement de compétitivité du groupe, d'un montant de 5,6 millions d'euros ;
- Les coûts nets des projets de rationalisation, de réorganisation, et d'intégration, d'un montant global de 42,6 millions.

Ces coûts de projets font l'objet de refacturations internes aux filiales du groupe, selon les règles et contrats en vigueur appliqués ; voir note 13 Chiffre d'Affaires, puis à compter de 2025 d'un reclassement en résultat d'exploitation des coûts restants propres à Worldline S.A.

NOTE 16 Impôts sur les bénéfices

Intégration fiscale

Le Groupe d'intégration fiscale dispose de déficits fiscaux indéfiniment reportables. Le montant de ces déficits (base fiscale, imposable) au 31 décembre 2025 s'élève à 241,9 millions d'euros.

Allègement et accroissement de la dette future d'impôt de Worldline imposée séparément

À la clôture de l'exercice, le montant des allègements et accroissements de la dette future d'impôt se ventile ainsi :

| <i>(En milliers d'euros)</i> | Allègements | Accroissements |
|--------------------------------------|-----------------|----------------|
| Différences temporaires | -263 839 | 3 844 |
| TOTAL DIFFÉRENCES TEMPORAIRES | -263 839 | 3 844 |

À la clôture de l'exercice, le montant des allègements et accroissements de la dette future d'impôt ont été ventilés comme suit :

Les allègements :

- Report à nouveau déficitaire de 241,9 millions d'euros, comprenant le résultat fiscal groupe de l'exercice à hauteur de 99,1 millions, dont 74,1 millions propres à Worldline S.A., et le résultat fiscal groupe des exercices précédents à hauteur de 142,8 millions d'euros
- Provision pour pensions de 9 millions d'euros
- Répartition des coûts d'acquisition d'Ingenico de 5,5 millions d'euros
- Provision pour risque de perte de change de 5,4 millions d'euros
- Passif de change (Forex) de 2 millions d'euros

Les accroissements :

- Actif de change (Forex) de 3,8 millions d'euros

Les actifs ou passifs différés d'impôt ne figurent pas dans les comptes.

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

| <i>(En milliers d'euros)</i> | Avant IS | IS calculé | Montant net |
|---|-------------------|--------------|-------------------|
| Résultat courant | -3 670 492 | 0 | -3 670 492 |
| Résultat exceptionnel, crédit d'impôt et participation des salariés | -1 919 | 3 031 | 1 112 |
| TOTAL IMPÔTS | -3 672 411 | 3 031 | -3 669 380 |

L'impôt sur les sociétés calculé de 3 millions d'euros s'explique par :

- Le crédit d'impôt recherche (CIR) pour +0,1 million d'euros ;
- Le produit d'intégration fiscale pour +3,4 millions d'euros ;
- Les ajustements d'impôts 2024 pour -0,5 million d'euros en lien avec l'intégration fiscale, déclarés en mai 2025.

NOTE 17 Engagements hors bilan

Engagements donnés

| <i>(En milliers d'euros)</i> | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|-----------------------------------|------------------|------------------|
| Garanties bancaires | 24 818 | 33 493 |
| Garanties parentales | 685 603 | 618 955 |
| Nantissement d'un compte bancaire | 0 | 0 |
| Swap de devises | 369 159 | 79 221 |
| TOTAL GARANTIES DONNÉES | 1 079 580 | 731 669 |

Pour divers contrats à long terme en cours d'exécution par ses filiales, Worldline S.A. a émis des garanties parentales à destination de leurs contreparties.

L'évolution du *swap* de devises est liée au taux de change SEK, associé à l'emprunt à court terme de Bambora Group AB.

Engagements reçus

| <i>(En milliers d'euros)</i> | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|--|------------------|------------------|
| Facilités de crédit renouvelable (RCF) | 1 125 000 | 1 125 000 |
| TOTAL GARANTIES REÇUES | 1 125 000 | 1 125 000 |

Le 4 juillet 2024, Worldline SA a conclu une facilité de crédit renouvelable (RCF) d'un montant de 1 125 millions d'euros, arrivant à échéance en juillet 2029 et prolongée jusqu'en juillet 2030. Au 31 décembre 2025, cette facilité n'avait pas été utilisée.

NOTE 18 Entreprises liées et entreprises ayant un lien de participation

Les tableaux suivants présentent les transactions réalisées entre Worldline S.A. et ses filiales contrôlées :

Compte de Résultat

| <i>(En milliers d'euros)</i> | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|------------------------------|------------------|------------------|
| Produits financiers | 66 123 | 61 059 |
| Charges financières | -5 030 | |
| Charges exceptionnelles | -264 | -2 003 |
| Produits exceptionnels | 507 | 19 967 |
| TOTAL | 61 336 | 79 023 |

Actif

| <i>(En milliers d'euros)</i> | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|------------------------------|------------------|------------------|
| Clients et comptes rattachés | 68 524 | 18 695 |
| Comptes courants groupe | 822 | 15 448 |
| Autres actifs | 154 | 1 641 |
| TOTAL | 69 499 | 35 784 |

Passif

| <i>(En milliers d'euros)</i> | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|--|------------------|------------------|
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 2 052 | 6 861 |
| Comptes courants groupe | 1 780 | 1 780 |
| Autres passifs | 33 | 12 157 |
| TOTAL | 3 865 | 20 798 |

En 2025, toutes les transactions conclues entre Worldline S.A. et ses parties liées l'ont été à des conditions normales de marché.

NOTE 19 Autres informations

Effectif moyen par catégorie

| | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|---|------------------|------------------|
| Ingénieurs et cadres | 336 | 346 |
| Techniciens, agents de maîtrise et salariés | 34 | 37 |
| TOTAL EFFECTIF MOYEN | 370 | 383 |

Rémunération des dirigeants

En 2025, les dépenses liées aux dirigeants comprenaient :

- Celles liées au nouveau Directeur Général de Worldline à compter 1^{er} mars 2025 ;
- Celles liées à l'ancien Directeur Général de Worldline pour la période jusqu'au 30 septembre 2024 ainsi que son allocation compensatoire de départ (voir note 4 « autres éléments significatifs de l'année » du DEU 2024) ;
- Celles liées au Directeur Général par intérim de Worldline pour la période du 1^{er} octobre 2024 au 28 février 2025 ;
- Le coût des membres du Conseil (honoraires des administrateurs comptabilisés en 2025) ;
- Celles liées au Président du Conseil d'Administration (à la fois par intérim et nouveau Président).

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toutes natures dues au titre de l'exercice 2025 aux membres de la Direction (Président du Conseil d'administration et Directeur Général) et aux administrateurs s'élève à 6,5 millions d'euros :

- Rémunération totale de 5,5 millions ;
- Jetons de présence à payer en 2026 aux administrateurs au titre de l'exercice 2025 s'élevant à 1 million d'euros.

NOTE 20 Événements postérieurs à la clôture

Augmentation de capital

Le 8 janvier 2026, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé une augmentation de capital chez Worldline S.A., d'un montant de 500 millions d'euros, conformément à l'annonce initialement faite lors du Capital Markets Day du Groupe. Cette opération vise à renforcer la flexibilité financière du Groupe et à soutenir sa transformation stratégique. Elle devrait être réalisée au cours du premier trimestre 2026.

Réduction du capital social

Le 8 janvier 2026, l'Assemblée générale extraordinaire de Worldline S.A. a approuvé une réduction du capital social d'un montant de 187,4 millions d'euros en ramenant la valeur comptable de chaque action de 0,68 € à 0,02 € afin d'absorber les pertes. Le montant résultant de la réduction de capital sera imputé à une réserve restreinte pour la couverture des pertes.

Regroupement d'actions

En outre, l'assemblée générale a approuvé un regroupement d'actions selon une parité d'une (1) action nouvelle pour quarante (40) actions existantes, avec délégation de compétence au Conseil d'administration pour sa mise en œuvre. Ce regroupement d'actions sera réalisé dans le cadre de l'augmentation de capital envisagée.

Cession des activités de paiement de Worldline India

Le 25 février 2026, le Groupe a annoncé la cession stratégique de ses activités de paiement en Inde à BillDesk, pour un produit de cession en numéraire estimé à 60 millions d'euros. La finalisation de l'opération est attendue au cours du premier semestre 2026.

C.6 Autres informations financières relatives à Worldline SA

C.6.1 Résultats des cinq derniers exercices de Worldline S.A.

| Date d'arrêté (en milliers d'euros) | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 | 31 décembre 2023 | 31 décembre 2022 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Durée (mois) | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 |
| CAPITAL EN FIN D'EXERCICE | | | | | |
| Capital social (en milliers d'euros) | 193 096 | 192 826 | 192 423 | 191 603 | 190 730 |
| Nombre d'actions : | | | | | |
| - ordinaires | 283 964 175 | 283 567 969 | 282 974 981 | 281 770 000 | 280 484 817 |
| Nombre d'actions à créer : | | | | | |
| - par conversion d'obligations | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| - par exercice de droits de souscription | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| OPÉRATIONS ET RÉSULTATS | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 154 479 | 132 100 | 116 961 | 111 939 | 296 151 |
| Résultat avant impôts et charges calculées | -73 300 | -48 392 | 37 995 | 23 536 | 106 695 |
| Impôt sur les bénéfices | 3 031 | -1 116 | 11 818 | 24 075 | 33 431 |
| Participation des salariés dûe au titre de l'exercice | 0 | 190 | -435 | -207 | -1 939 |
| Dotations aux amortissements et provisions | -3 599 110 | -332 818 | -2 185 182 | 18 769 | -892 553 |
| Résultat après impôts et charges calculées | -3 669 380 | -382 136 | -2 135 804 | 66 173 | -754 366 |
| Résultat distribué au titre de l'exercice | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| RÉSULTAT PAR ACTION (EN €) | | | | | |
| Résultat après impôts mais avant charges calculées | -0,25 | -0,17 | 0,17 | 0,17 | 0,49 |
| Résultat après impôts et charges calculées | -12,92 | -1,35 | -7,55 | 0,23 | -2,69 |
| Dividende ordinaire net attribué à chaque action | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| PERSONNEL | | | | | |
| Effectif moyen des salariés employés | 370 | 383 | 408 | 400 | 1 559 |
| Montant de la masse salariale de l'exercice | 33 466 | 35 047 | 35 200 | 33 755 | 90 381 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, retraites...) (EUR) | 36 563 | 21 739 | 16 551 | 14 971 | 41 330 |

C.6.2 Tableaux utilisés pour présenter les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients mentionnés à l'article D. 441-6 du Code de commerce

| Article D. 441 I. -1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | | |
|--|---|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|
| Fournisseurs Factures reçues, non réglées | 0 jour (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
| (A) Tranche de retard de paiement | | | | | | |
| Nombre de factures concernées | 208 | 104 | 64 | 11 | 30 | 209 |
| Montant total des factures concernées TTC | 4 496 602 € | 3 142 894 € | 1 138 650 € | 211 592 € | 48 349 € | 4 541 484 € |
| Pourcentage du montant total des Achats de l'exercice TTC | 3,5 % | 2,4 % | 0,9 % | 0,2 % | 0,0 % | 3,5 % |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées * | | | | | | |
| Nombre de factures exclues | | | | | | |
| MONTANT TOTAL DES FACTURES EXCLUES TTC | | | | | | |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce) | | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | Délais contractuels : 30 et 60 jours - à date de facture (sociétés intercompagnies) | | | | | |

| Article D. 441 I. -2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | | |
|--|---|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------------|
| Clients Factures émises, non réglées | 0 jour (indicatif) | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
| (A) Tranche de retard de paiement | | | | | | |
| Nombre de factures concernées | 0 | 187 | 53 | 29 | 314 | 583 |
| Montant total des factures concernées TTC | 0 € | 24 489 534 € | 1 265 681 € | 552 124 € | 2 039 283 € | 28 346 621 € |
| Pourcentage du montant total du Chiffre d'Affaires de l'exercice TTC | 0,0 % | 17,7 % | 0,9 % | 0,4 % | 1,5 % | 20,5 % |
| (B) Factures exclues du (A) relatives à des créances litigieuses ou non comptabilisées * | | | | | | |
| Nombre de factures exclues | | | | | | |
| MONTANT TOTAL DES FACTURES EXCLUES TTC | | | | | | |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce) | | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | Délais contractuels : 30 et 60 jours - à date de facture (sociétés intercompagnies) | | | | | |

* Les factures litigieuses pour lesquelles un avoir est attendu ou a été émis ont été exclues.

C.7 Contrats avec les apparentés

C.7.1 Contrats conclus avec SIX Group AG en lien avec l'acquisition de SIX Payment Services

Pour rappel, Worldline et SIX Group AG ont conclu un *master agreement* le 14 mai 2018 relatif à l'acquisition, par Worldline de la division Services de Paiement de SIX Group AG. Dans le cadre de cette acquisition réalisée le 30 novembre 2018, les accords suivants ont notamment été conclus entre Worldline et SIX Group AG :

- Un **second Settlement Agreement** (accord de conciliation) signé le 9 juin 2020 dans le contexte de la finalisation de certaines opérations postérieures à la réalisation. Ces opérations incluent : (i) d'arrêter définitivement les comptes de réalisation de l'acquisition, (ii) de formaliser l'engagement de SIX Group AG de payer à Worldline le montant de l'ajustement de prix fixé à 58 975 000 francs suisses, (iii) renoncer à se prévaloir à nouveau des sujets qui ont été pris en compte dans les comptes définitifs de réalisation de l'opération, (iv) résoudre certains sujets en suspens suite de la réalisation de l'acquisition, (v) ainsi que de convenir d'un engagement de SIX Group AG d'indemniser Worldline à hauteur d'un montant maximum de 2 800 000 francs suisses des conséquences éventuelles d'un litige en cours. Ce *second Settlement Agreement* a été autorisé par le Conseil d'administration le 9 juin 2020 et approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 20 mai 2021 (4^e résolution) ;
- Un **Pacte d'Actionnaires** conclu entre SIX Group AG et Worldline (l'« Accord avec SIX Group AG »). En conséquence de la distribution par Atos SE des actions Worldline le 7 mai 2019, l'Accord avec SIX Group AG a été modifié par avenant. Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'administration et approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 30 avril 2019. Un nombre très limité de dispositions techniques contenues dans la convention de SIX Group AG et ses avenants sont toujours en vigueur et concernent notamment la coopération entre Worldline et SIX Group pour faciliter toute cession, par SIX Group, d'actions Worldline de manière à ne pas perturber la négociation ordonnée des actions Worldline, à condition que les coûts liés à cette coopération soient supportés par SIX Group. Étant donné que les conventions subsistantes constituent des conventions courantes conclues dans des conditions normales, le pacte d'actionnaires ne peut plus être qualifié de convention réglementée entre les parties liées ;
- Une **série de contrats** portant sur les services commerciaux, les services d'infrastructure informatique, les services transitoires, les marques et les locaux, ainsi que des contrats relatifs à la gouvernance :
 - **Contrat de prestations de services au bénéfice de l'écosystème bancaire suisse (SBSA)**
 - **Parties au SBSA** : une entité du groupe Worldline (Worldline Switzerland AG – ex-SIX Payment Services AG) en tant que prestataire de services et une entité du Groupe SIX (SIX BBS AG – ex-Swisskey AG) en tant que bénéficiaire des prestations,
 - **Durée** : 10 ans à compter du 30 novembre 2018,
 - **Objet** : selon les termes de ce Contrat de Prestations de Services aux Banques Suisses soumis au droit suisse (le « SBSA » – *Swiss Banks Services Agreement*) SIX BBS AG bénéficie de certaines prestations de services, notamment le traitement de cartes de débit, le traitement des opérations de Distributeur Automatique de Billets et le traitement des opérations financières passant par l'application TWINT, pour fournir une qualité de services sur le long terme et des innovations de premiers plans, au bénéfice de l'écosystème bancaire suisse,
 - **Clauses importantes** : Les stipulations en matière de résiliation dont l'application peut être déclenchée notamment en cas de changement direct ou indirect de contrôle de Worldline Switzerland AG (notamment, lorsque la propriété juridique ou économique de plus de 50 % de son capital ou de droits similaires est acquise par une autre entité, lorsqu'elle est fusionnée avec ou absorbée par une autre entité non affiliée, lorsque la totalité ou une partie substantielle de ses actifs est transférée, ou lorsque le pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de Worldline Switzerland AG ou le pouvoir d'élire la majorité des membres de son Conseil d'administration est acquis par une autre entité),
 - **Montant** : Au cours de l'exercice 2025, un montant global de 37,2 millions d'euros a été payé par SIX BBS AG à Worldline Switzerland AG au titre du SBSA.

- **Contrat de Prestations de Services d'Infrastructure Informatique (Long Term Infrastructure Agreement) « LTIA »**

- Parties : une entité du Groupe (Worldline Switzerland AG – ex-SIX Payment Services AG) en qualité de bénéficiaire des prestations, et une entité du Groupe SIX Group (SIX Group Services AG) en qualité de prestataire de services,
- Durée : 10 ans à compter du 30 novembre 2018,
- Objet : en vertu du LTIA, Worldline Switzerland AG et ses affiliées bénéficie de certaines prestations de services réalisées par SIX Group Services AG, notamment de services système, de services réseau, de services de sécurité et de conformité, de services informatiques (*IT Operations*) et de services d'assistance (*service desk*), nécessaires à la poursuite sans interruption de l'activité de services de paiement.
- Montant : au cours de l'exercice 2025, un montant global de 17,6 millions d'euros a été payé par Worldline Switzerland AG à SIX Group Services AG au titre du LTIA ;

- **Contrats immobiliers**

- Parties : une entité du Groupe SIX (SIX Management AG) en tant que prestataire de services et une entité du groupe Worldline (Worldline Switzerland AG) en tant que bénéficiaire de prestations.
- Objet : contrats de gestion des installations relatifs à certaines prestations de service portant sur des biens immobiliers situés à Zürich (Suisse).
- En outre, des contrats de sous-location ou de location ont été conclus avec le groupe SIX Management AG, en vertu desquels ces entités de SIX Group, agissant en tant que propriétaires ou locataires principaux, louent ou sous-louent des biens immobiliers à usage professionnel en Europe centrale et orientale aux entités de Worldline.
- Montant : en 2025, le groupe Worldline a versé au Groupe SIX un montant total de 4,5 millions d'euros au titre des contrats immobiliers précités.

- **Cession de l'activité *Electronic Data Management* (ex-Cetrel Securities)**

Un contrat de cession d'actions (Share Purchase Agreement – « SPA ») a été signé le 5 novembre 2025 entre SIX Exchange Group AG et Worldline Schweiz AG. Ce contrat prévoit la cession de l'activité *Electronic Data Management* (ex-Cetrel Securities), qui accompagne ses clients dans le respect des exigences réglementaires et la maîtrise des risques associés. La réalisation de l'opération est attendue au cours du premier semestre 2026, sous réserve de l'obtention des autorisations réglementaires usuelles.

- **Contrat de licence de marque**

Un contrat de licence de marque a été conclu entre SIX Group AG en qualité de concédant, et plusieurs entités du groupe Worldline en qualité de concessionnaires, aux termes duquel certaines marques de SIX Group AG sont concédées sous licence à ces entités pour être exploitées aux fins de la poursuite sans interruption de l'activité de services de paiement. Ce contrat est effectif pour une durée de cinq ans (soit jusqu'au 30 novembre 2023). Cette licence de marque a été accordée gratuitement à Worldline dans le cadre de l'acquisition de SIX Payment Services. Au moment de l'affectation du prix d'achat, ce droit d'utiliser la marque SIX représentait un actif incorporel de 3,7 millions d'euros, entièrement amorti sur 12 mois. Par conséquent, la licence de marque n'a plus d'impact d'un point de vue comptable et aucune redevance n'est payée.

- **Autres contrats**

Certaines entités du groupe Worldline (qui faisaient partie de SIX Payment Services) exécutent des prestations de services au profit de certaines entités du Groupe SIX Group, en particulier les services de vérification, les solutions de tarifications, l'intégration de données et la sous-traitance de certains contrats clients. Inversement, certaines sociétés du Groupe SIX fournissent des services à certaines sociétés du groupe Worldline, à des fins similaires.

Au cours de l'exercice 2025, le groupe Worldline a versé au Groupe SIX un total de 0,6 million d'euros, au titre des contrats.

C.7.2 Accords conclus en lien avec l'acquisition d'Ingenico Group

Pour rappel, dans le cadre de l'acquisition d'Ingenico Group, Worldline a conclu le 8 juin 2020 les accords suivants avec Deutscher Sparkassen Verlag GmbH (« DSV Group ») :

- Un *Business Combination Agreement* (« BCA ») afin de formaliser leur accord, notamment la définition des conditions entourant l'apport par Worldline de ses activités de *Merchant Services* en Allemagne et en Autriche à Payone et l'acquisition par le groupe Worldline de l'activité basée en Suisse de Payone (joint-venture créée avec DSV Groupe). Le BCA a été modifié le 25 janvier 2021 et le 25 novembre 2021 après autorisation du Conseil d'administration puis approuvé par les Assemblées Générales du 20 mai 2021 (5^e résolution) et du 9 juin 2022 (7^e résolution). Les modifications ont eu

pour objet respectivement de reporter la date de clôture et de finaliser les opérations *post-closing* (pour plus de détails, voir section E.8.2 du Document d'Enregistrement Universel 2021).

- Un pacte d'actionnaires fixant les règles de gouvernance de Payone et la nomination d'un représentant de DSV au Conseil d'administration de Worldline SA.

En outre, pour rappel (voir les sections E.8 et G.2.3.1 du Document d'Enregistrement Universel pour plus de détails), Worldline a conclu certains accords avec Bpifrance Participations et SIX Group AG qui prévoient la nomination de représentants de ces derniers au Conseil d'administration de Worldline.

C.7.3 Contrats conclus avec Crédit Agricole en lien avec la JV CAWL

Crédit Agricole est l'actionnaire détenant des intérêts ne donnant pas le contrôle dans CAWL, une entité détenue conjointement et contrôlée par Worldline, qui est entièrement consolidée.

À cet égard, le Groupe Worldline, y compris CAWL, a conclu des accords spécifiques, qui comprennent notamment :

- *Accord de Partenariat Cadre* : Cet accord en date du 28 juillet 2023 formalise les conditions de mise en œuvre et les principes opérationnels du partenariat. L'accord de partenariat cadre définit également les engagements d'exclusivité réciproques entre les parties, le champ d'application du partenariat et les caractéristiques de CAWL ainsi que sa relation avec les parties. Il expose les engagements respectifs des parties dans les phases successives du partenariat comme décrites ci-dessous :
 - Une première phase prenant la forme d'un partenariat commercial dans le cadre duquel (i) CAWL agit en qualité de coordinateur des réponses commerciales conjointes de Worldline et de Crédit Agricole auprès des clients et (ii) Crédit Agricole commercialise la solution de passerelle e-commerce de Worldline par l'intermédiaire de ses filiales ; puis
 - Une phase transitoire prévue par l'accord en date du 5 novembre 2025 au titre de laquelle, en complément des activités réalisées lors de la première phase,

CAWL fournit aux filiales de Crédit Agricole des services de passerelle de paiement en magasin et en ligne destinés aux commerçants de petite et moyenne taille (SMB) ; et

- Une deuxième phase prenant la forme d'un partenariat industriel ayant des fonctions complètes pour des services de paiement électronique marchand combinant des services d'acceptation et des services d'acquisition, par le biais de CAWL.

- *Accord d'Actionnaires de CAWL* : Cet accord en date du 19 mars 2024 organise les relations des parties au sein de CAWL et définit leurs droits et obligations respectifs en tant qu'actionnaires. L'accord des actionnaires prévoit les conditions selon lesquelles les parties coopèrent au sein de CAWL ; les droits et obligations des parties concernant la gouvernance de CAWL ; ainsi que les droits et obligations des parties impliquées dans la détention et le transfert des actions constituant le capital de CAWL.
- *Accord de Référence Commerciale* : Cet accord énonce les conditions selon lesquelles certaines banques du Groupe Crédit Agricole distribueront des services Worldline en France à leurs clients.
- *Accord de Services de Support* : Cet accord définit les termes et conditions selon lesquels Crédit Agricole Payment Services fournira des services de support à CAWL.

C.7.4 Accords conclus dans le cadre du projet d'augmentation de capital de la Société

Pour rappel, lors de son Capital Markets Day du 6 novembre 2025, la Société a annoncé un projet d'augmentation de capital en numéraire d'environ 500 millions d'euros afin de soutenir l'exécution de son plan stratégique de transformation North Star 2030 et de renforcer sa flexibilité financière.

Cette augmentation de capital, ancrée par Bpifrance Participations, Crédit Agricole S.A. et BNP Paribas, sera réalisée par :

- (i) **une augmentation de capital réservée**, pour un montant brut total d'environ 108 millions d'euros, souscrite par BNP Paribas, Bpifrance Participations et Crédit Agricole S.A. (à l'issue de laquelle Bpifrance Participations, Crédit Agricole S.A. et BNP Paribas détiendront respectivement 9,6 %, 9,5 % et 7,9 % du capital social de la Société), ainsi que
- (ii) **une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription**, ouverte à l'ensemble des actionnaires au prorata de leur participation, et également souscrite par BNP Paribas, Bpifrance Participations et Crédit Agricole S.A. (via Delfinances) à hauteur d'environ 135 millions d'euros (soit au prorata de leur participation respective dans le capital social de la Société après réalisation des augmentations de capital réservées et pour un montant complémentaire total d'environ 29 millions d'euros).

Dans ce contexte, Worldline a conclu deux engagements de souscription signés le 5 novembre 2025 respectivement entre (i) la Société et Bpifrance Participations et (ii) la Société et Crédit Agricole S.A..

Ces accords définissent les termes et conditions des engagements de souscription et de conservation (lock-up) de Bpifrance Participations et de Crédit Agricole S.A. dans le cadre du projet d'augmentation de capital d'environ 500 millions d'euros.

En vertu de ces accords, Bpifrance Participations et Crédit Agricole S.A. se sont engagés :

- à souscrire à l'augmentation de capital réservée qui leur est destinée, au prix de souscription de 2,75 euros par action, pour un montant de :
 - Bpifrance Participations : 45 992 999,25 euros, et
 - Crédit Agricole S.A. : 30 036 998,75 euros ;
- à souscrire, à titre irréductible, à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription au prorata de leur participation dans le capital social de Worldline, telle que déterminée après réalisation des augmentations de capital réservées et, s'agissant de Crédit Agricole S.A., sous réserve qu'il ne détienne pas plus de 18 % du capital social ou des droits de vote de la Société et qu'il ne devienne pas le premier actionnaire de la Société ;
- à fournir un engagement complémentaire de souscription d'un montant de 11,4 millions d'euros pour Bpifrance Participations et de 10,7 millions d'euros pour Crédit Agricole S.A., afin de faciliter la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- à voter en faveur des résolutions relatives à l'augmentation de capital lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2026, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de l'augmentation de capital et, le cas échéant, à faire

leurs meilleurs efforts pour que les administrateurs nommés sur proposition de Bpifrance Participations et de Crédit Agricole S.A. votent en faveur de toute décision nécessaire à la réalisation du projet d'augmentation de capital ;

- à conserver leur participation dans Worldline (engagement de conservation) jusqu'à l'expiration d'un délai de 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, sous réserve des exceptions usuelles.

Les engagements de souscription de Bpifrance Participations et de Crédit Agricole S.A. sont soumis aux conditions suspensives suivantes :

- l'approbation des autorisations nécessaires à la mise en œuvre de l'Opération par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 8 janvier 2026 ;
- l'obtention des autorisations réglementaires usuelles ;
- l'approbation par l'Autorité des marchés financiers et la publication par la Société d'un prospectus établi à titre volontaire conformément au Règlement Prospectus, comprenant (a) le Document d'Enregistrement Universel 2025 de la Société, (b) une note d'opération, et (c) le résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération) ;
- la publication par la Société de toute information privilégiée au sens du Règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché, tel que modifié ;
- le maintien en vigueur de l'ensemble des engagements des autres investisseurs, étant précisé que les engagements de souscription des autres investisseurs constituaient une condition essentielle à l'engagement de souscription de chaque investisseur concerné et qu'aucun engagement n'est soumis à des conditions liées à la gouvernance ; et
- la réalisation de l'Opération au plus tard le 30 mai 2026.

Le 8 janvier 2026, Worldline a conclu une lettre d'engagement de prise ferme (la « Standby Underwriting Letter ») dans le cadre du projet d'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription au bénéfice des actionnaires, avec un syndicat bancaire comprenant notamment Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (ensemble, les « Garants »). Cette lettre d'engagement a été conclue afin de sécuriser la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires de la Société, pour un montant total d'environ 392 millions d'euros (prime d'émission incluse), dans l'attente de son lancement effectif.

Aux termes de la *Standby Underwriting Letter*, les Garants se sont engagés, chacun séparément et sans solidarité entre eux, à garantir la souscription des actions à émettre dans le cadre de l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription, à hauteur d'un montant global maximal de 257 millions d'euros, à l'exclusion des actions devant être souscrites par Bpifrance Participations, Crédit Agricole S.A. et BNP Paribas en vertu des engagements de souscription mentionnés ci-dessus et selon les modalités prévues par ladite *Standby Underwriting Letter*, ainsi que selon les termes et conditions définitifs qui seront arrêtés dans un contrat de garantie à négocié de bonne foi et à conclure entre les Garants et la Société dans le cadre de l'opération (le « Contrat de Garantie »). La *Standby Underwriting Letter* et le Contrat de Garantie ne constituent pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

C.8 Indicateurs non-IFRS

C.8.1 Excédent Brut d'Exploitation ajusté (EBE ajusté)

Le Groupe présente, en complément des mesures IFRS, un indicateur de performance supplémentaire, l'Excédent Brut d'Exploitation ajusté (EBE ajusté), qui exclut l'impact sur la marge opérationnelle des charges de dépréciation et autres charges détaillées dans le tableau ci-après. L'EBE ajusté n'est pas un indicateur défini par les normes IFRS. Par conséquent, la définition utilisée par le Groupe pourrait ne pas correspondre aux définitions données à ces mêmes termes par d'autres sociétés. L'EBE ajusté ne doit pas être utilisé en substitution des mesures IFRS.

Le tableau ci-après présente le passage de la marge opérationnelle à l'EBE ajusté sur une base consolidée.

| (En millions d'euros) | Exercice 2025 | Exercice 2024 ^(*) | Variation |
|--|---------------|------------------------------|----------------|
| Marge opérationnelle | 382,1 | 611,9 | (229,8) |
| + Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles | 353,0 | 323,5 | 29,5 |
| + Valeur nette des immobilisations cédées/mises au rebut | 7,3 | 6,3 | 0,9 |
| +/- Dotations/(Reprises) nettes aux provisions pour retraite | 3,9 | 8,1 | (4,3) |
| +/- Dotations/(Reprises) nettes aux provisions | (9,0) | 17,1 | (26,1) |
| EBE AJUSTÉ | 737,2 | 966,9 | (229,7) |

(*) Conformément à l'application d'IFRS 5, les données comparatives au 31 décembre 2024 ont été retraitées en raison du classement de l'activité MeTS et d'autres activités en tant qu'« activités abandonnées » (voir la Note 5). Les impacts de ces retraitements sont présentés dans la Note C.3.4.

C.8.2 Flux de trésorerie disponible

Le Groupe présente, en complément des flux de trésorerie calculés selon les principes IFRS, des indicateurs non-IFRS « Flux de trésorerie opérationnel », « Flux de trésorerie disponible avant coût de l'endettement financier net », et « Flux de trésorerie disponible ». Ces indicateurs sont calculés à partir de l'Excédent Brut d'Exploitation ajusté dont le calcul est exposé ci-avant.

Le tableau ci-après présente le passage de l'EBE ajusté au flux de trésorerie opérationnel, puis du flux de trésorerie opérationnel au flux de trésorerie disponible avant coût de l'endettement financier net, puis du flux de trésorerie disponible avant coût de l'endettement financier net au flux de trésorerie disponible, pour les périodes indiquées.

| (En millions d'euros) | Exercice 2025 | Exercice 2024 ^(*) |
|---|---------------|------------------------------|
| EBE ajusté | 737,2 | 966,9 |
| Investissements opérationnels | (248,3) | (281,5) |
| Paievements des loyers (loyers sous IFRS 16) | (118,2) | (116,6) |
| Variation du besoin en fonds de roulement | 35,1 | (72,4) |
| Flux de trésorerie opérationnel | 405,8 | 599,9 |
| Impôts payés | (141,5) | (141,2) |
| Rationalisation & frais associés provenant des autres produits et charges opérationnels | (136,3) | (163,2) |
| Coûts d'intégration et d'acquisition | (78,1) | (87,6) |
| Autres variations | (19,6) | (10,1) |
| Flux de trésorerie disponible avant coût de l'endettement financier net | 30,4 | 197,7 |
| Produit (Coût) de l'endettement financier net | (56,3) | 3,3 |
| FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLE | (26,0) | 201,0 |

(*) Conformément à l'application d'IFRS 5, les données comparatives au 31 décembre 2024 ont été retraitées en raison du classement de l'activité MeTS et d'autres activités en tant qu'« activités abandonnées » (voir la Note 5). Les impacts de ces retraitements sont présentés dans la Note C.3.4.

Le tableau ci-après présente le passage du « Flux de trésorerie opérationnel » calculé sur la base exposée ci-avant, au « Flux de trésorerie opérationnel généré par l'activité » calculé selon les principes IFRS.

| (En millions d'euros) | Exercice 2025 | Exercice 2024 |
|---|---------------|---------------|
| Flux de trésorerie opérationnel | 405,8 | 509,4 |
| - Investissements opérationnels | 248,3 | 263,2 |
| - Paiements des loyers (Loyers sous IFRS 16) | 118,2 | 106,4 |
| Impôts payés | (141,5) | (135,1) |
| Rationalisation & frais associés provenant des autres produits et charges opérationnels | (136,3) | (152,8) |
| Coûts d'intégration et d'acquisition | (78,1) | (87,7) |
| Autres produits et charges opérationnels | (8,1) | (2,7) |
| Autres produits et charges financières | 0,0 | 0,0 |
| FLUX DE TRÉSORERIE OPÉRATIONNEL GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ | 408,4 | 500,7 |

(*) Conformément à l'application d'IFRS 5, les données comparatives au 31 décembre 2024 ont été retraitées en raison du classement de l'activité MeTS et d'autres activités en tant qu'« activités abandonnées » (voir la Note 5). Les impacts de ces retraitements sont présentés dans la Note C.3.4.

C.8.3 Dette nette

Outre la dette financière calculée conformément aux IFRS, le groupe présente la dette nette calculée comme suit :

- total des emprunts (obligations, contrats de location-financement, emprunts bancaires à court et à long terme, titrisation et autres emprunts);
- actifs et passifs financiers à court terme portant intérêt avec une échéance de moins de 12 mois ;
- moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie (valeurs mobilières, liquidités en banque et en caisse);
- La dette de location (IFRS 16).

Le tableau suivant présente en synthèse la dette nette du groupe :

| (En millions d'euros) | 31 décembre 2025 | 31 décembre 2024 |
|---|------------------|------------------|
| Passifs financiers non courants | (2 140,8) | (2 496,3) |
| Part à moins d'un an des passifs financiers | (693,1) | (879,9) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 898,2 | 1 766,4 |
| Dette de loyers | (283,5) | (402,3) |
| TOTAL ENDETTEMENT NET | (2 219,2) | (2 012,1) |

C.8.4 EBITDA

En complément de la marge opérationnelle calculée conformément aux normes IFRS, le Groupe présente un indicateur « EBITDA » déterminé à partir de la marge opérationnelle selon les modalités décrites ci-après. Cet indicateur est utilisé dans le cadre des dispositifs d'intéressement des dirigeants.

Le tableau ci-après présente le passage de la marge opérationnelle à l'EBITDA pour les périodes indiquées.

| (En millions d'euros) | Exercice 2025 | Exercice 2024 |
|---|---------------|---------------|
| Marge opérationnelle | 382,1 | 611,9 |
| Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles | 353,0 | 323,5 |
| Valeur nette des immobilisations cédées/mises au rebut | 7,3 | 6,3 |
| Dotations/(Reprises) nettes aux provisions pour retraite | 3,9 | 8,1 |
| Dotations/(Reprises) nettes aux provisions | (9,0) | 17,1 |
| Rationalisation & frais associés provenant des autres produits et charges opérationnels | (81,1) | (218,5) |
| Coûts d'intégration et d'acquisition | (70,7) | (87,6) |
| EBITDA | 585,3 | 660,8 |